

MARCEL MARTEL

LE DEUIL D'UN PAYS IMAGINÉ

RÊVES, LUTTES ET DÉROUTE
DU CANADA FRANÇAIS



Centre de recherche
en civilisation
canadienne-française

Collection
**AMÉRIQUE
FRANÇAISE**



Les Presses
de l'Université
d'Ottawa

Les Presses de l'Université d'Ottawa
University of Ottawa Press

This page intentionally left blank

LE DEUIL D'UN PAYS IMAGINÉ

RÊVES, LUTTES ET DÉROUTE
DU CANADA FRANÇAIS

COLLECTION « AMÉRIQUE FRANÇAISE »

La collection « Amérique française » regroupe des ouvrages portant sur le fait français en Amérique, en particulier à l'extérieur du Québec, soit en Ontario, en Acadie, dans l'Ouest canadien et aux États-Unis. La collection, conforme à la philosophie de la maison d'édition, accueille des manuscrits de langues française et anglaise.

Comité éditorial : *André Lapierre, directeur*
Roger Bernard
Chad Gaffield
Yvan G. Lepage

Dans la même collection :

Diane Farmer, *Artisans de la modernité. Les Centres culturels en Ontario français*, 1996.

Chad Gaffield, *Aux origines de l'identité franco-ontarienne. Éducation, culture, économie*, 1993.

Peter W. Halford, *Le Français des Canadiens à la veille de la conquête. Témoignage du père Pierre Philippe Potier, s.j.*, 1994.

Robert Toupin, s.j., *Les Écrits de Pierre Potier. La culture savante en Nouvelle-France au XVIII^e siècle – Registres et bibliothèque*, 1996.

MARCEL MARTEL

LE DEUIL D'UN PAYS IMAGINÉ

RÊVES, LUTTES ET DÉROUTE
DU CANADA FRANÇAIS

Les rapports entre le Québec
et la francophonie canadienne
(1867-1975)



Centre de recherche
en civilisation
canadienne-française

Collection
AMÉRIQUE
FRANÇAISE



Nº 5

Les Presses
de l'Université
d'Ottawa

Cet ouvrage a été publié grâce à une subvention de la Fédération canadienne des sciences humaines et sociales (FCSHS), dont les fonds proviennent du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Les Presses de l'Université d'Ottawa tiennent à remercier le Conseil des Arts du Canada, le ministère du Patrimoine canadien et l'Université d'Ottawa pour le soutien constant qu'ils apportent à leur programme éditorial.

DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (CANADA)

Martel, Marcel, 1965-

Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et déroute du Canada français : les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975

(Collection Amérique française; n° 5)

Comprend des références bibliographiques et un index.

ISBN 2-7603-0439-6

1. Canadiens français – Histoire. 2. Conseil de la vie française en Amérique.
3. Québec (Province) – Politique et gouvernement – 1867- 4. Nationalisme – Québec (Province). 5. Québec (Province) – Histoire – Autonomie et mouvements indépendantistes. I. Titre. II. Collection.

FC132.M37 1997 971'.004114

Cg7-900206-0

F1027.M37 1997

Maquette de la couverture : Robert Dolbec

Mise en pages : Typo Litho composition inc.

« Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous les pays. La reproduction d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, en particulier par photocopie et par microfilm, est interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur. »

© Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1997

ISBN 2-7603-0439-6

Imprimé au Canada

MARCEL MARTEL

*Le deuil d'un pays imaginé :
Rêves, luttes et déroute
du Canada français*

*Les rapports entre le
Québec et la francophonie
canadienne (1867-1975)*

This page intentionally left blank

Remerciements

Le sujet de ce manuscrit est né du hasard des discussions avec les membres du groupe français d'Amnistie internationale de Toronto. Nous discutons souvent des relations entre le Québec et la francophonie canadienne. Mes interlocuteurs franco-ontariens manifestaient des inquiétudes à propos des conséquences du projet de réforme constitutionnelle, mieux connu sous le nom des accords du lac Meech, sur les droits des francophones en milieu minoritaire. L'attitude du Québec suscitait à ce moment leur curiosité et de nombreuses interrogations. Le Québec a-t-il à cœur de défendre les droits des communautés francophones du reste du pays? A-t-il déjà manifesté un intérêt quelconque à l'égard de la francophonie canadienne? Ces questions sont ainsi devenues le point de départ de ma recherche sur les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne.

Le présent ouvrage a bénéficié du soutien de nombreux parents et amis. D'abord, mes remerciements vont à mon comité d'évaluation de thèse et à mon directeur, Ramsay Cook, car avant de devenir un livre, une partie de la recherche avait fait l'objet d'une thèse de doctorat en histoire défendue à l'Université York, en octobre 1994. Je suis aussi très obligé au personnel des nombreux centres d'archives fréquentés au cours des dernières années. Je tiens à signaler le travail remarquable du personnel du Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa. Malgré l'exiguïté des lieux, le personnel du Centre a toujours répondu avec empressement à mes nombreuses demandes de consultation de documents. Je remercie également Mme Yolande Grisé pour son appui de tous les instants dans la publication de mon travail.

This page intentionally left blank

Table des matières

Remerciements	7
Tableau des sigles.....	13
Chronologie	15
Introduction.....	17
Chapitre un	
Le Canada français se découvre : formulation d'un projet de société (1867-1937).....	25
Le projet du Canada français et la mise en place d'un réseau institutionnel national (1867-1926).....	25
Le deuxième Congrès de la langue française et la fondation du Conseil de la vie française en Amérique	35
Chapitre deux	
Le Conseil de la vie française en Amérique : un pilier du réseau institutionnel canadien-français.....	43
Deux projets mobilisateurs : creuset du Conseil	43
La composition du Conseil : une vitrine sur le Canada français	55
Les sources de financement du Conseil : avoir les moyens de ses actions.....	63
Chapitre trois	
Le Canada français à l'œuvre : le Conseil de la vie française en Amérique (1945-1960)	75
Maintenir à flot les revendications du Canada français	75

Soutenir la cause de la survivance	83
Resserrer les liens entre les francophones	88
Chapitre quatre	
De l'euphorie au désenchantement : l'intervention gouvernementale québécoise (1956-1975)	107
Les origines de l'action de l'État du Québec	107
Le Service du Canada français d'outre-frontières : agir avec peu de moyens	115
Construire la personnalité de l'État du Québec	125
Bilan de l'action du SCFOF : affrontement de deux concep- tions du rôle de l'État	130
Chapitre cinq	
Les années 1960 : contestations et transformations du projet du Canada français	139
Les transformations proposées à la pensée nationaliste	139
La dissolution de l'Ordre de Jacques-Cartier, prélude de la rupture.....	145
Le lieu de la rupture : les États généraux du Canada français..	148
Les causes et les conséquences de la rupture	163
Conclusion	171
Annexe	
Liste des membres du Conseil de la vie française en Amérique, pour la période de 1937 à 1967, répartis selon la région géographique	179
Bibliographie	185
Index	197
Tableaux	
2.1 Résultats des comités diocésains d'aide à l'Acadie, 27 octobre 1943.....	50
2.2 Résultats de la souscription pour Radio-Ouest française, 27 juin 1946	56
3.1 Résultats des souscriptions annuelles pour les groupes minoritaires francophones (1955-1963)	92

TABLE DES MATIÈRES

3.2 Résultats des souscriptions annuelles pour les groupes minoritaires francophones dans les six diocèses de la province de Québec qui versent les contributions totales les plus importantes entre 1955 et 1963, en milliers de dollars	94
3.3 Résultats annuels en milliers de dollars des diocèses de Montréal, Québec, Rimouski, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke et Trois-Rivières par rapport au reste de la province de Québec (1955-1963)	95
3.4 Répartition des souscriptions annuelles pour les groupes minoritaires francophones, par organisations, provinces, régions, pays et par catégories d'aide, en milliers de dollars (1955-1963)	97
 Figures	
2.1 Évolution financière du Conseil (1939-1970)	64
2.2 Principales sources de revenus du Conseil (1941-1955)	65
2.3 Principales sources de revenus du Conseil (1956-1970)	65
4.1 Évolution financière de l'ACFEO (1956-1969)	120
4.2 Distribution géographique des subventions du SCFOF (1963-1969)	122
4.3 Répartition par objet des subventions du SCFOF (1963-1969)	124

This page intentionally left blank

Tableau des sigles

I. Organismes

AAE	Association acadienne d'éducation
ACC	Association culturelle canadienne
ACELF	Association canadienne des éducateurs de langue française
ACFA	Association canadienne-française de l'Alberta
ACFCS	Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan
ACFEO	Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario
ACJCF	Association catholique de la jeunesse canadienne-française
AECFM	Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba
AJCF	Association de la jeunesse canadienne-française
AJFO	Association de la jeunesse franco-ontarienne
CCAELF	Conseil canadien des associations d'éducation de langue française
COJC ou OJC	Ordre des Commandeurs de Jacques-Cartier
CTCC	Confédération des travailleurs catholiques du Canada
CVF	Conseil de la vie française en Amérique
FCFCB	Fédération canadienne-française de la Colombie-Britannique

FSSJBO	Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste de l'Ontario
FSSJBQ	Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec
MAC	Ministère des Affaires culturelles
OACC	<i>Ontario Advisory Committee on Confederation</i>
SCFOF	Service du Canada français d'outre-frontières
SNA	Société nationale des Acadiens
SSJB	Société Saint-Jean-Baptiste
SSJBM	Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
SSJBQ	Société Saint-Jean-Baptiste de Québec

2. Centres d'archives

ANC	Archives nationales du Canada
ANQH	Archives nationales du Québec à Hull
ANQM	Archives nationales du Québec à Montréal
ANQQ	Archives nationales du Québec à Québec
AUL	Archives de l'Université Laval
AUQAM	Archives de l'Université du Québec à Montréal
AVQ	Archives de la Ville de Québec
BANQ	Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec
CLG	Centre Lionel-Groulx
CRCCF	Centre de recherche en civilisation canadienne-française
OPA	<i>Ontario Provincial Archives</i>

Chronologie

- 1867 Entrée en vigueur de l'acte de l'Amérique du Nord britannique.
- 1871 Document des évêques du Québec en faveur de l'établissement des Canadiens français au Manitoba.
- 1885 Procès et pendaison de Louis Riel.
- 1890 Abolition du français comme langue officielle au Manitoba. Fin de l'appui financier gouvernemental aux écoles confessionnelles manitobaines.
- 1897 Compromis Laurier-Greenway sur les écoles confessionnelles au Manitoba.
- 1905 Création des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan.
- 1910 Création de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario.
- 1912 Entrée en vigueur du Règlement XVII, en Ontario. Premier congrès de la langue française. Création de l'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan.
- 1916 Fondation de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba. Jugement du Conseil privé de Londres sur la validité du Règlement XVII.
- 1926 Fondation de l'Ordre de Jacques-Cartier. Création de l'Association canadienne-française de l'Alberta.
- 1937 Deuxième congrès de la langue française. Création du Comité permanent de la survivance française en Amérique.
- 1942 Plébiscite sur la conscription.

- 1943 Campagne de souscription pour le quotidien acadien *L'Évangéline*.
- 1945 Campagne de souscription pour la radio française dans l'Ouest canadien.
- 1946 Ouverture du poste Radio Saint-Boniface.
- 1947 Fondation de l'Association canadienne des éducateurs de langue française.
- 1957 Fondation de la Fraternité française d'Amérique.
- 1960 Arrivée au pouvoir de Jean Lesage au Québec.
- 1961 Création du ministère des Affaires culturelles et du Service du Canada français d'outre-frontières.
- 1962 Annonce de l'impression des chèques gouvernementaux fédéraux dans les deux langues.
- 1963 Nomination du directeur du SCFOF.
- 1965 Dissolution de l'Ordre de Jacques-Cartier.
- 1966 États généraux du Canada français. Assises préliminaires.
- 1967 États généraux du Canada français. Assises nationales.
- 1969 États généraux du Canada français. Assises nationales. Loi fédérale sur les langues officielles. Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario. Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Nouveau-Brunswick.
- 1975 Fondation de la Fédération des francophones hors-Québec. Fin du Service du Canada français d'outre-frontières.

Introduction

Le thème des relations entre le Québec et la francophonie canadienne nous semble familier. C'est du moins ce qui ressort des nombreuses références aux communautés francophones en milieu minoritaire véhiculées dans les discours politiques, les écrits des intellectuels et les médias québécois. Ainsi, à la fin de l'été 1995, à la veille donc du référendum québécois sur la souveraineté, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada lançait une campagne médiatique destinée à rappeler aux Québécois la vitalité de la francophonie au Canada (*Le Devoir*, 29 août 1995 : A-4). La coïncidence entre le moment du déroulement de cette campagne et la tenue prochaine du référendum québécois a suscité de vives réactions dans les rangs des souverainistes. Elle n'a d'ailleurs pas échappé à Josée Legault, politologue à l'Université du Québec à Montréal. Dans sa chronique hebdomadaire publiée dans *Le Devoir*, celle-ci voit dans la campagne de promotion comme l'expression de l'adhésion de la Fédération au fédéralisme. Elle y décèle même l'ingérence du gouvernement fédéral, puisque celui-ci a versé 500 000 \$ à la Fédération pour sa campagne. L'auteure conclut son article en souhaitant un débat sur ce qu'elle appelle « l'état lamentable de la francophonie canadienne » (*Le Devoir*, 30 août 1995 : A-6).

L'expression utilisée par Josée Legault s'ajoute à la liste, trop longue pour certains, de ces formules lapidaires utilisées depuis la fin des années 1950 pour représenter les communautés francophones du reste du pays. Les formules telles que la « Confédération, tombeau des minorités » de Marcel Chaput, les « *dead ducks* » de René Lévesque ou encore les

« cadavres encore chauds » de l'écrivain Yves Beauchemin, expriment un jugement pessimiste à l'égard de la vitalité de ces minorités francophones canadiennes.

Or de tels propos font plus qu'exprimer des sautes d'humeur de la part de leurs auteurs. Ils reflètent en fait le renouvellement du discours identitaire canadien-français survenu au cours des années 1960. L'appartenance au territoire québécois, devenu territoire national — jusqu'à maintenant symbolique — pour les Canadiens français, et la valorisation au Québec d'une langue distincte de celle de la majorité canadienne constituent les nouvelles donnes à partir desquelles l'élite nationaliste québécoise entend tracer les paramètres de l'identité québécoise en formation. Ces changements identitaires accompagnent la transformation du nationalisme; celle-ci se manifeste d'ailleurs éloquentement par le nouveau tracé des frontières de la nation. Ces dernières se rétrécissent, car elles cessent de coïncider avec celles du Canada. Les frontières de la nation canadienne-française correspondent dorénavant à celles de la province de Québec, devenue l'État du Québec dans les années 1960. La redéfinition des frontières de la nation entraîne des exclusions. Ainsi, elle provoque une fragmentation de l'identité canadienne-française et amène, en partie, un changement des appellations identitaires chez les anciens membres de la famille canadienne-française qui résident dans le reste du Canada. Les francophones de l'Ontario, tout comme ceux de l'Alberta ou du Manitoba, valorisent une identité fondée, entre autres, sur l'utilisation d'une langue commune et l'appartenance au territoire provincial, comme l'attestent les appellations de Franco-Ontariens, de Franco-Albertains ou de Franco-Manitobains (Juteau Lee et Lapointe, 1980; McRoberts, 1988: 129-131; Harvey, 1995). L'ampleur de ce renouvellement est telle que ces groupes sont exclus de l'identité québécoise et même liquidés au plan intellectuel, comme en témoignent les formules lapidaires citées ci-dessus.

Les années 1960 nous offrent des clés pour comprendre les transformations radicales auxquelles fait face le Canada français, comme on disait alors. Les termes de « brisure », de « scission », de « rupture » conviennent pour caractériser ces changements. Le recours à ces termes laisse entendre qu'il existait auparavant des liens entre les francophones. Par conséquent, il est pertinent de s'interroger sur la nature de ces liens et d'évaluer la contribution directe ou indirecte du Québec. C'est ainsi que notre recherche s'est centrée sur un ensemble d'interrogations. Depuis la Confédération, quels moyens le Québec a-t-il mis en œuvre pour aider les groupes francophones au Canada? Quels sont les mécanismes et les événements qui peuvent expliquer les transformations radicales qu'a connues le Canada français au cours de la Révolution tranquille?

Enfin, quelle est la politique du gouvernement de la province de Québec, le seul élu par une majorité de francophones en Amérique du Nord, envers les communautés francophones en milieu minoritaire, en particulier dans les années 1960, époque où le gouvernement affirme que le Québec est la mère patrie des Canadiens français? C'est durant ces années que l'État du Québec crée le Service du Canada français d'outre-frontières (SCFOF)¹, un organisme gouvernemental chargé des relations entre le Québec et la francophonie nord-américaine.

Notre étude des rapports entre le Québec et la francophonie canadienne de 1867 à 1975 permet de rendre compte de la mise au point, de la défense du projet imaginé du Canada français ainsi que des oppositions auxquelles celui-ci a donné lieu. Nous verrons comment, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, l'élite canadienne-française a adhéré à une vision organique de la nation, à une conception ethnique du nationalisme valorisant certains caractères culturels tels que l'usage de la langue française et la défense de la foi catholique. Ce nationalisme implique une conception défensive des rapports avec l'*autre*, qu'il soit anglophone ou allophone.

Cette pensée nationaliste ethnique est de plus en plus contestée après la Seconde Guerre mondiale, et les nouveaux nationalistes, désignés sous le nom de néo-nationalistes, transforment la problématique du national. Ils défendent la thèse du Canada, pays où cohabitent deux nations appelées à faire de leurs États respectifs, le Canada et le Québec, un État-nation. Les thèses néo-nationalistes expriment donc une conception territoriale de la nation. Historiens et politologues se sont penchés sur cette nouvelle vision nationaliste pour expliquer les fondements idéologiques de la Révolution tranquille et des affrontements survenus, depuis, entre le gouvernement du Québec et le pouvoir fédéral (Behiels, 1985; McRoberts, 1988; Lamarre, 1993). Pourtant, les spécialistes ont très peu écrit sur l'opinion nationaliste canadienne-française et québécoise à l'égard des groupes francophones en milieu minoritaire et sur la réaction de ces groupes au renouvellement de la problématique nationale.

Enfin, par-delà les discours et les questions d'identité et de nationalité, certaines études scientifiques décrivent les actions accomplies par le Québec en vue de raffermir la solidarité entre les Canadiens français. Ce type d'écrits date cependant. Il reflète en outre l'engagement idéologique des auteurs qui sont influencés par l'idéologie de la survivance. On y privilégie le récit des luttes mémorables menées à l'extérieur du Québec, présentées comme la « province mère », en vue de la sauvegarde de l'identité des Canadiens français, laquelle repose sur la foi, la langue et les institutions. Ces études décrivent l'action du clergé et de

chefs laïcs dévoués à la cause canadienne-française, action considérée comme légitime. Elles révèlent aussi l'insouciance des francophones du Québec qui n'ont pas toujours assumé toutes leurs responsabilités à l'égard de leurs compatriotes (voir Groulx, 1933).

Plus récemment, plusieurs auteurs ont analysé les institutions canadiennes-françaises. Dans son article, l'historien Pierre Savard rappelle l'existence de multiples liens entre les Franco-Ontariens et leurs compatriotes du Québec. Selon lui, les années 1920 à 1960 marquent « une période de solidarité intense, tant chez les élites que dans une partie des couches populaires restées en contact avec le Québec » (Savard, 1993 : 240). D'autres études, notamment celles sur le mouvement Desjardins, font ressortir l'importance de ce groupement associatif dans le développement des communautés francophones en milieu minoritaire (Allaire, 1987; Poulin, 1990). L'étude de Laliberté sur l'Ordre de Jacques-Cartier porte, quant à elle, un regard critique sur cette institution secrète dissoute dans les années 1960. L'auteur centre son analyse sur le Québec, mais toutefois il met en évidence le rôle déterminant de l'élite d'Ottawa dans la direction de l'Ordre. Ce rôle a d'ailleurs été l'une des causes de la dissolution de cet organisme (Laliberté, 1983). Mais l'Ordre, c'est plus que le Québec, comme le rappelle Robert Choquette. Le rayon d'action de cet organisme embrasse tout le pays (Choquette, 1987).

Ces quelques exemples montrent que les dirigeants québécois de ces institutions ne limitent pas leurs préoccupations au seul territoire du Québec, mais qu'ils manifestent, au contraire, un intérêt pour le sort des communautés canadiennes-françaises des autres provinces, du moins jusque dans les années 1960. Il existe donc un réseau institutionnel canadien-français à l'intérieur duquel le Québec joue un rôle essentiel.

Le dernier aspect que nous explorerons concerne le réseau institutionnel, provincial et national, qui, dans le projet du Canada français, est l'instrument de l'action collective. Nous nous sommes intéressés aux actions et aux revendications du réseau institutionnel canadien-français, et en particulier à ses dirigeants. Ces derniers forment des élites « définitrices », pour reprendre l'expression du sociologue Fernand Dumont (Dumont, 1993 : 326). Ils définissent les paramètres de l'identité canadienne-française et fixent les frontières du groupe sur lequel ils exercent leur contrôle social. Ces leaders jouent en effet un rôle de premier plan dans la détermination des besoins de leur milieu, étant donné que leur contrôle sur certaines institutions leur permet de transmettre leur vision aux membres de ces communautés. Ces élites définitrices sont également porteuses de l'avenir de la nation, du destin national; elles

offrent, selon Bouchard, « une représentation cohérente et rassembleuse de la collectivité canadienne-française » (Bouchard, 1995 : 20).

Notre analyse porte sur un groupe social ou des groupes sociaux précis. Composés de membres des professions libérales ou de l'Église, ces groupes gouvernent les diverses institutions qui, selon eux, sont indispensables pour assurer l'avenir de la nation. Par l'importance de leurs réseaux personnels, par leurs interactions avec leur milieu de travail et avec les milieux politiques et sociaux qu'ils fréquentent, ces groupes forment des microcosmes, plus ou moins fermés sur eux-mêmes, qui se disputent le pouvoir, c'est-à-dire, pour reprendre Bourdieu, le capital « donnant pouvoir sur les différentes espèces de capital et sur leur reproduction », à l'intérieur du macrocosme du Canada français (Bourdieu, 1994 : 109). Les gouvernements fédéral et provinciaux considèrent d'ailleurs ces dirigeants d'organismes comme les représentants de leur communauté. Les débats, les événements et la lutte pour le pouvoir symbolique, celui de définir la communauté, qui donnent un sens à la notion de Canada français sont d'abord le reflet des intérêts opposant les divers microcosmes, dont l'un des plus importants est constitué par les élites définitrices (Martel et Pâquet, 1997).

Il convient toutefois de signaler que notre étude de ces microcosmes comporte certaines limites. D'abord, nous ne reconstituons pas la totalité du réseau institutionnel canadien-français, lequel est si complexe et si riche qu'il pourrait fournir la matière de plusieurs travaux de recherches. Le rôle de l'Église catholique au Canada français, par exemple, n'est pas au centre de la présente étude, bien que le réseau institutionnel ait été affecté par l'évolution de l'Église, surtout depuis le deuxième concile du Vatican. Nous avons concentré plutôt notre attention sur les microcosmes des communautés francophones en milieu minoritaire, en particulier sur ceux qui dirigent le réseau institutionnel francophone dans chacune des provinces. Le Canada français qui fait l'objet de notre analyse est d'abord celui des dirigeants des associations provinciales. La rupture des années 1960 a amené la remise en question du rôle de ces dirigeants et de celui de leurs homologues du Québec.

Une des associations des milieux minoritaires canadiens-français assume un rôle de leadership dans la diffusion de cette vision multiforme du Canada français : l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFEO). Formée en 1910, deux ans avant la crise scolaire provoquée par l'adoption du Règlement XVII en Ontario, l'ACFEO se définit comme le porte-parole de l'Ontario français; aussi en devient-elle le défenseur auprès du réseau institutionnel de la province de Québec et des gouvernements provincial et fédéral. Dans sa longue lutte contre le gouvernement ontarien, elle a été amenée à participer à

la création d'un réseau institutionnel national en vue d'aider les communautés francophones dans leurs luttes pour la reconnaissance des droits des Canadiens français qui forment l'une des nations fondatrices du pays.

Notre analyse des microcosmes du Canada français nous a conduit à étudier l'Ordre de Jacques-Cartier et surtout le Conseil de la vie française en Amérique, que nous appellerons tout simplement le Conseil dans cet ouvrage. Ce dernier organisme, encore actif de nos jours et qui n'a pas fait l'objet d'une étude scientifique jusqu'à maintenant, à l'exception d'un court article de Lambert (Lambert, 1981), est devenu un lieu de discussion des enjeux vitaux du Canada français. Il est aussi une tribune où les porte-parole des microcosmes des milieux minoritaires canadiens-français expriment les divers besoins des francophones du pays, tels que perçus, imaginés et compris². Bien sûr, l'Ordre de Jacques-Cartier exerce toujours une certaine influence sur le Conseil. Mais contrairement à l'Ordre, le Conseil agit publiquement. Il constitue la manifestation tangible de la solidarité entre les institutions canadiennes-françaises. Les diverses Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec viennent seconder les efforts du Conseil et de l'Ordre lorsque des crises obligent les Canadiens français à serrer les rangs. La pauvreté des archives des Sociétés Saint-Jean-Baptiste de Montréal et de Québec conservées aux Archives nationales du Québec nous empêche d'apprécier avec justesse l'importance de ces organismes au sein du projet du Canada français.

Notre ouvrage se divise en cinq chapitres. Le premier décrit les divers éléments du projet du Canada français ainsi que les circonstances et les principaux acteurs associés à la mise en place des institutions nationales du réseau canadien-français. Les chapitres 2 et 3 traitent de l'action du Conseil, qui devient un élément essentiel du réseau institutionnel canadien-français en cours de formation, mais entreprend aussi de nombreuses campagnes pour défendre la dualité nationale et assurer la survie du fait français au Canada. Les deux derniers chapitres portent sur les décennies 1960 et 1970, période charnière dans les relations entre le Québec et les communautés francophones. L'avant-dernier définit l'action du gouvernement du Québec auprès de la francophonie, action qui sera déterminante dans les années ultérieures, car nous verrons se creuser davantage le fossé entre l'État québécois et les groupes francophones en milieu minoritaire. Le thème de la rupture acquiert toute sa signification dans le dernier chapitre de l'ouvrage, qui recherche les causes de l'écclatement du projet du Canada français. Les débats qui ont cours durant les années 1960 sur la place du Québec dans la Confédération canadienne et les conséquences des choix constitutionnels des Québécois sur la francophonie canadienne demeurent donc d'actualité.

Une des particularités de cet ouvrage réside dans le sens donné aux appellations « Canadiens français » et « province de Québec ». Par souci d'exactitude historique et, surtout, pour rendre compte de la brisure qui survient au Québec dans l'ordre du discours et de la conscience de soi, les termes « État québécois » et « Québécois » pour désigner la province de Québec et les francophones du Québec ne sont employés que pour la période postérieure à 1960. C'est depuis la Révolution tranquille, rappelons-le, que sont utilisées les expressions « État du Québec » et « Québécois ». Ces termes ont connu depuis une telle popularité que les chercheurs résistent mal à la tentation d'en faire usage dans leurs études sur le Québec d'avant 1960. Ces changements de vocabulaire témoignent d'une volonté de marquer une rupture avec la période duplessiste. Les chercheurs ont donc tendance à étendre au passé le discours sur l'identité apparue avec la Révolution tranquille et ayant amené une transformation des perceptions que les francophones du Québec ont d'eux-mêmes, de leurs compatriotes des autres provinces, de l'*autre* qui n'est ni catholique ni parlant français, et surtout de leur gouvernement provincial. Ainsi, pour refléter cette révolution conceptuelle, les termes d'« État du Québec » et de « Québécois » ne seront employés que dans les chapitres 4 et 5.

Notes

1. L'action du SCFOF n'a fait l'objet d'aucune analyse, bien que le mémoire de maîtrise d'Hyman (1988) et l'article de Savard (1993) en fassent mention. Par contre, l'ouvrage de Balthazar et al. (1993) sur la politique extérieure du Québec des 30 dernières années ne mentionne pas le SCFOF.
2. Le champ d'intervention du Conseil inclut les Franco-Américains et les francophones de la Louisiane. Nous ne présentons pas les actions du Conseil auprès de ces groupes, car cela déborde le cadre de notre analyse.

This page intentionally left blank

CHAPITRE UN

Le Canada français se découvre : formulation d'un projet de société (1867-1937)

L'expression « canadienne-française » prend divers sens dans la seconde moitié du XIX^e siècle et les premières décennies du XX^e siècle. D'abord, elle se réfère à une identité qui est reconnue par les élites définitrices nationales et qui doit être préservée afin de marquer sa différence par rapport à celle des *autres*, c'est-à-dire des communautés nationales différentes des Canadiens français, qui se partagent le pays né en 1867. Cette identité se rattache à une pensée nationaliste susceptible de protéger les droits des Canadiens français, quel que soit le lieu d'établissement de ces derniers au Canada. Pour préserver cette identité et diffuser cette pensée nationaliste, les instruments de l'action collective sont les différentes institutions qui voient le jour dans les diverses communautés, soit au Québec, soit à l'extérieur du foyer national.

Ces trois aspects du projet du Canada français se développent graduellement, souvent à la suite de crises qui affectent les relations entre les deux principales communautés linguistiques du pays. Lorsqu'en 1937 les dirigeants des communautés francophones du continent sont convoqués à Québec, marquant ainsi une continuité historique avec des rassemblements similaires survenus notamment en 1880 et 1912, ils chercheront à consolider le réseau institutionnel national en s'appuyant sur le Comité permanent de la survivance française en Amérique, qui en 1952, devient le Conseil de la vie française en Amérique.

Le projet du Canada français et la mise en place d'un réseau institutionnel national (1867-1926)

Durant les négociations qui ont précédé la sanction, en 1867, de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les hommes politiques francophones

du Canada se sont appliqués à obtenir des protections constitutionnelles relatives à la langue française, au régime de droit civil et au système confessionnel d'éducation pour la future province de Québec. Quant à leurs compatriotes canadiens-français des autres colonies britanniques, ils n'osèrent toutefois pas intervenir, de peur d'être accusés d'ingérence dans les affaires des futures provinces et, surtout, afin d'éviter que l'éducation ne devienne de compétence fédérale. Par conséquent, ils jugèrent suffisantes les garanties contenues dans l'article 93 relatif au régime scolaire confessionnel pour les minorités et l'article 133 reconnaissant l'usage des deux langues devant les tribunaux, le parlement fédéral et celui de la province de Québec. Dans ses lettres à sa famille, Hector Langevin, délégué du Canada à la conférence de Londres de 1866, dit espérer que les futures provinces s'inspireront, dans leurs actions vis-à-vis de leurs communautés minoritaires, de l'exemple du Canada-Est qui traite avec « justice la minorité protestante » (Désilets, 1969: 160-162).

Alors que les hommes politiques s'occupaient d'établir un nouveau cadre constitutionnel pour les colonies de l'Amérique du Nord, l'émigration des Canadiens français de la province de Québec vers les États-Unis, en particulier vers les centres industriels des États de la Nouvelle-Angleterre, inquiétait davantage. Les transformations de la structure économique et la conversion à la production laitière provoquèrent l'exode de centaines de milliers de personnes. Cet exode constituait une véritable hémorragie nationale, selon certains guides d'opinion. Malgré leur opposition à cet exode, les élites décidèrent d'encadrer ce mouvement de population pour préserver les composantes de l'identité canadienne-française en territoire américain (voir Roby, 1990).

La migration canadienne-française vers les États-Unis suscita des espoirs chez l'évêque de Saint-Boniface, M^{gr} Alexandre-Antonin Taché, et son successeur à partir de 1894, M^{gr} Louis-Philippe-Adélard Langevin. Ces derniers nourrissaient de grands desseins au sujet du peuplement des territoires du Nord-Ouest, acquis par le Canada en 1870. Les deux évêques espéraient pouvoir diriger une partie du flux migratoire vers les plaines de l'Ouest, dont une bonne partie est encore inoccupée, pour y renforcer la communauté française qui s'y était établie bien avant la Conquête de la Nouvelle-France, en 1760, pour y faire le commerce des fourrures. Il fallait toutefois faire vite, comme le rappelle M^{gr} Taché à Louis-François Laflèche, ancien missionnaire dans l'Ouest canadien devenu évêque de Trois-Rivières: « *Si nous n'avons point d'émigration catholique nous sommes perdus à tout jamais. Le flot ontarien va nous déborder de toute part*¹. » En 1885, la population française, à l'exclusion des Métis, était déjà de 3 000 personnes dans les Territoires du

du Nord-Ouest et d'environ 7 000 dans la province du Manitoba (Lapointe, 1986:46).

M^{gr} Taché comptait bénéficier de l'appui de l'épiscopat de la province de Québec. En octobre 1871, les évêques de la province de Québec envoient une lettre circulaire au clergé. Dans ce document, les évêques déplorent l'émigration des Canadiens français aux États-Unis et demandent au clergé de « trouver des moyens d'attacher ces gens à leur terre canadienne », notamment en encourageant ceux qui songent à partir à aller s'établir au Manitoba (Painchaud, 1986:87-88).

En dépit de cette lettre, les évêques de la province de Québec ne participèrent pas activement à la campagne en vue de l'établissement des Canadiens français dans l'Ouest. À vrai dire, l'épiscopat ainsi que les politiciens et les journalistes ne partageaient pas le point de vue de M^{gr} Taché; ils craignaient qu'en encourageant trop l'établissement des francophones dans l'Ouest, le poids démographique de la province de Québec et, par conséquent, son pouvoir politique dans la Confédération ne diminuent (Lalonde, 1983:83). Les efforts de l'évêque de Saint-Boniface connurent un succès mitigé (Painchaud, 1986). M^{gr} Taché fit part de sa déception à son ami, M^{gr} Laflèche: « Je regrette de le dire; on n'y a pas songé assez dans le Bas-Canada, et lorsqu'on pouvait fortifier tous les droits de la province de Québec par l'établissement d'une province-sœur, au Manitoba, on a laissé cette dernière se peupler d'un élément hostile². » D'ailleurs, les données du recensement décennal de 1921 révèlent que la population d'origine française dans les Prairies ne représente plus que 5,8% de la population totale (Allaire, 1993b:349).

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les Canadiens français se sont établis en masse dans le reste du continent nord-américain. Bien que la majorité opta pour les États-Unis, des Canadiens français prirent la route de l'Ouest, allant se fixer soit dans la vallée de l'Outaouais, dans le nord de l'Ontario ou encore dans les Prairies. Certains furent encouragés à aller s'établir dans cette dernière région par des prêtres-colonisateurs tels que le père Albert Lacombe ou l'abbé Pierre Gravel, ou par des agents de recrutement qui parcouraient les villes américaines en vue d'inciter les Canadiens français à revenir au Canada. D'autres émigrèrent pour des motifs personnels qui, dans bien des cas, n'ont rien à voir avec les projets de consolidation de l'élément français dans le reste du pays. L'espoir d'améliorer ses conditions d'existence ou le goût de l'aventure sont deux des raisons qui amenèrent les Canadiens français à élire domicile en Ontario ou dans les Prairies. Comme le révèle l'étude de Gaffield sur l'émigration des Canadiens français dans l'Est ontarien, plus précisément dans le comté de Prescott, il s'agit de familles, souvent de jeunes couples avec ou sans enfants (Gaffield, 1993).

La présence de ces Canadiens français dans les différentes parties du Canada justifie la mise en place d'institutions vouées à la sauvegarde de l'identité. Dans la définition qu'elles proposent de l'identité du Canadien français, les élites définiteuses de ces milieux, tant sur le plan provincial que sur le plan national, font ressortir des traits culturels particuliers comme la langue française et la foi catholique. Ces traits culturels, qui différencient les Canadiens français des autres communautés, sont associés à un modèle de société basé sur l'agriculture.

À la fin du XIX^e siècle, les élites définiteuses du Canada anglais considèrent que le pays a la mission de sauver l'Empire britannique (Berger, 1970). Les élites définiteuses du Canada français estiment, pour leur part, que les Canadiens français ont une mission providentielle, celle de défendre et de répandre le catholicisme sur le continent nord-américain. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter le discours de l'abbé Louis-François Laflèche devant les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa, au lendemain de la Saint-Jean-Baptiste, le 25 juin 1866 : « [Nos pères] vinrent ici, d'après l'intention des Rois de France, non pour s'y enrichir et y faire des conquêtes, mais comme des missionnaires pour y établir le royaume de Dieu. » La mission des Canadiens français, selon lui, « consiste à travailler à la propagation de la vérité, et à l'expansion du royaume de Dieu sur ce continent » (cité dans Savaète, 1914:61-62).

L'identité, telle qu'elle est définie par les élites définiteuses des milieux minoritaires canadiens-français diffère sur de nombreux points de celle qui est discernée par les élites de la province de Québec. Au premier rang vient la prise de conscience de la condition de minoritaire, du moins lorsque les luttes pour le respect des droits sont entravées par les frontières entre les provinces. Les batailles en faveur de l'enseignement catholique en français deviennent un révélateur de la condition de minoritaire des communautés francophones établies à l'extérieur du Québec. Ainsi, les dirigeants des groupes canadiens-français du Manitoba, et plus tard, ceux de l'Ontario prennent conscience de la précarité de leur situation. Ces conflits scolaires deviennent souvent, comme c'est le cas pour la collectivité canadienne-française de l'Ontario avec le Règlement XVII, un mythe fondateur de l'expérience historique du groupe et de son enracinement dans le milieu. Lorsque les dirigeants des communautés francophones en milieu minoritaire comparent leur situation juridique avec celle de leurs compatriotes de la province de Québec, ils constatent que les Canadiens français du Québec jouissent d'une certaine sécurité culturelle tandis qu'eux-mêmes doivent lutter pour préserver leurs institutions et surtout obtenir des écoles françaises.

Le discours sur l'identité qui est répandu par les élites définiteuses des milieux canadiens-français à l'extérieur du Québec comporte la définition d'un territoire qui correspond à celui du Canada, patrie des Canadiens français. Par conséquent, le pouvoir fédéral est leur gouvernement national. Le Parlement fédéral demeure l'institution qui permet le plus à l'élément français de défendre ses droits et de les étendre puisque les quelques représentants de l'extérieur de la province de Québec comptent sur le nombre très important de députés et de sénateurs provenant de cette province. Si cette députation agit en ce sens, elle peut exercer une pression sur les dirigeants politiques. Ce projet divise toutefois l'élite de la province de Québec, partagée entre son allégeance envers le gouvernement de la province de Québec et celle envers le gouvernement d'Ottawa. Cependant, dans la province de Québec, les Sociétés Saint-Jean-Baptiste et certains membres du clergé, entre autres, considèrent que le Canada est la patrie des Canadiens français (Allaire, 1993a).

Cette prise de conscience de la différence, qui résulte des expériences historiques particulières de chacune des communautés canadiennes-françaises, explique l'introduction par les élites définiteuses, de nouvelles appellations rendant compte davantage de l'évolution de la collectivité. Les leaders ontariens appellent le groupe social auquel ils appartiennent le groupe canadien-français de l'Ontario ou le groupe franco-ontarien (Gaffield, 1993). Toutefois, ces dirigeants emploient indifféremment ces expressions et le terme franco-ontarien n'a pas encore l'importance qu'il revêtira dans les années 1960, à l'époque des changements structuraux. En Saskatchewan, les participants au congrès de fondation de leur association provinciale, en 1912, ont retenu l'appellation la plus englobante, celle de franco-canadien, laquelle tient compte de la diversité du peuplement francophone de cette province (Lapointe, 1986: 211). Comme ce fut le cas pour l'Alberta et le Manitoba, des Européens francophones, dont plusieurs étaient des Belges, sont venus s'établir dans l'Ouest, en partie grâce à l'action de missionnaires-colonisateurs ou d'agents du gouvernement ayant séjourné en Europe. Ces missionnaires et agents tentent de diriger le faible courant migratoire des pays francophones européens (Painchaud, 1986; Lapointe, 1986).

Dans une certaine mesure, les élites définiteuses de la province de Québec reconnaissent l'existence de ces différences. Elles n'hésitent pas à regarder ces communautés canadiennes-françaises en milieu minoritaire comme des modèles, des sources d'inspiration dans la lutte pour la survivance des Canadiens français, pour la sauvegarde de leur langue et de leur foi. Déplorant la complaisance de leurs compatriotes du Québec, les chefs qui considèrent le Québec comme la « province

mère de la nation » insistent sur les périls qui menacent la collectivité. Comme le fait observer M^{gr} Camille Roy, président du deuxième Congrès de la langue française qui a lieu en 1937, au cours de sa tournée de promotion de cet événement, « c'est auprès des minorités françaises du Canada et des États-Unis, que l'on [sent] battre avec le plus d'émoi le sang de la race » (Roy, 1938 : 8). Ces groupes formeraient même les avant-postes du Canada français. Si l'un de ces avant-postes disparaissait, la survie du Canada français serait irrémédiablement compromise, ainsi que celle du château fort qui, dans la vision défensive de la survivance du fait français, désigne le Québec (voir Henri Bourassa, « Notre Devoir », *Le Devoir*, 21 décembre 1914; Bourassa, 1915).

La stratégie de la sauvegarde de l'identité repose sur l'établissement d'un réseau institutionnel plus ou moins complexe. L'importance et la densité du réseau témoignent de la richesse du milieu francophone, de l'appui de l'Église catholique et des dirigeants canadiens-français. Ainsi donc le degré de complétude institutionnelle varie grandement d'une communauté canadienne-française à l'autre (Breton, 1964).

La base du réseau institutionnel à édifier est sans conteste la famille. Lorsqu'un nombre suffisant de familles canadiennes-françaises occupe un espace géographique déterminé, la paroisse et l'école deviennent viables, et ces dernières constituent des « bastions de la survivance française ». Cette base donne lieu à la création d'organismes de défense et de développement des communautés. Ces organismes peuvent recruter leurs membres dans la paroisse, comme les Sociétés Saint-Jean-Baptiste, ou dans les milieux de travail, comme les associations des enseignants bilingues.

Chacune des communautés canadiennes-françaises, à l'extérieur du Québec, met sur pied une association provinciale destinée à défendre les intérêts de la communauté. L'association provinciale est le porte-parole de la collectivité auprès du gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral et des organismes du Québec. Les circonstances historiques de la naissance de ces associations sont propres à chacune. Souvent, une crise dans le domaine scolaire devient l'événement catalyseur, comme c'est le cas de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba (AECFM), en 1916 (Lalonde, 1983 : 91). D'autres associations ont pour rôle de mobiliser les ressources humaines et financières lors des conflits entre la majorité anglophone et la minorité francophone. L'ACFEO, créée en 1910, se consacre à la lutte en vue de l'abolition du Règlement XVII. La plupart de ces associations assument des responsabilités particulières dans le domaine de l'éducation. L'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan (ACFCS) et l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), créée en 1926, s'occupent du

recrutement d'enseignants bilingues, administrent les examens de français et proposent les programmes d'enseignement en français, soit de la langue, soit de la religion à l'école primaire. Ces programmes ont plus ou moins de succès, car, dans bien des cas, il est impossible d'enseigner plus d'une heure de français par jour (Mahé, 1994).

Certains organismes du réseau institutionnel travaillent dans d'autres secteurs de la vie sociale. C'est le cas, par exemple, des sociétés mutuelles et des caisses populaires. Ainsi, le fondateur des caisses populaires, Alphonse Desjardins, donne à l'extérieur du Québec des conférences sur son projet de caisse populaire. Sténographe français à la Chambre des communes de 1892 à 1917, Desjardins aide à la création de caisses populaires en Ontario. Devant les délégués du congrès de l'ACFEO de 1912, il rappelle que la caisse populaire est « un puissant moyen d'assurer la conservation de la foi, de la langue et des traditions » (Poulin, 1990 : 157). Plusieurs autres caisses sont établies dans les collectivités canadiennes-françaises.

De nombreuses communautés, souvent à l'instigation des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée, appuient la fondation d'hebdomadaires et de quotidiens. Parmi les plus importants, mentionnons le quotidien *Le Droit*, d'Ottawa, *La Survivance* en Alberta, *La Liberté* du Manitoba et *Le Patriote de l'Ouest* de la Saskatchewan.

Les événements politiques qui secouent l'Ouest canadien ont un retentissement sans précédent dans la province de Québec. La fin tragique du second soulèvement des Métis, puis le procès et la pendaison de Louis Riel, en 1885, attirent l'attention des Canadiens français sur le sort de leurs compatriotes métis. La lutte pour la survivance du fait français compte un nouveau martyr en la personne de Louis Riel. Lors de l'assemblée au Champ de Mars à Montréal, le 22 novembre 1885, le chef du Parti libéral provincial, Honoré Mercier déclare : « Riel, notre frère, est mort [...]. En tuant Riel, sir John n'a pas seulement frappé notre race au cœur mais il a surtout frappé la cause de la justice et de l'humanité [...] » (Rumilly, 1975b, 1 : 281).

Cinq ans plus tard, le Premier ministre du Manitoba, le libéral Thomas Greenway, fait adopter deux lois inconciliables avec les principes de la constitution de la province. La première abolit le français comme langue officielle de la province. La seconde nuit aux intérêts des Franco-catholiques puisque le gouvernement cesse de subventionner les écoles confessionnelles au profit d'un système scolaire public. La signature de l'entente Greenway-Laurier, en 1897, met un terme à cette querelle scolaire.

Cette dernière crise, qui met en péril les droits des Canadiens français, oblige l'élite de la province de Québec à s'interroger sur les

véritables intentions des signataires de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (Silver, 1982). La querelle scolaire manitobaine met en évidence la précarité des droits des Canadiens français. Le mécanisme d'intervention du pouvoir fédéral prévu à l'article 93 de la Constitution est mis à l'épreuve au cours de cette crise. Les élites définitrices constatent que l'action du gouvernement fédéral est dictée par la majorité anglo-saxonne. Lorsque le gouvernement conservateur a décidé d'introduire sa loi réparatrice à la Chambre des communes, en 1896, il était alors à la fin de son mandat. Ce projet de loi étant devenu un enjeu électoral, les conservateurs perdent le pouvoir, en dépit de l'appui des évêques du Québec et de l'invitation de M^{gr} Laflèche à voter pour les candidats conservateurs (Crunican, 1974).

Henri Bourassa, homme politique et fondateur du quotidien *Le Devoir*, propose alors un nouveau cadre interprétatif des intentions des Pères de la Confédération. Selon l'interprétation de Bourassa, la Confédération n'est pas seulement un pacte entre colonies, comme on l'a pensé jusque-là, mais aussi un pacte entre les nations canadienne-française et canadienne-anglaise. Par conséquent, les deux nations possèdent les mêmes droits, quel que soit le lieu de résidence de ses constituantes (Bourassa, 1902; voir Cook, 1969).

En 1905, les défenseurs des droits des Canadiens français ont une nouvelle fois l'occasion de constater la tiédeur des politiciens fédéraux au cours des discussions portant sur les droits scolaires des minorités catholiques dans les constitutions des nouvelles provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan. Malgré sa volonté de rétablir les droits des catholiques, le Premier ministre Wilfrid Laurier doit reculer devant l'agitation suscitée par la presse anglophone et les tensions à l'intérieur de son cabinet à la suite de la démission de son ministre de l'Intérieur, Clifford Sifton (Bélanger, 1986).

Les tensions dans les relations entre les deux principales communautés linguistiques du pays redoublent à la suite de la promulgation, en 1912, du Règlement XVII limitant l'usage du français comme langue d'enseignement dans les deux premières années du primaire en Ontario. Ce nouveau conflit dans le domaine scolaire amène la mobilisation de l'ACFEO, des évêques canadiens-français, des journaux francophones de la province de Québec et des hommes politiques, en particulier de Henri Bourassa. Il contribue à envenimer les relations entre Canadiens français et Canadiens anglais lors de la crise de la conscription de 1917 (Savard, 1993). L'affaire est déférée au Comité judiciaire du Conseil privé de Londres, qui statue, le 2 novembre 1916, que l'article 93 garantit uniquement le droit à recevoir l'instruction selon sa foi religieuse et non dans sa langue maternelle (Choquette, 1980). Le jugement déçoit

donc l'attente de l'élite canadienne-française ontarienne qui croyait jusqu'à là que le droit à l'enseignement catholique en français était protégé par l'acte fondateur du Canada. L'ACFEO comprend alors que, pour régler le conflit, il faut négocier avec le gouvernement provincial.

En 1927, la conclusion du conflit scolaire en Ontario s'avère riche en enseignements pour les Canadiens français, et notamment pour ceux de l'Ontario. Le conflit a montré que la protection des droits des Canadiens français en milieu minoritaire dépend du bon vouloir de la majorité, étant donné l'absence de protection constitutionnelle suffisante en matière de droits linguistiques. Il faut donc défendre la thèse des deux nations avancée par Henri Bourassa, laquelle est susceptible de modifier le comportement des anglophones à l'égard des Canadiens français. Cette interprétation des intentions des Pères de la Confédération représente une véritable planche de salut pour les Canadiens français, en particulier pour ceux qui étaient minoritaires dans leur milieu, car elle fournit des principes d'action pour la poursuite de la lutte. L'affirmation de l'existence de deux peuples fondateurs devient un élément de la pensée nationaliste canadienne-française, puisque les droits des citoyens des deux peuples devaient être protégés également, peu importe le lieu de leur établissement au Canada.

Les moyens privilégiés de promotion de ce credo nationaliste sont les diverses associations provinciales des milieux minoritaires et les associations nationalistes du Québec qui constituent les instruments de l'action collective canadienne-française. Faute d'un État distinct pour l'ensemble des Canadiens français, l'action nationale s'effectue par l'intermédiaire des institutions qui demeurent sous l'autorité de la nation. Le réseau institutionnel constitue donc cette base de pouvoir des élites définitrices. Puisque les sièges épiscopaux à l'extérieur du Québec font l'objet de vives disputes entre les groupes catholiques, notamment les Irlandais (Choquette, 1984; Laliberté, 1983; Lapointe 1986), le réseau institutionnel fait l'objet d'une attention spéciale. Pour accroître la force de ce réseau, il faut mettre sur pied des organismes nationaux. Ce réseau vise d'abord à raffermir les liens entre les groupes francophones, puis à coordonner les actions collectives pour la défense et la promotion des droits de l'une des deux nations fondatrices du pays. L'Ontario français joue un rôle de premier plan dans la réalisation de cet objectif.

Le premier des organismes nationaux, l'Ordre de Jacques-Cartier, est fondé à la fin de la bataille contre le Règlement XVII, en 1926, à l'initiative du curé François-Xavier Barrette et de fonctionnaires fédéraux de la capitale nationale. Il reçoit ses lettres patentes du Secrétariat d'État du Canada, en octobre 1927, avec la dénomination de « Les Commandeurs de l'Ordre de Jacques-Cartier » (Laliberté, 1983 : 38). Confrontés à la

lassitude populaire après quinze ans de lutte contre la politique scolaire gouvernementale, les dirigeants du réseau institutionnel ontarien créent un organisme dont la population ignore l'action mais qui veille au bien-être de celle-ci. L'action collective quitte ainsi la sphère publique au profit de l'arrière-scène du pouvoir (Choquette, 1987 : 262).

Cet ordre répond aux désirs des dirigeants de l'Ontario français : après s'être frottés aux autres groupes ethniques dans leurs luttes nationales, ceux-ci avaient conclu à la nécessité d'établir une institution coordonnatrice des forces vives de la nation. La Patente, autre appellation de l'Ordre, poursuit de multiples objectifs. Elle offre un milieu de réflexion aux dirigeants des secteurs vitaux du Canada français, à l'abri des regards indiscrets. Cette réflexion doit aboutir à une unité de pensée et d'action afin de promouvoir les droits de la nation canadienne-française ainsi que son développement (Choquette, 1987 : 234). Cet outil se compare à celui que les autres groupes ethniques possèdent, notamment les Irlandais catholiques, et dont l'Ordre soupçonne l'existence. Les loges secrètes expliquent, selon les chefs ontariens, le succès des orangistes dans les affaires scolaires ou encore les difficultés des Canadiens français à obtenir leur juste part des emplois dans la fonction publique fédérale. Les fondateurs de l'Ordre ont la certitude de réussir là où les mouvements de mobilisation populaire ont échoué. Ils multiplient les actions des institutions canadiennes-françaises en enrichissant le réseau d'un organisme destiné à coordonner leurs efforts (Laliberté, 1983 : 40-42).

La force de l'Ordre de Jacques-Cartier réside dans son caractère secret garanti par une sélection minutieuse de ses membres. Il faut être sélectionné par l'Ordre pour en devenir membre, ce qui permet de contrôler la croissance des cellules locales au Canada.

On entre dans les sociétés extérieures, mais on est admis dans l'Ordre. Ailleurs, la porte est en principe ouverte; chez nous, elle est en principe fermée. Dans les autres sociétés, il faut une raison grave pour être refusé; dans l'Ordre, il faut des motifs sérieux pour se voir appeler. [...] Et à son admission, le membre prend des engagements que l'on ne trouve pas dans les sociétés ouvertes : discrétion absolue, discipline rigoureuse, initiative audacieuse, désintéressement spontané³.

La plupart des leaders du réseau institutionnel canadien-français œuvrent à des degrés divers au sein de l'Ordre. Comme l'observe Choquette, « les listes de membres de l'Ordre apparaissent comme un *Who's Who* des dirigeants du Canada français de l'époque » (Choquette, 1987 : 241). Tous ne sont toutefois pas recrutés. Certaines personnes actives dans la lutte pour l'établissement d'une radio française dans l'Ouest canadien, telles

que Adrien Pouliot, n'appartiennent pas à l'Ordre, ce qui ne les empêche pas de jouer un rôle de premier plan.

En dépit du désir initial d'œuvrer dans l'ombre, afin d'accroître l'efficacité des campagnes d'action et leurs effets auprès des détenteurs d'un pouvoir politique en créant une impression de mobilisation générale, certains membres rompent le secret concernant les activités de l'Ordre. Les dénonciations atteignent un point culminant avec la publication d'un ouvrage de l'un de ses anciens membres, Roger Cyr, en 1964 (Laliberté, 1983 : 19-31; Cyr, 1964).

Pour faire connaître sa doctrine, l'Ordre privilégie deux moyens. Il distribue aux membres la revue *L'Émerillon* et des lettres circulaires, celles-ci servant à diffuser ses mots d'ordre. Il fait agir, auprès des institutions du Canada français, ses membres qui font partie de la direction des organisations provinciales. C'est ce que la Patente appelle la « technique du noyautage ». Celle-ci permet de lancer ou de soutenir des campagnes d'action par l'intermédiaire d'associations connues du public. À cette fin, l'Ordre entretient des relations privilégiées avec quelques groupes. Les diverses associations provinciales sont ses exécutantes dans les milieux francophones minoritaires. À l'échelle nationale, la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec (FSSJBQ) ou le Conseil lui servent de couverture.

Le deuxième Congrès de la langue française et la fondation du Conseil de la vie française en Amérique

Le Conseil de la vie française en Amérique est institué à la fin du deuxième Congrès de la langue française tenu à Québec, du 27 juin au 1^{er} juillet 1937. Ce rassemblement des élites francophones du continent nord-américain marque une continuité historique avec des congrès similaires, dont celui de 1912 tenu aussi à Québec, et fournit l'occasion de dresser un bilan de l'état de la nation.

Les penseurs du Congrès s'appliquent à susciter un mouvement de ferveur patriotique au sein de la population canadienne-française. Un travail de propagande prépare le terrain à une campagne nationale de financement de ce congrès. Sur le plan de l'organisation, les instigateurs du projet créent un comité d'honneur formé de personnalités politiques et religieuses du Canada français, comme le cardinal Jean-Marie Rodrigue Villeneuve, archevêque de Québec, le ministre canadien de la Justice, Ernest Lapointe, et le Premier ministre Maurice Duplessis. La logistique est confiée aux membres du comité organisateur de l'événement, présidé par le recteur de l'Université Laval,

M^{gr} Camille Roy, qui regroupe surtout des représentants de la ville de Québec (*Deuxième Congrès...*, 1938a: 19-21).

Outre qu'il se charge de former un comité d'honneur groupant des personnalités en vue du milieu, le comité régional s'occupe de la publicité. Pour l'aider dans cette tâche, le comité organisateur incite les comités régionaux, présents dans les principaux milieux francophones du continent, à créer des comités paroissiaux afin de multiplier les canaux de communication pour rejoindre la population. L'effort de propagande vise deux cibles: la population et les jeunes. Le comité compte rejoindre la population grâce à des soirées au cours desquelles sont données des conférences sur la nation canadienne-française. Il sensibilise les élèves, second groupe captif, par l'intermédiaire du système scolaire. La campagne d'éducation patriotique, dont le succès dépend de la participation des enseignants, accentue, aux dires des organisateurs, « les traits de notre histoire qui suscitent l'émotion et l'enthousiasme, traits empruntés non seulement à la période héroïque, mais encore et surtout à la période moderne, qu'ont illustrée tant de luttes soutenues pour la conservation de notre langue, de notre foi et de nos mœurs » (*Deuxième Congrès...*, 1938a: 29).

Les résultats de la levée de fonds révèlent que la campagne de sensibilisation auprès de la population a eu un succès relatif. Près de 50 % des revenus du Congrès proviennent de la souscription, laquelle totalise 36 085,66 \$. Toutefois, les résultats de la souscription montrent qu'il existe des failles dans la logistique dans certaines régions. Une bonne partie de la somme provient de la région de Québec, qui fournit 31,4 % du total de la collecte. Le reste de la province ne verse que 27,6 %, et la région de Montréal vient loin derrière avec seulement 4 294,02 \$, soit 11,9 % de la somme totale. À Montréal, la mobilisation des Sociétés Saint-Jean-Baptiste pour recueillir des fonds auprès de la population pour les œuvres de charité canadiennes-françaises, en avril, exige que l'on reporte la collecte en mai⁴. L'Ontario et la Nouvelle-Angleterre devancent même la région montréalaise en donnant chacune plus de 5 000 \$. Avec le don de 15 000 \$ de la province de Québec, un autre de 5 000 \$ de la ville de Québec ainsi que les revenus générés par le Congrès, qui représentent 24 % des revenus totaux du Congrès, le financement atteint la somme de 74 251 \$ (*Deuxième Congrès...*, 1938a: 489).

L'étude des délibérations du deuxième Congrès permet d'avoir un aperçu de la façon dont l'élite canadienne-française voit le monde. Plus de 8 000 inscrits, dont certains viennent de France et d'Haïti, prennent part à cette réunion nationale. La discussion des problèmes nationaux par les congressistes et les mesures adoptées pour les résoudre contrastent avec un futur rassemblement national, celui des États généraux du

Canada français, qui se tiendra beaucoup plus tard, dans les années 1960.

Le premier type d'activités du Congrès fournit à l'élite une tribune pour rappeler ses devoirs à la population. On y trouve les thèmes de prédilection des propagandistes des idéologies ultramontaine et agriculturiste.

L'union de la foi et de la langue fait l'objet de plusieurs conférences. Elle suscite l'admiration de Louis Bertrand, de l'Académie française, qui n'hésite pas à présenter les Canadiens français comme un modèle pour les Français, lesquels ont accepté le divorce de la foi et de la langue. « J'ai souvent répété que la France serait sauvée par ses colonies, restées plus saines, plus énergiques que la métropole. Et j'entends ce salut dans tous ses sens, — salut matériel, salut moral. Puisse votre exemple nous être salutaire! » (*Deuxième Congrès...*, 1938a: 210). Ces propos suscitent une mise au point de la part du recteur de l'Université de Montréal, M^{gr} Olivier Maurault. La province de Québec n'est nullement une colonie. Comme membre de la famille française, elle est « une province française, au même titre que la Normandie, l'Anjou ou l'Île-de-France, l'allégeance politique mise à part » (*Deuxième Congrès...*, 1938a: 212).

Les conférenciers insistent durant les séances publiques, notamment celle tenue au Colisée de Québec le 27 juin 1937, sur le rôle de guide que doit exercer l'élite laïque, mais surtout sur l'œuvre salutaire de l'Église dans la société. Dans son discours, Henri Ledoux, président de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, attribue le miracle de la survivance franco-américaine à l'encadrement de l'Église (*Deuxième Congrès...*, 1938a: 157-159). L'évêque de Nicolet et doyen de l'épiscopat canadien, Hermann Brunault, ajoute que l'histoire canadienne est en fait « une belle page de l'histoire de l'Église universelle » (*Deuxième Congrès...*, 1938a: 161). Le lendemain, le cardinal Villeneuve définit davantage la fonction du pouvoir religieux dans la société. Le développement de la nation, selon le cardinal, se ferait selon un plan divin. Par conséquent, il incombe à l'Église de conduire la nation « vers les hauteurs dont tant de nations se sont détournées, vous gardant des périls de l'heure, et vous sauvant, avec votre concours, en même temps que de l'apostasie religieuse, de la ruine nationale aussi » (*Deuxième Congrès...*, 1938a: 189).

La présence des dirigeants des groupes minoritaires à la tribune prouve à la population que le Canada français déborde les frontières de la province de Québec. Le juge Constantineau, de la Cour de comté de l'Ontario, affirme que les « groupements canadiens-français de l'Ontario forment de solides anneaux dans cette chaîne d'avant-postes de la pensée et de la culture françaises, qui s'étend de la province de Québec jusqu'aux lointaines prairies de l'Ouest » (*Deuxième Congrès...*, 1938a: 221). Le 29 juin, M^{gr} Émile Yelle, archevêque coadjuteur de

Saint-Boniface, attire l'attention de son auditoire sur les menaces qui pèsent sur le réseau institutionnel de l'Ouest canadien. En dépit de l'abandon de la langue et de la foi par un certain nombre de Canadiens français qui est attesté par le recensement canadien de 1931, ce prêtre conserve l'espoir : « Nous comptons pour résister à cette influence dangereuse sur l'esprit catholique que nous travaillons à intensifier, sur nos organisations paroissiales, sur des relations plus intimes et plus fréquentes avec la province de Québec. » Les progrès technologiques alimentent son optimisme : bientôt la radio diffusera des émissions en français, l'avion permettra d'acheminer plus rapidement les journaux de la province de Québec vers les milieux minoritaires. Il y a toutefois péril en la demeure. Le séparatisme latent dans la province de Québec laisse présager un avenir assez sombre pour les groupes francophones hors Québec. Si les Canadiens français de la province de Québec ne peuvent lutter même s'ils forment la majorité dans leur province, quel est alors l'avenir des minorités dans les autres provinces (*Deuxième Congrès...*, 1938a: 237, 238)?

Un des orateurs vedettes, l'abbé Lionel Groulx, administre un traitement de choc dans sa conférence au Colisée de Québec, le 29 juin 1937. Il se dit pessimiste en raison du grand nombre de reculs et de défaites depuis 1867. La nation a rompu avec son histoire, elle refuse de suivre sa vocation paysanne et demande l'aide d'Ottawa, plutôt que de Québec, pour résoudre ses problèmes. Comble de malheur, la province de Québec manifeste rarement sa solidarité avec ses avant-postes; seuls l'Église et le réseau institutionnel continuent d'entretenir des rapports avec les francophones du continent. Selon l'historien Groulx, un sérieux coup de barre doit être donné pour arrêter le processus d'asservissement national. Il invite les Canadiens français à renouer avec le passé et il préconise une véritable politique de promotion de l'agriculture et de colonisation pour reconstituer la base rurale. L'établissement d'un État catholique et français en Amérique, « pôle dynamique pour toute l'Amérique française », faciliterait à coup sûr l'exécution de ce programme (*Deuxième Congrès...*, 1938a: 310)⁵. En encourageant la solidarité entre les Canadiens français, l'abbé Groulx rejoint les vues des chefs du Canada français assemblés à Québec.

Le second type d'activités du Congrès revêt une allure plus intimiste : les chefs de l'Amérique française discutent des problèmes nationaux dans les séances d'étude. Les conférences alimentent la discussion et certaines d'entre elles laissent transparaître les inquiétudes et les craintes de leurs auteurs quant à l'avenir de la nation. Les délibérations en assemblée générale, le 30 juin et le 1^{er} juillet, se terminent par l'adoption de 46 vœux.

Prenant en compte les propos alarmistes sur la situation lamentable de la langue française, un des fondements de l'identité, les congressistes adoptent certaines mesures qui reprennent plusieurs suggestions des conférenciers. De nombreux vœux insistent sur le rôle déterminant du chef comme éveilleur des consciences face aux dangers qui menacent la langue française. Dix des 46 vœux engagent les autorités dans le domaine de l'éducation ou de la vie sociale à travailler à l'amélioration de la qualité de la langue. Pour seconder leurs efforts, les congressistes recommandent la création d'un « Office de la langue française au Canada pour l'examen et la correction des enseignes, des affiches ou des circulaires » (*Deuxième Congrès...*, 1938a:453). La mise sur pied d'un tel office pourrait être confiée au futur Conseil (*Deuxième Congrès...*, 1938a:462).

Un second groupe de vœux a pour objet de faire prendre conscience à la population de l'importance d'accomplir des gestes susceptibles d'aider à la survivance du fait français sur l'ensemble du continent. Ébranlés par le sombre tableau que les conférenciers ont dressé de la vie culturelle, les congressistes adoptent des vœux qui demandent à la population de contribuer à l'épanouissement de la culture canadienne-française en soutenant les divers médias : écoute de la radio, lecture de revues, de livres et de journaux. La population canadienne-française doit également exiger que le français employé dans la publicité et les émissions radiophoniques soit exemplaire (*Deuxième Congrès...*, 1938a:452-462).

Les mémoires portant sur l'économie déplorent la sous-représentation des Canadiens français dans ce domaine. Victor Barbeau explique cet état de fait par la domination des valeurs anglo-saxonnes et américaines dans les affaires (*Deuxième Congrès...*, 1938b, 3:63-69). D'autres s'attachent à dépeindre la misère humaine dans les villes. Esdras Minville et Albert Rioux, sous-ministre de l'Agriculture de la province de Québec, prônent tous deux le retour à la terre afin de rétablir l'équilibre entre la population urbaine et la population rurale (*Deuxième Congrès...*, 1938b, 3:137-142; 1938b, 1:198-203). Minville, dans son plaidoyer en faveur du redressement économique, vante les mérites du corporatisme préconisé par l'Église (*Deuxième Congrès...*, 1938b, 3:141). D'autres congressistes proposent des solutions tout à fait différentes. Ainsi Beaudry Lemay estime que le système d'éducation doit former plus d'entrepreneurs capables de diriger des grandes entreprises employant des Canadiens français (*Deuxième Congrès...*, 1938b, 3:74).

Les congressistes évitent de se prononcer sur les remèdes à apporter aux maux économiques de la nation et confient au futur Conseil le soin d'organiser un congrès économique (*Deuxième Congrès...*, 1938a:461-462). Ils renouvellent néanmoins leur foi dans le corporatisme, prélude

à la « restauration sociale et à [la] reconquête économique » (*Deuxième Congrès...*, 1938a : 456). Bien qu'ils aient fait ressortir les faiblesses du système d'éducation, les congressistes ne sont pas pressés d'y remédier. Au contraire, ils rappellent l'importance de la culture générale chez l'étudiant, notamment chez celui qui poursuit des études dans le domaine économique (*Deuxième Congrès...*, 1938a : 457-458). Dans les vœux, un sujet est complètement passé sous silence : la colonisation. L'assemblée générale préfère encourager la création d'écoles d'arts domestiques et la vente de « produits fabriqués à la maison » pour permettre aux gens « de gagner leur vie à la campagne » (*Deuxième Congrès...*, 1938a : 458).

Rendez-vous de l'Amérique française, les séances de travail fournissent aux dirigeants des groupes minoritaires l'occasion de faire connaître leurs problèmes. Dans le domaine scolaire, il faudrait régler le problème de la formation des enseignants. Pour remédier à l'insuffisance des effectifs dans les milieux minoritaires, la solution réside peut-être, selon le père Arthur Joyal de l'ACFEO, dans la mise à contribution d'enseignants religieux de la province de Québec (*Deuxième Congrès...*, 1938b, 3 : 162-167). Dans leur résolution, les participants privilégient une solution durable. Ils incitent les provinces anglaises à établir au moins une école bilingue de pédagogie et à augmenter le nombre des établissements scolaires bilingues (*Deuxième Congrès...*, 1938a : 457).

L'assimilation menace toujours les Canadiens français. Elle devient pernicieuse puisque la radio, les journaux et les magazines anglais envahissent les foyers canadiens-français. La multiplication des mariages mixtes avec des catholiques anglais ou des personnes d'autres confessions religieuses risque d'affaiblir la nation. Les parents et l'Église doivent par conséquent décourager les mariages mixtes (*Deuxième Congrès...*, 1938b, 3 : 152-161; *Deuxième Congrès...*, 1938a : 456).

Les exhortations d'ordre général revêtent un caractère particulier en ce qui concerne les mesures visant à empêcher la disparition d'éléments fondamentaux de la survivance. L'intensification de la ferveur religieuse repose, selon les congressistes, sur la dévotion à saint Jean-Baptiste, patron des Canadiens français, dans la prière en famille (*Deuxième Congrès...*, 1938a : 463). Il faut aussi exercer un contrôle bienveillant sur certains groupes particulièrement influençables. Les associations donnent un encadrement aux jeunes gens, et les congressistes sont persuadés qu'elles les encouragent à accomplir leurs devoirs. L'assemblée générale invite les femmes à former des associations féminines, à œuvrer au sein de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et à remplir leurs devoirs patriotiques, notamment en luttant contre l'idéologie communiste et en défendant le français et la foi catholique dans la famille et la société (*Deuxième Congrès...*, 1938a : 458-461, 464).

Comme on craint l'action de l'État, c'est au réseau institutionnel qu'est confiée la tâche d'assurer la survivance. Cependant, à cause des faibles ressources financières et humaines de ce réseau, les congressistes sont prêts à accepter la contribution de l'État à condition que l'action de celui-ci soit rigoureusement contrôlée. En ce qui concerne le communisme, présenté comme un danger pour la société par le père Gustave Sauvé, les gouvernements doivent prendre les mesures nécessaires pour en limiter la propagation en attendant une amélioration des conditions économiques (*Deuxième Congrès...*, 1938b, 3:147-151; *Deuxième Congrès...*, 1938a:456). Félix Desrochers et Georges-Henri Dagneau insistent sur la nécessité d'investir dans les bibliothèques publiques pour rendre les livres plus accessibles. Dans ce domaine, le Québec fait figure de parent pauvre avec ses 26 bibliothèques publiques, dont neuf seulement sont françaises, en comparaison des 460 dénombrées en Ontario dans le relevé biennal des bibliothèques du Canada en 1935 (*Deuxième Congrès...*, 1938b, 1:332, 333; 1938, 3:433-446). Par conséquent, il faut multiplier le nombre de bibliothèques publiques. Le Département de l'instruction publique est la cible des critiques des participants qui l'invitent à aider les bibliothèques scolaires des écoles primaires (*Deuxième Congrès...*, 1938a:452, 461).

Le respect des garanties constitutionnelles, du moins selon le cadre d'interprétation des nations fondatrices, reste indiscutablement le domaine de prédilection de l'interventionnisme étatique. Selon un avocat néo-brunswickois, Benoît Michaud, les conflits entre les deux nations sont dus à l'interprétation restrictive que les gouvernements provinciaux font de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il affirme même que cet article garantirait l'égalité des deux nations et le bilinguisme dans toutes les provinces (*Deuxième Congrès...*, 1938b, 2:94-102). Il faudrait profiter d'une réforme constitutionnelle, selon l'avocat albertain Paul-E. Poirier, pour protéger davantage les droits de la nation canadienne-française. Le Québec serait alors l'allié des groupes minoritaires, car, par leurs seuls moyens, ces derniers ne pourraient les obtenir. Dans l'éventualité de modifications à l'acte confédératif, Poirier suggère à la province de Québec d'échanger ses concessions de pouvoirs économiques contre une « reconnaissance officielle de la langue française dans chacune des provinces » (*Deuxième Congrès...*, 1938b, 2:128). Dans ses résolutions, le Congrès opte pour la défense de la thèse de la dualité nationale, unique garantie de la survivance :

Considérant que la langue française a, par le dévouement de nos découvreurs et pionniers, acquis droit de cité dans toute l'étendue de notre pays;
Considérant que les minorités françaises de l'Amérique du Nord ont droit à la liberté de l'enseignement de leur langue;

Le Deuxième Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que les droits de la langue française soient reconnus dans toute l'étendue du Canada et que le droit des minorités de langue française à la conservation de leur langue par l'enseignement soit reconnu et respecté dans toute l'Amérique du Nord. (*Deuxième Congrès...*, 1938a:455)

En attendant que ce projet se réalise, les chefs devront concentrer leurs efforts sur le réseau institutionnel, cet instrument de l'action collective. Pour raffermir le leadership qui a tendance à s'affaiblir lorsqu'il s'exerce dans l'isolement, il faut que la solidarité entre les Canadiens français, et surtout entre leurs dirigeants, s'exprime par l'intermédiaire d'organismes nationaux et qu'elle se matérialise par l'adoption d'une doctrine nationale commune (*Deuxième Congrès...*, 1938a:458, 463). Les artisans de la survivance, présents à la dernière séance de l'assemblée générale du 1^{er} juillet 1937, souscrivent à la proposition de fonder le Comité permanent du deuxième Congrès de la langue française au Canada⁶.

Notes

1. Extraits de la lettre de M^{gr} Taché à M^{gr} Laflèche, 4 avril 1872, reproduite dans Tessier, 1958:246.
2. Extraits de la lettre de M^{gr} Taché à M^{gr} Laflèche, 23 janvier 1880, reproduite dans Tessier, 1958:247.
3. Document sur l'extériorisation et le noyautage soumis au 10^e congrès général de l'OJC, 26 et 27 avril 1958, p. 1, CRCCF, fonds Edgar Tissot, P237/1/10. Les passages en italique sont soulignés dans le document d'origine.
4. Lettre d'Alphonse de La Rochelle à Antonio Langlais, secrétaire général du deuxième Congrès de la langue française, 21 avril 1937, AVQ, fonds CVF, P 52 D 3-3.
5. Dans ses mémoires, le chanoine Groulx nie que son discours ait une couleur indépendantiste. L'État français signifie « un Québec aussi souverain que possible, dans la ligne de ses institutions constitutionnelles, et gouverné pour les fins qu'il avait revendiquées en 1867 » (Groulx, 1972:343).
6. Le Comité permanent du deuxième Congrès de la langue française au Canada change de nom à quatre reprises. Sa dénomination, choisie lors du deuxième Congrès, est remplacée par celle de « Comité permanent des Congrès de la langue française en Amérique », quelques mois plus tard. Il devient ensuite « Comité permanent de la Survivance française en Amérique », en septembre 1939, puis il prend son nom actuel, « Conseil de la vie française en Amérique », lors du troisième Congrès de la langue française, en 1952.

CHAPITRE DEUX

Le Conseil de la vie française en Amérique : un pilier du réseau institutionnel canadien-français

Au terme du deuxième Congrès de la langue française de 1937, l'élite définiteurice du Canada français fonde de nombreuses espérances sur le Conseil. Ce nouveau-né dans le réseau institutionnel national n'est toutefois pas un projet récent. Au lendemain du premier Congrès de la langue française au Canada de 1912, les congressistes jetaient les bases du Comité permanent du Congrès de la langue française au Canada lequel a disparu, cependant, dans les années 1920. La distance géographique qui séparait les membres handicapait le fonctionnement du Comité dont le siège social était à Québec (Gosselin, 1967 : 3, 4).

La Deuxième Guerre mondiale est une époque cruciale dans le développement du Conseil. C'est au cours de la guerre que cet organisme réalise des projets mobilisateurs en vue d'aider financièrement à la diversification du réseau institutionnel des communautés francophones en milieu minoritaire. Au terme de ses souscriptions, le Conseil constitue une véritable vitrine du Canada français, du moins lorsque l'on examine sa composition. Il jouit également de ressources financières qui le mettront à l'abri du besoin jusque dans les années 1960.

Deux projets mobilisateurs : creuset du Conseil

Le Conseil tient sa première réunion au début de l'année 1938 à son siège social de Québec. Il a comme mandat immédiat de donner suite à la quarantaine de vœux adoptés par le deuxième Congrès de la langue française. Son rôle principal, tel qu'il est défini à l'article 4 de ses statuts et règlements et reconnu dans sa charte octroyée par le Secrétariat d'État, le 8 juillet 1940, consiste à assurer « le soutien et la défense des intérêts

nationaux des populations de langue française et le maintien des traditions de l'esprit français, en Amérique du Nord » (Le Comité permanent de la Survivance française en Amérique, 1940 : 13). Les liens que le Conseil développe avec les divers avant-postes français du continent nord-américain lui permettent d'être un instrument de secours de la province de Québec aux francophones du continent.

Le Conseil s'occupe d'abord de faire connaître ses activités. Pour ce faire, il envisage la mise sur pied d'une campagne de presse, laquelle n'aura toutefois jamais lieu¹. Par contre, le secrétaire de l'organisme fera part des efforts pour « s'afficher » dans la société, lors des réunions mensuelles de l'exécutif. Le Conseil met à profit les nouvelles ressources offertes par la radio pour faire de la publicité. Grâce à l'intervention de l'un de ses membres, Adrien Pouliot, qui fait partie du bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, le Conseil diffuse gratuitement une émission mensuelle, *Le Quart d'heure du Conseil*, sur le réseau français de la radio d'État, de janvier 1941 à mai 1961.

Le salut médiatique du Conseil vient de l'organisation de deux campagnes de souscription : l'une, en 1943, pour la fondation d'un quotidien catholique de langue française en Acadie, et l'autre, pour l'établissement de stations radiophoniques privées dans les Prairies en 1945. Ces campagnes permettent d'apporter un soutien aux groupes minoritaires canadiens-français du reste du Canada malgré la brisure nationale provoquée par la crise de la conscription en 1942. Durant cette bataille référendaire, l'attitude du Conseil contraste avec celle des groupes et organismes nationalistes de la province de Québec par son refus d'adopter publiquement une quelconque position.

La manière d'agir du Conseil pourrait s'expliquer par les convictions personnelles des membres du Conseil, et surtout celles de l'exécutif, favorables à l'envoi de troupes à l'étranger. Cette hypothèse est probable, mais il est impossible de la vérifier. L'attitude du Conseil pourrait aussi s'expliquer par l'obligation de respecter le mandat reçu, celui de veiller à la défense des intérêts des Canadiens français et d'accueillir en son sein des représentants des provinces et des États américains. Des pressions exercées par les membres de l'extérieur de la province de Québec ont peut-être obligé le Conseil à faire écho à leurs doléances. Ainsi, les dirigeants du Canada français n'approuvent pas tous fortement la croisade anticonscriptionniste menée par la Ligue pour la défense du Canada. Chez les Acadiens, les hommes politiques fédéraux appuient la position du Premier ministre, Mackenzie King (Cormier, 1996). En Ontario, les procès-verbaux des réunions du comité exécutif de l'ACFEO, entre 1939 et 1945, ne consacrent que quelques lignes à la question de la conscription. En mai 1942, l'exécutif

recommande au secrétaire de répondre « évasivement à la [SSJBM] relativement aux remerciements qu'elle nous demande d'adresser aux députés qui ont pris une part active dans la campagne du *non* ». Quant à la requête d'André Laurendeau concernant la remise d'un document de la Ligue pour la défense du Canada aux membres de l'Association, le secrétaire ne fait qu'en prendre acte².

L'attitude de l'Ontario dénote-t-elle une volonté de ne pas se compromettre publiquement sur une question préjudiciable aux relations entre Canadiens ou est-elle un appui tacite au plébiscite? Un ancien membre de l'Ordre de Jacques-Cartier, Florian Carrière, interprète la tiédeur de l'élite de l'Ontario français, par l'intermédiaire de la Patente, comme un appui à l'envoi de troupes à l'étranger³. Laliberté, dans son étude sur l'Ordre de Jacques-Cartier, signale que l'ouvrage d'André Laurendeau, *La crise de la conscription*, ne contient rien qui permet de conclure à l'existence d'une entente entre l'Ordre et la Ligue pour la défense du Canada, quoique les méthodes employées par la Ligue ressemblent curieusement à celles de l'Ordre. Quant à la mobilisation des organisations, elle aurait pu tout aussi bien avoir été spontanée ou avoir été l'œuvre des cellules montréalaises de la Patente. Mais Laliberté doute que cette interprétation soit justifiée, car elle fait de l'Ordre un simple spectateur durant la crise de la conscription. Il signale que de nombreuses figures de proue de la Ligue pour la défense du Canada, entre autres André Laurendeau, Athanase Fréchette et Jean Drapeau, militent dans la Patente. Il rapporte même un mot d'ordre de la chancellerie de l'Ordre qui est favorable à la campagne anticonscriptionniste (Laliberté, 1983: 161-166, 276-277). Une lettre du 5 mai 1942 aux cellules de Québec montre toutefois que les membres de la Patente ne sont pas tenus de respecter ce mot d'ordre. L'Ordre appuie la campagne du Non, mais laisse ses adhérents voter selon leur conscience. Il autorise la dissidence sous réserve qu'elle ne soit pas exprimée publiquement. Si un membre déroge à la règle, l'Ordre pourra sévir contre lui⁴. La Patente adopte donc une position de compromis sur un sujet capital.

L'hypothèse qu'il y aurait eu des pressions exercées sur le Conseil par des éléments de l'extérieur de la province de Québec résiste mal à l'examen des procès-verbaux. Ceux-ci ne permettent pas de conclure qu'il y ait eu division entre les directeurs et les membres. L'effort de guerre et la crise de la conscription ne provoquent aucun débat, ce qui ne veut pas dire nécessairement que les membres aient eu le dessein bien arrêté de taire leurs dissensions internes⁵. Nous devons signaler le fait que les procès-verbaux des réunions du Conseil sont une mine d'information pour le chercheur, car les membres reprochent souvent au secrétaire de trop entrer dans les détails.

L'attitude du Conseil témoigne de l'absence d'unanimité chez les élites canadiennes-françaises à l'égard de la crise de la conscription. En réalité, elle s'expliquerait par le fait que ses membres redoutaient que les circonstances extraordinaires, dues à la Seconde Guerre mondiale, fournissent un prétexte au gouvernement fédéral pour manquer à ses engagements envers les Canadiens français. Revenant sur cette période en 1967, le secrétaire du Conseil, M^{gr} Paul-Émile Gosselin, écrit que le Conseil « n'était pas sympathique à la participation du Canada à la guerre, mais [qu']il estimait qu'il fallait essayer de tirer le meilleur parti possible de la situation qui était imposée aux Canadiens français » (Gosselin, 1967 : 141). S'appuyant sur son mandat, le Conseil demande au gouvernement d'envoyer des cartes d'enregistrement en français pour le service militaire aux Canadiens français de l'extérieur de la province de Québec qui en font la demande⁶. Il insiste pour que le gouvernement continue malgré tout à promouvoir le bilinguisme et pour qu'il assure surtout une représentation adéquate à l'une des deux nations fondatrices du pays dans les organismes mis sur pied pour coordonner l'effort de guerre. En février 1940⁷ et de nouveau en février 1941, le Conseil proteste à ce sujet auprès du Premier ministre Mackenzie King. Comme mesure réparatrice immédiate, il suggère au gouvernement de nommer un ministre canadien-français associé « au département de la guerre⁸ ». Le Conseil recommande la nomination du sous-ministre de la Défense, le major général Laflèche, à ce poste, car les vues de ce dernier concordent avec les siennes⁹.

Le plébiscite sur la conscription au printemps de 1942 retient quelque peu l'attention du Conseil. Au cours de la campagne, les procès-verbaux des réunions du bureau ne comportent aucune résolution d'appui ou d'opposition au reniement par le gouvernement Mackenzie King de sa promesse de ne pas envoyer de citoyens canadiens au front. Le Conseil se borne à demander au gouvernement d'imprimer les bulletins de vote dans les deux langues officielles¹⁰.

Les résultats du plébiscite inquiètent davantage le Conseil. Les Canadiens français de la province de Québec s'opposent unanimement alors que le reste du Canada approuve massivement le gouvernement. Les résultats du scrutin font craindre le pire quant à l'avenir des relations entre les deux nations. L'inquiétude du Conseil au sujet des conséquences du plébiscite explique sans doute l'empressement avec lequel il organise la campagne d'aide financière à l'Acadie dans les provinces de Québec et d'Ontario qui se déroule du 24 mai, jour de la fête de Dollard des Ormeaux, au 24 juin 1943, fête de la Saint-Jean-Baptiste.

En novembre 1942, Calixte Savoie informe ses collègues du Conseil qu'il a fait des démarches en vue de la fondation d'un quotidien au

Nouveau-Brunswick. Le Conseil appuie une éventuelle souscription au Québec pour aider le projet des Acadiens à la condition qu'une demande officielle lui parvienne en ce sens. Cette demande, l'archevêque de Moncton, M^{gr} Norbert Robichaud, la formulera dans sa causerie du 24 février 1943 devant les membres de la Société du Parler français de Québec¹¹.

Le comité provisoire d'aide à l'Acadie organise la campagne de levée de fonds sur des bases semblables à celles du Congrès de 1937. Ainsi, un comité d'honneur regroupe les élites politiques et religieuses dirigées par le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, et le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, sir Eugène Fiset. Ensuite, un comité organisateur central, formé de membres du Conseil, veille à l'organisation proprement dite.

Un battage publicitaire entoure la campagne. Le Conseil imprime à 8 000 exemplaires la brochure *L'Acadie contemporaine*, qui contient l'appel de février de l'archevêque de Moncton. Les quotidiens de la province ouvrent leurs pages à la propagande. *L'Action catholique* imprime même un supplément illustré sur l'Acadie, le 23 mai. La radio aussi est mise à contribution. Le réseau français de Radio-Canada diffuse sept causeries d'une quinzaine de minutes chacune, en avril et mai, dont celles de M^{gr} Robichaud et du Premier ministre Adélard Godbout. Comme complément au travail de propagande, le président du Conseil, Adrien Pouliot, ainsi que l'abbé Gosselin et l'archevêque de Moncton parcourent la province de Québec, entre le 27 mai et le 6 juin.

Le comité central compte sur les comités régionaux établis dans les principaux centres de la province de Québec pour poursuivre ce travail de propagande à l'échelle provinciale. À Québec, la SSJBQ fournit les cadres du comité régional. En ce qui concerne la métropole, la nonchalance des dirigeants de la SSJBM retarde l'organisation de la souscription.

Lors de son passage à Montréal dans le cadre de sa tournée de propagande, le 25 mai 1943, M^{gr} Robichaud constate que les dirigeants de la SSJBM ont des réserves à l'égard du projet. La crise de la conscription a laissé des séquelles, et le président de la SSJBM, Athanase Fréchette, est peu disposé à passer l'éponge. Le futur quotidien acadien, demande Fréchette, soutiendra-t-il l'effort de guerre, comme le font *L'Action catholique* et le cardinal Villeneuve? Devant la réponse affirmative de M^{gr} Robichaud, Fréchette informe qu'il ne prendra pas part à l'organisation de la campagne. Le président de la SSJBM avertit M^{gr} Robichaud que ses prises de position en faveur de la guerre, tout comme celles du cardinal Villeneuve, les desservent auprès de la population canadienne-française¹². La SSJBM ne souhaite aucunement être

victime de la désapprobation populaire qui afflige une partie de l'épiscopat canadien-français.

Lors d'une autre rencontre en présence de M^{gr} Robichaud, le 4 juin 1943, Fréchette plaide de nouveau en faveur d'un futur journal acadien anticonscriptionniste, allant dans le sens de la volonté exprimée par la population en avril 1942. Ce quotidien devrait même ressembler au *Devoir*, qui marie le discours de l'Église et celui du nationalisme. M^{gr} Robichaud tente de réparer les dégâts qui se sont produits lors de son dernier passage en acceptant que le futur quotidien acadien se modèle sur le journal cité par les représentants de la SSJBM et en assurant que sa direction sera laïque¹³. Lors du banquet marquant l'ouverture de la campagne à Montréal le 5 juin, M^{gr} Robichaud continue son acte de contrition en proclamant l'indépendance du futur journal vis-à-vis de tout parti ou cause politiques (Denis, 1972a : 155-156). Ces réassurances privées et publiques laissent impassibles les dirigeants de la SSJBM. Seuls quelques-uns d'entre eux sont actifs dans le comité organisateur montréalais. En fait, si la souscription montréalaise a été un succès, tout le mérite en revient à Raymond Denis, un ancien dirigeant de l'ACFCS établi à Montréal depuis quelques années¹⁴. Soucieux de mettre toutes les chances de son côté, le comité de Montréal remet au début de juin la souscription pour l'Acadie, de façon à pouvoir concentrer ses efforts sur l'organisation (Denis, 1972a : 150-158).

Les milieux francophones à l'extérieur de la province, sauf ceux de l'Ontario, échappent à la souscription. Malgré un appel à la générosité envers les compatriotes dans le besoin, Louis Charbonneau, président de la FSSJBO, l'organisme responsable de la souscription, explique déjà les faibles résultats un mois avant la fin de la campagne. Puisque les francophones financent leur réseau institutionnel, la souscription devra les toucher suffisamment pour qu'ils donnent de nouveau. De plus, les faiblesses structurelles de la FSSJBO sont telles qu'elles compromettent la réussite de l'entreprise. Comme le souligne son président, « nos associations sont pauvres et les officiers de ces associations ne peuvent quitter leur emploi pour parcourir la province, comme ils désireraient le faire¹⁵ ». Au terme de la campagne, l'Ontario envoie 3 000 \$ au comité organisateur.

La mobilisation populaire poursuit trois objectifs et ceux-ci sont énoncés dans des causeries radiophoniques, dans les discours et les mots d'ordre envoyés aux comités régionaux. M^{gr} Robichaud donne le ton avec son appel pour la presse acadienne, imprimé sous forme de brochure dans la série *Pour survivre*. Le premier objectif, et non le moindre, est de créer un mouvement de solidarité des citoyens du Québec envers les Acadiens. Bien naturellement, ce geste aura des répercussions

sur l'ensemble de la collectivité puisqu'il renforcera la survivance française. En effet, les groupes minoritaires forment autour de la province de Québec des avant-postes « destinés à la défendre contre les infiltrations étrangères et à faire rayonner sur nos compatriotes d'une autre nationalité les bienfaits de la culture catholique, latine et française, dont nous sommes tous, de droit providentiel, les héritiers, les dépositaires et les dispensateurs » (Robichaud, 1943 : 11-12).

Le deuxième objectif consiste à agrandir et à diversifier le réseau institutionnel de la communauté acadienne. Dès lors, la création d'un quotidien francophone s'impose. Mais les trois journaux publiés sur une base hebdomadaire, soit *La Voix d'Évangéline*, *L'Ordre social* de Moncton et *Le Madawaska* à Edmundston, ont des bases précaires. Ils subissent la concurrence de la presse et de la radio qui propagent des idées inconciliables avec la foi catholique et les droits des Canadiens français. La minorité acadienne dispose donc de très peu de moyens pour se protéger contre ces influences perçues comme dangereuses pour la communauté. Il est temps d'aider les Acadiens à réaliser leur projet de quotidien afin d'empêcher l'expansion d'un monde dépeint comme « paganisant et anglicisateur » par M^{gr} Robichaud (Robichaud, 1943 : 18). Plus vite ce journal verra le jour, plus rapidement l'ensemble des groupes francophones en ressentiront les effets bénéfiques¹⁶.

Le troisième objectif est d'améliorer les relations entre les deux groupes nationaux. Il n'y a aucune mention de la crise de la conscription. De nombreux orateurs s'attachent cependant à évoquer le passé douloureux des Acadiens, ce « peuple martyr » qui a malgré tout conservé sa foi, sa langue et qui a confiance en l'avenir. Dans sa conférence, Onésime Gagnon insiste sur le fait que « les Acadiens ont compris la stérilité des luttes de races; ils veulent donner l'exemple de la loyauté la plus féconde et collaborer avec les autres nationalités à la grandeur de la patrie canadienne¹⁷ ». D'autres font valoir qu'il est de l'intérêt des francophones de la province de Québec de soutenir leurs compatriotes acadiens afin de rompre leur isolement au sein de la Confédération. La population du Nouveau-Brunswick compte déjà 40% d'Acadiens. L'organisateur de la campagne à Montréal, Raymond Denis, croit que, avant 25 ans, le Nouveau-Brunswick sera la seconde province à majorité française¹⁸. Comme le rappelle un des communiqués du comité organisateur, « deux provinces françaises en Canada, c'est la ruine définitive de la théorie de la réserve québécoise et la reconnaissance forcée du caractère bilingue du pays. Aider l'Acadie, c'est fortifié [sic] Québec et notre survivance française dans tout le Canada¹⁹ ».

La campagne est un incontestable succès financier. Les objectifs des diocèses de Québec et de Montréal sont dépassés, malgré le peu

LE DEUIL D'UN PAYS IMAGINÉ

TABLEAU 2.1

Résultats des comités diocésains d'aide à l'Acadie, 27 octobre 1943

	<i>Résultats</i>
1 - Province de Québec	
Diocèse de Montréal	36 494,81 \$
" " Québec	18 799,27 \$
" " Trois-Rivières	13 353,90 \$
" " Nicolet	6 085,27 \$
" " Joliette	5 936,13 \$
" " Sherbrooke	5 477,00 \$
" " Rimouski	6 000,00 \$
" " Chicoutimi	4 503,83 \$
" " Saint-Hyacinthe	2 524,36 \$
" " Valleyfield	1 335,32 \$
" " Rouyn-Amos	915,50 \$
" " Saint-Jean	694,01 \$
" " Gaspé	619,17 \$
TOTAL	102 738,57 \$

Source : AVQ, fonds CVF, P42 D 9-12.

Résultats de la campagne à l'extérieur de la province de Québec
(rapport du 16 septembre 1944)

	<i>Résultats</i>
2 - Province de l'Ontario	3 000,00 \$
3 - États-Unis	
Abbé Adrien Verrette	110,00 \$
M ^{gr} Victor Primeau, Chicago	100,00 \$
M ^e Eugène Jalbert, Woonsocket	11,00 \$
Abbé Albert Bérubé, New Bedford	5,00 \$
4 - Ouest canadien	232,73 \$
TOTAL	3 458,73 \$
Total général pour la campagne d'aide à l'Acadie :	106 197,30 \$

Source : AVQ, fonds CVF, P52 D 10-3.

d'empressement de la SSJBM. La province de Québec verse 102 738,57 \$, comme l'indique les résultats de la souscription dans le tableau 2.1. Les deux tiers de cette somme proviennent des diocèses de Montréal, de Québec et de Trois-Rivières, qui fournissent respectivement 35,5 %, 18,3 % et 13 % du montant total. Cet événement ouvre la voie à une autre campagne de levée de fonds pour régler le dossier de la radio française dans l'Ouest canadien.

Depuis sa naissance, le Conseil se préoccupe vivement de la présence du français sur les ondes radiophoniques. Il s'intéresse à cette question d'abord pour des motifs culturels. La radio est une arme défensive : l'augmentation du nombre et l'amélioration de la qualité des émissions en français sont susceptibles de mettre un frein à l'écoute des émissions anglaises. Mais elle exerce aussi une action positive, car le contenu des émissions peut raffermir les convictions religieuses et patriotiques alors que la technologie elle-même offre un moyen de rapprocher les Canadiens français²⁰. Le Conseil est en quelque sorte un visionnaire. Ses conceptions annoncent les théories de McLuhan sur le village global résultant de l'expansion des activités médiatiques.

La lutte menée par le Conseil pour l'accès à la radio s'accompagne de considérations politiques. Le Conseil cherche à empêcher que le français ne soit employé uniquement dans la province de Québec. Le Canada français désigne non seulement cette province, mais le pays tout entier. Le Conseil appuie les francophones dans leurs revendications pour l'amélioration de la réception du signal de la radio française dans les diverses régions. Cependant la question du français dans l'Ouest occupe le Conseil pendant quinze années. Le règlement de cette question devient même une condition à l'amélioration de la diffusion radiophonique en français dans le nord de l'Ontario.

La question de la radio française dans l'Ouest canadien est débattue depuis déjà quelques années au moment de l'intervention du Conseil. Déjà en 1937, les dirigeants francophones de la Saskatchewan proposent un règlement global : la création d'un double réseau radiophonique, l'un en français et l'autre en anglais, d'un océan à l'autre. En attendant, ils réclament une augmentation du nombre des heures de diffusion des émissions en français²¹.

La mise en service de la station radiophonique CBK, en 1939, par la Société Radio-Canada à Watrous, en Saskatchewan, déçoit les Canadiens français des Prairies. Non seulement les émissions françaises sont peu nombreuses, mais la plupart d'entre elles présentent presque uniquement de la musique instrumentale²². L'affaire du poste de Watrous irrite les leaders canadiens-français les plus militants, comme l'abbé Maurice Baudoux, secrétaire général de l'ACFCS.

En avril 1940, l'abbé Baudoux entreprend une campagne de presse, laquelle, affirme-t-il, ne prendra fin qu'avec le règlement de la question de la radio française dans l'Ouest²³. Menée au nom de l'ACFA, de l'ACFCS et de l'AECFM, cette campagne de presse jusqu'au-boutiste a pour objectif à long terme l'obtention de deux réseaux radiophoniques pancanadiens pour chacune des nations fondatrices. Comme ce projet se révèle coûteux, l'abbé Baudoux est conduit à demander un minimum de 12 heures par semaine d'émissions en français sur les 115 heures de diffusion totale du poste de Watrous²⁴.

Dans son bilan de la campagne de presse, en 1943, l'abbé Baudoux constate que sa stratégie du coup de poing a eu peu de succès. Son action a même été critiquée au sein du réseau institutionnel, car on jugeait qu'elle s'accordait mal avec la culture politique et la conception de l'action politique des associations provinciales. Un dirigeant de l'AECFM a exprimé des réticences à l'égard des attaques dans les médias contre certains anglophones, façon de faire qui s'oppose à la stratégie d'infiltration des cercles d'intellectuels anglophones en vue de gagner leur appui. « Nous sommes, rappelle-t-il à l'abbé Baudoux, en grande minorité et nous ne pouvons pas nous permettre de faire des bravades²⁵. »

L'idée de construire des stations radiophoniques, idée suggérée par les dirigeants de la Société Radio-Canada, est de plus en plus accueillie favorablement. Ce projet paraît toutefois quelque peu utopique étant donné l'importance de la somme à réunir et le refus de la Société d'État de participer au financement²⁶. Préoccupées par la situation, les associations de l'Ouest demandent l'aide du Conseil, en 1943²⁷.

De retour de sa tournée dans les Prairies à l'été 1943, Pouliot recommande au Conseil d'entreprendre la construction de trois stations radiophoniques françaises dans l'Ouest, laquelle sera financée en partie grâce à une souscription tenue par le Conseil dans la province de Québec (Vien, 1977 : 46-48)²⁸.

Cette souscription oblige à mettre sur pied un organisme responsable de la gestion des futures stations. Radio-Ouest française voit le jour et accueille un représentant de chacune des trois provinces de l'Ouest. Après avoir insisté, le Conseil obtient un siège. L'abbé Baudoux devient le maître d'œuvre de l'organisme en y occupant les fonctions de relationniste entre Radio-Ouest française, le Conseil et la Société Radio-Canada.

Le sort du projet de la radio française dépend du bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada qui est habilité à recommander l'octroi de permis pour l'aménagement de stations radiophoniques. Le temps presse toutefois pour les responsables de Radio-Ouest française, puisque les gouverneurs de Radio-Canada étudient le projet du maire de

Saint-Boniface de mettre sur pied une station bilingue dans cette ville²⁹. Ce projet est populaire auprès des dirigeants de la Société d'État, car le français sur les ondes y sera ainsi « moins éclatant » dans l'Ouest³⁰. Des pressions exercées sur le promoteur de Saint-Boniface par des Canadiens français obligent ce dernier à retirer temporairement sa demande³¹.

Grâce à l'intervention de Pouliot, une délégation de la Radio-Ouest française dépose, à la réunion du bureau des gouverneurs du 27 mars 1944, un mémoire demandant quatre permis pour opérer des stations radiophoniques à Saint-Boniface, Edmonton, Gravelbourg et Prince-Albert. La dispersion géographique des francophones de la Saskatchewan et les frais d'acquisition d'un émetteur suffisamment puissant pour couvrir l'ensemble du territoire de cette province justifient la construction de deux postes de radio. Les frais d'installation et d'équipement des quatre postes totalisent 135 000 \$, et cette somme sera obtenue au moyen d'une souscription populaire. Prévenue par un responsable du ministère des Transports que leur demande risque d'être rejetée en raison du nombre de permis demandés³², la délégation fixe les délais d'exécution. Radio-Saint-Boniface sera aménagée en premier tandis que la construction des autres stations radiophoniques pourrait être reportée à la fin de la guerre³³.

Radio-Ouest française et le Conseil sont persuadés que leur demande passera comme une lettre à la poste. D'abord, il s'agit d'une initiative privée. L'intervention gouvernementale se limite à l'octroi de permis (Denis, 1972b: 181-182). Ensuite, le comité technique de la société d'État conclut à la faisabilité du projet³⁴. Malgré tout, Radio-Ouest française et le Conseil continuent de faire pression sur les gouverneurs de langue anglaise. L'Assemblée législative de la province de Québec donne son adhésion au projet en adoptant une motion en faveur de l'établissement de postes de radio de langue française dans l'Ouest (Vien, 1977: 56-63)³⁵.

Cependant, les gouverneurs ne recommandent que l'octroi d'un seul permis, celui de Saint-Boniface. Ils lient même le sort des autres demandes au succès de la future station manitobaine. La décision des gouverneurs constitue néanmoins un compromis au terme d'une rude bataille entre partisans et opposants. Chez ces derniers, Mary Sutherland s'oppose à l'établissement d'une station de radio française à l'extérieur du Québec, car, selon elle, le français n'a droit de cité que dans la province de Québec. Elle tente en vain d'alerter ses collègues sur les effets perturbateurs de ces stations sur les relations ethniques dans l'ouest du pays³⁶.

La décision des gouverneurs déçoit les artisans du projet. Pouliot souligne cependant le caractère historique de cette décision, qui reconnaît le

principe du bilinguisme en dehors de la province de Québec (Vien, 1977:64). Cette décision oblige le Conseil et Radio-Ouest française à réévaluer la souscription. Sans perdre un instant, l'abbé Baudoux propose d'exécuter le projet initial afin de montrer la détermination des Canadiens français³⁷. Son opinion prévaut sur celle de ses collègues, et la souscription débute dans les Prairies en juillet 1944. Les responsables de la levée de fonds diffusent l'information relative au projet sous forme d'un catéchisme et visitent les milieux francophones. Impressionnés par ces efforts, les membres du Conseil approuvent l'organisation d'une souscription nationale lors de leur session annuelle, en octobre 1944 (Vien, 1977:71-79).

Le comité central d'organisation, composé de membres du Conseil, consacre près de six mois aux préparatifs de la campagne. Une publicité dans les médias, préparée par l'abbé Gosselin, précède son lancement. Un dépliant diffusé à 25 000 exemplaires, une brochure qui reproduit le discours de l'abbé Baudoux devant les membres de la Société du Parler français et les causeries radiophoniques du Conseil des mois d'avril, mai et juin, complètent l'effort de propagande. Des stations radiophoniques emboîtent le pas en offrant du temps d'antenne. Le Conseil convie aussi des leaders canadiens-français de l'Ouest à visiter les diocèses de la province.

Tout comme dans la campagne acadienne, la propagande insiste sur l'appui qu'il faut apporter aux avant-postes nationaux et sur l'importance d'accroître et de diversifier les éléments du réseau institutionnel. Cette fois-ci, il s'agit de la radio. Jusqu'à maintenant, les familles, les écoles, les paroisses et les diverses organisations suffisaient à assurer le maintien de l'identité canadienne-française. Les progrès technologiques détruisent maintenant les assises mêmes du réseau institutionnel, c'est-à-dire les familles, décrites dans la propagande comme des « sanctuaires fermés à la langue anglaise, [des] oasis françaises en pleine civilisation étrangère » (Gosselin, 1945:30). La radio de langue anglaise assiège quotidiennement les foyers canadiens-français. L'écoute répétée de cette dernière menace la langue française et la foi catholique, car langue et foi sont indissociables l'une de l'autre. Les conférenciers anglophones à la radio, souvent athées suivant la propagande, propagent une conception matérialiste du monde. D'autres vantent avec éloquence les mérites du communisme, qui demeure toujours une menace pour le Canada français en dépit du fait que l'Union soviétique s'est ralliée aux forces du monde libre durant la Seconde Guerre mondiale. Enfin, les radio-romans diffusent une conception païenne de la vie en dépréciant, entre autres, le sacrement du mariage (Gosselin, 1945:31).

Les résultats de la souscription pour Radio-Ouest française, reproduits dans le tableau 2.2, témoignent de son succès à l'échelle provinciale avec une récolte de plus de 192 000 \$, dépassant de 42 000 \$ l'objectif initial. Le succès global de la campagne s'explique par la performance de la région de Montréal, qui fournit 63 % des fonds recueillis dans la province de Québec, tandis que la région de Québec dépasse de seulement 1 000 \$ son objectif de 70 000 \$. Le diocèse de Montréal verse 39 % de l'ensemble de la souscription de la province de Québec. Tout comme pour la campagne de l'Acadie, près des deux tiers des fonds proviennent des diocèses de Montréal, de Québec et de Trois-Rivières.

Au terme de ces deux campagnes qui ont permis d'amasser près de 300 000 \$, le Conseil a démontré sa capacité d'aider financièrement les groupes canadiens-français dans leurs projets. Les levées de fonds lui permettent de créer une antenne à l'écoute des besoins des dirigeants des communautés minoritaires canadiennes-françaises. Le Conseil devient ainsi un lieu représentatif des microcosmes du Canada français, comme le révèle l'analyse de sa composition.

La composition du Conseil : une vitrine sur le Canada français

Les francophones de l'extérieur de la province de Québec sont convenablement représentés au sein du Conseil. Dans l'attribution initiale des 24 sièges, en 1937, 15 de ces derniers leur sont accordés. Dix de ces 15 sièges sont attribués à chacune des provinces canadiennes à raison d'un représentant par province, à l'exception de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick qui ont droit à deux sièges chacune. La Colombie-Britannique attend jusqu'au milieu des années 1950 pour qu'un des siens fasse partie de ce comité national³⁸. Cinq sièges sont alloués aux compatriotes des États-Unis. Les francophones de la Louisiane ont droit à un siège, tout comme ceux des régions du centre et de l'ouest des États-Unis, qui sont représentés jusqu'au décès de M^{gr} Victor Primeau, en 1957. En réalité, la voix de la francophonie américaine se fait entendre par le truchement des trois membres, augmentés à cinq à la session de 1944, des organismes franco-américains de la Nouvelle-Angleterre. La province de Québec n'est pas en reste avec ses neuf représentants. Cinq d'entre eux, jusqu'en 1948, sont obligatoirement des membres de la Société du Parler français au Canada, organisme à l'origine du deuxième Congrès de la langue française (Gosselin, 1967 : 9).

L'assemblée générale annuelle des membres du Conseil, appelée « session », constitue l'instance de décision. Elle siège toujours à huis clos et délègue son pouvoir administratif à un exécutif, appelé « bureau », composé de 11 membres. Un président d'honneur s'y ajoute

TABLEAU 2.2

Résultats de la souscription pour Radio-Ouest française, 27 juin 1946

	<i>Résultats</i>
1 - Province de Québec	
Région de Montréal	
Diocèse de Montréal	75 229,70 \$
Diocèse de Saint-Hyacinthe	14 065,80 \$
Diocèse de Joliette	7 000,00 \$
Diocèse de Valleyfield	8 040,00 \$
Diocèse de Saint-Jean	7 912,63 \$
Diocèse de Sherbrooke	5 284,41 \$
Diocèse de Mont-Laurier	2 092,67 \$
Diocèse d'Amos	1 090,73 \$
Région de Québec	
Diocèse de Québec	34 098,44 \$
Diocèse de Trois-Rivières	15 289,00 \$
Diocèse de Nicolet	8 346,34 \$
Diocèse de Rimouski	7 502,00 \$
Diocèse de Chicoutimi	3 505,00 \$
Diocèse du Golfe Saint-Laurent	1 261,18 \$
Diocèse de Gaspé	1 238,09 \$
Divers et intérêts	771,91 \$
TOTAL	192 727,90 \$
2 - Province de l'Ontario	
Diocèse d'Ottawa	12 160,16 \$
Diocèse de Timmins	2 016,25 \$
Diocèse Sault-Sainte-Marie et Sudbury	916,16 \$
Diocèse de Hearst	500,00 \$
Divers	278,00 \$
TOTAL	15 870,57 \$
3 - Nouvelle-Angleterre	1 974,25 \$
4 - Acadie	1 682,25 \$
TOTAL GÉNÉRAL	212 254,97 \$
Frais généraux de la souscription	10 428,51 \$

Source : Procès-verbal de la 89^e réunion du bureau du Conseil, 27 juin 1946, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.

au début des années 1940. L'exécutif se réunit au moins une fois par mois. Le pouvoir décisionnel appartient à quelques membres, la plupart siégeant à l'exécutif. Cependant, la session examine la gestion des directeurs. De plus, le bureau entretient une correspondance avec ses membres durant toute l'année.

On accède au Conseil de deux façons. L'article 5 des statuts et règlements accorde aux associations d'éducation, qui font office d'associations provinciales, le droit de nommer leurs représentants. Dans la majorité des cas, ces associations désignent des directeurs du réseau institutionnel provincial. Les États-Unis, les Maritimes et la province de Québec échappent à cette règle. Le Conseil choisit les représentants des États-Unis et des Maritimes en consultant les sociétés nationales qui y opèrent. Quant à la province de Québec, les envoyés des organismes membres doivent être acceptés par le Conseil, à l'exception de la Société du Parler français du Canada qui les désigne elle-même. La seconde voie d'accès est constituée par le fait que le Conseil a le pouvoir de choisir un membre qu'il juge dévoué à la défense et à l'avancement des droits des Canadiens français lequel n'est pas nécessairement actif dans un organisme (Comité permanent de la survivance française en Amérique, 1940: 14-15). Ce droit permet de recruter des hommes de valeur. Le Conseil s'en prévaut dès 1938 pour admettre les recteurs des universités Laval, de Montréal et d'Ottawa. Comme leur participation aux sessions est très irrégulière, le Conseil abolit leur représentation en 1958. Dorénavant, les recteurs sont membres d'honneur³⁹.

Dans les années 1950, l'exécutif du Conseil tente de limiter l'accès à cet aréopage de connaisseurs de la question canadienne-française. Son attitude s'explique, tout d'abord, par la volonté de mettre un terme à l'absentéisme aux sessions. Pour remédier au mal, l'exécutif enlève à ses membres le droit de recourir à des substituts⁴⁰. En 1955, le Conseil autorise la destitution d'un membre s'il manque deux sessions de suite sans raison valable. L'offensive la plus controversée concerne l'abolition du droit des associations provinciales de nommer leurs représentants. D'une part, le Conseil cherche à contrôler la représentation associative sur laquelle il n'a pas de droit de veto. Certaines associations jouissent d'une entière liberté dans la nomination de leurs délégués. D'autre part, comme il désire admettre des individus qui chemineront pendant plusieurs années avec le reste des membres, l'exécutif envisage de restreindre le renouvellement de l'effectif⁴¹. Amorcé en 1951, le débat ne prend fin qu'en 1955 avec l'adoption de modifications aux statuts et règlements. La composition du Conseil reste la même puisque les associations nationales conservent leur pouvoir de désignation, ce qui représente une concession à ces dernières. Par contre, l'exécutif et les

membres exercent un droit de regard sur la nomination des nouveaux membres. Dorénavant, l'exécutif reçoit les candidatures et les soumet avec ses recommandations à l'approbation de la session. Pour qu'un candidat soit élu, il doit obtenir les deux tiers des voix des membres présents à la session (Conseil de la vie française en Amérique, 1957 : 297).

Au début des années 1960, le Conseil est parvenu à réglementer entièrement l'admission dans ses rangs. Tout candidat doit recevoir l'approbation de ses collègues, exerçant ainsi un contrôle semblable à celui de la Patente. En écartant les individus indésirables, le Conseil peut ainsi conserver son rôle et assurer le maintien de ses principes. En sélectionnant de façon aussi rigoureuse, le Conseil se protège contre les contestations internes et s'assure une existence relativement paisible. Comme le précise son secrétaire, le Conseil n'est nullement démocratique, tout au contraire : « il est essentiel au secret et à la gravité de ses délibérations qu'il demeure une assemblée relativement peu nombreuse, se renouvelant le moins souvent possible. Une collaboration de longue date rend plus facile la compréhension mutuelle et le travail en équipe »⁴².

Les règlements du Conseil limitent le nombre de membres à 50, mais celui-ci est, en moyenne, de 40. Cent deux personnes, dont les noms figurent à l'Annexe, ont été appelées à devenir membres du Conseil, entre 1937 et 1967, pour une période plus ou moins longue. Nous avons exclu de notre étude 14 personnes qui ont été admises au début des années 1960 en raison du fait que nous ignorons ce qu'elles sont devenues au sein du Conseil. Il est possible de faire un premier tri dans cette liste en fonction du nombre d'années de présence au Conseil. Une première catégorie réunit un contingent de 38 membres faisant partie du Conseil depuis au moins 11 ans. De ces 38 personnes, 34 y sont depuis plus de 15 ans. Ces individus ont en commun une passion pour la cause de la survivance ou occupent un poste de responsabilité qui a des incidences sur les groupes francophones. À l'autre extrémité de l'échelle, nous rencontrons ceux que nous définissons comme des « gens de passage », c'est-à-dire des gens qui ont été membres du Conseil durant moins de quatre ans. Ils sont au nombre de 30. Des raisons personnelles, leurs occupations professionnelles ou encore la distance géographique les empêchent d'occuper leur siège pendant une longue période de temps. Font partie de cette catégorie l'abbé Lionel Groulx, Omer Héroux et Louis-Philippe Roy. Entre ces deux groupes, il y a 34 personnes qui ont été membres du Conseil pendant une durée de 5 à 10 ans. Cette catégorie comprend des représentants du réseau institutionnel et des individus associés au Conseil, les recteurs des universités par exemple, en raison des responsabilités qu'ils assument dans la société.

Si l'on examine le *membership* sur une base régionale, on constate la présence de personnalités influentes, qui, pour la plupart, ont fait partie de l'exécutif du Conseil pendant plusieurs années. Pour le public, ces gens personnifient le Conseil.

La ville de Québec compte de nombreux envoyés notamment l'abbé Paul-Émile Gosselin, devenu prélat domestique, en 1955, qui est l'âme de cet organisme. Secrétaire du Conseil depuis sa fondation jusqu'à sa retraite à la fin des années 1970, il assure la liaison entre le Conseil et le réseau institutionnel canadien-français. La trésorerie est toujours confiée à des résidents de Québec et elle ne semble pas user ceux qui s'en occupent, car quatre personnes seulement en tout en ont été chargées. Le premier, l'avocat Antonio Langlais a été trésorier de 1937 à 1942. Le notaire Henri Boisvert assume la relève jusqu'en 1955. Membre du Conseil depuis sa fondation jusqu'en 1962, il est également membre de la SSJBQ et de la Société canadienne d'établissement rural. Le docteur Jean-Thomas Michaud lui succède en 1955. Il entre au Conseil comme assistant au trésorier dans l'organisation de la campagne de souscription pour les œuvres acadiennes en 1955⁴³. À son décès en 1959, c'est l'avocat Yves Bernier, admis au Conseil en 1950, qui devient trésorier.

Le dernier représentant de la ville de Québec que nous jugeons bon de mentionner est Adrien Pouliot, professeur de mathématiques et doyen de la faculté des sciences de l'Université Laval, de 1940 à 1956. En 1939, Pouliot devient gouverneur de la Société Radio-Canada, à la place de son ami, M^{gr} Alexandre Vachon. Il remplit son poste sans interruption, accédant même à la vice-présidence du bureau des gouverneurs en 1956. Pouliot assure la présidence de cet organisme de façon intérimaire en 1958. En janvier 1939, il devient l'un des cinq représentants de la Société du Parler français du Canada au Conseil. Huit mois plus tard, il accède à l'exécutif du Conseil, puis à la présidence de 1940 à 1945, succédant ainsi au premier président, M^{gr} Camille Roy. Sa nomination au bureau des gouverneurs de Radio-Canada, en juin 1939, semble expliquer sa rapide ascension (D. Ouellet, 1986: 147; Vien, 1977: 31).

La représentation de la région montréalaise provoque des frictions entre le Conseil et la SSJBM dans les années 1940. La querelle débute lorsque la SSJBM propose Athanase Fréchette comme successeur à Roger Duhamel. Le Conseil rejette cette candidature, car, dans un mémoire remis à l'été de 1941 au délégué apostolique et aux évêques francophones, Fréchette s'est opposé à la nomination d'un évêque auxiliaire d'origine irlandaise dans le diocèse de Montréal (Rumilly, 1975a: 506-509, 543-545). De 1945 à 1950, la SSJBM n'a donc aucun représentant.

Le Conseil n'est pas le seul organisme à éprouver des difficultés dans la région montréalaise. La direction de l'Ordre, installée à Ottawa, a des relations tumultueuses avec ses cellules montréalaises. Ces querelles débordent le cadre du simple conflit de personnalité et portent plutôt sur les orientations idéologiques de l'Ordre et sur son contrôle politique. En dépit de l'expulsion de membres montréalais dans les premières années d'existence de l'Ordre, la lutte pour la direction politique et idéologique atteint son apogée au début des années 1960. Elle explique en partie la dissolution de la Patente en 1965 (Laliberté, 1983 : 45-47, 62, 106-113).

Pour éviter tous ces obstacles, le Conseil décide de choisir lui-même les candidats. En 1950, le jésuite Albert Plante, directeur de la revue *Relations*, devient membre, tout comme Fréchette, le représentant de la SSJBM. Un an plus tard, sur la proposition du bureau, la session approuve la candidature de Paul Gouin, fondateur de l'Action libérale nationale au milieu des années 1930. Les directeurs jugent la présence de Gouin essentielle. Cet ancien homme politique, devenu conseiller technique auprès du gouvernement de la province de Québec et chargé spécialement de la conservation et du développement du patrimoine de la province, lutte pour la « refrancisation » de l'aspect visuel de la province⁴⁴. Gouin exerce la présidence du Conseil, de 1955 à 1961, et celle du Congrès de la refrancisation, en 1957.

Les groupes minoritaires sont essentiellement représentés par Ernest Desormeaux, enseignant qui a été secrétaire à la Commission de l'assurance-chômage, de 1940 à 1962. Il préside aux destinées de l'ACFEO de 1944 à 1953 et est l'un des fondateurs de l'ACELF, en 1947. Sa relation de longue durée avec le Conseil débute en 1945. Desormeaux succède au père Joyal, membre fondateur et représentant de l'Ontario au Conseil, qui a été contraint de quitter les fonctions qu'il occupait au sein du réseau institutionnel ontarien à cause de sa mauvaise santé. Il occupe le poste de président du Conseil de 1947 à 1949. Le Conseil recourt également aux services de Jean-Jacques Tremblay pour se renseigner sur les besoins de l'Ontario. Ce membre de l'Ordre de Jacques-Cartier entre au Conseil en 1946, comme envoyé de l'Union des mutuelles-vie française d'Amérique. Il siège à l'exécutif dans les années 1960 et démissionne en 1967.

Les délégués des Prairies se succèdent assez rapidement au Conseil. Malgré cela, cette région compte sur le docteur Léon-Omer Beauchemin, membre du Conseil de 1937 à 1957, et vice-président de l'exécutif de 1942 à 1946, pour la défense de ses intérêts. Né au Québec, Beauchemin exerce la médecine à Calgary. Il préside l'ACFA de 1934 à 1946 et s'occupe activement du dossier du poste de radio à Edmonton. Un

second acteur de poids est Raymond Denis, ancien dirigeant de l'ACFCS, établi à Montréal en 1934. Il entre au Conseil en 1944, pour une période de 21 ans, et fait partie de l'exécutif de 1945 à 1949, sans y occuper cependant de responsabilités officielles.

Contrairement à la région précédente, la représentation des Maritimes subit peu de bouleversement. Henri Blanchard fait valoir les intérêts de l'Île-du-Prince-Édouard, Alphonse Comeau ceux de la Nouvelle-Écosse, Calixte Savoie et le docteur Georges Dumont ceux du Nouveau-Brunswick. Dumont est même membre de l'exécutif pendant 12 ans, assumant la présidence de 1953 à 1955. Devenu député à la suite des élections provinciales de 1960 au Nouveau-Brunswick, il résigne ses fonctions dans l'exécutif. Ces quatre personnes sont membres du Conseil pendant près de 20 ans.

La voix de la Franco-Américanie se fait entendre au Conseil surtout par le truchement de l'abbé Adrien Verrette, qui exerce son ministère au New Hampshire. Né à Manchester, dans le New Hampshire, il devient membre et directeur du Conseil en 1938 et y demeure sans interruption. Il préside le Conseil de 1949 à 1953, notamment au moment du troisième Congrès de la langue française en 1952. Le dominicain Thomas-Marie Landry, né à New Bedford, dans le Massachusetts, entre au Conseil en 1949 et il en occupe la présidence de 1961 à 1965. D'autres personnes, comme Fernand Despins et Adolphe Robert, informent leurs collègues des préoccupations des francophones de la Nouvelle-Angleterre. Despins et Robert sont membres du Conseil pendant 21 et 20 ans respectivement. Thomas-Joseph Arceneaux, professeur d'agronomie à la Southwestern University, expose les problèmes des Louisianais francophones. Sa présence relève davantage du caractère symbolique, car la distance l'empêche de participer régulièrement aux séances du Conseil. Elle conforte néanmoins le Conseil dans sa volonté d'être le porte-parole de tous les groupements francophones nord-américains. Pour contourner cet obstacle, le frère Antoine Bernard, professeur d'histoire à l'Université de Montréal, représente les Acadiens à l'exécutif du Conseil, de 1942 à 1953. Il demeure membre jusqu'en 1958.

L'analyse selon l'occupation de 101 des 116 membres du Conseil, entre 1937 et 1967, révèle la forte présence de l'élite cléricale et des professions libérales qui dominent le réseau institutionnel canadien-français. Les trois quarts des membres exercent un ministère religieux, travaillent dans le domaine de l'éducation, pratiquent le droit ou la médecine. Pas moins de 28% des membres font partie du clergé. Si nous retranchons les recteurs de ce groupe, soit dix de ces 28 personnes, le pourcentage descend à 18%. Si nous additionnons les 20 personnes exerçant des professions légales, les 15 praticiens de la santé et les 16 travaillant dans le

secteur de l'éducation, dans lesquels nous incluons les trois surintendants de l'Instruction publique, nous obtenons un total de 51 membres. Ce chiffre représente 50% de l'échantillon. Dans le groupe des 22 membres restants, signalons la présence de cinq journalistes alors que le milieu des affaires ne compte que trois représentants.

Ce cercle est exclusivement masculin. Dès le lendemain de la fondation du Conseil, des femmes sollicitent leur admission dans cet aréopage de connaisseurs de la question canadienne-française⁴⁵. Dans un rapport portant sur la question des femmes, l'abbé Gosselin affirme que leur admission comporte de nombreux inconvénients. En premier lieu, il estime que, étant par nature peu discrètes, les femmes risqueraient de violer le secret entourant les délibérations du Conseil. Ensuite, leur admission, même limitée à quelques-unes, risquerait d'entraîner une bataille en vue de l'obtention d'un nombre égal des représentants des deux sexes, ce qui alourdirait le processus décisionnel et augmenterait les frais d'opération de l'organisme encore peu solide financièrement. Cette misogynie reflète la mentalité de l'époque, exacerbée par la démarche des femmes de la province de Québec pour l'obtention du droit de vote aux élections provinciales. Enfin, la constitution du Conseil fournit des arguments juridiques. Les femmes ne disposent pas d'association représentative de leur sexe à l'échelle nationale et dans les milieux minoritaires puisque la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste n'est présente que dans la province de Québec⁴⁶.

Sans doute en vue de contenter les plus militantes, la session accepte le projet de création d'un comité féminin auxiliaire de dix membres⁴⁷. Cette concession ne satisfait aucunement les femmes de la province de Québec qui veulent être admises comme membres à part entière⁴⁸. Leur demande est acceptée après un certain temps par l'exécutif, mais elle est rejetée par les membres⁴⁹. Le refus de ces derniers met un terme aux revendications des femmes et entraîne la disparition des sections féminines de Québec et de Montréal⁵⁰. Seule celle de Sherbrooke reste active jusqu'en 1950. Le Conseil déroge une seule fois à son principe avec l'admission de Reine Malouin, de Québec, auteure de nombreux essais, poèmes et romans. Son travail au secrétariat du troisième Congrès de la langue française ouvre la voie à son admission en 1953. Elle devient directrice de l'exécutif, mais n'occupe aucun poste de responsabilité.

Le Conseil demeure une tête dépourvue de corps militant inféodé. La réussite de ses campagnes est due à la coopération et au dynamisme de ses comités régionaux, formés des associations provinciales en milieu minoritaire et des Sociétés Saint-Jean-Baptiste de la province de Québec. Quant au financement du Conseil, il est assuré grâce à plusieurs sources éprouvées.

*Les sources de financement
du Conseil : avoir les moyens de ses actions*

Le financement des activités du Conseil cause de sérieux maux de tête aux premiers dirigeants. Comme l'illustre la figure 2.1, les quatre premières années, à l'exception de la troisième, se terminent par un déficit des opérations. Au début, le surplus de 22 439,45 \$ du Congrès de 1937 constitue tout l'avoir du Conseil (*Deuxième Congrès...*, 1938a:490). Que faire pour l'augmenter?

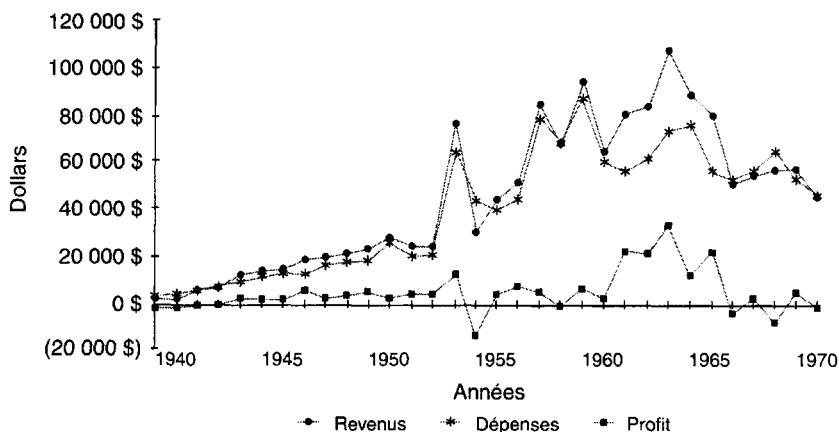
Dès la réunion initiale du bureau du Conseil, le 2 février 1938, les directeurs créent une commission des ressources pour examiner les finances. Afin de l'aider dans sa réflexion, les directeurs lui suggèrent de sonder les gouvernements de la province de Québec et de la France. Pour accroître les chances de succès du Conseil auprès du gouvernement de la province de Québec, le chanoine Cyrille Gagnon propose d'ajouter, à la liste des vœux du Congrès de 1937, l'établissement d'un service de la propagande française par le gouvernement de la province dans le but d'aider les groupes français du continent nord-américain⁵¹. En janvier 1940, l'exécutif presse le Premier ministre Adélard Godbout de subventionner le Conseil puisque son gouvernement ne donnait pas suite au vœu exprimé⁵².

En juin 1943, le Premier ministre répond favorablement au Conseil en versant 2 500 \$, soit la moitié de la somme demandée par le Conseil⁵³. Près de la moitié de cette somme correspond en fait au don du gouvernement à la campagne d'aide pour l'Acadie. Durant les années suivantes, le gouvernement appuie le Conseil tant dans l'organisation des congrès de la langue française que dans son fonctionnement interne. Bien que le Conseil souhaite des subventions plus importantes, le gouvernement accorde 3 000 \$ de 1943 à 1948, puis 5 000 \$ jusqu'au milieu des années 1950. L'aide gouvernementale atteint 6 000 \$ entre 1956 à 1960, puis cesse dans les années 1960. Pour sa part, le gouvernement français donne périodiquement quelques centaines de dollars.

Une seconde source de revenus provient des sociétés mutuelles canadiennes-françaises et franco-américaines. En juillet 1939, le Conseil et les Sociétés mutuelles s'entendent sur une formule de coopération : chaque société mutuelle participante verse une contribution annuelle de 125 \$ et obtient le droit de désigner un représentant au Conseil. Pour sa part, le Conseil entame, en 1940, l'organisation d'une semaine annuelle de promotion de la mutualité catholique française dans les écoles et la société⁵⁴. Pour décharger le secrétariat de ce travail, le Conseil crée un comité des mutuelles responsable de l'organisation de la semaine annuelle de la mutualité à partir de 1942. Ce comité s'acquitte de cette tâche jusqu'en

FIGURE 2.1

Évolution financière du Conseil (1939-1970)



Source : États financiers du Conseil, AVQ, fonds CVF, P 52, contenant 19187.

1947⁵⁵. L'apport financier de ces sociétés est quelque peu marginal. Leur contribution n'offre pas de potentiel de croissance exponentielle à moins de hausser les quotes-parts. Le Conseil ne cherchera guère à hausser ce revenu au cours des années suivantes, car il caresse d'autres projets.

Depuis sa fondation, le Conseil désire bénéficier d'un revenu qui lui donne une visibilité dans le milieu, une tribune pour parfaire l'éducation patriotique de la population et, bien entendu, qui le met à l'abri des soucis financiers. La formule gagnante requiert le partage des tâches de sollicitation entre plusieurs personnes, car le secrétariat du Conseil ne peut assurer seul la mise en place des mécanismes de souscription permanente. Pour donner suite à une suggestion de ses membres⁵⁶, l'exécutif fonde la Société des amis du comité permanent destinée aux collèges classiques. Moyennant une somme minime, le Conseil envoie aux membres de la Société de l'information sur ses activités et celles des groupes français du continent⁵⁷. Étant donné la mauvaise situation financière — d'octobre 1938 au 15 mars 1939, les dépenses totalisent 2 000 \$ et les recettes atteignent seulement 300 \$ — il faut accroître les entrées d'argent. Le Conseil élargit le bassin de recrutement de la fondation en sollicitant toutes les personnes qui s'intéressent à ses activités. À titre d'essai, le Conseil envoie un dépliant aux souscripteurs du Congrès de 1937⁵⁸. Les débuts de la fondation sont prometteurs puisque celle-ci compte 2 000 membres six mois seulement après sa mise sur pied⁵⁹.

Malgré la fondation de cette société, le salut financier du Conseil repose sur la perception annuelle du sou scolaire, appelé le sou de la Sur-

FIGURE 2.2

Principales sources de revenus du Conseil (1941-1955)

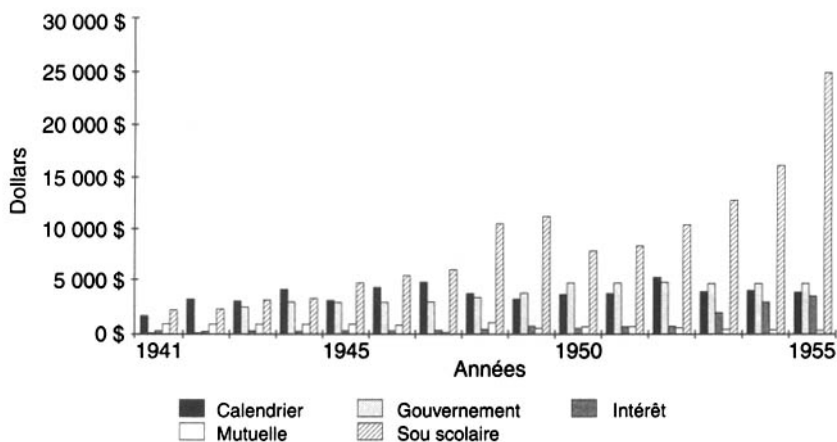
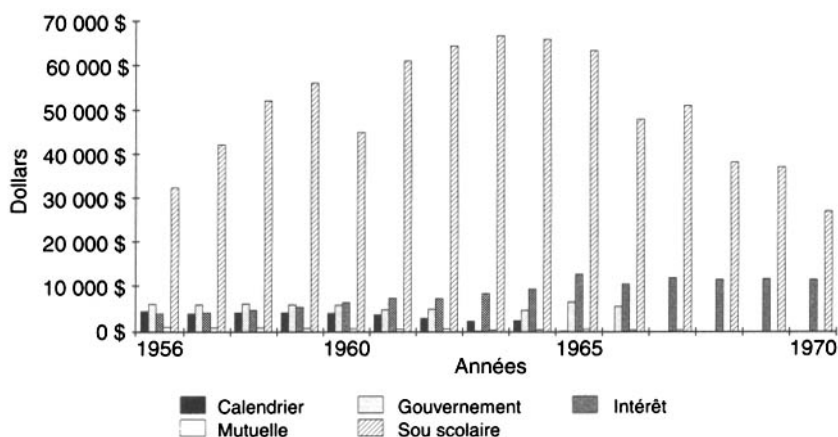


FIGURE 2.3

Principales sources de revenus du Conseil (1956-1970)



Source : États financiers du Conseil, AVQ, fonds CVF, P 52, contenant 19187.

vivance, donné par les élèves des écoles primaires canadiennes-françaises et franco-américaines, à partir de 1938⁶⁰. Le bon rendement du sou de la Survivance, illustré par les figures 2.2 et 2.3, s'explique par le fait que le Conseil sait maintenant comment faire pour augmenter le nombre de solliciteurs. Grâce à l'intervention du surintendant de l'Instruction publique, Cyrille Delâge, qui est aussi un membre fondateur du Conseil,

le Conseil confie la perception aux inspecteurs scolaires. Pour maintenir les relations avec le Département, le Conseil réserve un de ses sièges au surintendant de l'Instruction publique. Victor Doré succède à Cyrille Delâge, en 1940. Omer-Jules Desaulniers remplace Doré en 1949 (Gosselin, 1967 : 22)⁶¹.

L'adhésion volontaire des inspecteurs scolaires et des associations provinciales crée des difficultés pour la collecte du sou. Les membres du Conseil déplorent que les écoles primaires de Montréal ne soient pas sollicitées. À de nombreuses reprises, des membres du Conseil rencontrent le président de la Commission des écoles catholiques de cette ville, mais celui-ci reste sur ses positions. De guerre lasse, pour remplacer le sou de la Survivance, le Conseil accepte que cette commission scolaire achète son calendrier⁶². Quant aux associations provinciales, le Conseil semble s'en remettre à leur générosité. L'attitude attentiste des dirigeants du réseau institutionnel à l'égard de la province de Québec, qui consiste à espérer l'aide de celle-ci au lieu de lui en apporter, finit par prédominer, comme en témoigne le comportement de l'ACFEO⁶³.

Le succès remarquable du sou de la Survivance, comme le démontre la figure 2.3, s'explique par la participation de l'ACELF. Fondé en 1947, cet organisme cherche des fonds pour se renflouer. D'abord réticent, le bureau du Conseil accède à la requête de l'ACELF lui demandant de partager les sommes recueillies à l'occasion de la perception du sou⁶⁴.

La collecte du sou de la Survivance a pour objectif essentiel de contribuer à l'éducation patriotique. Le Conseil a avant tout «le souci de mettre [les] enfants en face d'une fraternité humaine et spirituelle, d'une œuvre nationale susceptible de préparer leur esprit en vue d'une relève pour les années à venir» (Malouin, 1957 : 269). Cette œuvre d'éducation a le mérite de s'adresser à des esprits facilement éducatibles, en leur présentant les divers aspects du projet du Canada français.

Cette éducation a des effets qui laissent cependant songeur. La quête de la Sainte-Enfance, destinée à aider les enfants chinois, séduit davantage l'imagination des écoliers que celle visant à venir en aide à leurs compatriotes des autres provinces. Alors que, de 1947 à 1949, les recettes de la quête de la Sainte-Enfance atteignent 200 000 \$ chaque année, celles du sou de la Survivance ne totalisent qu'environ 25 000 \$ (Larocque, 1987 : 8). Par ailleurs, les doutes quant à la vitalité du fait français à l'extérieur du Québec, qui gagnent en popularité dans les années 1960, attestent d'un échec relatif de cette éducation.

Dès 1939, le Conseil avait déjà envisagé de vendre un calendrier patriotique pour améliorer sa situation financière et, à la fin de 1940, il décide de mettre son projet à exécution. Le calendrier constitue un instrument d'éducation nationale et de présentation des référents

idéologiques du projet du Canada français destiné aux étudiants et à la population. Le Conseil distribuera son calendrier jusqu'en 1964.

La vente du calendrier se révèle plus problématique. Malgré le dynamisme de quelques membres et comités régionaux, le Conseil ne réussit pas à vendre les 15 000 calendriers imprimés chaque année. Comme dans le cas du sou de la Survivance, l'intervention du département de l'Instruction publique est capitale. Dès 1940, le surintendant annonce à ses collègues du Conseil l'achat de 4 000 exemplaires du calendrier de 1941⁶⁵. Au cours des années 1940, les 4 000 calendriers représentent 27 % du total. Dans les années 1950, le Département achète plus du tiers des calendriers. Les ventes du calendrier au Département représentent 45 % de toutes les ventes, en 1962, et 48 % de celles de 1964. Ces achats massifs appuient la propagande du Conseil qui précède la collecte du sou de la Survivance. Par contre, la dépendance de plus en plus grande à l'égard de ce client place le Conseil dans une position de vulnérabilité, surtout dans les années 1960. La volonté d'innovation et de rattrapage des retards accumulés dans les domaines socio-économiques, qui anime le gouvernement dirigé par Jean Lesage, amène à rompre avec tout ce qui évoque un passé jugé ténébreux. Le Conseil devient une des victimes de cette manière de voir. Ainsi, les fonctionnaires du ministère de l'Éducation, créé en 1964, refusent d'acheter ses calendriers pour les distribuer dans les écoles québécoises.

Les relations du Conseil avec son second client en importance se déroulent de façon similaire. En 1946, le Conseil convainc le ministère de la Colonisation d'acheter son calendrier pour le diffuser dans les sociétés de colonisation. De 1947 à 1959, ce ministère achète environ 20 % des calendriers. La réorganisation des structures gouvernementales dans les années 1960 et l'absence d'intérêt à l'égard de la colonisation entraînent la perte de ce marché pour le Conseil.

Sur le plan financier, le calendrier représente un apport modeste jusqu'en 1952. Comme le révèle l'analyse des états financiers du Conseil, l'impression du calendrier est maintenue en dépit des pertes subies de 1953 à 1964, à l'exception des années 1956 et 1959. Malgré un bilan périodique préoccupant, les membres poursuivent l'impression du calendrier en raison de son utilité pour la propagande et de l'excellente santé financière du Conseil⁶⁶. Comme le département de l'Instruction publique et le ministère de la Colonisation continuent d'acheter, ils ne jugent pas nécessaire de remettre en question l'existence du calendrier. Ces deux clients achètent plus de 50 % des calendriers dans la décennie 1950, ce qui fait oublier le faible écoulement dans le public. Incapable de remplacer ces clients, le Conseil est obligé d'abandonner le calendrier en 1964.

Les intérêts générés par les placements du Conseil représentent le dernier poste budgétaire d'importance. En novembre 1942, les directeurs créent le fonds Jean-Talon, une entité administrative destinée à recueillir des dons. Sa mise sur pied répond au besoin de posséder un outil pour organiser des souscriptions en faveur du Conseil, mais aussi à la volonté de se libérer des tracas financiers. Les campagnes de levée de fonds n'enrichiront jamais ce fonds, car les directeurs évitent de les lancer de peur de nuire à celles qui sont organisées pour venir en aide aux groupes minoritaires canadiens-français⁶⁷. En fait, les surplus annuels d'opération du Conseil, surtout celui de 52 000 \$ réalisé au terme du troisième Congrès de la langue française, et les dons privés sont déposés dans ce fonds. En 1957, le Conseil compte réunir une somme de près d'un million de dollars⁶⁸. Il n'y parvient pas, mais son fonds se chiffre à près de 200 000 \$ dans les années 1960, ce qui amoindrit les effets de la crise financière qui affecte alors plusieurs associations provinciales du milieu minoritaire.

*

* *

Avec une situation financière saine, le Conseil jouit d'une base solide. La présence des dirigeants des microcosmes provinciaux et des États américains rend la coordination de l'action possible. Le Conseil matérialise ainsi la volonté de solidarité qui est à la base de son existence. À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, il devient l'un des instruments de l'action collective servant à défendre l'identité, à éduquer la population et à sensibiliser les hommes politiques, les groupes de pression et les alliés potentiels du Canada anglais aux revendications fondamentales du Canada français, soit le fait que le Canada est le résultat d'un pacte entre deux nations. Il donne ainsi un visage au projet du Canada français.

Notes

1. Procès-verbal de la 29^e réunion du Conseil, 30 septembre 1940, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
2. Réunion du comité exécutif de l'ACFEO, 19 mai 1942, CRCCF, fonds ACFEO, C2/279/2.
3. Article de Guy O'Bornsawin, « 30 p'tites minutes avec Florian Carrière. La Patente ou l'Ordre de Jacques Cartier », deuxième partie. *Le Journal de Cornwall*, 3 mars 1978, A 12, CRCCF, dossier documentaire sur l'Ordre de Jacques-Cartier.

4. Lettre du secrétaire de l'Ordre au secrétaire du Conseil régional n° 3, Québec, 5 mai 1942, ANC, fonds OJC, MG 28 I 98, vol. 60, chemise CR 3 (Québec) Correspondance avec CX, juillet 1940 au 28 décembre 1942.
5. La lettre du 9 avril 1942 d'Edgar Tissot à l'abbé Gosselin débute ainsi : « J'imagine que le [Conseil] ne prend pas d'attitude sur la réponse à donner [au plébiscite]. » ANC, fonds OJC, MG 28 I 98, vol. 38, chemise Comité permanent de la survivance.
6. Lettre de l'abbé Gosselin, secrétaire du Conseil, à Jules Castonguay, directeur du Bureau du recensement, 8 octobre 1940. Dans sa lettre du 6 novembre 1940, Castonguay assure l'abbé Gosselin qu'il y remédiera. AVQ, fonds CVF, P52 D 7-5.
7. Lettre de l'abbé Gosselin, secrétaire du Conseil, au Premier ministre Mackenzie King, 2 février 1940, ANC, fonds Mackenzie King, microfilm C4569, page 243989.
8. Résolution du Conseil adoptée à sa réunion spéciale du 14 février 1941 à Québec et envoyée le 28 février 1941 au Premier ministre Mackenzie King, AVQ, fonds CVF, P52 D 29-7. Dans sa réplique du 10 mars 1941 à Adrien Pouliot, président du Conseil, King juge que la présence d'Ernest Lapointe et Charles Gavan Power suffit pour représenter les Canadiens français dans le comité de guerre du cabinet. ANC, fonds Mackenzie King, microfilm C 4867, page 265009.
9. Lettre de Gosselin à Omer Héroux, rédacteur en chef du *Devoir*, 13 octobre 1942, AVQ, fonds CVF, P 52 D 30-8.
10. Dans sa lettre du 5 mars 1942 à Jules Castonguay, registraire en chef du Canada, l'abbé Gosselin demande l'impression bilingue des bulletins de vote pour le plébiscite. Réagissant à la lettre de Castonguay du 6 mars, l'abbé Gosselin déplore, dans sa lettre du 31 mars, la décision du gouvernement d'imprimer des bulletins en français et en anglais. Craignant que certains Canadiens français ne soient ainsi oubliés, il demande que les bulletins de vote soient bilingues. Dans sa lettre du 3 avril 1942, le directeur des élections, Jules Castonguay, l'informe que cette procédure est conforme à la décision du Parlement fédéral. AVQ, fonds CVF, P 52 D 7-9.
11. Procès-verbal de la 54^e réunion du bureau du Conseil, les 20 et 21 novembre 1942, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5. Le 5 mars 1943, M^{re} Robichaud envoie la lettre demandée par le Conseil. AVQ, fonds CVF, P52 D 7-10.
12. Rencontre entre les dirigeants de la SSJBM et M^{re} Robichaud, 25 mai 1943. Document relatant les deux rencontres entre la SSJBM et M^{re} Robichaud, ANQM, fonds SSJBM, P 82, boîte 116, dossier 1727.
13. Rencontre du 4 juin 1943 réunissant M^{re} Robichaud, Athanase Fréchette, Omer Héroux, Arthur Laurendeau, Anatole Vanier, François-Albert Angers, Arthur Tremblay et Alphonse de La Rochelle. Document relatant les deux rencontres entre la SSJBM et M^{re} Robichaud, ANQM, fonds SSJBM, P 82, boîte 116, dossier 1727.
14. Dans ses mémoires, Raymond Denis précise que son ami, Jacques Melanson, le presse de s'occuper de la souscription (Denis, 1972a : 147-152). Lettre du frère Antoine Bernard à l'abbé Gosselin, 26 juin 1943, AVQ, fonds CVF, P52 D 9-5.

15. Lettre de Louis Charbonneau, président de la FSSJBO, à l'abbé Gosselin, 26 octobre 1943, AVQ, fonds CVF, P52 D 9-7.
16. Conférence de M^{gr} Norbert Robichaud au dîner de la SSJBQ, 26 mai 1943, AVQ, fonds CVF, P52 D 9-9.
17. Allocution d'Onésime Gagnon, le 21 mai 1943; Causerie de Cyrille-F. Delâge sur les ondes du poste CBV, 29 mai 1943, AVQ, fonds CVF, P52 D 9-9.
18. Causerie de Denis sur les ondes de Radio-Canada, le 6 mai 1943, AVQ, fonds CVF, P52 D 9-9. Roger Duhamel évoque cette possibilité dans sa causerie sur les ondes de Radio-Canada, le 6 avril 1943. ANQM, fonds SSJBM, P 82, boîte 116, dossier 1727.
19. Communiqué du Comité de la survivance pour une presse acadienne, rédigé par l'abbé Gosselin, 27 février 1943, AVQ, fonds CVF, P52 D 10-7.
20. Procès-verbal de la 4^e réunion du bureau du Conseil, 11 mai 1938, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
21. Mémoire aux gouverneurs de la Société Radio-Canada, 17 mai 1937, signé par Laurent Roy, président général, et l'abbé Maurice Baudoux, secrétaire général de l'ACFCS, 4 pages, AVQ, fonds CVF, P52 D 11-11.
22. Le rapport sur le nombre d'émissions bilingues et françaises transmises par le poste de Watrous, dans la semaine du 3 au 9 février 1940, indique qu'il n'y a que deux heures d'émissions bilingues sur un nombre total de 115 heures de diffusion hebdomadaire. AVQ, fonds CVF, P52 D 11-3. Lettre de l'abbé Baudoux à Gladstone Murray, Société Radio-Canada, 19 mars 1940, AVQ, fonds CVF, P52 D 11-11.
23. Lettres de l'abbé Baudoux à l'abbé Gosselin, 12 février, 27 mars et 13 avril 1940, AVQ, fonds CVF, P52 D 11-8.
24. Lettre des associations nationales de l'Ouest aux sociétés patriotiques, 8 mai 1940, signée par l'abbé Baudoux, AVQ, fonds CVF, P52 D 11-1.
25. Lettre de J.-H. Daignault de l'AECFM à l'abbé Baudoux, 14 décembre 1940. AVQ, fonds CVF, P 52 D 11-8.
26. Lettre d'Augustin Frigon, directeur général adjoint, à l'abbé Baudoux, 29 août 1941, AVQ, fonds CVF, P52 D 11-8. Denis rapporte que le vice-président du bureau des gouverneurs, René Morin, refuse toute contribution financière de Radio-Canada au cours d'une conversation téléphonique, en juin 1943 (Denis, 1972b: 179).
27. Lettre de l'abbé Baudoux à Pouliot, 24 juin 1943, AUL, fonds Adrien-Pouliot, cote 168, chemise 2.
28. Procès-verbal de la 7^e session du Conseil, du 22 au 24 septembre 1943, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
29. Demande reçue par les gouverneurs à leur réunion de janvier 1944. *Minutes of the 33rd Meeting of the Board of Governors*, ANC, fonds Radio-Canada, RG 41, vol. 626, chemise 33rd Meeting, Board of Governors, January 1944.
30. Rapport du voyage de l'abbé Maurice Baudoux dans l'Est, du 2 au 25 février 1944, AVQ, fonds CVF, P52 D 12-4.
31. L'abbé Antoine d'Eschambault informe Pouliot qu'il a rencontré le maire MacLean, en compagnie de M^{gr} Cabana, de Saint-Boniface. MacLean a promis d'informer René Morin du retrait de sa demande pour favoriser celle de Radio-Ouest française. Lettre de l'abbé d'Eschambault à Pouliot, 13 mars 1944, AVQ, fonds CVF, P52 D 29-10.

32. En février 1944, le responsable de la radio au ministère des Transports, J.W. Bain, indique qu'une demande de quatre permis fait par un seul organisme risque d'être rejetée par les gouverneurs. Rapport du voyage de l'abbé Maurice Baudoux dans l'Est, du 2 au 25 février 1944, AVQ, fonds CVF, P52 D 12-4.
33. Les mémoires contiennent des lettres d'appui de personnalités canadiennes-françaises et canadiennes-anglaises. ANC, fonds Radio-Canada, RG 41, vol. 627, chemise 35th Meeting, Board of Governors, March 27, 1944. Pour le compte rendu de cette rencontre, nous avons utilisé le rapport d'une réunion à laquelle prenaient part Henri Boisvert, les abbés Baudoux, d'Eschambault, Gosselin et le docteur Charles Houde du poste CHNC de New Carlisle, le 29 mars 1944. Radio-Canada ne fait pas encore de comptes rendus de ce genre de rencontre. AVQ, fonds CVF, P52 D 12-5.
34. *Information for the Board of Governors in connection with the Report of the Technical Committee, 35th meeting, Board of Governors*, 27 mars 1944, p. 7-8. ANC, fonds Radio-Canada, RG 41, vol. 627, chemise 35th Meeting, Board of Governors, March 27, 1944.
35. Procès-verbal de la 71^e réunion du bureau du Conseil, 31 mai 1944, CRCCE, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5. Pouliot demande au cardinal Villeneuve de faire pression sur Duplessis pour qu'il appuie la motion. Il informe les gouverneurs de la motion adoptée par l'Assemblée législative. Lettre de Pouliot à l'abbé d'Eschambault, 16 mai 1944, AVQ, fonds CVF, P52 D 12-5.
36. *Minutes of the 36th Meeting of the Board of Governors*, May 7-8, 1944, ANC, fonds Radio-Canada, RG 41, vol. 627, chemise 36th Meeting, Board of Governors, May 7-8, 1944. Lors d'une conversation téléphonique, Pouliot avise Denis qu'il est impossible d'obtenir plus d'un permis. Denis rapporte à Pouliot les propos du cardinal Villeneuve et M^{re} Charbonneau. Ceux-ci sont catégoriques : il faut accepter, car cette décision crée un précédent (Denis, 1972b : 185-186). Letter from Mary Sutherland to Donald Manson, Chief Executive Assistant, March 22, 1944, *Information for the Board of Governors in connection with the Report of the Technical Committee, 35th Meeting, Board of Governors*, March 27th 1944, p. 8-9. ANC, fonds Radio-Canada, RG 41, vol. 627, chemise 35th Meeting, Board of Governors, March 27, 1944.
37. Lettres de l'abbé Baudoux aux abbés d'Eschambault et Gosselin, au père Breton, à Beauchemin, Denis et Margerie, 23 mai 1944, AVQ, fonds CVF, P52 D 29-7.
38. Le Conseil lie la désignation du représentant de la Colombie-Britannique au regroupement des Canadiens français de cette province au sein d'un organisme provincial. Procès-verbal de la 3^e session du Conseil, les 30 septembre et 1^{er} octobre 1939, CRCCE, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
39. Procès-verbal de la 22^e session du Conseil, du 26 au 28 septembre 1958, CRCCE, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
40. Procès-verbal de la 15^e session du Conseil, du 13 au 16 septembre 1951, CRCCE, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
41. Lettre de l'abbé Gosselin à Roger Charbonneau, secrétaire de l'ACFEO, 4 juin 1954, AVQ, fonds CVF, P52 D 25-2.
42. Appendice à l'ordre du jour de la 97^e réunion, procès-verbal de la réunion du Conseil, 16 avril 1947, AVQ, fonds CVF, procès-verbaux du Conseil, vol. 6, 21 mai 1946 aux 3 et 4 novembre 1947.

43. Procès-verbal de la 157^e réunion du bureau du Conseil, 27 septembre 1954, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
44. Le procès-verbal de la 126^e réunion du bureau du Conseil, tenue le 11 avril 1951, indique que les membres approuvent la venue de Paul Gouin. CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
45. Lettre de Marie-Paul Bédard, secrétaire du comité féminin de Québec, au secrétaire du Conseil, 20 mars 1939, AVQ, fonds CVF, P 52 D 7.
46. Mémoire sur la question de l'admission des dames dans le Comité permanent, par l'abbé Paul-Émile Gosselin, 13 septembre 1939, 2 pages, AVQ, fonds CVF, P 52 D 7-1.
47. Procès-verbal de la 3^e session du Conseil, les 30 septembre et 1^{er} octobre 1939, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
48. Les sections féminines de Québec et de Montréal pressent le Conseil de leur ouvrir ses portes. Procès-verbal de la 24^e réunion du bureau du Conseil, 15 mars 1940, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5. Le procès-verbal de la 27^e réunion du bureau du Conseil du 7 juin 1940 indique que les sections de Québec, de Montréal et de Sherbrooke renouvellent leur appel pour l'admission des femmes. CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
49. Procès-verbal de la 28^e réunion du bureau du Conseil, 13 septembre 1940, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
50. Procès-verbal de la 4^e session du Conseil, les 28 et 29 septembre 1940, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
51. Procès-verbal de la 1^{re} réunion du Conseil, 2 février 1938, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
52. Procès-verbal de la 23^e réunion du bureau du Conseil, 16 février 1940, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
53. Lettre de l'abbé Gosselin au père Arthur Joyal, 1^{er} mai 1943, AVQ, fonds CVF, P52 D 25-1. Procès-verbal de la 62^e réunion du bureau du Conseil, 17 juin 1943, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
54. Procès-verbal de la 17^e réunion du bureau du Conseil, 18 août 1939. La 3^e session du Conseil entérine le tout, les 30 septembre et 1^{er} octobre 1939. CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
55. Rapport du secrétariat du Conseil pour l'année 1942-1943 à la 7^e session annuelle du Conseil, CRCCF, fonds ACFEO, C2/238/3. Les six premières sociétés adhérentes sont l'Alliance nationale, les Artisans canadiens-français, l'Association canado-américaine, la Société l'Assomption, l'Union Saint-Joseph du Canada et l'Union Saint-Joseph de Drummondville.
56. Procès-verbal de la 2^e session du Conseil, les 17 et 18 octobre 1938, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
57. Procès-verbal de la 10^e réunion du bureau du Conseil, 16 novembre 1938, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
58. Procès-verbal de la 14^e réunion du bureau du Conseil, 15 mars 1939, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
59. Rapport de l'activité du bureau et du secrétariat des mois d'octobre 1938 à octobre 1939, soumis à la 3^e session du Conseil, septembre 1939, CRCCF, fonds ACFEO, C2/237/4.

60. Procès-verbal de la 2^e session du Conseil, 17 et 18 octobre 1938, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
61. Procès-verbaux des 43^e et 44^e réunions du bureau du Conseil, les 21 novembre et 19 décembre 1941, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
62. Procès-verbal de la 93^e réunion du bureau du Conseil, 7 novembre 1946, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
63. La contribution de l'ACFEO devient facultative. Procès-verbal de l'exécutif de l'ACFEO, 17 avril 1956, CRCCF, fonds ACFEO, C2/280/2. Procès-verbal de la 14^e session du Conseil, du 23 au 26 septembre 1950, AUL, fonds Adrien-Pouliot, cote 168, chemise 833-A Conseil de la vie française, Procès-verbaux.
64. Procès-verbal de la 142^e réunion du bureau du Conseil, 21 janvier 1953, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5. En vertu de l'entente, l'ACELF reçoit 5 000 \$, et le Conseil 15 000 \$. Les deux organismes se partagent l'excédent des recettes de plus de 20 000 \$. Procès-verbal de la 158^e réunion du bureau du Conseil, 20 octobre 1954, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
65. Procès-verbal de la 30^e réunion du bureau du Conseil, 25 octobre 1940, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5. La compilation des ventes du calendrier se base sur le dépouillement des procès-verbaux des réunions du bureau du Conseil, de 1941 à 1964. CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobines 5 et 6.
66. États financiers du Conseil, AVQ, fonds CVF, P 52, contenant 19187. Procès-verbaux de la 134^e réunion du bureau du Conseil, 14 février 1952, et de la 17^e session, du 12 au 15 septembre 1953, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
67. Procès-verbal de la 8^e session du Conseil, du 11 au 13 octobre 1944, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
68. Procès-verbal de la 21^e session du Conseil, du 24 au 27 octobre 1957, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.

This page intentionally left blank

CHAPITRE TROIS

Le Canada français à l'œuvre : le Conseil de la vie française en Amérique (1945-1960)

Les participants du deuxième Congrès de la langue française confient au Conseil le mandat de promouvoir et de défendre les droits des Canadiens français, en liaison avec l'Ordre de Jacques-Cartier, qui le seconde dans cette tâche. Le Conseil appuie les efforts des associations provinciales d'éducation qui ne peuvent que difficilement poursuivre des batailles de longue haleine à cause du fait que leur financement dépend de la générosité des membres et du dynamisme de leurs chefs.

De 1945 à la Révolution tranquille, le Conseil est à l'œuvre. Il cherche à démontrer son utilité comme instrument de l'action collective. Le Conseil consacre ainsi ses énergies à la promotion de la pensée nationaliste canadienne-française, et en particulier de la notion d'un pays constitué par deux peuples fondateurs que nous appellerons aussi dualité nationale culturelle non territoriale. Il devient aussi un instrument de diffusion de ces valeurs essentielles pour l'identité canadienne-française que sont la foi et la langue. Le Conseil cherche à intensifier les relations entre la province de Québec et les Canadiens français afin d'assurer la survivance du fait français partout au Canada. Cette intensification des relations signifie qu'il faut augmenter le nombre d'éléments du réseau institutionnel, mais aussi le diversifier, à l'échelle nationale, puisque la stratégie de la survivance repose sur le fonctionnement de ces instruments de l'action collective.

Maintenir à flot les revendications du Canada français

Le Conseil aborde la promotion de la dualité nationale culturelle non territoriale en privilégiant la discrétion dans l'action. Cette « persuasion

discrète » caractérise la culture politique du Conseil, car elle reflète, en fait, cet intérêt pour le secret et le lobby de coulisses, comme l'illustre si bien la création de l'Ordre de Jacques-Cartier. Les membres du Conseil écartent la mobilisation populaire, ce qui témoigne d'une certaine conception antidémocratique et paternaliste de l'action politique. Le Conseil, tout comme les dirigeants des associations provinciales, estime que seuls les chefs peuvent veiller au bien-être de la nation. Lorsque l'heure de la mobilisation sonne, elle se borne à l'appel des directeurs des associations. Le Conseil tient le moins possible de manifestations publiques de peur de susciter l'opposition de certains éléments du Canada anglais qui ont un héritage orangiste. Il croit pouvoir préserver sa cause en ne donnant aucune arme aux ennemis réels ou appréhendés.

L'élite considère la nation canadienne-française comme un des deux peuples fondateurs, alors que certains éléments de la majorité anglophone ne voit dans celle-ci qu'une minorité ethnique et religieuse. Cette évidence amène le Conseil à se servir des tribunes que sont les commissions fédérales d'enquête pour essayer de modifier la conception de la majorité.

En 1938, le président du Conseil, M^{gr} Camille Roy, profite des audiences de la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces, connue sous le nom de commission Rowell-Sirois, pour conseiller le gouvernement fédéral dans l'éventualité d'une modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le court mémoire du Conseil traite essentiellement des problèmes scolaires, passant même sous silence les maux sociaux qui affectent les Canadiens en cette période de difficultés économiques. Il rappelle que les restrictions imposées à l'enseignement en français nuisent au développement des communautés francophones. Si le gouvernement fédéral décide de modifier la Constitution, il faudrait, estime le Conseil, en profiter pour « restaurer pleinement les droits des Canadiens français et des Acadiens [...] à l'enseignement religieux et à l'enseignement du français dans leurs écoles » et s'assurer que les provinces anglaises accordent aux Canadiens français « les droits que l'on accorde dans la Province de Québec à la minorité anglaise¹ ».

Le professeur Henry Forbes Angus, un des membres de la Commission, interroge le Conseil sur les conséquences du respect de l'autonomie provinciale pour les groupes minoritaires². Dans sa réponse, le président du Conseil concilie le respect de l'autonomie provinciale et la question des droits des communautés minoritaires canadiennes-françaises. L'un n'exclut pas l'autre. Au contraire, M^{gr} Roy souhaite que les députés des assemblées législatives adoptent cette conception d'un pays résultant d'un pacte entre deux nations. Il invite les autorités provinciales à légiférer conformément à cette interprétation du pacte de 1867³. Le Conseil

ne propose aucune mesure coercitive pour hâter son adoption, il conseille plutôt de recourir à la persuasion. À ce chapitre, la province de Québec fait figure de modèle, selon le Conseil, puisqu'elle respecte les droits scolaires de la minorité protestante. Elle ne cesse « d'interpréter dans un esprit beaucoup plus large que partout ailleurs l'article 93 de la Constitution du Canada, relatif au maintien des écoles confessionnelles, et qui l'a toujours appliqué conformément à cette interprétation » (Comité permanent des Congrès de la langue française, 1938 : 1).

Devant la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, connue sous le nom de commission Massey, le Conseil affiche sa pensée nationaliste. La lutte à l'américanisation culturelle du pays oblige le gouvernement à reconnaître la nature biculturelle du pays. Cette reconnaissance s'accompagnera de l'attribution à chacune des deux cultures des moyens nécessaires à sa conservation et à son enrichissement (Comité de la survivance française, 1950 : 4).

Cet appel à l'intervention de l'État fédéral dans le domaine culturel doit cependant respecter la division des pouvoirs, telle qu'elle est définie dans la Constitution de 1867. Déclarant d'emblée que la culture relève des provinces, le Conseil reconnaît au gouvernement fédéral un droit d'intervention à la condition que celui-ci n'excède pas ses pouvoirs. Concrètement, il invite le gouvernement fédéral à favoriser le développement du cinéma au moyen de l'Office national du film et d'incitatifs financiers offerts aux entreprises privées pour endiguer l'américanisation culturelle du pays. Dans l'éventualité de la mise en place d'organismes culturels fédéraux, le gouvernement doit rompre avec le passé en engageant des personnes familières avec les deux cultures, et il devrait d'ailleurs étendre cette politique à l'ensemble de la fonction publique (Comité de la survivance française, 1950 : 3, 7, 11).

C'est sans contredit le dossier de la radio, relevant de la compétence du gouvernement fédéral, qui retient le plus l'attention du Conseil. Ce dernier s'en sert pour montrer la nécessité de lutter contre l'américanisation culturelle en défendant le caractère biculturel du pays. Notant au passage l'immoralité du contenu de certaines émissions, le mémoire du Conseil examine le cas de la radio française dans l'Ouest qui, à ce moment, est toujours en cours d'étude au bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada. Le Conseil cherche de cette façon à se gagner de nouveaux alliés. Certes, l'établissement d'un réseau français pancanadien solutionnerait ce problème en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et dans les Maritimes. Le Conseil invite la Société Radio-Canada à soutenir dans l'immédiat les postes radiophoniques privés qui remplissent leurs obligations envers les groupes canadiens-français. Il incite aussi les stations anglaises à diffuser des émissions françaises à l'intention des

auditeurs francophones et anglophones, ce qui permettrait à ces derniers de découvrir l'autre culture officielle (Comité de la survivance française, 1950: 5-6).

En ce qui concerne l'éducation, le Conseil reconnaît qu'elle est du ressort des provinces, faisant ainsi une concession aux tenants de l'autonomie provinciale, mais il n'exclut pas cependant une intervention fédérale qui viendrait apporter l'aide nécessaire aux minorités canadiennes-françaises. De même que les provinces assistent les parents dans l'éducation de leurs enfants, de même le gouvernement fédéral doit aider les provinces. Si des provinces ne prennent pas leurs responsabilités dans le domaine scolaire, le pouvoir fédéral n'a qu'à augmenter ses subventions aux provinces en espérant qu'une partie de ses sommes soit déposée dans les coffres des ministères provinciaux d'éducation. Le Conseil espère ainsi que les provinces anglaises assumeront « la responsabilité qu'elles ont dans ce domaine de donner justice aux Canadiens-français tant en ce qui concerne leur culture qu'en ce qui concerne l'enseignement du français ». Devant les commissaires, Ernest Desormeaux justifie la proposition du Conseil en invoquant la *realpolitik*. Il faut concilier le respect des compétences provinciales et le besoin d'améliorer la situation scolaire des groupes minoritaires. Encore une fois, le Conseil souligne que la province de Québec s'acquitte de façon exemplaire de ses devoirs envers la minorité anglaise⁴.

Soucieux d'éviter tout imbroglio constitutionnel, le Conseil suggère un moyen de court-circuiter le pouvoir des provinces dans le domaine de l'éducation. Le gouvernement fédéral peut remettre directement aux associations provinciales du réseau institutionnel les sommes destinées à la mise en place d'un régime de bourses d'études. Cette solution offrirait de nombreux avantages. Elle réduirait au minimum les risques de conflit entre les gouvernements, elle mettrait un frein à l'interventionnisme étatique et elle renforcerait le leadership des associations provinciales dans les milieux minoritaires en faisant de ces dernières les intermédiaires obligés entre le gouvernement fédéral et les Canadiens français. Ainsi donc, on invite le gouvernement fédéral à appuyer les associations provinciales comme instrument de l'action collective. D'ailleurs, le Conseil recommande au gouvernement fédéral d'associer les organismes culturels privés à une future politique de développement culturel⁵.

Les membres du Conseil sont conscients que la promotion de la pensée nationaliste canadienne-française dans les commissions d'enquête est insuffisante. Les autorités politiques fédérales doivent accomplir des gestes de nature symbolique qui modifieront l'idée que l'on se fait du pays et marqueront l'avènement du bilinguisme. L'objectif consiste à remplacer les symboles qui évoquent la couronne britannique par des

symboles qui refléteront la nature bilingue et biculturelle du pays. Le Conseil lutte en même temps contre la tendance à adopter une solution territoriale lorsque l'on accepte le concept de bilinguisme. L'établissement du bilinguisme institutionnel dans la seule province de Québec est une solution insatisfaisante puisqu'on oublie les Canadiens français qui résident dans les autres provinces.

Depuis sa fondation jusqu'au début des années 1960, le Conseil a mené des campagnes plus ou moins longues autour de symboles étatiques déterminés. En 1939, il rappelle l'obligation de tous les bureaux de poste d'utiliser des cachets d'oblitération bilingues⁶. L'adoption d'un drapeau canadien sans emblèmes britanniques est un sujet abordé de temps à autre au Conseil⁷. En outre, le Conseil tente d'amener les autorités fédérales à publier ses documents dans les deux langues officielles⁸.

La bataille la plus importante pour l'établissement du bilinguisme institutionnel demeure sans contredit la distribution des chèques bilingues du gouvernement fédéral d'un océan à l'autre. En 1945, le régime universel d'allocations familiales nouvellement instauré fournit le prétexte au Conseil pour rappeler au gouvernement qu'il a le devoir d'émettre ces chèques dans les deux langues⁹. Le Conseil se fonde sur son interprétation du pacte confédératif qui imposerait le bilinguisme institutionnel d'un bout à l'autre du pays par respect des droits des Canadiens français. En 1951, le Conseil est forcé de constater que les pressions ont été vaines. Le gouvernement fédéral ne distribue ses chèques bilingues que dans la province de Québec, bafouant ainsi les droits des autres Canadiens français¹⁰.

La lutte reprend, en janvier 1952, à l'initiative de l'Ordre de Jacques-Cartier, qui presse le Conseil d'intervenir de nouveau dans le dossier des chèques bilingues. L'émission des chèques de pension de vieillesse commande une réplique. D'une part, il faut éviter que le pouvoir fédéral interprète le silence des organismes nationaux comme un consentement de leur part. D'autre part, le réseau institutionnel canadien-français doit veiller à ce que la solution retenue au moment de la distribution des chèques d'allocations familiales soit écartée. Dans sa tentative d'infléchir le gouvernement, l'Ordre assortit son argumentation constitutionnelle de considérations économiques : la distribution d'une seule série de chèques bilingues, distribuée *a mari usque ad mare*, au lieu de deux — comme c'est le cas avec les chèques d'allocations familiales — permettra au trésor public de réaliser des économies appréciables¹¹.

Le Conseil espère marquer des gains importants lors de sa rencontre avec le ministre des Finances, Douglas Charles Abbott, le 13 avril 1953. Il compte sur l'imminence des élections pour monnayer l'appui des Canadiens français. Son mémoire contient plusieurs arguments susceptibles

de convaincre le ministre : l'esprit du pacte confédératif, les précédents créés par l'émission du papier-monnaie, les timbres bilingues et l'extension du réseau français de la Société Radio-Canada, en 1952. Le ministre refroidit toutefois les ardeurs de la délégation. Il indique que la distribution des chèques bilingues ne comporte pas de difficulté d'ordre technique, mais qu'elle n'est pas envisageable pour des raisons politiques. L'opposition de quelques ministres au sein du cabinet, l'ambiguïté des garanties constitutionnelles accordées aux Canadiens français à ce chapitre et la crainte de s'aliéner la faveur populaire en pleine période électorale incitent le gouvernement à agir avec prudence¹².

Tout n'est cependant pas perdu. Le ministre annonce l'impression dans les deux langues de tous les chèques gouvernementaux distribués dans la province de Québec (article de Pierre Vigeant, *Le Devoir*, 15 avril 1953 : 4). Le réseau institutionnel national canadien-français remporte une première victoire. La guerre n'est toutefois pas encore terminée.

En 1956, à la suite du débat sur la question des chèques bilingues à la Chambre des communes, et de nouveau en 1957, le Conseil presse le gouvernement de régler ce dossier. Un allié circonstanciel, le Service fédéral de la trésorerie, vient appuyer le Conseil. Il statue que la distribution de chèques bilingues dans tout le pays est de toutes les solutions envisagées celle qui est la plus économique, y compris celle consistant à envoyer des chèques français aux francophones seulement. Il s'agit d'une opération onéreuse qui nécessiterait une constante mise à jour des listes d'envoi de chèques aux bénéficiaires et un dénombrement des francophones qui prendrait en compte ceux qui ont un nom de famille à consonance étrangère¹³.

Ce n'est que le 17 janvier 1962 que le cabinet fédéral règle la question. Ce délai témoigne des dissensions entre les ministres et les réticences du Premier ministre John Diefenbaker. La décision est toutefois annoncée de façon discrète. D'abord, le discours inaugural de la session parlementaire ne fait aucune mention de la mesure. Ensuite, le gouvernement écarte la voie législative, car celle-ci est susceptible de polariser l'opinion publique. Il privilégie plutôt une déclaration ministérielle s'appuyant sur la loi de l'administration financière. Selon le ministre des Finances, Donald M. Fleming, c'est là la façon la plus simple et la plus rapide de régler l'affaire (Fleming, 1985 : 451 ; Stursberg, 1975 : 201-202). Le 6 février, Fleming annonce la distribution des chèques bilingues du gouvernement à l'échelle du pays, et sa décision est bien accueillie par le Conseil¹⁴.

Tous ne partagent pourtant pas la satisfaction du Conseil. « C'est trop tard, et trop peu... », déclare le rédacteur en chef du *Devoir*, André Laurendeau, suite à l'annonce du ministre Fleming. Laurendeau

dénonce la politique fédérale en matière de bilinguisme, qu'il présente comme une politique de concessions au compte-gouttes. Il réitère sa demande d'instituer une commission d'enquête sur le bilinguisme (*Le Devoir*, 7 février 1962 : 1). La prise de position de Laurendeau témoigne, d'une certaine façon, de l'impatience grandissante des nationalistes québécois à l'égard de la majorité anglaise.

Le bilinguisme institutionnel implique la présence d'un nombre suffisant de Canadiens français dans le gouvernement fédéral. Le Conseil appuie la nomination de sénateurs canadiens-français et demande une représentation convenable des Canadiens français dans la fonction publique, de manière à assurer la défense et la promotion des intérêts du Canada français. La sous-représentation des francophones dans la fonction publique donne lieu à des actions ponctuelles auprès du gouvernement fédéral et à des dénonciations dans la revue *Vie française* (Conseil de la vie française en Amérique, 1960a : 134-146; 1960b : 80-104).

La légitimité des batailles autour du bilinguisme dépend du dénombrement des Canadiens français. Les données des recensements revêtent alors une importance déterminante. L'accroissement démographique des Canadiens français, vérifié d'un recensement à l'autre, leur présence dans chacune des provinces canadiennes et leur poids démographique sont des éléments que les groupes minoritaires et leur porte-parole, le Conseil, utilisent pour appuyer leurs revendications. Ces groupes ainsi que le Conseil craignent par-dessus tout que le dénombrement selon l'origine ethnique soit supprimé, car cela renforcerait, à la longue, la tendance à l'homogénéité et servirait à étayer la thèse de ceux qui affirment que le Canada ne renferme que des Canadiens¹⁵. Comme il y a augmentation de la population canadienne-française, il est facile de justifier la construction d'écoles, la fondation de nouvelles paroisses et l'attribution de la direction d'un diocèse à un Canadien français, comme rappellent des dirigeants de l'Ordre au secrétaire du Conseil : « Or, vous savez sans doute aussi bien que nous que les milieux [du Vatican dont la prudence est connue] accordent leur première attention, dans ces questions, aux documents officiels du pays en cause¹⁶. »

En février 1960, le cabinet fédéral modifie la question sur l'origine ethnique, contenue dans le questionnaire du recensement 1961, malgré l'avis contraire d'un comité spécial formé de membres du cabinet. Sous prétexte de faciliter le travail des recenseurs et à la suggestion du Premier ministre John Diefenbaker, il ajoute les termes « canadien » et « américain » aux possibilités de réponse à la question sur l'origine ethnique¹⁷. De plus, le terme « canadien » figure en tête de la liste des 28 possibilités de réponse, ce qui invite le plus grand nombre de répondants à le choisir¹⁸. Le cabinet affirme n'altérer en aucune façon la question

puisque le libellé et les instructions aux recenseurs qui l'accompagnent sont les mêmes qu'en 1951. Ces instructions indiquent que les recenseurs doivent déterminer l'origine ethnique du répondant en le questionnant sur l'origine du père de famille tout en prenant soin de distinguer entre citoyenneté et origine culturelle¹⁹.

Informé des changements, le bureau fédéral de la Statistique indique au ministre responsable, Gordon Churchill, les conséquences de la décision du cabinet. Non seulement « Canadien » n'est pas une origine ethnique, mais l'adoption de ce terme faussera les données du recensement en rendant hasardeuses les comparaisons avec les précédents. Les fonctionnaires du bureau fédéral de la Statistique craignent que les recenseurs acceptent sans hésiter cette réponse puisqu'elle figure en tête de liste des réponses potentielles. Ils demandent au gouvernement de procéder de la même façon que lors du recensement de 1951, c'est-à-dire d'accepter la réponse « Canadien » si la personne recensée l'exige, ce qui permet d'accommoder en toute équité celle qui souhaite exprimer « un sentiment patriotique canadien sans toutefois l'encourager à le faire activement²⁰ ».

En novembre 1960, le nouveau ministre du Commerce, George Hees, annonce les décisions du cabinet à la Chambre des communes (Débats de la Chambre des communes, session 1960-61, I, 18 novembre 1960 : 10-11 ; 22 novembre 1960 : 68-69). Ces décisions sèment l'émoi au sein du réseau institutionnel canadien-français. Accompagné d'une délégation, le Conseil rencontre le ministre Hees ainsi que le Secrétaire d'État, Noël Dorion, le 19 décembre 1960. Au cours de la rencontre, le président du Conseil, Paul Gouin, présente la principale revendication du mémoire du Conseil, soit la suppression pure et simple des termes « canadien » et « américain » comme possibilités de réponse à la question sur l'origine ethnique. Ces mots, souligne le mémoire, désignent des nationalités et non des origines ethniques. Il poursuit d'ailleurs en rappelant que « parler de race canadienne, d'origine raciale canadienne, même de groupe « culturel canadien », semble inacceptable au point de vue scientifique et est de nature à fausser le recensement sur ce point ». Quant au répondant qui désire se définir comme « Canadien », le mémoire suggère de demander au recenseur d'écrire ce mot dans l'espace libre qui sera prévu à cette fin, comme dans le recensement de 1951. Les arguments de la délégation ne convainquent nullement le ministre Hees. Ce dernier accepte seulement que des fonctionnaires du bureau fédéral de la Statistique rencontrent les représentants du réseau institutionnel national canadien-français²¹.

La rencontre avec les fonctionnaires, ainsi que l'avait prévu l'Ordre de Jacques-Cartier, est un échec, mais elle permet toutefois de constater

que le bureau fédéral de la Statistique soutient la cause du Conseil. L'Ordre juge que le temps est venu de faire une démonstration de force du réseau institutionnel canadien-français, bref une mobilisation de l'instrument de l'action collective. L'objectif de la campagne consiste à forcer le gouvernement à enlever les termes « canadien » et « américain » du questionnaire²². Les associations canadiennes-françaises, les chambres de commerce, les conseils municipaux et les membres de l'Ordre forment les troupes de choc appelées à ensevelir le Premier ministre et la députation sous des centaines de lettres. Le 18 janvier 1961, l'Assemblée législative de la province de Québec se joint à cette mobilisation en adoptant une motion en faveur du retrait des termes contestés²³. La presse et l'opposition à la Chambre des communes attirent l'attention du public sur la campagne. Après seulement deux semaines, alors que la mobilisation des forces débute à peine, le ministre Hees annonce à la Chambre des communes que le gouvernement modifiera les questionnaires (Débats de la Chambre des communes, session 1960-61, II, 23 janvier 1961 : 1353). Les termes « canadien » et « américain » disparaîtront mais le recenseur pourra toujours les écrire dans l'espace prévu à cette fin²⁴.

L'Ordre considère que la campagne qui vient de prendre fin est son plus grand succès²⁵. Pourtant, les lendemains feront déchanter. La divulgation des données sur l'origine ethnique des Canadiens apporte de l'eau au moulin des cercles néo-nationalistes. Dans son article, le père Richard Arès formule de sombres pronostics au sujet de la vitalité des avant-postes nationaux. Si rien n'est fait pour inverser les tendances assimilatrices, les Canadiens français se concentreront dans le Québec (Arès, 1963 : 68). Les néo-nationalistes en concluent qu'il faut sauver le château fort que constitue la province de Québec.

Soutenir la cause de la survivance

Le travail de lobby du Conseil auprès du gouvernement se poursuit concurremment avec celui axé sur l'organisation de campagnes visant à amener la population à veiller à la sauvegarde de son héritage. À quoi bon lutter si les troupes font défection? Ainsi après les campagnes de la presse acadienne et de la radio française dans l'Ouest, les membres du Conseil mandatent leur exécutif avec un nouveau projet mobilisateur : préparer un congrès de la langue française en 1952, à Québec, à l'occasion du quinzième anniversaire de celui de 1937 et aussi de la fondation du Conseil²⁶.

Le troisième Congrès de la langue française, dont l'organisation s'inspire de celle de 1937, a pour thème la sauvegarde de l'héritage culturel

par l'éducation patriotique. Le Conseil ne lésine pas sur la publicité : brochures, calendriers, dépliants, communiqués dans les journaux, causeries radiophoniques, tournées de propagande dans la province de Québec et dans le reste du continent. *L'Action catholique*, *Le Devoir*, *Le Droit* et *L'Évangéline* apportent leur soutien²⁷.

Le financement du congrès reposait initialement sur une levée de fonds populaire dont l'objectif était de 75 000 \$²⁸. Les directeurs renoncent à cette idée par crainte que cette levée n'interfère avec les nombreuses collectes qui ont lieu à ce moment et dont quelques-unes bénéficiaient de l'appui du Conseil. Ils maintiennent toutefois leur décision d'obtenir un financement populaire par la vente d'une carte de membre, au coût de 1 \$, qui donne droit de participer au Congrès. Le Conseil a davantage de succès auprès des pouvoirs publics puisque leur contribution représente le tiers des recettes du Congrès. Le gouvernement de la province de Québec verse 25 000 \$, et la ville de Québec 5 000 \$ (Conseil de la vie française en Amérique, 1953b : 457)²⁹.

Les participants au troisième Congrès de la langue française entament leurs travaux en présence de nombreux délégués des pays de langue française, ce qui confère un cachet international à l'événement. Cinq thèmes dominent les ateliers de travail : l'éducation patriotique, la jeunesse, la linguistique française, la re francisation et la survivance française en Amérique du Nord. Ce dernier thème permet aux conférenciers de préciser les menaces qui pèsent toujours sur les milieux minoritaires, soit l'invasion des médias anglais, les mariages mixtes, l'assimilation lente mais irréversible des milieux dépourvus d'institutions canadiennes-françaises et les efforts pour établir ou conserver les divers éléments du réseau institutionnel.

Les participants abordent malgré tout le congrès avec optimisme. Les conférenciers insistent sur la nécessité de conserver les traits identitaires du Canadien français et défendent de nouveau la thèse des deux nations fondatrices (Conseil de la vie française en Amérique, 1953b : 446; 1953c : 199-214). Le soutien apporté par la province de Québec aux avant-postes alimente l'espoir. Certains notent que la province de Québec fournit de plus en plus aux besoins des minorités canadiennes-françaises. Durant les quinze dernières années, la province de Québec a contribué à multiplier les composantes du réseau institutionnel canadien-français, en particulier le Conseil et les souscriptions pour la presse acadienne et la radio française dans l'Ouest (Conseil de la vie française en Amérique, 1953b : 296-297; 1953c : 27-32, 33-40, 89-93).

Le discours au Colisée de l'historien Lionel Groulx contraste avec les propos des conférenciers. S'adressant à la jeunesse réunie au Colisée de Québec, Groulx dresse un sombre bilan du respect des droits des

Canadiens français dans les provinces anglaises. Ces politiques d'intolérance à l'endroit des Canadiens français expliqueraient l'attachement des francophones à l'autonomie de la province de Québec. Le chanoine Groulx considère que la centralisation des pouvoirs à laquelle vise le gouvernement fédéral constitue une menace pour la nation. Reprenant l'analogie des avant-postes et de la « province mère », il affirme : « la vieille province peut être oublieuse, être hélas, pour les fils qu'elle a laissés partir, fréquent objet de scandale. Mais Québec tombé, qui voudrait encore se battre en Amérique, pour une survivance française »? (*Conseil de la vie française en Amérique*, 1953b : 344). Ces propos témoignent des remises en cause de la pensée nationaliste dans les années 1950.

Le Conseil sort renforcé du Congrès. En plus de la couverture médiatique de l'événement, les participants entérinent le changement d'appellation du Conseil. Le Comité permanent de la survivance française en Amérique n'est plus. Vive le Conseil de la vie française en Amérique! En outre, les congressistes demandent au Conseil de poursuivre son travail directement inspiré des vœux du Congrès de 1937 (*Conseil de la vie française en Amérique*, 1953b : 445-446). D'autre part, le Conseil verse l'excédent de près de 50 000 \$ dans le fonds Jean-Talon.

Cinq ans après, le Conseil donne suite à son idée de convoquer épisodiquement les élites définitrices du Canada français. Cette fois, le Congrès de la refrancisation de 1957 traite uniquement de la langue française et de la nécessité de « refranciser » la province de Québec, à tout le moins l'affichage. Le vingtième anniversaire de fondation du Conseil fournit le prétexte pour la tenue de ce congrès. Contrairement aux congrès précédents, celui de la refrancisation concerne la province de Québec, sans exclure pour autant la participation des francophones du reste du continent.

Ce congrès a des allures modestes par rapport aux précédents. Il ressemble à une session annuelle élargie en un forum où des spécialistes, dont plusieurs ne sont pas des membres du Conseil, traitent de divers aspects de la problématique de la langue française. Le comité organisateur, formé des directeurs du Conseil, investit peu dans la publicité puisqu'il exclut toute forme de souscription populaire. Le Congrès est financé par le Conseil, et surtout par le gouvernement de la province de Québec, qui accorde 25 000 \$³⁰.

Les communications présentées au Congrès abordent les multiples aspects du dossier de la « refrancisation ». Celles portant sur la situation de la langue préconisent des changements radicaux pour lui redonner sa pureté. D'autres insistent sur l'importance d'encourager les diverses formes d'expression de la culture canadienne-française. Peu d'entre

elles font état des éléments de l'identité canadienne-française mise en péril par l'abandon de la terre et les nouvelles tendances socioculturelles. Champlain Perrault recommande même de développer les loisirs dans les campagnes pour que les gens cessent de s'y ennuyer (Conseil de la vie française en Amérique, 1959, 6 : 46). Aucun des travaux livrés à l'atelier sur la langue ne fait mention de l'indispensable union de la foi et de la langue. Rien de ces propos novateurs ne se retrouve dans les résolutions puisque les congressistes professent de nouveau leur attachement à la religion catholique ainsi qu'à la vie familiale et paroissiale (Conseil de la vie française en Amérique, 1959, 1 : 48-49). Les participants du Congrès recommandent même au gouvernement de la province, présenté comme le « gardien par excellence de la culture française au Canada », de créer un « office culturel du Canada français » « pour conserver et enrichir notre culture française dans la province de Québec et la faire rayonner à l'extérieur » (Conseil de la vie française en Amérique, 1959, 1 : 49).

Mis à part la tenue de congrès, le Conseil s'occupe de la publication d'ouvrages destinés à un public cultivé et aux décideurs politiques. Dans les premières années de son existence, le Conseil a fait paraître quelques brochures. En décembre 1942, les directeurs systématisent le recours à l'écriture par la publication de brochures vendues à prix populaire³¹. La série de brochures, publiée à partir de 1943 dans la collection *Pour survivre*, cesse cependant de paraître avec le lancement, en octobre 1946, de la revue *Vie française*. Cette revue, financée par le Conseil, les abonnements et la publicité, paraît 10 fois par an³².

Vie française poursuit un double objectif. Elle sert de lien entre les groupes français et vise à coordonner leurs actions (Gosselin, 1946 : 1). La revue atteint ses objectifs en dépit d'un contenu éclectique. *Vie française* ouvre ses pages à ceux qui désirent alerter l'opinion sur des sujets vitaux pour le Canada français, tels que la faible représentation de l'élément francophone dans la fonction publique, sujet que nous avons traité plus haut. En outre, des articles exhortent au retour à la terre, laquelle est présentée comme un réservoir des forces vives de la nation, par opposition au matérialisme malsain des villes. Ils concluent bien souvent à la nécessité de s'emparer du sol dans la province de Québec et dans les avant-postes pour y consolider la présence française. Pour terminer ce survol, les rédacteurs de la revue insistent sur la mission providentielle des Canadiens français. Comme gardiens d'un héritage français et catholique, les Canadiens français doivent le protéger et le répandre en terre nord-américaine. À cet effet, la revue reproduit occasionnellement la déclaration du délégué apostolique du Vatican au Canada lors du passage, à Ottawa, des participants du voyage de la survivance organisé par

le Conseil en 1948 (s.a., 1948: 1-2). Au fil du temps, *Vie française* accorde une place de plus en plus grande aux documents. Le Conseil y consigne ses mémoires et autres documents qu'il importe de transmettre aux futures générations.

Le bilan financier de *Vie française* se détériore constamment, car la revue accumule les déficits. Le Conseil maintient les frais de production au-dessous de 4 000 \$, mais la chute continue de ses revenus, inférieurs à 1 000 \$ dans les années 1960, a pour effet d'accroître son déficit³³. L'objectif de 1 500 abonnements n'a jamais été atteint, mais la revue peut compter sur la fidélité de 800 à 900 abonnés, dans les années 1950, et de 600 abonnés, en 1962. Ces abonnés sont recrutés grâce à la persévérance de quelques membres³⁴. Malgré les modifications apportées à la revue, l'augmentation du nombre de pages et l'espacement de sa publication — elle paraît tous les deux mois à partir de l'automne 1954 pour alléger la tâche du comité de rédaction — les ventes n'augmentent pas³⁵. Comment expliquer un tel insuccès? Une collaboratrice de la revue, Reine Malouin, indique que plusieurs « sont portés à critiquer ou à blâmer, simplement parce qu'ils sont insuffisamment renseignés sur ce qui s'accomplit et sur quel plan l'on travaille ». Lire la revue, « c'est apprendre à voir clair, c'est souvent aussi se découvrir une fierté canadienne plus forte et un cœur plus humain » (Malouin, 1957: 271). Il semble que le contenu et le ton de *Vie française* intéressent peu les lecteurs de la province de Québec.

Contre vents et marées, le Conseil conserve *Vie française*. Il interroge périodiquement ses membres sur le sort de la revue. Ceux-ci consentent toujours à prolonger son existence, car « le montant placé dans [la revue] n'est pas considéré comme un déficit, mais comme une mise de fonds avec des intérêts ne s'évaluant pas financièrement³⁶ ».

L'intérêt du Conseil pour la production de livres amène la création des éditions Ferland, en l'honneur de l'abbé Ferland, professeur d'histoire canadienne à l'Université Laval³⁷. Le Conseil dispose ainsi d'un véhicule pour publier tout ouvrage, surtout celui du genre historique, portant sur le fait français en Amérique du Nord. À l'occasion de son vingtième anniversaire, il crée un prix littéraire, le prix Champlain, remis à des ouvrages qui traitent des groupes français hors du Québec ou à des auteurs originaires de l'extérieur de la province de Québec³⁸.

En 1947, le Conseil crée un ordre honorifique, celui de la Fidélité française, qui récompense le mérite d'un artisan de la survivance de n'importe quelle origine ethnique. L'attribution de l'ordre à quelqu'un qui n'est pas canadien-français ne reflète aucunement une volonté d'ouvrir le Conseil à toutes les personnes. Elle résulte de la volonté politique de souligner de façon symbolique la contribution de Canadiens

anglais à l'œuvre de la survivance³⁹. Elle récompense des individus proposés comme modèle à une population que bien des membres du Conseil jugent encline à abdiquer ses responsabilités dans l'accomplissement de sa mission providentielle. Dans la réalisation de cette mission, le Conseil réalise l'importance du renforcement du réseau institutionnel, cet instrument de l'action collective.

Resserrer les liens entre les francophones

Le Conseil s'emploie à resserrer les liens entre les groupes francophones du continent en multipliant les organisations associées au réseau institutionnel. Il collabore à la fondation de l'ACELF, en 1947. Il organise des voyages qui permettent aux francophones de la province de Québec de faire connaissance avec leurs compatriotes du reste du continent. En 1954, avec la création de Liaison française, ces voyages qui ont commencé à être organisés au milieu des années 1940 ont lieu systématiquement tous les ans⁴⁰. Liaison française organise de nombreux voyages dans les centres de peuplement francophone du Canada durant la saison estivale et propose, pour la période hivernale, l'Europe ou des destinations exotiques telles que le Mexique et les Caraïbes, ce qui fournit l'occasion d'aller saluer le travail des missionnaires canadiens-français.

Comme ils forment la relève indispensable aux institutions, les jeunes gens reçoivent une attention particulière. Le Conseil verse des bourses d'études à des francophones des autres provinces et favorise aussi leur regroupement en association, notamment par la mise sur pied d'une association d'étudiants acadiens à Québec. En outre, il appuie financièrement les Équipiers de Saint-Michel dont le camp d'été annuel, auquel participent de jeunes Canadiens français des autres provinces et des États américains, permet aux futurs dirigeants d'associations provinciales de mieux se connaître et de prendre contact avec la réalité continentale du fait français.

Dans les années 1950, le Conseil remporte un succès mitigé avec la promotion d'un mouvement de jeunesse canadien-français à l'échelle du pays pour renforcer chez les jeunes leur fierté nationale, leur attachement à la langue et aux traditions. Le Conseil présente sa proposition à l'assemblée des évêques. Au grand étonnement du Conseil, des divergences éclatent entre les évêques à propos du choix de l'institution. Vaut-il mieux créer une nouvelle structure associative ou travailler avec celle déjà présente dans le milieu⁴¹? Les rencontres entre les autorités religieuses concernées, le Conseil et les dirigeants de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française (ACJCF) aboutissent au changement de nom de celle-ci en Association de la jeunesse cana-

dienne-française (AJCF)⁴². Les projets d'expansion prévoient de regrouper les jeunes à l'extérieur de la province de Québec. Malgré sa cure de rajeunissement, l'AJCF vivote. Ce mouvement patriotique, « sans visée apostolique mais patronné par les évêques, constitue un anachronisme dans les années 1950 » (Hamelin et Gagnon, 1984, 2 : 121).

Dans ses relations étroites avec les associations provinciales, le Conseil est confronté aux difficultés financières des milieux minoritaires. À peine le Conseil a-t-il terminé la levée de fonds de la radio française que les dirigeants francophones des autres provinces multiplient les demandes d'organisation de souscriptions. C'est cependant le projet d'une souscription de 100 000 \$, présenté en octobre 1947 par la Société canadienne d'établissement rural et destiné à financer ses activités, qui explique l'empressement du Conseil à rechercher une entente pour ne pas se faire damer le pion sur ce terrain⁴³. Un projet conjoint de collecte, prévue pour le printemps de 1950, est pourtant abandonné à la session du Conseil de 1949. Les causes du désistement du Conseil paraissent nébuleuses. Les membres partagent les doutes de l'abbé Gosselin quant aux chances de recueillir 500 000 \$. Les délégués du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Angleterre renchérissent par l'énumération des difficultés qu'ils éprouvent dans leurs propres levées de fonds⁴⁴.

L'idée d'une souscription au profit des groupes minoritaires refait surface au moment du troisième Congrès de la langue française de 1952. Le Conseil profite de ce rassemblement national pour obtenir des appuis à son projet d'une souscription annuelle en faveur des groupes francophones dispersés sur le continent. Le vœu adopté lors du troisième Congrès laisse au Conseil le loisir de déterminer les modalités de son organisation (Conseil de la vie française en Amérique, 1953b : 447-448).

Ne perdant pas un instant, le Conseil s'occupe d'organiser sa souscription. Dépourvu d'une armée de solliciteurs qui lui est inféodée, le Conseil préfère la quête dans les églises, le 24 juin. Ce choix a le mérite d'être le plus facile d'exécution puisque les prêtres deviennent les propagandistes tandis que le Conseil prépare tout bonnement le matériel publicitaire. L'étape préliminaire du projet requiert l'approbation de l'épiscopat du Québec et de la Société canadienne d'établissement rural, qui bénéficie déjà de la quête du 24 juin⁴⁵. Les deux années de négociation entre ces deux organismes aboutissent à un échec, car la Société canadienne d'établissement rural refuse de partager les fruits de sa collecte⁴⁶.

Le Conseil revient à la case de départ. Où trouvera-t-il une armée de bénévoles prête à solliciter pour sa cause? L'Ordre de Jacques-Cartier vient à la rescousse en lui suggérant de frapper à la porte de la FSSJBQ⁴⁷. Les discussions s'annoncent ardues en raison des divergences qui oppo-

sent les deux organismes. Le Conseil désire conserver la paternité du projet alors que la FSSJBQ regarde la collecte comme une façon de financer ses activités. Au terme des discussions, le Conseil et la FSSJBQ acceptent la tenue d'une souscription annuelle qu'ils coprésideront et qui, à compter de 1957, sera désignée sous le nom de Fraternité française d'Amérique⁴⁸. En vertu de l'entente, la FSSJBQ reçoit 10 % du produit des levées de fonds annuelles⁴⁹.

Les pourparlers entre les deux organismes n'empêchent pas la tenue, en 1955, de la souscription pour commémorer le bicentenaire de la déportation des Acadiens, ce qui permettra d'acquérir de l'expérience⁵⁰. Avec son projet, le Conseil cherche à faire de la Société nationale l'Assomption une réplique « acadienne » du Conseil en devenant la principale organisation du réseau institutionnel acadien⁵¹. Il espère recueillir 50 000 \$, dont la moitié servirait à la mise sur pied du secrétariat permanent de la Société nationale l'Assomption. Les autres sommes seront réparties entre les groupes francophones et le futur organisme responsable de la souscription annuelle. La propagande durant cette campagne revêt de multiples visages : articles dans *Vie française* et les quotidiens, causeries radiophoniques, voyage patriotique dans les Maritimes et distribution de 100 000 dépliants. La FSSJBQ met la main à la pâte en encourageant ses constituantes à solliciter la population⁵².

La campagne de 1955 rapporte 40 000 \$, somme au-dessous de l'objectif initial, malgré le fait que les organisateurs ont fait la collecte pendant tout l'été⁵³. Le Conseil et la FSSJBQ tournent toutefois rapidement la page. D'abord, le manque d'expérience explique les faibles résultats. Ensuite, la collecte des évêques de l'Ouest, venus à Montréal solliciter l'aide de la population pour l'agrandissement du Grand Séminaire de Saint-Boniface, a concurrencé la leur⁵⁴. Quelques responsables de la souscription mettent cependant en garde contre un excès de confiance. Raymond Denis observe que la SSJBM a travaillé davantage à ses œuvres qu'à la souscription acadienne⁵⁵. D'autres évoquent la nécessité d'une publicité efficace, ce qui requiert l'investissement de fortes sommes. Certains prévoient qu'il sera difficile de recueillir une somme de près de 100 000 \$, ce qui se vérifiera par la suite⁵⁶.

Ces propos rabat-joie ne retardent pas le lancement des souscriptions annuelles au profit des groupes francophones du continent, dont la première a lieu en 1956. Des représentants des autorités ecclésiastiques et civiles de la province de Québec et des milieux minoritaires patronnent les sollicitations qui proviennent des quêtes dans les églises ainsi que des dons individuels et institutionnels. L'Ordre de Jacques-Cartier presse ses membres, dans son bulletin *L'Émerillon* et par des directives à ses cellules locales, d'appuyer en temps et en argent l'œuvre

de la Fraternité française d'Amérique. En ce qui concerne la publicité, *Le Devoir* et *L'Action catholique* relaient les communiqués de presse de la Fraternité française d'Amérique.

L'organisation et la propagande sont confiées à la FSSJBQ en vertu de l'entente conclue entre celle-ci et le Conseil. La FSSJBQ trouve des organisateurs régionaux dans chacune de ses seize sociétés diocésaines. À leur tour, ceux-ci distribuent le travail aux responsables paroissiaux⁵⁷. Le Conseil préside la souscription hors de la province et seconde les efforts de propagande de la FSSJBQ. La publicité du Conseil insiste sur le devoir d'aider moralement et matériellement les groupes francophones du reste du continent. Comme l'écrit Reine Malouin, « la souscription patriotique en faveur de nos frères isolés est un geste missionnaire de portée fraternelle et nationale » (Malouin, 1957 : 289).

Les premiers résultats se révèlent décevants, et la FSSJBQ est obligée de renforcer son organisation. Dès le 1^{er} janvier 1957, Roger Cyr est nommé l'organisateur général bénévole, puis devient employé de la Fraternité française d'Amérique, en 1960 et 1961. Albert Ricard le remplacera pendant les deux dernières années⁵⁸. En 1959, la Fraternité française d'Amérique associe deux à deux les communautés francophones de l'extérieur du Québec et les diocèses de la province de Québec. Le jumelage vise à concrétiser une souscription qui, jusqu'alors, avait un objectif général, celui d'aider ses compatriotes⁵⁹. Le Conseil accepte avec réticence l'embauche de professionnels. Il craint que l'emploi de techniciens transformera ce financement populaire en une opération commerciale, le privant de la mystique à la base de cet effort. Poursuivant sur cette lancée, les directeurs font état de leur total dévouement puisque leur organisme donne 1 000 \$ et que le secrétariat organise gratuitement la propagande alors que la FSSJBQ prélève 10 % sur les sommes recueillies⁶⁰.

Les résultats des souscriptions, présentés dans le tableau 3.1, indiquent une croissance jusqu'en 1959. Par la suite, les recettes diminuent constamment, et, en 1962, le chiffre obtenu est le plus bas des sept dernières années. Devant ces faits, la Fraternité française d'Amérique décide d'apporter des changements radicaux à la campagne de 1963. L'organisateur général concentre dorénavant ses efforts dans les régions les plus importantes du point de vue démographique, soit Québec, Montréal et Sherbrooke, bien que leurs contributions soient proportionnellement moins élevées que celles des autres régions⁶¹. La Fraternité française d'Amérique délaisse le jumelage au profit de la publicité de projets tels que Radio-Gravelbourg et Radio-Saint-Boniface. De plus, le comité organisateur fait connaître les réalisations des groupes minoritaires obtenues grâce à l'aide financière de la Fraternité française d'Amérique. Il réduit

TABLEAU 3.1

Résultats des souscriptions annuelles pour les groupes minoritaires francophones (1955-1963)

	<i>Objectif</i>	<i>Recettes</i>
1955	50 000,00 \$	38 680,39 \$
1956	75 000,00 \$	52 805,13 \$
1957	75 000,00 \$	59 489,26 \$
1958	75 000,00 \$	62 366,62 \$
1959	75 000,00 \$	68 488,36 \$
1960	100 000,00 \$	66 943,14 \$
1961	90 000,00 \$	54 644,65 \$
1962	100 000,00 \$	50 854,60 \$
1963	100 000,00 \$	54 452,66 \$

Sources : Fraternité française d'Amérique, tableau comparatif et cumulatif des sept premières campagnes, 1955-1961, AVQ, fonds CVF, P52 D 17-5, Rapport sommaire de la campagne d'Albert Ricard, 13 septembre 1963, AVQ, fonds CVF, P 52 D 17-4.

de moitié la durée de la campagne, qui se déroule dorénavant durant les 15 derniers jours d'avril. Quoique 80% des sommes recueillies viennent des quêtes dans les églises, la Fraternité française d'Amérique trouve un nouveau moyen de lever des fonds en procédant à la vente, accompagnée d'un tirage de 50 000 stylos⁶².

Ces changements permettent de ramener les résultats de la campagne de 1963 au niveau de ceux de 1961. Le Conseil manifeste cependant son impatience : les recettes stagnent tandis que les coûts croissent sans cesse⁶³. Il nourrit le désir de diriger seul la Fraternité française d'Amérique, désir irréaliste puisqu'il a besoin de gens pour la sollicitation. N'étant pas parvenu à trouver un terrain d'entente avec la FSSJBQ, le Conseil se retire de la Fraternité française d'Amérique en novembre 1963⁶⁴.

L'insuccès de ces campagnes est évident tant par l'incapacité à atteindre les objectifs financiers fixés que par la baisse nette des revenus, tendance qui s'accélère de façon dangereuse entre 1960 et 1963. L'organisation de la souscription explique en partie cet échec. Dans leur analyse des résultats, les responsables de la collecte aboutissent à la même conclusion : l'apathie de certaines sociétés Saint-Jean-Baptiste nuit à l'organisation locale. Quelques-unes témoignent de beaucoup plus de zèle lorsqu'il s'agit de renflouer leurs propres caisses que lorsqu'il est question d'apporter de l'aide à la Fraternité française d'Amérique, aide dont ne profitent guère les citoyens de la province de Québec⁶⁵. Dans les années 1960, l'annonce de la création du ministère

des Affaires culturelles et de son service d'aide aux francophones du reste du continent accroit, estime-t-on, momentanément ce déclin⁶⁶.

Le sort de la Fraternité française d'Amérique dépend en partie de la bonne volonté des autorités ecclésiastiques. Leurs refus peuvent nuire aux organisateurs, comme c'est le cas à Montréal, en 1960. De plus, la collaboration des évêques ne suffit pas. L'appui des curés est indispensable au succès des quêtes au profit de la Fraternité française d'Amérique⁶⁷.

Les déboires de la Fraternité française d'Amérique s'expliquent également par le fait que les souscriptions reposent, en dépit de l'intérêt pécuniaire de la FSSJBQ, sur le bénévolat. Le Conseil formule des objections à sa professionnalisation. Les organisateurs doivent alors entrer en compétition avec d'autres quêtes qui font appel régulièrement, comme la Fraternité française d'Amérique, à la générosité des catholiques. Les efforts pour trouver de nouvelles méthodes de sollicitation sont alors récompensés. Peut-être que la Fraternité française d'Amérique, étant donné son recours systématique aux collectes dans les églises, ferait globalement bonne figure si nous pouvions les comparer avec celles organisées par d'autres organismes. Par contre, les échecs de la Fraternité française d'Amérique résultent du fait que ses organisateurs luttent contre des transformations idéologiques sur lesquelles ils n'ont aucune prise.

Les responsables de la souscription sont d'avis que le message de la solidarité nationale ne passe plus. La FSSJBQ doit se charger d'intéresser la population à la cause des francophones du continent. L'organisateur général signale les difficultés de sa mission à ses collaborateurs régionaux, en 1960: « Il n'est pas facile de vendre l'idée de la solidarité canadienne-française quand les distances la rendent intangible, impalpable, presque irréaliste⁶⁸. » Certes, la Fraternité française d'Amérique doit combattre l'indifférence d'une population préoccupée surtout par ses problèmes immédiats. Mais, comme le fait remarquer Cyr, l'idée de la solidarité n'a rien qui puisse émouvoir. Ce discours exploite un espace idéologique dans lequel, à la fin des années 1950, émergent des propos alarmistes sur les chances de survie du fait français hors du Québec. Les appels en faveur du soutien des avant-postes sont critiqués par certains néo-nationalistes de la province de Québec⁶⁹.

Malgré les opinions des néo-nationalistes, c'est le contenu même du discours qui explique les mauvais succès. Le début du mouvement de sécularisation de la société relègue l'idéologie de la survivance, à forte saveur cléricale, dans l'oubli. Le rejet de ce discours, perçu comme passéiste, entraîne dans sa chute ses composantes, aussi bien l'établissement en milieu rural que l'aide aux groupes francophones minoritaires. Nous mesurons l'ampleur du rejet du discours sur les minorités,

TABLEAU 3.2

Résultats des souscriptions annuelles pour les groupes minoritaires francophones dans les six diocèses de la province de Québec qui versent les contributions totales les plus importantes entre 1955 et 1963, en milliers de dollars

<i>Année</i>	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>F</i>
1955	10 929,00	10 060,00	110,00	3 848,00	2 780,84	610,00
1956	13 353,00	9 495,31	3 300,00	5 070,18	2 236,82	2 114,06
1957	18 000,00	10 000,00	5 000,00	4 318,28	2 172,89	2 142,38
1958	16 259,00	12 000,00	5 000,00	4 807,25	2 381,35	4 195,30
1959	14 535,25	12 500,00	9 449,45	5 130,27	2 282,38	3 714,60
1960	12 550,21	9 536,39	6 800,00	5 136,05	3 774,20	4 340,45
1961	4 827,77	12 231,24	6 150,00	5 583,40	3 405,60	4 227,70
1962	6 318,47	10 209,78	5 402,00	5 837,55	3 130,00	3 119,90
1963	6 061,42	13 337,66	4 680,80	5 624,10	6 246,00	10,00
TOTAL	102 834,12	99 370,38	45 892,25	45 355,08	28 410,08	24 474,39

A: diocèse de Québec

D: diocèse de Saint-Hyacinthe

B: diocèse de Montréal

E: diocèse de Sherbrooke

C: diocèse de Rimouski

F: diocèse de Trois-Rivières

Sources : Fraternité française d'Amérique, tableau comparatif et cumulatif des sept premières campagnes, 1955-1961, AVQ, fonds CVF, P52 D 17-5, Rapport sommaire de la campagne d'Albert Ricard, 13 septembre 1963, AVQ, fonds CVF, P 52 D 17-4.

apprêté à la sauce de la survivance, dans les milieux urbains en comparant les résultats des souscriptions de la presse acadienne, de la radio française et de la Fraternité française d'Amérique présentés dans les tableaux 2.1, 2.2 et 3.2. Plus des deux tiers des revenus des souscriptions de 1943 et 1945 proviennent des diocèses de Montréal, de Québec et de Trois-Rivières. De 1955 à 1963, ce pourcentage décroît de façon significative. Alors que, en 1955, 55 % des revenus proviennent de ces trois diocèses, ce pourcentage n'est plus que de 35 % huit ans plus tard, malgré les efforts de l'organisateur général à Montréal et à Québec pour renverser la tendance. En fait, six diocèses fournissent la majorité de la somme recueillie par la Fraternité française d'Amérique. Le tableau 3.3 indique qu'en 1955, 73 % des revenus proviennent des trois diocèses déjà mentionnés ainsi que ceux de Rimouski, de Saint-Hyacinthe et de Sherbrooke. Ce pourcentage se stabilise à 66 % entre 1961 et 1963. La performance remarquable des diocèses de Rimouski et de Saint-Hyacinthe ne fait pas oublier les baisses dans ceux de Montréal, de Québec et de Trois-Rivières. Le diocèse de Rimouski occupe le troisième rang avec ses 45 892 \$. Il devance de peu celui de Saint-

TABLEAU 3.3

Résultats annuels en milliers de dollars des diocèses de Montréal, Québec, Rimouski, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke et Trois-Rivières par rapport au reste de la province de Québec (1955-1963)

	<i>6 diocèses</i>	<i>(%)</i>	<i>Total</i>
1955	28 337,84	73,3	38 680,39
1956	35 569,37	67,4	52 805,13
1957	41 633,55	70,0	59 489,26
1958	44 642,90	71,6	62 366,62
1959	47 611,95	69,5	68 488,36
1960	42 137,30	62,9	66 943,14
1961	36 425,71	66,6	54 644,65
1962	34 017,70	66,9	50 854,60
1963	35 959,98	66,0	54 452,66

Sources : Fraternité française d'Amérique, tableau comparatif et cumulatif des sept premières campagnes, 1955-1961, AVQ, fonds CVF, P52 D 17-5, Rapport sommaire de la campagne d'Albert Ricard, 13 septembre 1963, AVQ, fonds CVF, P 52 D 17-4.

Hyacinthe (45 355 \$). Ces deux diocèses dépassent ceux de Sherbrooke (28 410 \$) et de Trois-Rivières (24 474 \$).

Des particularités locales expliquent peut-être la générosité du diocèse de Rimouski. L'organisateur général signale l'originalité des méthodes de sollicitation des bénévoles. En 1959, les organisateurs invitent des conférenciers des milieux minoritaires, avec lesquels le diocèse de Rimouski est jumelé, pour susciter la ferveur. Ils divisent aussi l'objectif diocésain entre six régions afin de créer une compétition entre elles⁷⁰. De plus, ce diocèse retient l'attention des missionnaires-colonisateurs. Lorsqu'ils évoquent les compatriotes d'outre-frontières, les missionnaires-colonisateurs rappellent le souvenir de voisins ou d'amis qui se sont établis dans les communautés francophones en milieu minoritaire. D'ailleurs, de nombreuses personnes du diocèse de Rimouski se sont installées dans la région de Hearst, comme l'illustre l'étude de Bernard sur cette région (Bernard, 1991).

Malgré ses problèmes organisationnels et financiers, le travail de la Fraternité française d'Amérique impressionne les associations provinciales des groupes minoritaires. D'abord, ces associations interdisent les souscriptions de la Fraternité française d'Amérique sur leurs territoires bien que le Conseil les invite à verser une contribution symbolique⁷¹. Ensuite, un représentant du réseau institutionnel des autres provinces, Ernest Desormeaux, fait partie des comités d'organisation et de répartition des souscriptions. Afin d'épauler Desormeaux, les sessions du

Conseil servent de tribune pour faire état des besoins des groupes minoritaires⁷².

Entre 1955 et 1963, la Fraternité française d'Amérique verse 357 100 \$ aux institutions des groupes francophones du continent. La répartition des sommes (tableau 3.4) n'est pas basée sur le pourcentage de francophones dans chacune des provinces. Les fonds sont attribués en fonction des besoins spécifiques de certains groupements. Ainsi, l'Ontario reçoit 13 % des sommes totales alors que la moitié des francophones hors Québec réside dans cette province. La Colombie-Britannique demeure sans contredit l'enfant choyé, puisqu'elle reçoit 21 % des sommes totales, soit 76 300 \$. Chacune des trois provinces de l'Ouest encaisse annuellement un montant identique qui varie entre 1 000 \$ et 7 000 \$, de 1955 à 1963. Au terme de l'exercice, le Manitoba et l'Alberta encaissent chacune 40 500 \$. La présence de deux stations radiophoniques en Saskatchewan justifie l'octroi de 20 000 \$ en 1963, ce qui explique pour une bonne part l'écart de la Saskatchewan par rapport aux deux autres provinces. La Saskatchewan reçoit en tout 55 800 \$.

La distribution des fonds témoigne du soutien de la Fraternité française d'Amérique aux associations provinciales. Dans notre classification des sommes versées par le comité de répartition, ce dernier remet 44 % des recettes aux associations provinciales. Rappelons que la souscription de 1955 a pour but de mettre sur pied un secrétariat permanent pour les Acadiens tandis qu'au moment de la liquidation de la Fraternité française d'Amérique, en 1963, le comité cède le fonds de la réserve de 26 000 \$ à la FCFCB pour lui permettre d'établir son secrétariat permanent⁷³. Les associations provinciales ne souffrent guère de la baisse des revenus. Alors que 39 % des revenus de la souscription de 1956 aboutissent dans les coffres des associations provinciales, ce pourcentage fluctue très peu, s'établissant à 42 % lors de la fermeture des livres en 1963. Les institutions scolaires occupent le second rang dans notre classification des sommes versées. Elles obtiennent 26 % des sommes attribuées par la Fraternité française d'Amérique. Par contre, ce secteur écope dès que déclinent les montants à distribuer. Au début, au moins le tiers des sommes est alloué aux institutions scolaires, ce pourcentage est ramené à 24 % en 1962, puis à 6 % en 1963. N'eût été de la somme de 40 000 \$ octroyée aux postes radiophoniques des Prairies, pour lesquels la Fraternité française d'Amérique sollicite la population en 1963, l'écart entre la somme accordée aux médias des milieux minoritaires (75 300 \$) et celle remise aux paroisses (26 000 \$) aurait été moindre⁷⁴.

Les sommes recueillies n'aboutissent pas nécessairement dans les coffres des associations provinciales, comme le montre le cas de l'Ontario français. L'Ontario reçoit 45 000 \$ de la Fraternité française d'Amé-

LE CANADA FRANÇAIS À L'ŒUVRE

TABLEAU 3.4

Répartition des souscriptions annuelles pour les groupes minoritaires francophones, par organisations, provinces, régions, pays et par catégories d'aide, en milliers de dollars (1955-1963)

	Catégories d'aide					
	Asso- ciations	Édu- cation	Médias	Paroisses	Autre	Total
Année 1955						
Acadie	25 000					25 000
Alberta	1 000					1 000
Colombie-Britannique	1 000					1 000
États-Unis			1 000			1 000
FSSJBQ	3 500					
Manitoba	1 000					1 000
Ontario	1 500					1 500
Saskatchewan	1 000					1 000
Réserve	3 296					
Total						31 500
Année 1956						
Acadie	1 000	2 000				3 000
Alberta	1 000	1 000			1 000	3 000
Colombie-Britannique	1 000	5 000		8 000		14 000
États-Unis	6 000					6 000
FSSJBQ	4 000					
Manitoba	1 000	2 000				3 000
Ontario	3 000	1 000				4 000
Saskatchewan	1 000	2 000				3 000
Réserve	13 000					
Total						36 000
Année 1957						
Acadie	1 500	1 000	5 500			8 000
Alberta	1 000	3 000			1 000	5 000
Colombie-Britannique	1 000	4 000		5 000	300	10 300
États-Unis	6 000					6 000
FSSJBQ	6 000					
Manitoba	1 000	3 000	1 000			5 000
Ontario	4 000					4 000
Québec	3 000					
Saskatchewan	500	4 500				5 000
Réserve	10 700					
Total						43 300

LE DEUIL D'UN PAYS IMAGINÉ

TABLEAU 3.4 (suite)

	Catégories d'aide					Total
	Asso- ciations	Édu- cation	Médias	Paroisses	Autre	
Année 1958						
Acadie	1 000	1 000	3 500			5 500
Alberta	1 000	2 500			1 000	4 500
Colombie-Britannique	500	3 500		2 000		6 000
États-Unis	6 000					6 000
FSSJBQ	?					
Manitoba	1 000	2 000	1 500			4 500
Ontario	4 000			1 000		5 000
Québec	2 000					
Saskatchewan	1 000	2 500	1 000			4 500
Réserve	?					
Total						36 000
Année 1959						
Acadie	1 000	2 000	3 000			6 000
Alberta	500	5 500			1 000	7 000
Colombie-Britannique	500	7 500				8 000
États-Unis	6 000					6 000
FSSJBQ	?					
Manitoba	1 500	4 000	1 500			7 000
Ontario	6 000			1 000		7 000
Québec	2 000					
Saskatchewan	500	3 500	2 000			6 000
Réserve	?					
Total						47 000
Année 1960						
Acadie	2 000	1 000	3 000			6 000
Alberta	800	2 000	1 500		700	5 000
Colombie-Britannique	500	3 500		2 000		6 000
États-Unis	6 000					6 000
FSSJBQ	?					
Manitoba	1 000	3 000	1 000			5 000
Ontario	4 500			3 000		7 500
Québec	2 000					
Saskatchewan	1 000	2 500	1 500			5 000
Réserve	?					
Total						40 500

LE CANADA FRANÇAIS À L'ŒUVRE

TABLEAU 3.4 (suite)

	Catégories d'aide					Total
	Asso- ciations	Édu- cation	Médias	Paroisses	Autre	
Année 1961						
Acadie	500	3 000	1 000			4 500
Alberta	500		500	1 000		2 000
Colombie-Britannique	500	1 000			500	2 000
États-Unis	2 500					2 500
FSSJBQ	?					
Manitoba	500	1 000	500			2 000
Ontario	3 000	4 000		1 000		8 000
Québec	500					
Saskatchewan	500		1 000		500	2 000
Réserve	?					
Total						23 000
Année 1962						
Acadie	1 000	2 000	2 000			5 000
Alberta	1 000	1 500			500	3 000
Colombie-Britannique	1 000	1 000		1 000		3 000
États-Unis	500					500
FSSJBQ	7 000					
Manitoba	1 000	1 000	1 000			3 000
Ontario	4 000					4 000
Québec	1 000					
Saskatchewan	1 000		2 300	1 000		4 300
Réserve	?					
Total						22 800
Année 1963						
Acadie	2 000					2 000
Alberta			10 000			10 000
Colombie-Britannique	26 000					26 000
États-Unis						—
FSSJBQ	4 000					
Manitoba			10 000			10 000
Ontario	4 000					4 000
Saskatchewan		5 000	20 000			25 000
Réserve	11 000					
Total						77 000

Sources : Répartition des souscriptions 1955, 1956 et 1957, AVQ, fonds CVF, P 52 contenant 18937; Répartition des souscriptions 1958, 1960 et 1961, AVQ, fonds CVF, P52 D 17-5; Procès-verbaux de la 5^e assemblée du comité de répartition, 31 octobre 1959 et de la dernière assemblée de la Fraternité française d'Amérique, 14 novembre 1963, AVQ, fonds CVF, P 52 D 17-5; Rapport Albert Ricard, directeur général de la Fraternité française d'Amérique, sur la campagne de 1963, 13 septembre 1963. AVQ, fonds CVF, P 52 D 17-7.

rique entre 1955 et 1963. Par ailleurs, 63 % des 34 000 \$ versés au réseau institutionnel aboutissent dans les coffres de l'ACFEO. Ces sommes sont redistribuées toutefois dans le milieu, permettant ainsi de raffermir le leadership de l'ACFEO dans la communauté. La Fraternité française d'Amérique ne cherche donc pas à court-circuiter la structure organisationnelle des milieux minoritaires⁷⁵. Elle renforce le leadership des associations provinciales en confirmant leur rôle d'intermédiaire.

*
* *

Le bilan des réussites et des échecs du Conseil, l'un des instruments de l'action collective, est mitigé. Il y a lieu de considérer comme des réussites le maintien de la question sur l'origine ethnique dans le recensement de 1961 et la multiplication des maillons institutionnels du réseau canadien-français pour aider à la consolidation des groupes francophones. Il faut regarder comme des échecs les deux points suivants. D'abord, le bilinguisme n'est pas encore véritablement institutionnalisé quoique le Conseil ait obtenu que les chèques gouvernementaux soient imprimés dans les deux langues. Ensuite, la Fraternité française d'Amérique note une baisse d'intérêt de la population à la cause de la survivance des groupes minoritaires. Les appels au soutien des avant-postes, condition *sine qua non* de la survivance du fait français en Amérique, n'émeuvent plus une population urbaine qui évolue dans un monde qui délaisse de plus en plus la religion. À la fin des années 1950, le Conseil doit se donner pour tâche d'élaborer un discours sur les groupes minoritaires qui puisse intéresser la population de la province de Québec.

Le bilan de l'œuvre du Conseil doit tenir compte de l'idéologie de cette organisation. Le noyau militant du Conseil croit intensément à la justesse de sa cause. Il sait que la survivance dépend de la solidarité entre la province de Québec et les groupes minoritaires, car les deux sont menacés. Cette minorité nationale assiégée doit sa survie à la fidélité à son identité, à la promotion de sa vision dualiste de la nature du Canada et à la force de son réseau institutionnel. Les membres du Conseil, qui s'estiment porteurs du destin national, inscrivent leurs actions dans la longue durée; les résultats sont attendus à long terme.

En juin 1960, l'élection du Parti libéral dirigé par Jean Lesage insuffle un sentiment de renouveau à la population du Québec et aux gens préoccupés par le sort des minorités. Quelques mois plus tard, l'annonce de la création du ministère des Affaires culturelles et de son service d'aide aux groupes minoritaires suscite les plus grands espoirs et marque aussi le début d'une ère nouvelle dans les rapports entre le

Québec et la francophonie canadienne, l'ère de l'intervention gouvernementale. L'objectif des dirigeants du Conseil et des associations provinciales est de guider l'État afin qu'il les appuie dans leur développement et leurs initiatives.

Notes

1. Audience du 16 mai 1938 au palais de justice de Québec, ANC, fonds commission royale des relations entre le Dominion et les provinces (Commission Rowell-Sirois), RG 33/23, microfilm C6994.
2. Voir note 1.
3. Voir note 1.
4. Minutes des audiences de Québec, 10 janvier 1950, ANC, fonds commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada (Commission Massey), RG 33/28, microfilm C2006.
5. Voir note 4.
6. Lettre du secrétaire du Conseil au ministre des Postes, Norman McLarty, 20 mars 1939, AVQ, fonds CVF, P 52 D 7-4. Procès-verbal de la 20^e réunion du bureau du Conseil, 10 novembre 1939, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
7. En décembre 1938, les directeurs songent à assumer la direction de cette campagne. Ce projet est cependant mis en veilleuse en avril 1939 et de nouveau en janvier 1940, malgré l'appel de la SSJBM. À la réunion du 21 octobre 1953, le Conseil appuie le député Bona Arsenault dans ses démarches pour un drapeau canadien. Procès-verbaux du Conseil, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
8. À la suite des protestations du Conseil, le ministre Ernest Lapointe informe le Conseil que le gouvernement veillera à ce que des cartes géographiques soient publiées en français, sinon en français et en anglais, dans sa lettre du 5 septembre 1939. AVQ, fonds CVF, P52 D 7-2.
9. Procès-verbal de la 82^e réunion du bureau du Conseil, 14 novembre 1945, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
10. Procès-verbal de la 15^e session du Conseil, du 13 au 16 septembre 1951, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
11. Bulletin 1951-1952 n° 4 de l'OJC, 15 janvier 1952, ANC, fonds OJC, MG 28 I 98, vol. 111, chemise O-5 A Bilinguisme. Lettre de l'OJC, en provenance d'Ottawa, à l'abbé Gosselin, secrétaire du Conseil, 11 février 1953, ANQQ, fonds OJC, P609, boîte 1, chemise 1.
12. Des représentants du Conseil, de la CTCC, des SSJBM et SSJBQ, des FSSJBQ et FSSJBO, de l'ACELF et de l'ACFEO forment la délégation. Mémoire du Conseil au ministre des Finances, 4 pages; rapport de la délégation chez l'hon. D-C Abbott, 13 avril 1953, 2 pages, ANC, fonds OJC, MG 28 I 98, vol. 111, chemise chèques bilingues. Procès-verbal de la 144^e réunion du bureau du Conseil, 15 avril 1953, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
13. *Memorandum to the Minister, Re: Bilingual Cheques*, 29th January 1959, Office of the Comptroller of the Treasury. Le mémoire du 10 novembre 1961 se

- déclare de nouveau en faveur de la solution des chèques bilingues. ANC, fonds Donald Methuen Fleming, MG 32 B 39, vol. 11, dossier 15 B-8. Le cabinet rejette la solution des chèques bilingues à sa séance du 29 janvier 1959. ANC, RG 2, vol. 2744, chemise Cabinet conclusions January 1959.
14. Lettre de M^{gr} Gosselin à Fleming, 1^{er} mars 1962. ANC, fonds Donald Methuen Fleming, MG 32 B 39, vol. 11, dossier 15 B-8.
15. Lettre d'Edgar Tissot à Roger Charbonneau, secrétaire de l'ACFEO, 3 mars 1947, CRCCF, fonds ACFEO, C2/228/5.
16. Lettre de l'OJC, en provenance d'Ottawa, à M^{gr} Gosselin, secrétaire du Conseil, 18 avril 1956, ANQQ, fonds OJC, P609, boîte 1, chemise 2.
17. Lors du recensement de 1951, 75 000 personnes auraient répondu « Canadien ». Mémoire du Conseil de la vie française au ministre du Commerce, George Hees, 19 décembre 1960, CRCCF, fonds ACFEO, C2/228/6. Cabinet conclusions, January 11, 1961, ANC, RG 2, vol. 6176, chemise Cabinet Conclusions 1961 3 January to 16 January.
18. Cabinet conclusions, February 18, 1960, ANC, RG 2, vol. 2746, chemise Cabinet Conclusions 1960 29 January to 25 March. Le 8 mars 1960, le cabinet approuve les questionnaires pour le recensement du 1^{er} juin 1961. P.C. 1960-288. ANC, RG 2, Orders in Council, vol. 2244, chemise 889H.
19. Cabinet conclusions, March 3, 1960, ANC, RG 2, vol. 2746, chemise Cabinet Conclusions 1960 29 January to 25 March. Document de J.-T. Marshall, Acting Dominion Statistician, envoyé à George Hees, ministre du Commerce, 15 novembre 1960. ANC, fonds Léon Balcer, MG 32 B 18, vol. 2, dossier 20-3 Recensement.
20. La traduction est de nous. *The « Origin » Question in the 1961 Census Dominion Bureau of Statistics Comments*, Dominion Bureau of Statistics, March 2, 1960, ANC, fonds Gordon Churchill, MG 32 B 9, vol. 25, dossier Cabinet Sub Committee 1961 Census.
21. Procès-verbal de la 217^e réunion du bureau du Conseil, 28 décembre 1960, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5. Mémoire du Conseil de la vie française au ministre du Commerce, George Hees, 19 décembre 1960. L'ACFEO, l'ACELF, la SNA, la FSSJBQ, la Fédération des femmes canadiennes-françaises, la FSSJBO, la SSJBM et la SSJBQ appuient ce mémoire. CRCCF, fonds ACFEO, C2/228/6.
22. Lettre de l'Ordre, en provenance d'Ottawa, à M^{gr} Gosselin, secrétaire du Conseil, 6 janvier 1961, ANQQ, fonds OJC, P609, boîte 1, chemise 2. Une copie du « Plan de campagne touchant le recensement de 1961 », daté du 22 novembre 1960, a été retrouvée dans le fonds de l'ACFEO. CRCCF, fonds ACFEO, C2/228/6.
23. Motion du député Morissette, député libéral d'Arthabaska, secondée par Jean-Claude Plourde, député libéral de Roberval, ANQQ, fonds Jean-Jacques-Bertrand, P669, boîte 7, dossier recensement 1961.
24. Lettre de Walter E. Duffett, statisticien du Dominion, au député Lionel Chevrier, 10 février 1961. Il lui envoie un exemplaire de la formule 2A pour le recensement de 1961, approuvée par le cabinet le 3 février. ANC, fonds Lionel Chevrier, MG 32 B 16, vol. 5, dossier 15.
25. Rapport du directeur de l'orientation, réunion de la CX des COJC, 14-15 octobre 1961, CRCCF, fonds OJC, C3/6/6.

26. Procès-verbal de la 10^e session du Conseil, du 12 au 14 octobre 1946, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
27. Procès-verbal de la 131^e réunion du bureau du Conseil, 10 novembre 1951, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
28. La souscription devait se dérouler à l'automne de 1951. Procès-verbal de la 125^e réunion du bureau du Conseil, 14 et 15 février 1951, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
29. Procès-verbaux de la 127^e réunion du bureau du Conseil, 9 mai 1951, et de la 15^e session du Conseil, du 13 au 16 septembre 1951, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
30. En 1951, Gouin informe le Conseil que le gouvernement financera la tenue du Congrès. Procès-verbal de la 15^e session du Conseil, du 13 au 16 septembre 1951, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5. Procès-verbaux de la 174^e réunion du bureau du Conseil, 11 juillet 1956, et de la 20^e session du Conseil, du 4 au 6 octobre 1956, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
31. Procès-verbal de la 55^e réunion du Conseil, 18 décembre 1942, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
32. Son tirage serait de 2 000 exemplaires. Procès-verbal de la 85^e réunion du bureau du Conseil, 21 février 1946, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
33. États financiers du Conseil, AVQ, fonds CVF, P 52, contenant 19187.
34. Procès-verbal de la 226^e réunion du bureau du Conseil, 10 janvier 1962, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
35. La direction de la revue est assurée par le frère Bernard, par l'abbé Gosselin et, par la suite, par Reine Malouin. Procès-verbaux des 154^e et 155^e réunions du bureau du Conseil, 19 mai et 23 juin 1954, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
36. Procès-verbal de la 22^e session du Conseil, du 26 au 28 septembre 1958, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5. Déjà en février 1948, l'exécutif songe à suspendre la production de la revue. Entre 1950 et 1968, les sessions remettent en cause l'existence de *Vie française*, mais la maintiennent malgré tout.
37. Procès-verbal de la 12^e session du Conseil, du 24 au 27 septembre 1948, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
38. Procès-verbaux de la 178^e réunion du bureau du Conseil, 12 décembre 1956, et de la 21^e session du Conseil, du 24 au 27 octobre 1957, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
39. Procès-verbaux de la 97^e réunion du bureau du Conseil, 16 avril 1947, et de la 11^e session du Conseil, du 5 au 7 octobre 1947, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
40. Procès-verbal de la 152^e réunion du bureau du Conseil, 24 février 1954, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
41. Le Conseil reçoit des signaux contradictoires. À sa réunion de novembre 1950, l'exécutif du Conseil est informé que l'évêque préfère faire renaître l'ACJCF. Le Conseil tente de créer une nouvelle association, projet qui a cependant du plomb dans l'aile puisque M^{gr} Paul-Émile Léger favorise le maintien de l'ACJCF, à Montréal. Procès-verbaux des 123^e, 127^e et

- 128^e réunions du bureau du Conseil, les 15 novembre 1950, 9 mai et 25 juin 1951, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
42. Procès-verbal de la 15^e session du Conseil, du 13 au 16 septembre 1951, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
43. Mémoire présenté au Conseil par Clovis-Émile Couture, président de la Société canadienne d'établissement rural ltée, 3 octobre 1947, AVQ, fonds CVF, P52 D 16-11.
44. Procès-verbal de la 13^e session du Conseil, du 14 au 17 octobre 1949, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
45. Procès-verbal de la 139^e réunion du bureau du Conseil, 20 septembre 1952, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
46. Procès-verbal de la 153^e réunion du bureau du Conseil, 7 avril 1954, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5. Lettre de C.-E. Couture, président de la Société canadienne d'établissement rural, à l'abbé Gosselin, 7 juin 1954, AVQ, fonds CVF, P52 D 16-10.
47. Lettre de l'Ordre, en provenance d'Ottawa, à l'abbé Gosselin, 21 juin 1954. Le même jour, l'Ordre envoie une lettre au président de la FSSJBQ, Gérard Turcotte. Il l'invite à lire l'éditorial du 16 juin 1954 de Gérard Filion portant sur la création d'une souscription au profit des groupes canadiens-français minoritaires. ANQQ, fonds OJC, P609, boîte 1, chemise 1.
48. Procès-verbal de la 3^e assemblée du comité d'organisation de la souscription patriotique, 11 décembre 1956, AVQ, fonds CVF, P 52 contenant 18937.
49. Procès-verbaux des 159^e, 161^e et 168^e réunions du bureau du Conseil, les 12 novembre 1954, 16 février 1955 et 9 novembre 1955; procès-verbal de la 19^e session du Conseil, du 30 septembre au 3 octobre 1955, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5. Lettre de l'abbé Gosselin au président de la FSSJBQ, 25 février 1955, lettre de Roger Cyr, chef du secrétariat de la FSSJBQ, à l'abbé Gosselin, 9 mars 1955. AVQ, fonds CVF, P52 D 16-12.
50. Lettre du père Albert Plante à l'abbé Gosselin, 9 avril 1955, AVQ, fonds CVF, P 52 D 396, contenant 19846.
51. Procès-verbal de la 149^e réunion du bureau du Conseil, 21 octobre 1953, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
52. Procès-verbaux des 159^e, 161^e et 162^e réunions du bureau du Conseil, les 12 novembre 1954, 16 février et 23 mars 1955, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5. Lettre de Roger Cyr à l'abbé Gosselin, 13 avril 1955, AVQ, fonds CVF, P52 D 16-12.
53. Procès-verbal de la 19^e session du Conseil, du 30 septembre au 3 octobre 1955, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
54. Procès-verbal de la 165^e réunion du bureau du Conseil, 29 juin 1955, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
55. Lettre de Denis à l'abbé Gosselin, 11 novembre 1955, AVQ, fonds CVF, P52 D 30-2.
56. Rapport sur la souscription patriotique 1955, AVQ, fonds CVF, P52 contenant 18937.
57. Compte rendu de la réunion au sujet de la Fraternité française d'Amérique, 5 et 6 octobre 1957, organisée par l'Ordre. ANC, fonds OJC, MG 28 I 98, vol. 44, chemise Fraternité.

58. Lettre de Cyr à M^{re} Gosselin, 22 novembre 1956, AVQ, fonds CVF, P52 D 16-12. Les directeurs du Conseil sont informés de l'engagement de Ricard à leur réunion du 21 février 1962. CRCCE, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
59. Procès-verbaux des 5^e et 6^e assemblées du comité général d'organisation, Fraternité française d'Amérique, les 26 novembre et 16 décembre 1958, AVQ, fonds CVF, P52 D 17-5.
60. Procès-verbaux des 207^e et 216^e réunions du bureau du Conseil, 20 janvier et 30 novembre 1960, CRCCE, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
61. Rapport d'Albert Ricard, organisateur général, sur la campagne de 1962, 21 septembre 1962, soumis à la 14^e assemblée du comité d'organisation de la Fraternité française d'Amérique, AVQ, fonds CVF, P52 D 17-7.
62. Procès-verbal d'une réunion du Comité provincial de la Fraternité française d'Amérique, 17 novembre 1962, ANQH, fonds Joseph Matte, P13, boîte 21, dossier comités. Rapport d'Albert Ricard, directeur général, à tous les officiers diocésains de la SSJB, 14 mars 1963, AVQ, fonds CVF, P52 D 17-4.
63. Le bilan financier de la souscription de 1963 révèle que 60% des recettes proviennent des quêtes, 30% de la sollicitation individuelle et que la vente du stylo est un échec. Rapport d'Albert Ricard, directeur général de Fraternité française d'Amérique, sur la campagne 1963, 13 novembre 1963, AVQ, fonds CVF, P52 D 17-7. Procès-verbal de la 240^e réunion du bureau du Conseil, 26 juin 1963, CRCCE, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
64. Ne pouvant s'entendre à la réunion du 19 octobre 1963, le Conseil quitte la Fraternité française d'Amérique à la dernière réunion de cet organisme, le 14 novembre 1963. AVQ, fonds CVF, P52 D 17-5.
65. Lettre du secrétariat de l'OJC au secrétaire du Conseil, 2 novembre 1956, ANQQ, fonds OJC, P609, boîte 1, chemise 2. Procès-verbal de la CV de COJC, les 18 et 19 octobre 1959, CRCCE, fonds OJC, C3/6/4. Lettre de Roger Cyr aux organisateurs et collaborateurs régionaux, 15 mars 1960. AVQ, fonds CVF, P52 D 16-12. Procès-verbal de la réunion du Comité provincial de la Fraternité française (FSSJBQ), 17 novembre 1962, ANQH, fonds Joseph Matte P13, boîte 21, dossier comités.
66. Procès-verbal de la 25^e session du Conseil, du 15 au 17 septembre 1961, CRCCE, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5. Procès-verbal de la réunion du Comité provincial (FSSJBQ) de la Fraternité française, 17 novembre 1962, ANQH, fonds Joseph Matte, P13, boîte 21, dossier comités.
67. Le contenant 18937 du fonds du Conseil aux AVQ contient les procès-verbaux du comité diocésain de Québec pour les souscriptions de 1957 et 1958. Malgré la contribution des médias, le succès de la souscription est dû à la participation des SSJB locales et à la collaboration du clergé.
68. Lettre de Cyr aux organisateurs et collaborateurs régionaux, 15 mars 1960, AVQ, fonds CVF, P52 D 16-12.
69. Procès-verbal de la 26^e session du Conseil, du 20 au 24 septembre 1962, CRCCE, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
70. Lettre de Cyr vraisemblablement envoyée aux organisateurs régionaux, 27 avril 1959; lettre de Cyr aux organisateurs et collaborateurs régionaux, 18 mars 1960, ANC, fonds OJC, MG 28 I 98, vol. 44, chemise fraternité.
71. Procès-verbal de la 2^e assemblée du comité d'organisation de la souscription patriotique, 16 février 1956, AVQ, fonds CVF, P 52 contenant 18937.

72. Les membres délibèrent sur la répartition des souscriptions des années 1956 et 1958 aux sessions du Conseil. Procès-verbaux du Conseil, CRCCE, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
73. Procès-verbal de la dernière assemblée de Fraternité française d'Amérique, 14 novembre 1963, AVQ, fonds CVF, P 52 D 17-5.
74. Dans sa lettre au secrétaire de l'ACFEO du 25 juillet 1963, M^{sr} Gosselin précise que la souscription de 1963 concerne les quatre postes de radio dans l'Ouest. Chacun de ces derniers reçoit 10 000 \$. AVQ, fonds CVF, P 52 D 17-5.
75. Le bureau du Conseil recommande au comité de répartition de la Fraternité française d'Amérique de recourir aux associations provinciales pour connaître les besoins du milieu et leur remettre les sommes accordées. Procès-verbal de la 177^e réunion du bureau du Conseil, 7 novembre 1956, CRCCE, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.

CHAPITRE QUATRE

De l'euphorie au désenchantement : l'intervention gouvernementale québécoise (1956-1975)

Jusqu'en 1961, le gouvernement de la province de Québec intervient occasionnellement auprès des groupes canadiens-français établis à l'extérieur de ses frontières politiques. Il refuse d'agir directement, alléguant la division des pouvoirs établie par la Constitution de 1867, qui interdit toute intervention d'un gouvernement provincial dans les compétences de ses homologues. Cependant, il agit indirectement en accordant des subventions de quelques milliers de dollars au réseau institutionnel canadien-français incluant le Conseil.

Les instigateurs du mouvement de modernisation de la société québécoise au moyen de son appareil étatique, mouvement appelé de Révolution tranquille, englobent parmi ses éventuels bénéficiaires les minorités canadiennes-françaises dispersées sur le continent nord-américain. Ils entendent faire intervenir l'État dans le domaine des relations avec ces francophones qui partagent, avec le Québec, un bagage culturel commun. Ces francophones d'outre-frontières justifient partiellement la prise en charge de l'unique État contrôlé par les Canadiens français et l'importance d'en accroître les pouvoirs pour promouvoir et protéger le fait français en Amérique du Nord.

Le mandat d'aider ceux qui seront considérés comme les « rejets » de la dispersion française » revient au ministère des Affaires culturelles et à son Service du Canada français d'outre-frontières (SCFOF).

Les origines de l'action de l'État du Québec¹

Lorsque le Premier ministre Maurice Duplessis institue la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels en 1953, connue

sous le nom de commission Tremblay, plusieurs participants estiment qu'elle leur permettra de renouveler leur appui à la théorie de l'autonomie provinciale passablement malmenée par le gouvernement fédéral et par le développement de l'État-providence canadien depuis 1945 (Durocher et Jean, 1971). Dans son mémoire, présenté au nom de tous les Canadiens français, le Conseil défend la thèse de l'autonomie provinciale en liant l'avenir des groupes français du Canada et des États-Unis à celui de la province de Québec : « Toute atteinte aux prérogatives de cette province, spécialement dans le domaine de l'éducation et celui de la vie sociale, lui paraît menacer plus ou moins la survivance ethnique de chacun de ces groupes. » Le Conseil fonde son argumentation sur le fait que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est d'abord un pacte entre les quatre provinces fondatrices. Par conséquent, chaque palier gouvernemental doit posséder les ressources fiscales nécessaires pour exercer pleinement son pouvoir législatif. Le Conseil condamne alors les efforts de centralisation des pouvoirs fiscaux accomplis au cours des dernières années par le gouvernement fédéral (Conseil de la vie française en Amérique, 1953a : 1).

Le Conseil considère le compromis de 1867 comme étant aussi un pacte entre deux nations. À cet égard, la province de Québec exerce un rôle particulier. Elle tente d'amener les gouvernements fédéral et provinciaux à légiférer en respectant l'esprit du pacte confédératif qui reconnaît le caractère biculturel du pays. Il va de soi que le Québec devrait, selon le Conseil, « réclamer avec une sage fermeté des droits égaux pour les deux races officielles, au point de vue religieux et au point de vue culturel, non seulement dans le Québec mais dans tout le Canada² ».

Dans leur rapport déposé en 1956, les commissaires traitent de la situation des minorités canadiennes-françaises à l'extérieur du Québec. Celles-ci, selon la Commission, sont des membres à part entière du Canada français, nation organique définie par des traits culturels. Bien qu'il relève les injustices dont souffrent les minorités francophones ainsi que les Canadiens français du Québec, bien qu'à un degré moindre, le rapport offre de maigres consolations aux francophones des avant-postes nationaux. Les commissaires s'opposent à toute intervention de l'État en leur faveur. Ils sont même hostiles à l'accroissement des pouvoirs de l'État. Pour cette raison et aussi par souci de défendre l'autonomie provinciale, les commissaires rejettent le point de vue exposé par le Conseil devant la Commission. Le Conseil propose d'accorder au gouvernement fédéral, dans les provinces qui négligent les groupes minoritaires canadiens-français, un droit « de remède et de suppléance temporaires [...] analogue à celui de l'article 93 », mais dans les domaines de la radio

française ou des subventions à l'éducation³. L'appui des commissaires à la thèse de l'autonomie provinciale signifie également que la province de Québec ne dispose d'aucun droit pour secourir les minorités canadiennes-françaises. La province de Québec peut néanmoins exercer une pression morale sur les provinces anglaises pour les amener à respecter les droits de celles-ci. En fait, le salut des minorités canadiennes-françaises sera assuré par le réseau institutionnel, qui ne s'embarrasse ni des querelles de compétences entre les gouvernements ni de l'ingérence étatique (Province de Québec, 1956, 2 : 72-79).

Les commissaires cantonnent le credo constitutionnel du Canada français dans le conservatisme. Ils accréditent la thèse de l'autonomie provinciale puisque chaque palier gouvernemental doit disposer d'un degré d'autonomie suffisant pour pouvoir remplir son rôle. Ce conservatisme fournit à bien des égards l'armature idéologique des changements qui surviennent dans les années subséquentes. La province de Québec, selon les commissaires, n'est pas une province comme les autres. D'une part, l'histoire en a fait le « foyer national » du Canada français. D'autre part, la constitution de 1867 reconnaît qu'elle est le « centre politique par excellence du Canada français » (Province de Québec, 1956, 2 : 62).

Les commissaires rejettent les conclusions de la Commission Massey, déposées en 1951. Cette commission reconnaît, entre autres, le droit d'ingérence du gouvernement fédéral dans le secteur culturel. Les signataires du rapport n'établissent aucune distinction entre la culture et l'éducation. Celles-ci forment un tout indissociable, car la culture prolonge les efforts du système éducatif à former l'esprit. Comme l'éducation relève de la compétence des provinces, les commissaires confient la responsabilité de la culture aux provinces, limitant ainsi les interventions fédérales au domaine des communications. Ils autorisent même l'État provincial à intervenir dans le développement de la vie culturelle, se rangeant ainsi à l'avis de la SSJBM (Province de Québec, 1956, 2 : 235-242).

L'idée d'une action gouvernementale dans le champ culturel est bien reçue par l'ancien chef du Parti libéral, Georges-Émile Lapalme. Son programme politique intitulé *Pour une politique*, rédigé en 1959 et diffusé auprès de quelques membres du parti, montre qu'il suit de près les transformations de la communauté internationale. Lapalme établit un parallèle entre l'évolution de la France et la volonté de celle-ci d'assurer le rayonnement de sa culture dans les pays francophones, spécialement dans son empire colonial en plein démantèlement, et le Québec vis-à-vis la francophonie nord-américaine. Puisque le fait français déborde les frontières québécoises, écrit Lapalme, « [dans] la terminologie française

utilisée en France métropolitaine, il y a une expression qui fait penser au rôle que nous pouvons tenir, et cette expression, c'est : la France d'outre-mer. Nous avons un *Canada français d'outre-frontières* et c'est la province de Québec qui en est, en quelque sorte, la métropole. » Conséquemment, Lapalme envisage la création d'un service gouvernemental « qui serait le pôle d'attraction » tendant « à fondre en une seule et même culture, quelle que soit l'étendue du territoire, la population de tous les groupes français d'Amérique » (Lapalme, 1988 : 97).

Dans le contexte québécois, l'élément le plus universel est constitué par le fait français que nous nous devons de développer en profondeur. C'est par notre culture plus que par le nombre que nous nous imposerons. [...] Conscients de nos responsabilités envers les trois ou quatre millions de Canadiens français et d'Acadiens qui vivent au-delà de nos frontières, en Ontario, dans les Maritimes, dans l'Ouest, dans la Nouvelle-Angleterre et la Louisiane, le Québec se constituera la mère-patrie [*sic*] de tous. [...] C'est par la langue française et la culture que peut s'affirmer notre présence française sur le continent nord-américain. (Article 1 du programme politique du Parti libéral du Québec, Lapalme, 1988 : 315-316)

Présenté aux élections de juin 1960, le programme politique du Parti libéral reprend l'essentiel des propositions contenues dans *Pour une politique*, dont celle relative à la création d'un ministère des Affaires culturelles (Lapalme, 1973, 3 : 207-208). En plus de l'Office de la langue française, ce ministère régirait le Département du Canada français d'outre-frontières, chargé de la préservation du fait français sur le continent nord-américain.

En mars 1961, le gouvernement dépose à l'Assemblée législative le projet de loi 18 instituant le ministère des Affaires culturelles. Le texte législatif et le bref débat parlementaire qui a suivi renseignent peu sur les intentions gouvernementales. Dans ses mémoires, Lapalme excuse ces imprécisions par le caractère innovateur de cette nouvelle structure administrative (Lapalme, 1973, 3 : 85-88). Ainsi, l'article 3 stipule que le ministère doit favoriser l'épanouissement de la culture dans la province et son rayonnement à l'extérieur. Deux articles seulement, les articles 16 et 17, définissent le rôle du Département du Canada français d'outre-frontières. Le premier précise que le lieutenant-gouverneur en conseil nomme le personnel de cet organisme alors que le second indique qu'il doit assurer le « rayonnement de la culture française en dehors des frontières de la Province⁴ ». Dans son discours à l'Assemblée législative, le chef du gouvernement déclare que ce rayonnement culturel vise à rapprocher les Canadiens français d'ici et d'ailleurs au moyen de tournées de conférenciers et d'échanges entre les étudiants, les enseignants et les membres d'une même profession. Ce rayonnement culturel touche

également les immigrants puisque le Département a comme mandat de veiller à leur intégration à la culture canadienne-française⁵.

Les discours et les contacts avec les minorités canadiennes-françaises et acadiennes permettent de mieux saisir les intentions gouvernementales. Tout d'abord, l'intervention étatique s'inscrit dans la mouvance de l'idéologie du rattrapage qui caractérise la Révolution tranquille et qui s'impose dans le domaine de l'aide aux minorités francophones, trop longtemps négligée. Jusqu'alors laissée au réseau institutionnel, l'aide aux groupes francophones devient une priorité gouvernementale⁶. Pour ce faire, le législateur préfère le domaine culturel à celui de l'éducation comme outil d'aide aux minorités francophones pour ainsi prévenir toute dispute constitutionnelle avec les gouvernements provinciaux⁷. Il privilégie le domaine culturel parce qu'il n'est pas l'apanage de l'un ou l'autre des gouvernements et qu'il offre une possibilité d'action à l'État québécois.

L'intérêt que le Québec manifeste à l'égard des minorités francophones du continent s'explique par la volonté de construire un État. Cette volonté sous-tend la réflexion du sous-ministre des Affaires culturelles, Guy Frégault, à la suite de son séjour émouvant à Potosi⁸. Frégault écrit qu'il est certain que le SCFOF sensibilisera le Québec à la réalité de ces groupes minoritaires. Le SCFOF aura toutefois un effet pédagogique auprès de la population du Québec en l'amenant à prendre conscience du potentiel de l'État, ce nouvel instrument de l'action collective. L'ampleur et l'envergure des réalisations québécoises par rapport à celles de leurs compatriotes du continent, selon Frégault, ne « tiennent qu'à la supériorité relative de [leurs] moyens d'actions collectives. La population du Québec peut utiliser l'appareil d'un État, alors que les groupes francophones de l'extérieur sont réduits à s'appuyer sur des associations⁹. » Cette entreprise de construction étatique fonde sa légitimité sur la situation particulière du Québec dans l'ensemble nord-américain. Comme le signale le Premier ministre Lesage, le Québec : « [à] cause de sa cohésion et de sa force numérique, [...] doit en quelque sorte se considérer comme la mère-patrie [*sic*] de tous ceux qui, en Amérique du Nord, parlent notre langue¹⁰. »

L'ivresse de faire œuvre de pionnier, partagée par la bureaucratie embryonnaire, transporte Georges-Émile Lapalme, le premier ministre des Affaires culturelles, entré en fonction le 1^{er} avril 1961. Le titre de mère patrie, que s'attribue le Québec parce qu'il « possède l'autorité législative, la force du nombre, l'encadrement de ses forces, les structures économiques et culturelles », l'habilite à aider les autres francophones. Son euphorie lui fait même commettre des erreurs d'appréciation,

car il déclare que les Acadiens doivent aussi reconnaître le Québec comme leur mère patrie¹¹.

Ce ton impérialiste, dicté par une inconscience marquée des différences entre les groupes francophones, disparaît graduellement mais pas complètement. Obligé de préciser le sens des discours de Lapalme, Frégault explique que ces déclarations indiquent simplement aux groupes francophones à l'extérieur du Québec « qu'il existe, à leurs portes, une force, relativement considérable, sur laquelle ils peuvent compter. En somme, avec ce que nous avons, nous sommes disposés à vous épauler¹². » Malgré cette rectification dans le ton, les propos des dirigeants du ministère contiennent les germes d'une césure prochaine avec ces milieux. Faire de l'État québécois le principal instrument de l'action collective pose un défi à la stratégie d'utiliser le réseau institutionnel à cette fin. Ensuite, l'identité du Québécois et du Canadien français repose sur le partage d'un bagage culturel commun, essentiellement celui de la langue française, qui les rattache tous à la communauté francophone internationale¹³. Ceci devient un discours novateur, car les dirigeants des groupes minoritaires affirment toujours que la foi et la langue forment un tout indissociable.

L'annonce de la création du SCFOF est accueillie favorablement. La presse francophone québécoise y voit la reconnaissance, par le gouvernement, de ses responsabilités à l'égard des francophones de l'extérieur de la province (éditorial de Marius Girard, *La Presse*, 19 novembre 1960:4; éditorial, *Le Soleil*, 17 novembre 1960:4). Pour leur part, les groupements canadiens-français s'emploient à faire connaître leurs besoins. Le premier à intervenir, le Conseil, souhaite circonscrire, sinon enrayer, cette concurrence étatique. Il a intérêt à le faire puisqu'il risque de perdre sa subvention gouvernementale annuelle. À long terme, les ressources gouvernementales, incommensurablement supérieures aux siennes, mettent en cause son existence et démontrent ainsi la supériorité de l'État comme instrument de l'action collective. Lors de sa rencontre du 28 décembre 1960 avec le Premier ministre Lesage, le Conseil offre son expertise accumulée au fil des ans. En fait, il table sur l'inexpérience du ministère pour que celui-ci lui confie le mandat qu'exercera le futur SCFOF¹⁴.

Les directeurs du Conseil jugent que ce premier contact avec les autorités politiques n'augure rien de bon pour l'avenir puisqu'elles font fi de leur offre de collaboration. Ils estiment néanmoins que l'État québécois n'ira pas de l'avant avec un organisme qui, en versant des subventions aux groupes minoritaires francophones, suscitera la critique de la part des autres gouvernements. Le pouvoir politique se rendra compte

plus tard qu'il a avantage à recourir à un organisme privé pour l'accomplissement de ce mandat¹⁵.

Cette inquiétude à l'égard du futur SCFOF est un moindre mal par rapport à l'empressement des dirigeants des réseaux institutionnels provinciaux à faire affaire directement avec le ministère. L'exécutif du Conseil interprète ce geste comme un désaveu, mais toutefois les membres n'ont pas cette opinion. Lors de la session annuelle du Conseil en 1961, les membres demandent à leurs directeurs d'accepter la création de l'organisme gouvernemental. Au lieu d'en combattre la mise sur pied, ils les invitent à en infléchir l'orientation en veillant à la nomination du sous-ministre. Dans le combat qui s'engage entre les deux organismes, le Conseil a un atout. Le règlement de nombreux dossiers, tels que l'accès aux médias de communication dans sa langue, le soutien aux écoles et aux paroisses françaises, requiert l'exercice d'un lobby par un organisme privé auprès des autorités concernées. « Les minorités viendront toujours plus facilement se confier au Conseil qu'à un fonctionnaire », rappellent les membres du Conseil à leur bureau de direction¹⁶. En dépit de ces assurances, les directeurs ne semblent guère apprécier le fait que les associations provinciales frappent à la porte du ministère plutôt que de se rendre d'abord dans leurs bureaux¹⁷.

Fidèle à sa mission de promotion des intérêts nationaux, l'Ordre de Jacques-Cartier orchestre la campagne de mobilisation des associations sur lesquelles il exerce son influence, afin de s'assurer d'une convergence entre les buts de l'organisme gouvernemental et les préoccupations des milieux minoritaires francophones. La FSSJBQ devient l'exécutante de son plan, dont la première étape consiste à soumettre un mémoire¹⁸.

Présenté en 1961, le mémoire est le document le plus exhaustif jamais envoyé au gouvernement Lesage¹⁹. Il délimite la sphère d'intervention du SCFOF en invitant ce futur organisme à s'insérer dans le réseau institutionnel canadien-français. Le SCFOF n'a toutefois pas pour fonction de distribuer des fonds puisque la Fraternité française d'Amérique accomplit déjà cette tâche. Dans ces circonstances, il exerce un rôle supplétif par la mise en place des Maisons du Québec, responsables du rayonnement culturel²⁰.

Tous les participants, selon la FSSJBQ, trouveraient leur compte dans le projet des Maisons du Québec. Pour le gouvernement du Québec, ces maisons assureraient sa présence auprès des groupes francophones du continent nord-américain. Elles abriteraient les services économiques et culturels de la Province, tels qu'une cinémathèque et une bibliothèque, ainsi qu'une agence d'information qui aurait comme mandat de faire connaître le Québec et les minorités francophones²¹. Des agents de liaison, représentants officiels du Québec aux manifestations organisées

par les groupements francophones, administreraient ces maisons. En ce qui concerne le choix de ces agents, le mémoire suggère au SCFOF de consulter les associations provinciales afin d'éviter tout conflit. Les groupes minoritaires canadiens-français profiteraient nécessairement de ces maisons puisqu'elles seraient établies dans les principaux centres francophones. Les associations provinciales pourraient y installer leurs secrétariats, réglant ainsi le problème de l'établissement de leurs permanences²².

Le mémoire propose aussi une série d'interventions couvrant divers aspects de la vie du francophone minoritaire. Pour assurer un apport démographique continu, il recommande au SCFOF d'intervenir dans les migrations interprovinciales. Le SCFOF dirigerait les émigrants de la province de Québec vers les milieux francophones des autres provinces et *vice versa*²³. En ce qui concerne l'éducation, la FSSJBQ préconise la mise sur pied d'un régime de bourses pour faciliter la venue de jeunes Canadiens français dans les établissements d'enseignement du Québec. Au chapitre des activités culturelles, le mémoire propose d'instituer des échanges entre les Canadiens français, des tournées de conférenciers et de troupes théâtrales. Le mémoire invite même le SCFOF à offrir des émissions radiophoniques et télévisuelles aux associations provinciales²⁴.

La campagne de l'Ordre prend fin avec la nomination du personnel du ministère des Affaires culturelles. Aussitôt le ministère mis sur pied, l'Ordre tente d'obtenir que le sous-ministre et le directeur du SCFOF proviennent de ses rangs. Il lui faut cependant composer avec la volonté gouvernementale d'attribuer ces postes à des personnes originaires du Québec plutôt que des milieux minoritaires pour éviter de marquer une quelconque préférence dans le choix de candidats de l'extérieur du Québec²⁵. Dans ces circonstances, son exécutante, la FSSJBQ, conseille aux associations provinciales d'appuyer la candidature du journaliste Pierre Laporte au poste de sous-ministre et celle de Roger Cyr, organisateur de la FSSJBQ, à la fonction de directeur du SCFOF²⁶. Le désistement de Laporte désarçonne l'Ordre²⁷. La Patente approuve la nomination de Guy Frégault au poste de sous-ministre par le ministre Lapalme en avril 1961.

Deux années s'écoulent entre la création du SCFOF et l'entrée en fonction de son directeur. Dans ses mémoires, Frégault impute ce retard au manque de ressources financières (Frégault, 1976 : 36-37). Au terme d'un concours public, Georges-Henri Dagneau, ancien secrétaire du service d'étude de l'Association professionnelle des industriels et ancien journaliste au quotidien *Le Droit*, devient directeur en juillet 1963. Il entre en fonction le 1^{er} septembre suivant²⁸. Cette nomination reflète peut-être le désir de prendre une personne de l'extérieur du réseau

institutionnel canadien-français très actif dans ce dossier. Ou encore, cette nomination témoigne de l'intention de bâtir une fonction publique recrutée d'après le mérite des candidats et non sous la pression d'un quelconque réseau (voir Simard, 1989: 184).

*Le Service du Canada français
d'outre-frontières : agir avec peu de moyens*

Jusqu'à l'entrée en fonction du directeur du SCFOF, les relations avec les Canadiens français d'outre-frontières relèvent directement du ministère des Affaires culturelles. Les associations provinciales ne perdent pas un instant pour informer le ministère de leurs besoins financiers. Devant un tel afflux de demandes, il apparaît urgent de modérer leur appétit. Le titulaire des Affaires culturelles pose sans équivoque une limite à la générosité du Québec. Tout comme le ministère dont il relève, le SCFOF n'a pas le mandat de distribuer des millions. Le ministre rappelle que « nous avons des choses à bâtir [au Québec]. Mais la province de Québec acceptera que l'on divertisse un peu de ces sommes qu'elle donne en faveur de ceux qui maintiennent en dehors de ses frontières une culture et une langue [françaises]²⁹. » Il est prêt à subvenir ponctuellement aux besoins financiers des groupes francophones, mais le ministère refuse d'être le bailleur de fonds de leurs associations. Quant au litigieux problème des subventions aux établissements scolaires de l'extérieur du Québec, le SCFOF s'abstiendra de les financer directement. Par contre, le ministre Lapalme envisage de verser à des intermédiaires du réseau institutionnel canadien-français des subventions à de telles fins (*Le Soleil*, 2 mai 1962: 3). Une telle solution requiert au préalable l'identification de ces intermédiaires.

Pour éviter tout faux pas, le responsable du SCFOF doit d'abord inventorier le milieu canadien-français³⁰. En 1963, le directeur visite les principaux centres canadiens-français et acadiens. Il s'agit d'une prise de contact avec les groupes canadiens-français indispensable à l'élaboration d'une politique gouvernementale conciliant les vues du ministère et celles des dirigeants des réseaux institutionnels provinciaux. De plus, face à la multitude de groupes qui frappent aux portes du ministère, Dagneau doit élaborer une procédure d'attribution de subventions exempte d'influence indue.

Dès mars 1964, le ministre Lapalme reçoit la politique sur les minorités canadiennes-françaises qui se rattache à l'objectif global de construction de l'État. D'abord, le directeur rappelle que le Québec a le devoir de diffuser la culture française, indépendamment de son devenir politique au sein de la Confédération. Cette obligation devient urgente

devant la situation démolinguistique des francophones des autres provinces qui entrent, selon Dagneau, dans une phase critique de leur développement. Ces communautés ont été constituées pour la plupart à la fin du siècle dernier ou au début du présent siècle, et les francophones qui les composent sont de la deuxième ou de la troisième génération. D'après le directeur, cette troisième génération sera celle qui effectuera un choix déterminant, celui de la sauvegarde de son identité ou celui de l'assimilation. Dans ces circonstances, un soutien de nature culturelle du Québec les aidera « à franchir cette passe difficile³¹ ». Le directeur évalue cependant le contexte favorable à l'action gouvernementale. Le prestige grandissant du français sur la scène internationale et la réceptivité des gouvernements provinciaux aux griefs des francophones favorisent la promotion de la culture française au pays.

Dans la mise en œuvre de cette politique, le SCFOF a pour règle de conduite d'aider les francophones à s'aider eux-mêmes. Par conséquent, il tâche de trouver sa niche dans le réseau institutionnel canadien-français et non à le prendre en charge. Il soutient donc principalement, mais non exclusivement, les associations œuvrant déjà dans les provinces, du moins à court terme. Cet énoncé implique que le SCFOF ouvre la porte à ceux qui, sans nécessairement être canadiens-français, s'intéressent à la culture francophone en Amérique. Un tel soutien suscite une certaine animosité chez les dirigeants du réseau institutionnel³².

Au chapitre des moyens, le SCFOF privilégie la mise sur pied d'activités culturelles qui profiteront aux francophones du continent nord-américain tout en proposant des actions spécifiques, comme l'attribution de subventions, pour satisfaire des besoins particuliers. Il s'abstient d'intervenir directement dans l'éducation par respect de l'autonomie des autres gouvernements dans ce domaine. De plus, le directeur encourage le ministre à développer la recherche scientifique sur les groupes francophones pour ainsi guider les actions du SCFOF. À cette fin, un conseil consultatif formé par le ministre orientera les politiques relatives aux francophones hors Québec³³.

Cet énoncé de politique entraîne peu de retombées. Le budget de fonctionnement du SCFOF atteint presque 50 000 \$³⁴. L'énoncé ne favorise en rien la croissance des effectifs puisque cinq personnes au total travaillent pour le SCFOF³⁵. Ces contraintes s'expliquent par le fait que ce service dépend d'un ministère qui, malgré les magnifiques ambitions de Lapalme, ne reçoit qu'une part minime du budget du gouvernement québécois. Au sein même de ce ministère, le directeur du SCFOF défend un budget destiné à aider des groupes dénués de tout intérêt électoral pour le parti politique au pouvoir. À ces considérations

électorales, il faut ajouter le fait que le ministère a comme priorité de combler les nombreux retards au chapitre des infrastructures culturelles. Conformément à la philosophie du ministère, pour pouvoir rayonner à l'extérieur, le Québec doit d'abord être plus solide sur le plan culturel³⁶.

Deux des projets soumis en mars 1964 sont acceptés. Le dossier d'un régime de bourses d'études destinées aux étudiants canadiens-français de l'extérieur du Québec est rapidement créé en raison de la communauté d'intérêts des groupes en présence. Les associations provinciales l'approuvent à la condition que le boursier revienne travailler dans son milieu après ses études. Du côté gouvernemental, en janvier 1963, Lapalme indique au secrétaire exécutif du Premier ministre son intention d'offrir des bourses d'études pour améliorer la connaissance de la langue maternelle chez les francophones du continent³⁷. Il ne reste plus qu'à concrétiser cette volonté. Les organismes gouvernementaux concernés refusent cependant, d'entrée de jeu, d'en assumer la gestion. D'une part, le SCFOF n'a ni le mandat ni l'expertise dans le domaine des équivalences de cours et encore moins le personnel pour s'occuper de celles-ci. D'autre part, le Service d'aide aux étudiants du ministère de la Jeunesse invoque le respect de l'autonomie provinciale en matière d'éducation pour refuser de verser des bourses à des étudiants originaires des autres provinces. Toutefois sa réticence concerne la gestion d'un tel régime qui requiert des changements législatifs supprimant l'obligation pour le candidat d'avoir à résider au moins deux ans au Québec pour être admissible au programme. Il faut aussi l'obliger à séjourner dans sa province à la fin de ses études pendant un nombre d'années déterminé et créer, également, les mécanismes nécessaires au suivi des dossiers³⁸.

Confronté à ces faits, le directeur présente une solution temporaire, qui deviendra permanente par la suite, aux associations provinciales des minorités en février 1964. Son organisme attribue les fonds à chacune des associations représentatives des francophones tout en conservant le droit de refuser les demandes qui lui sont soumises. En contrepartie, les associations provinciales gèrent le programme, c'est-à-dire qu'elles veillent à la publicité, à la sélection et au suivi des dossiers. Elles déterminent elles-mêmes les disciplines scolaires à privilégier, mais le SCFOF les incite à contribuer au financement du programme de bourses³⁹.

Le second projet, la création du bulletin d'information *Québec-Amérique* destiné aux médias, est conçu initialement comme un moyen de renseigner les Québécois et les francophones du continent sur les activités qui se déroulent dans leur coin de pays. Lancé en avril 1966, le bulletin ne connaît pas le succès espéré. Il n'y a que deux employés

pour dépouiller l'ensemble de la presse francophone nord-américaine. Ce manque de personnel empêche la conversion du bulletin mensuel en hebdomadaire, ce qui le rend par le fait même moins attrayant pour les médias d'information. La volonté ministérielle de promouvoir le Québec auprès des francophones du continent compromet l'existence de *Québec-Amérique*. Les dirigeants des réseaux institutionnels provinciaux considèrent que cet outil de communication peut contribuer à accroître la cohésion entre eux par la diffusion d'information sur leurs expériences et non sur celles des communautés québécoises⁴⁰.

Par ailleurs, le SCFOF étudie les modalités des subventions aux minorités francophones du continent. La mise en place de programmes de subventions le conduit à travailler avec le réseau institutionnel et donc à choisir un représentant national. Ce choix devient toutefois politique.

Le SCFOF désire collaborer avec un organisme représentatif des communautés minoritaires francophones, à l'exclusion toutefois du Conseil, car il juge que la ville de Québec y est trop fortement représentée. Il choisit le Conseil canadien des associations d'éducation de langue française (CCAELF), créé en 1959. Le choix du CCAELF s'explique, selon le ministère, par le fait que cet organisme marque l'avènement d'une certaine modernité dans le réseau institutionnel. À la différence de celui de l'ACELF, le champ d'action du CCAELF embrasse les domaines culturel et éducatif. Sur le plan organisationnel, chacune des associations provinciales d'éducation y délègue un représentant. La direction est élue, ce qui assure le renouvellement des cadres. À cet égard, le Conseil échoue le test de la modernité, car il souffre d'un manque de pratique démocratique. La cooptation de ses membres enfermerait cet organisme dans un conservatisme qui se répercuterait sur son discours et ses actions⁴¹.

Cette première incursion gouvernementale dans le monde politique francophone des milieux minoritaires provoque l'animosité. Le choix du CCAELF par le SCFOF n'améliore en rien les relations de celui-ci avec le Conseil. Les membres du Conseil prêchent cependant la patience à leurs directeurs jusqu'à un retournement de conjoncture. L'arrivée de Pierre Laporte à la tête du ministère en septembre 1964 est de bon augure pour le Conseil, car le nouveau ministre est bien connu dans le milieu institutionnel. En novembre 1964, lorsque le ministère revoit ses effectifs et ses orientations, Laporte invite le Conseil à lui donner son avis sur l'attribution des fonds aux groupements francophones du continent⁴². Le Conseil pose toutefois une condition : il faut régler le cas de l'alliance SCFOF-CCAELF. Il réussit à écarter sa concurrente, mais son succès est de courte durée⁴³.

Le rapprochement du Conseil et du SCFOF a lieu dans une conjoncture difficile. Les demandes d'aide du réseau institutionnel canadien-français croissent par suite des difficultés financières qui affectent plusieurs de ses composantes dont celles de la Colombie-Britannique (Savas, 1987). Dans le cas de la Saskatchewan, l'analyse des états financiers de l'ACFCS pour cette période indique une fluctuation des revenus en provenance du milieu (Allaire, 1993a).

La crise financière de l'ACFEO est due à son peu d'empressement à régler les problèmes qui ont surgi au cours des années 1950 et à ses choix budgétaires qui, à la longue, deviennent un boulet financier. L'ACFEO prend conscience que tout un pan de l'Ontario français échappe à son contrôle, ce qui pose des défis à sa stratégie d'encadrement et à ses mécanismes de financement. Confrontée à ce problème, l'ACFEO opte, à partir de 1957, pour la réalisation d'un rêve : avoir son siège social à Ottawa⁴⁴. Elle achète une maison, connue plus tard sous le nom de Maison franco-ontarienne, qui rapidement ne répond plus à ses besoins et dont la gestion devient déficitaire.

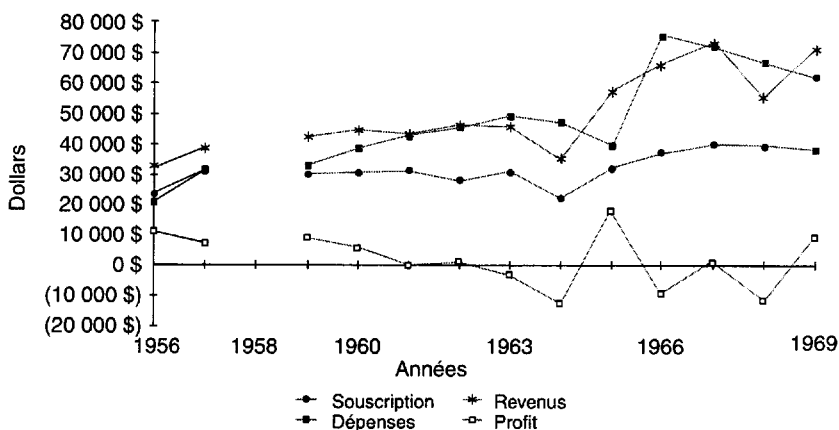
En 1962, l'ACFEO lance le projet de construction de la Maison franco-ontarienne, financée au moyen d'une souscription de 100 000 \$. Toutefois, les lendemains sont difficiles. La souscription populaire ne rapporte que 30 000 \$, soit 30 % de l'objectif⁴⁵. La subvention de 25 000 \$ du ministère des Affaires culturelles soulage un peu les finances de la Maison, dont le manque à gagner est de 83 350 \$ en avril 1964⁴⁶. Au moment de la prise de possession de ses locaux neufs à l'automne de 1964, l'ACFEO s'aperçoit que sa situation financière s'est gravement détériorée. Ses dépenses croissent alors que les résultats de sa souscription annuelle stagnent à 30 000 \$, puis décroissent après 1961, comme l'indique la figure 4.1.

Jusqu'à l'éclatement de la crise financière en 1964, les revenus d'intérêts de l'ACFEO lui permettent de remettre à plus tard la révision de son mode de financement. En avril 1964, l'ACFEO doit cependant lancer un appel pressant pour sortir de son enlisement financier. Tout en conservant la souscription dans les paroisses et la perception du sou scolaire, elle introduit une cotisation de 50 \$ auprès des divers regroupements de l'Ontario français comme nouveau moyen de perception de revenus. L'ACFEO demande aussi aux membres du conseil d'administration et aux présidents locaux de lui verser annuellement une somme de 10 \$⁴⁷.

Le plan de financement de l'ACFEO comporte une part de risque, mais recèle aussi, par suite de cette crise financière, un effet déclencheur, celui d'apporter des solutions à des problèmes négligés, et catalyse une réaction, car elle favorise la remise en question du leadership et du discours dominant. Par l'intermédiaire de l'Association de la jeunesse

FIGURE 4.1

Évolution financière de l'ACFEO (1956-1969)



Source : États financiers de l'ACFEO, CRCCE, fonds ACFEO.

franco-ontarienne, les jeunes critiquent le discours et la culture politique du secret du leadership grisonnant. Les régions du sud et du centre de l'Ontario et les associations affiliées demandent à l'ACFEO d'être présente dans le milieu. L'ACFEO fait quelques concessions en croyant qu'elles suffiront à ramener l'harmonie. Elle fonde un bulletin d'information, *Vie franco-ontarienne*, qui renseigne sur ses activités et celles de l'Ontario français. Elle élabore également une stratégie de développement qui prévoit l'engagement d'agents de liaison et l'établissement d'un bureau régional à Toronto, lequel servirait de centre culturel pour les Canadiens français. Son plan projette l'ouverture prochaine d'autres bureaux dans les régions de Sault-Sainte-Marie et de Fort William. Pour sa réalisation, l'ACFEO compte sur une subvention du ministère des Affaires culturelles de l'ordre de 25 000 \$, versée pendant quatre ans, puisque le réseau institutionnel canadien-français est incapable de lui apporter ce genre d'aide⁴⁸.

S'étant retiré de la Fraternité française d'Amérique en 1963, le Conseil fonde en 1966 avec des Sociétés Saint-Jean-Baptiste un nouvel organisme d'aide aux minorités canadiennes-françaises : l'Entraide culturelle française. Grâce aux profits de la vente d'agendas et aux souscriptions populaires et individuelles, cet organisme espère créer un fonds qui atteindra un million de dollars. L'échec des souscriptions populaires — la Société Saint-Jean-Baptiste ne recueille que 2 000 \$ dans les paroisses du diocèse de Québec en 1966 — amène l'abandon de cette source de revenus⁴⁹.

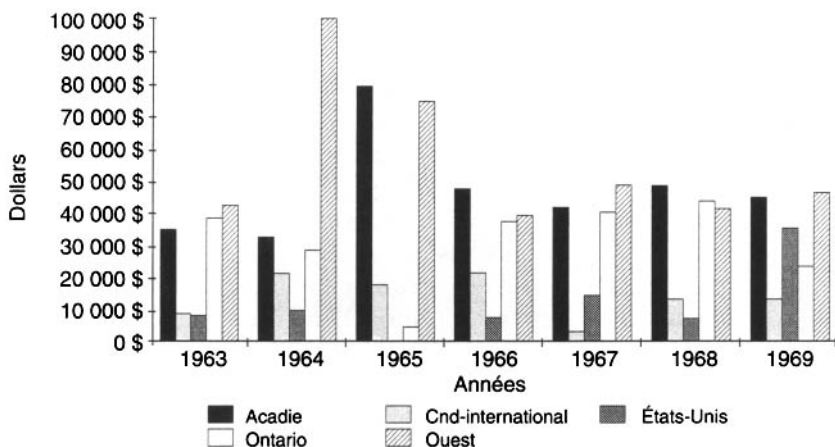
Cet échec n'aide en rien le Conseil. Son importante réserve accumulée dans le fonds Jean-Talon génère suffisamment de revenus pour reporter au milieu des années 1960 ses premiers bilans financiers négatifs. La figure 2.3 montre cependant que le Conseil doit trouver de nouvelles sources de revenus par suite de l'abandon de la vente des calendriers et de la perte de sa subvention gouvernementale. Quant au sou de la Survivance, la réforme du système scolaire québécois en rend la perception difficile. Cette réforme écarte les inspecteurs scolaires qui forment l'armée de solliciteurs du Conseil. Le Conseil échoue dans sa tentative de convaincre les fonctionnaires d'inciter les élèves à soutenir financièrement les communautés minoritaires canadiennes-françaises, ce qui explique la décroissance du sou de la Survivance, à compter de 1964⁵⁰. La baisse des revenus du Conseil l'empêche d'aider les réseaux institutionnels des communautés canadiennes-françaises.

Le CCAELF et plus tard le Conseil, lorsqu'il devient le représentant officiel, font part des préoccupations de leurs membres au ministère des Affaires culturelles. En 1964, le CCAELF propose la mise sur pied d'un fonds de 1 000 000 \$, dont les intérêts seraient déposés dans les coffres des associations provinciales d'éducation⁵¹. En raison du modeste budget du ministère, le CCAELF est amené à présenter une proposition plus réaliste : subventionner les secrétariats des associations provinciales sur une période de cinq ans. Les sommes, calculées en fonction du poids démographique de chacun des groupes francophones, seraient de 40 000 \$ pour l'ACFEO, de 20 000 \$ pour le Nouveau-Brunswick, de 10 000 \$ pour chacune des provinces de l'Ouest, et de 5 000 \$ pour l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. Cette proposition ne cadre guère avec les objectifs du ministère⁵².

Le SCFOF considère les subventions comme des expédients qui ne remplacent pas l'initiative locale. Il veut éviter de créer une dépendance à l'égard de l'État québécois. En outre, le SCFOF désire utiliser les subventions pour récompenser les projets au mérite. Pour ce faire, chaque demandeur qui soumet un projet doit préciser son objet et la destination des sommes demandées. Le SCFOF cherche ainsi à éliminer toute influence externe dans le processus de sélection, ce qui constitue un changement de procédure pour le réseau institutionnel canadien-français habitué à confier à des intermédiaires le soin d'expliquer ses besoins. Ce souci d'équité transparaît dans les règles de répartition des ressources financières à la disposition du SCFOF. Les données du recensement décennal lui servent de critère. Selon une répartition idéale, 50% des subventions iront à l'Ontario, pourcentage qui correspond à son poids démographique au sein des communautés francophones minoritaires, 30% aux Acadiens et 20% aux groupes de l'Ouest⁵³.

FIGURE 4.2

Distribution géographique des subventions du SCFOF (1963-1969)



Source: Rapports annuels du ministère des Affaires culturelles.

Le SCFOF ne respecte pourtant pas ses règles d'attribution de subventions, comme le montre la figure 4.2. Des engagements spécifiques dictent l'utilisation de son budget annuel inférieur à 200 000 \$⁵⁴. En 1964 et en 1965, le ministère verse en tout 100 000 \$ au Collège de pédagogie d'Edmonton, associé à l'Université de l'Alberta⁵⁵, tandis que le quotidien *L'Évangéline* reçoit 50 000 \$, en 1965. Par-dessus tout, l'appareil gouvernemental compte capitaliser sur les dissensions internes des milieux minoritaires francophones, alimentées par les difficultés financières de leurs associations provinciales, pour transformer leurs discours et leurs organisations.

L'appareil gouvernemental québécois perçoit négativement ces associations, jugées peu modernes. Ces organismes ont des structures désuètes soutenues largement par le bénévolat. Ils militent en faveur de l'éducation en négligeant la culture, qui occupe une place non négligeable dans la vie du francophone minoritaire. La cure de modernisation, envisagée par l'appareil gouvernemental, consiste à amener les associations à régler leurs actions sur les besoins de la population, spécialement sur ceux de la jeunesse. Ces changements entraîneront assurément des retombées positives. Au lieu d'attendre une solution extérieure au milieu pour régler leurs problèmes financiers, la mise sur pied d'un programme d'animation culturelle va permettre d'obtenir le soutien des Canadiens français et peut-être des francophiles, accroissant ainsi leur militantisme et leur sentiment d'appartenance. Il devient alors plus

facile de les solliciter, ce qui améliorera les finances des associations canadiennes-françaises⁵⁶.

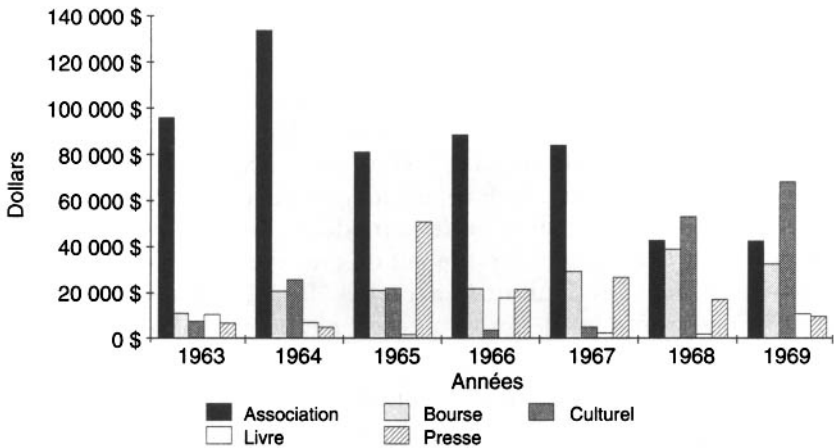
Devant les délégués des associations d'éducation réunis à Québec en septembre 1964, Frégault invite les dirigeants des groupes minoritaires francophones à cesser leurs jérémiades sur les injustices passées et présentes. Il les avise qu'il « y a rajeunissement à opérer dans les méthodes qui, loin de renier le passé, constitue probablement le seul moyen de [sauver leurs revendications en les] présentant à la foule sous un jour renouvelé⁵⁷ ». Le sous-ministre appuie les groupes qui militent en faveur de la déconfessionnalisation et de la modernisation du réseau institutionnel : « Pareille évolution est le fait de tout groupe en voie de développement dans les conditions actuelles. [...] Distinguer, partager, clarifier des ordres de valeurs, ce n'est pas nier les valeurs en cause⁵⁸. »

Ces discours ne suffisent pas à hâter ces changements jugés vitaux par l'appareil étatique. L'attribution de subventions entre 1963 et 1969 constitue un incitatif à la modernisation des structures comme en témoigne la figure 4.3. La variation du rythme de transformation, d'un milieu francophone minoritaire à l'autre, ralentit l'action du SCFOF. Au début, le gros des subventions aboutit dans les coffres des associations. Les sommes allouées aux associations diminuent pourtant durant cette période. Alors qu'elles s'élèvent à 80 000 \$ en 1965, elles atteignent 42 000 \$ en 1968 et en 1969. Le SCFOF ne parvient à imposer le virage culturel qu'en 1968. En fait, ce virage masque la politique québécoise qui consiste à favoriser le rayonnement culturel du Québec au moyen des « Semaines du Québec », qui témoignent de la vigueur de la culture québécoise⁵⁹. Il est important de signaler que les montants attribués à l'achat et à la distribution de volumes, ainsi qu'à la presse francophone hors Québec, constituent une portion minime du budget total des subventions.

En dépit de demandes répétées de l'ACFEO pour un accroissement de sa subvention, le ministère plafonne son aide à 15 000 \$ de 1965 à 1968, et cette somme sert à payer les frais de la permanence de l'ACFEO à Toronto⁶⁰. La figure 4.2 montre que l'Ontario français ne reçoit jamais un financement proportionnel à son poids démographique. Cette situation s'explique par le fait que les ressources sont allouées en fonction de considérations politiques. Le ministère juge que le règlement de la question scolaire au pays requiert la présence des associations provinciales dans leur capitale provinciale. Il faut obliger ces organismes à déménager leur siège social. Pour le ministère, une présence de l'ACFEO à Toronto répond à ces impératifs politiques ainsi qu'à la nécessité d'encadrer la population francophone enrichie, au cours des dernières années, par les migrations continues en direction du sud de l'Ontario⁶¹. Enfin, les hésitations de l'ACFEO à entreprendre

FIGURE 4.3

Répartition par objet des subventions du SCFOF (1963-1969)



Source : Rapports annuels du ministère des Affaires culturelles.

le virage culturel, comme l'ont fait plusieurs associations de l'Ouest, la pénalisent indirectement.

La Maison franco-ontarienne devient un gouffre financier qui oblige l'ACFEO à reprendre sa quête de fonds. Des problèmes structurels rendent cependant indispensable l'examen des sources de revenus de l'ACFEO. Le regroupement des commissions scolaires rend difficile la perception du sou scolaire tandis que la souscription de 100 \$ auprès de 1 600 personnes n'aurait rapporté que 4 000 \$ en mars 1969⁶². Pourtant, l'ACFEO espérait profiter de l'effervescence qui régnait alors dans le milieu institutionnel. Le dossier des écoles secondaires était sur le point d'être réglé. Jusqu'en 1966, l'ACFEO revendiquait des écoles confessionnelles en conformité avec l'identité du Canadien français. Elle fait cependant volte-face devant l'inflexibilité du gouvernement. Son congrès général de février 1967 accepte les écoles secondaires publiques françaises, une décision qui devient l'un de ces événements symboliques dans la construction de l'identité franco-ontarienne, car ce congrès marquerait le divorce entre la langue et la foi comme éléments de l'identité. Par la suite, le congrès général de 1969 approuve le virage culturel proposé dans le rapport du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle. Il appuie aussi la restructuration et le changement de nom de l'ACFEO; celle-ci devient l'Association canadienne-française de l'Ontario.

L'ACFEO espère que ce vent de renouveau lui permettra de sortir de son impasse financière. L'organisation de la « mère de toutes les

souscriptions », c'est-à-dire la constitution d'un fonds de 1 000 000 \$, amassé en cinq ans et dont les intérêts financeraient les activités de l'ACFEO, solutionnerait peut-être ses problèmes financiers⁶³. Ce projet a toutefois du plomb dans l'aile. Certains dirigeants doutent de la capacité de l'ACFEO à réunir une telle somme alors qu'elle arrive à peine à boucler son budget⁶⁴. Quant au gouvernement québécois, il refuse de satisfaire à la demande de l'ACFEO en amputant de 5 000 \$ sa contribution annuelle. La construction de la personnalité de l'État québécois importe dans ce contexte de modernisation des réseaux institutionnels des communautés francophones à l'extérieur du Québec.

Construire la personnalité de l'État du Québec

À l'automne 1964, un des premiers gestes du nouveau ministre des Affaires culturelles, Pierre Laporte, consiste à demander à ses fonctionnaires d'élaborer une politique culturelle. Dans la préparation de ce livre blanc, les minorités francophones à l'extérieur du Québec occupent une modeste place dans la réflexion des experts consultés. Pour Solange Chaput-Rolland, le Québec doit continuer d'aider les minorités francophones, car leur abandon serait un « génocide moral ». Le Québec a donc l'obligation de promouvoir l'égalité entre les Canadiens anglais et les Canadiens français d'un océan à l'autre. En attendant l'acceptation de cette dualité nationale, Chaput-Rolland suggère au gouvernement du Québec de construire des « maisons de culture » dans chaque province qui, d'après elle, sont essentielles « non seulement à la survie des minorités, mais à la réputation du Québec hors de [ses] frontières⁶⁵ ».

Terminé à l'automne 1965, le livre blanc, qui ne fait pas l'objet d'un dépôt officiel, souscrit à l'entreprise de construction de l'appareil étatique. La partie consacrée aux minorités francophones à l'extérieur du Québec laisse intactes les attributions du SCFOF. La nouveauté réside dans l'outil proposé pour réaffirmer la responsabilité du Québec envers ces groupes : l'entente culturelle⁶⁶.

Dès 1965, le ministère entreprend la négociation d'ententes culturelles pour briser le carcan provincial du Québec. Il s'est assigné deux objectifs. D'abord, en tant qu'État francophone qui a la responsabilité de diffuser la culture française, le Québec construit sa personnalité internationale en signant des ententes culturelles avec des pays souverains, comme la France, et des États américains, comme la Louisiane. La légitimité constitutionnelle de cette entreprise repose sur la théorie « du prolongement externe des compétences internes », formulée alors par le ministre de l'Éducation, Paul Gérin-Lajoie, le 12 avril 1965. Ensuite,

la situation particulière du Québec en Amérique du Nord, qui en fait le foyer de la francophonie, l'habilite à aider les groupes francophones par des ententes avec les gouvernements provinciaux (Durocher, 1989 : 112; Morin, 1991 : 43-44).

Des objectifs secondaires se rattachent à la mise en œuvre de la politique des ententes culturelles. Les déclarations du Premier ministre Lesage au sujet du Québec qui, en tant que mère patrie de tous les francophones en Amérique, doit non seulement obtenir un statut particulier à l'intérieur du Canada, mais aussi « veiller à ce que les intérêts des minorités françaises des neuf autres provinces soient sauvegardés et que leurs droits soient respectés intégralement, de la même façon que le Québec sauvegarde et respecte les droits des Anglo-Canadiens dans ses limites », provoquent une controverse⁶⁷. À la suite de la tournée de Lesage dans l'Ouest canadien en septembre 1965, le Premier ministre de l'Ontario, John Robarts, dénonce les prétentions de son homologue québécois à défendre les intérêts de la minorité francophone ontarienne⁶⁸. Devant cette ouverture du gouvernement ontarien envers ses francophones, le Québec envisage alors l'entente culturelle comme moyen de responsabiliser ce gouvernement et éventuellement les autres à plus ou moins brève échéance, vis-à-vis de leurs minorités francophones (Morin, 1991 : 43)⁶⁹.

Outre les gouvernements, les autorités politiques québécoises veulent faire participer les minorités francophones par l'intermédiaire de leurs associations. Les ententes culturelles amèneront ces dernières à demander à leurs gouvernements provinciaux, et non au gouvernement fédéral, le règlement de leurs griefs, notamment dans le domaine scolaire⁷⁰.

En dernier lieu, le choix de la politique des ententes culturelles découle peut-être du bilan des quelques années de soutien aux minorités francophones qu'a dressé le ministère des Affaires culturelles. Ces ententes offrent au Québec la possibilité de pallier à la petitesse des ressources allouées, jusqu'ici, aux communautés francophones. Le ministère espère que ses faibles moyens, ajoutés à ceux consentis par les provinces signataires, représentent des moyens raisonnables⁷¹. Pourtant dans les années 1970, la mise en œuvre de ces ententes révèle qu'il y a une volonté québécoise de désengagement, du moins envers les minorités canadiennes-françaises⁷².

Le ministère mène une offensive tous azimuts pour conclure un grand nombre d'ententes. Sur le plan des cibles canadiennes, il identifie les provinces où réside une population francophone suffisante pour assurer la survie du fait français et pouvant, en outre, exercer une pression sur le gouvernement. Le Nouveau-Brunswick devient alors un cas intéressant⁷³. Cependant, le Premier ministre de cette province, Louis Robichaud, est plutôt agacé par l'initiative québécoise. En fait, la volonté

de l'État du Québec va à l'encontre de sa conception du fédéralisme canadien (Doucet et Ouellette, 1992). Du côté de l'Ontario, l'initiative revient à l'*Ontario Advisory Committee on Confederation*.

Au début de l'année 1965, le Premier ministre Robarts jette les bases d'un comité de hauts fonctionnaires et d'universitaires chargé de le conseiller sur la question constitutionnelle et le rôle de sa province à cet égard⁷⁴. À l'été 1965, un des membres de ce Comité, T.H.B. Symons de l'Université Trent, rencontre des responsables des Affaires culturelles et des Affaires intergouvernementales pour mesurer leur réceptivité au projet d'entente culturelle entre les deux provinces où se concentrent les deux peuples fondateurs. Ces fonctionnaires réagissent avec étonnement et enthousiasme, ce qui amène Symons à demander à ces confrères du Comité quelle vision de l'Ontario avaient ces fonctionnaires⁷⁵.

Dès septembre 1965, le Comité ontarien fait de la conclusion d'une entente culturelle Ontario-Québec sa première recommandation au Premier ministre. Il juge que cette entente ne peut survenir à un meilleur moment dans la situation actuelle, étant donné les tensions qui risquent de faire voler en éclats le pays. L'Ontario a un rôle primordial à jouer à titre de province pionnière. Si elle parvient à conclure une entente culturelle avec les quatre communautés, les majorités et les minorités francophones et anglophones, ce geste insufflera un esprit de renouveau dans les discussions constitutionnelles à l'échelle canadienne selon le Comité. La prudence demeure néanmoins de mise. Soucieux de prévenir tout accrochage avec les gouvernements fédéral et provinciaux, les membres invitent le Premier ministre Robarts à évoquer dans ses déclarations la possibilité de signer des ententes semblables avec les autres provinces après celle avec le Québec. Quant à la forme de l'entente, elle peut n'être qu'un simple échange de lettres ou de déclarations. Pour l'instant, il importe de limiter son caractère officiel. Pour s'assurer qu'elle sera bien reçue en Ontario, les échanges culturels proposés comportent nécessairement un volet réservé à la valorisation de la mosaïque ethnique ontarienne⁷⁶. Le Premier ministre Robarts souscrit à l'idée en l'annonçant dans son discours à l'Université Trent, du 20 octobre 1965⁷⁷. Les discours du trône de l'Ontario et du Québec de janvier 1966 officialisent le projet d'entente.

Il faudra trois années de pourparlers avant que l'entente soit conclue. Ces délais s'expliquent en partie par une succession d'événements politiques. En juin 1966, l'élection de l'Union nationale suscite momentanément une crainte de l'abandon du projet. Du côté de l'Ontario, l'organisation de la conférence constitutionnelle de l'automne 1967 mobilise les énergies gouvernementales. De plus, le Service des échanges culturels, qui relève du ministère de l'Éducation, démarre lentement

dans l'attente de la nomination d'un responsable, mais surtout parce que le dossier des écoles secondaires françaises occupe passablement ce ministère⁷⁸. D'autre part, les négociations achoppent sur le contenu de l'accord. Le Québec propose de rédiger en termes vagues les articles relatifs à la promotion des langues officielles afin d'éviter toute interférence avec les objectifs de sa politique du français alors en chantier⁷⁹. Mais l'insistance du Québec à accorder un caractère officiel à l'entente agace les négociateurs ontariens. Ces derniers préfèrent la mise sur pied d'un programme d'échanges culturels dans le cadre d'ententes administratives entre les ministères concernés⁸⁰.

Cette exigence à propos du format de l'entente provoque un malaise parmi les membres du Comité ontarien. Certains rejettent l'hypothèse d'un accord officiel, car ils ne veulent pas contribuer directement à l'entreprise de construction étatique. Pour ces gens, « ce serait l'État souverain du Québec qui ferait affaire avec une province. Ce serait un peu différent de l'État souverain du Québec qui ferait affaire avec un autre pays⁸¹. » Comme il lui apparaît urgent de relancer le processus de négociation, le Comité renouvelle son appui à l'entente en dépit de la symbolique rattachée à la signature d'un accord entre deux États. L'entente aidera le gouvernement de Jean-Jacques Bertrand à se tirer du bourbier linguistique provoqué par l'affaire des écoles de Saint-Léonard. Les articles consacrés à la promotion des langues officielles dans les deux provinces fourniront au gouvernement québécois des arguments à opposer à ceux du mouvement en faveur d'un Québec français : ils démontrent l'ouverture d'une province anglaise au bilinguisme⁸². Le 4 juin 1969, les chefs de gouvernement des deux provinces signent un accord de coopération et d'échanges sur la culture et l'éducation. Ce geste est répété la même année, cette fois avec le Premier ministre du Nouveau-Brunswick.

Confronté à ce changement de politique gouvernementale, le SCFOF tente de concilier l'objectif de la promotion du Québec hors de ses frontières avec celui de l'aide aux francophones du continent. Le projet des Maisons du Québec, ces établissements de promotion du fait français dans les milieux francophones minoritaires, retient spécialement l'attention dans ce contexte. À l'origine, le SCFOF rejette la proposition de la FSSJBQ, car il doute de sa faisabilité. De retour de sa tournée en Ontario et dans l'Ouest en 1963, le directeur fait part à son sous-ministre de ses réserves concernant ce projet. Les problèmes financiers de la maison franco-ontarienne l'incitent sans doute à la prudence. Tant qu'une association ne peut bâtir « sa propre maison et [...] en être la propriétaire, l'administratrice et la responsable », le directeur du SCFOF ne voit « que des déboires dans des maisons construites artificiellement dans des milieux minoritaires », si les gouvernements provinciaux

n'assument pas les frais de ces infrastructures⁸³. Ce projet ne figure donc pas dans le plan d'actions soumis au ministre Lapalme, en 1964.

Le projet des Maisons du Québec refait surface par suite de la politique des ententes culturelles et du rayonnement culturel du Québec, mais surtout parce que le directeur, Georges-Henri Dagneau, est persuadé que ce projet répond aux besoins des minorités canadiennes-françaises. En mai 1968, le congrès de l'Association des commissaires d'écoles de langue française du Canada le renforce dans son opinion puisqu'il demande à Québec de contribuer financièrement, conjointement avec les associations canadiennes-françaises, à l'établissement de maisons françaises dans des provinces comportant des minorités francophones⁸⁴.

Le ministère des Affaires intergouvernementales émet des réserves concernant le projet des Maisons du Québec déposé à l'automne 1967⁸⁵. Le sous-ministre Claude Morin ne répond pas à la suggestion d'établir une Maison du Québec près de la future agence consulaire française à Halifax. Il croit comme Frégault que la situation politique est peu favorable, à la suite de la visite récente de Charles de Gaulle. Indépendamment des remous provoqués par le passage du chef de l'État français, Morin signale l'intérêt quasi inexistant à l'extérieur du Québec pour la France : « Pour notre part, nous verrions mal la province d'Ontario agir en trop étroite collaboration avec le représentant du gouvernement britannique à Québec. » Quant à la nature du projet, il est d'avis que la promotion du Québec peut s'effectuer à l'intérieur de ses frontières : « Actuellement, je ne vois que des raisons touristiques ou des motifs de publicité, et, dans les deux cas, en l'absence d'autres motifs, le tout peut se faire relativement bien de Québec⁸⁶. »

En décembre 1967, le directeur du SCFOF récidive par le dépôt du document sur l'implantation « d'Agences du Québec » au Canada et aux États-Unis. Établies dans les capitales provinciales, à l'exception de Moncton, et dans les villes de Lafayette, Worcester, Detroit et Miami, ces agences du Québec assurent le rayonnement culturel du Québec tout en dotant les minorités francophones et les francophiles de locaux pour des activités culturelles. Ces immeubles, acquis ou loués par le gouvernement, emploient un ou deux fonctionnaires⁸⁷. Les hauts fonctionnaires des Affaires culturelles et des Affaires intergouvernementales refusent d'établir des agences dans les autres provinces, car la présence du Québec y serait beaucoup trop visible. Ils préfèrent les relations de nature administrative, c'est-à-dire les relations entre les fonctionnaires et les ententes entre gouvernements, lesquelles contribuent véritablement à l'entreprise de construction étatique⁸⁸. En 1970, ce projet reçoit de nouveau un accueil poli, sans plus⁸⁹.

*Bilan de l'action du SCFOF:
affrontement de deux conceptions du rôle de l'État*

Le SCFOF est intégré dans le ministère des Affaires intergouvernementales en 1975. Les actions de cet organisme suscitent à la longue un désenchantement chez les dirigeants du réseau institutionnel canadien-français. Les dirigeants du réseau institutionnel critiquent les objectifs de la politique québécoise, car ils ne répondent pas à leurs besoins. Voilà une illustration de l'écart entre l'objectif du rayonnement culturel du Québec et la revendication d'un soutien financier aux secrétariats des associations provinciales⁹⁰. Le refus du Québec d'être le bailleur de fonds du réseau institutionnel canadien-français et les encouragements, en 1969, du ministre des Affaires culturelles, Jean-Noël Tremblay, à frapper à la porte du gouvernement fédéral, conduisent tout bonnement ces groupements à accepter les subventions du gouvernement fédéral⁹¹.

Par-delà de ces critiques, nous assistons à l'affrontement de deux mondes. Les retrouvailles orchestrées par l'État du Québec à l'intention de ceux qu'il considère comme « les rejetons de la dispersion » aboutissent à la mésentente et à des accusations de paternalisme. Le conflit surgit dès les premières rencontres entre les représentants de l'État québécois et les dirigeants du réseau institutionnel qui, d'après les membres de l'appareil gouvernemental, sont en tout point semblables puisque tous partagent la même culture. Les commis de l'État se trompent. Les structures du réseau institutionnel et les discours de leurs dirigeants troublent ces fonctionnaires. Alors que ceux-ci croyaient établir un dialogue fondé sur l'utilisation de l'appareil étatique à des fins de modernisation et de transformation sociale, ils découvrent des chefs véhiculant une conception nationale périmée au Québec, du moins chez les instigateurs de la Révolution tranquille et les commis de l'État québécois : une méfiance envers l'État et une identité fondée sur la foi et la langue. Les fonctionnaires bousculent alors leurs organisations afin d'accélérer le mouvement de modernisation et de déconfectionnalisation, susceptible d'assurer le maintien du fait français. Ils se montrent parfois impatients au lieu de respecter le rythme de transformation dans chacun de ces milieux. Lorsque les structures des divers réseaux institutionnels provinciaux, comme c'est le cas en Ontario, remplissent les objectifs des réformes proposées par l'État québécois, ce dernier change ses priorités en optant pour la promotion de son rayonnement culturel.

Les dirigeants du Conseil ainsi que ceux de l'Ontario se reconnaissent difficilement dans le porte-parole gouvernemental, et cela pour deux raisons. Premièrement, ces gens ont une vision particulière du

rôle de l'État : celui-ci est un partenaire qui supplée aux défaillances du milieu par le financement des institutions ou qui s'emploie à faire accepter la vision de la dualité nationale culturelle non territoriale. Habités à régler leurs dossiers par une persuasion discrète basée sur le recours à des intermédiaires, ils apprécient très peu les rapports impersonnels qu'entraîne la rationalité administrative. De plus, ces serviteurs de l'État sont étrangers à leur réseau institutionnel. Deuxièmement, leur culture politique repose sur la force de leur réseau d'associations, cet instrument de l'action collective. Il ne sert à rien de discourir sur la modernisation des structures organisationnelles si celles-ci traversent une crise financière qui menace, dans certains cas, leur existence.

*
* *

Au cours des années 1960, nous assistons à une rupture au sein du Canada français. Cette rupture se produit d'abord entre l'État québécois et les dirigeants du réseau institutionnel canadien-français. Elle résulte d'un désaccord au sujet des moyens utilisés pour agir au nom de la nation. Les dirigeants canadiens-français ne parviennent pas à modifier les objectifs de la politique de l'État concernant la francophonie hors Québec.

Cette rupture entre ces dirigeants et l'État québécois survient dans un contexte de remise en question par l'intelligentsia québécoise de la conception du Canada français comme identité, projet nationaliste et outil utilisé comme instrument de l'action collective. Les propositions de redéfinition du Canada français viennent à dominer les discussions entre les dirigeants du réseau institutionnel canadien-français.

Notes

1. Les parties sur les origines de l'action de l'État du Québec et le SCFOF dans ce chapitre ont déjà été partiellement publiées dans Martel, 1995a.
2. Séance publique de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 17 novembre 1953, BANQ, vol. 5, p. 50.
3. Séance publique de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 17 novembre 1953, BANQ, vol. 5, p. 60.
4. Loi 18 instituant le ministère des Affaires culturelles, AUQAM, fonds Georges-Émile-Lapalme, 109P2C/5.
5. Notes d'un discours prononcé à l'Assemblée législative par Jean Lesage en présentant le projet de loi relatif à la création du ministère des Affaires culturelles, [2 mars 1961], AUQAM, fonds Georges-Émile-Lapalme, 109P2C/5.

Le mandat de l'intégration des immigrants ne connaît pas de suite. Il faut attendre la création du Service de l'immigration du ministère des Affaires culturelles, en mars 1965 (Pâquet, 1994).

6. Discours de Lapalme à l'Institut franco-américain de Bowdoin College, Brunswick, Maine, 16 juillet 1962, ANQQ, fonds MAC E6, dossier 1 discours prononcés par Lapalme, ministre du MAC, 1962. Discours de Guy Frégault, dîner à l'occasion du 10^e anniversaire du Collège de Hearst, 13 octobre 1963, CRCCF, fonds Guy-Frégault, P168/47/27.
7. *Le rayonnement culturel du Québec*, par G.-H. Dagneau, directeur du Service, 15 juin 1970, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 36, dossier 236.
8. Le voyage de juin 1963 à Potosi, dans l'État du Missouri, a marqué profondément Frégault. Il en parle avec émotion à sa femme : « Peut-être le voyage le plus émouvant et dont Guy ait gardé le meilleur souvenir. On l'embrassait en pleurant et en disant "Il parle comme nous" ». CRCCF, fonds Guy-Frégault, P168/58/21. Frégault fait allusion à ce voyage au cours de son passage à Hearst, en juin, et à Gravelbourg, en octobre 1963. CRCCF, fonds Guy-Frégault, P168/47/27 et P168/48/3.
9. Lettre de Frégault à Lapalme, 25 juin 1963, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 37, dossier 244. Elle est publiée à l'occasion de la nomination du directeur du SCFOF, le 17 juillet 1963.
10. Notes d'un discours..., AUQAM, fonds Georges-Émile-Lapalme, 109P2C/5.
11. Conférence de Lapalme, ministre du MAC, prononcée devant les membres de l'Alliance française de New York, à New York, 12 mars 1962; discours de Lapalme à l'Institut franco-américain de Bowdoin College, Brunswick, Maine, 16 juillet 1962, ANQQ, fonds MAC E6, dossier 1 discours de Lapalme, ministre du MAC, 1962.
12. Allocution de Frégault à l'inauguration de la campagne 1962 de la Société nationale des Acadiens, 15 août 1962, CRCCF, fonds Guy-Frégault, P168/47/20.
13. Allocution de Frégault à Portland devant l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, 12 mai 1962, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 233, dossier discours de Frégault, 1962. Pour Lapalme, la religion n'est plus une composante de l'identité (Handler, 1988: 100).
14. *Mémoire du Conseil de la vie française en Amérique au premier ministre*, 18 décembre 1960, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 37, dossier 244. Le mémoire serait envoyé au Premier ministre en janvier 1961. D'après le rapport du directeur de l'orientation de l'Ordre, présenté aux chanceliers en octobre 1961, l'Ordre recommande au Conseil d'entreprendre cette démarche. CRCCF, fonds OJC, C3/6/6.
15. Procès-verbal de la 217^e réunion du bureau du Conseil, 28 décembre 1960, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
16. Rapport de la commission sur les problèmes d'actualité, procès-verbal de la 25^e session du Conseil, du 15 au 17 septembre 1961, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5. Procès-verbal de la 219^e réunion du bureau du Conseil, 22 février 1961, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
17. Procès-verbal de la 239^e réunion du bureau du Conseil, 21 mai 1963, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.

18. Le directeur de l'orientation de l'Ordre rappelle les faits marquants de cette mobilisation à la réunion des chanceliers des 14 et 15 octobre 1961, CRCCE, fonds OJC, C3/6/6.
19. Dans sa lettre du 13 avril 1961 au secrétaire général de l'Association culturelle canadienne, le secrétaire exécutif du procureur général, Jean Oiseau, le remercie pour sa lettre du 29 mars et pour l'envoi du mémoire de Roger Cyr. ANC, fonds OJC, MG 28 I 98, vol. 41, chemise Département du Canada français. Les trois associations provinciales de l'Ouest auraient envoyé des mémoires au gouvernement québécois en 1961. Nous n'avons retrouvé aucun exemplaire aux ANQQ.
20. Mémoire de la FSSJBQ au ministère des Affaires culturelles, 1961, 34 p., ANQQ, fonds MAC E6, boîte 32, dossier 129. La plupart des associations d'éducation provinciale souscrivent aux conclusions du mémoire de la FSSJBQ.
21. Les dirigeants des milieux canadiens-français minoritaires déclarent à l'occasion qu'il est nécessaire que le Québec se fasse connaître au Canada. Pour corriger l'image négative du Québec dont souffrent les groupes minoritaires, la création d'une agence de presse réglerait partiellement ce problème. Lettre du secrétaire adjoint de l'OJC au secrétaire du Conseil, 14 janvier 1954, ANQQ, fonds OJC P609, boîte 1, dossier 1.
22. Mémoire de la FSSJBQ..., ANQQ, fonds MAC E6, boîte 32, dossier 129.
23. Le mémoire de l'épiscopat de langue française de l'Ouest plaide aussi en faveur de la colonisation française dans l'Ouest. Mémoire de l'Épiscopat de langue française de l'Ouest au Gouvernement de la province de Québec, mai 1961, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 61, dossier 873.
24. Mémoire de la FSSJBQ..., ANQQ, fonds MAC E6, boîte 32, dossier 129.
25. Lettre du secrétaire de l'Ordre à Jean Patoine, secrétaire général de l'ACFA, 2 mars 1961, ANC, fonds OJC, MG 28 I 98, vol. 41, chemise département du Canada français.
26. Lettre non datée à l'ACFEO sollicitant une lettre d'appui aux candidatures de Laporte et Cyr. La campagne prévoit l'envoi au Premier ministre Lesage d'une lettre en faveur de ces candidats. Cette lettre ne sera pas rendue publique. CRCCE, fonds ACFEO, C2/471/17.
27. Lettre S. CX à Roch Blais, président FSSJBO, 13 avril 1961, ANC, fonds OJC, MG 28 I 98, vol. 41, chemise département du Canada français.
28. Dans une lettre du 26 juin 1963, Lapalme informe André Rousseau que 107 personnes ont soumis leurs candidatures. ANQQ, fonds MAC E6, boîte 2, dossier ministres.
29. Discours prononcé par le ministre Lapalme à l'Institut franco-américain de Bowdoin College, Brunswick, Maine, 16 juillet 1962, ANQQ, fonds MAC E6, dossier 1 discours prononcés par Lapalme, ministre du MAC, 1962.
30. Lettre de Lapalme à Guy Gagnon, secrétaire exécutif du Premier ministre, 15 janvier 1963, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 3, dossier Cabinets du premier ministre.
31. Mémoire en vue d'aider l'orientation générale du SCFOF par Georges-Henri Dagneau, directeur du SCFOF, 30 mars 1964, 23 p. ANQQ, fonds MAC E6, boîte 21, dossier rapports du SCFOF.
32. Voir note 31.

33. Voir note 31. Le directeur du SCFOF présente cette politique entre autres devant l'Alliance française de Hamilton, le 6 octobre 1965, la Fédération féminine franco-américaine et l'Union des franco-américains du Connecticut, le 22 mai 1966. ANQQ, fonds MAC E6, boîte 29, dossier 65 discours de G.-H. Dagneau.
34. En mars 1964, puis de nouveau en juillet 1966 et en juin 1970, le directeur demande un budget de 500 000 \$. ANQQ, fonds MAC E6, boîte 21, dossier rapport SCFOF; boîte 36, dossier 236. En fait, le budget de fonctionnement est d'environ 50 000 \$, atteignant un sommet de 79 676 \$ en 1966-1967, pour descendre à 55 000 \$ l'année suivante. Budget de fonctionnement du SCFOF, Rapport des activités du SCFOF depuis 1965, par G.-H. Dagneau, 9 avril 1968, CRCCF, fonds Guy-Frégault, P168/49/1.
35. Dans sa lettre du 22 août 1963, Frégault avise Dagneau de l'impossibilité d'engager les neuf collaborateurs demandés. ANQQ, fonds MAC E6, boîte 21, dossier Rapport SCFOF. En 1964 et en juillet 1966, le directeur presse en vain le ministère d'augmenter les effectifs du SCFOF. « Le rayonnement culturel du Québec », publié en juin 1970, requiert l'engagement de six agents culturels. ANQQ, fonds MAC E6, boîte 36, dossier 236.
36. Frégault rapporte que Lapalme lui a fait part, au printemps 1961, de son objectif d'obtenir 1 % du budget total de la province pour son ministère dans un délai d'un ou deux ans. Lapalme n'y parviendra pas. Les deux meilleures années, sur le plan budgétaire, sont 1963-1964 et 1967-1968, au cours desquelles le budget du ministère représente 0,6 % du budget total de l'État (Frégault, 1976: 17, 34, 236-240).
37. Lettre du ministre Lapalme au secrétaire exécutif du Premier ministre, 15 janvier 1963, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 3, dossier Cabinets du premier ministre.
38. Lettre de Dagneau au président général des associations, 7 février 1964, CRCCF, fonds ACFEQ, C2/330/4. *Service du Canada français d'outre-frontières*, 15 août 1963, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 21, dossier rapport SCFOF.
39. Lettre de Dagneau au président général des associations, 7 février 1964, CRCCF, fonds ACFEQ, C2/330/4.
40. Extrait d'une lettre document de G.-H. Dagneau, 2 juillet 1964, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 21, dossier Québec-Amérique. Rencontre entre G.-H. Dagneau, Claude Paulette et le directeur général de l'Office d'information et de publicité du Québec, 13 décembre 1968, SCFOF, rapport trimestriel, oct.-nov.-déc. 1968. ANQQ, fonds MAC E6, boîte 21, dossier correspondance 1969.
41. Document sur les affinités entre le SCFOF et le CCAELF, sans date, 3 p., ANQQ, fonds MAC E6, boîte 79, dossier 1217 CCAELF.
42. Rapport d'une page de l'entrevue avec Pierre Laporte, ministre des Affaires culturelles, 4 novembre 1964, par le secrétaire du Conseil, AVQ, fonds CVF, P 52 D 31-3.
43. Compte rendu du souper entre le bureau du Conseil et le ministre Laporte, le 28 mai 1965, à la veille d'une réunion du CCAELF, par le père Landry, Procès-verbal de la 260^e réunion du Conseil, 23 juin 1965, AVQ, fonds CVF, P 52, procès-verbaux, tome 18, procès-verbaux 28 octobre 1964 au 10 nov. 1965. Rencontre avec Pierre Laporte, le juge Miville-Dechéne et M^{re} Verrette, le 14 janvier 1966, AVQ, fonds CVF, P 52 D 393, contenant 19846.

44. Procès-verbal de la réunion des sociétés provinciales pour discuter de l'organisation en commun d'un service de bureau, 29 octobre 1957, CRCCE, fonds ACFEO, C2/280/2.
45. États financiers de l'ACFEO, 1963 et 1964, CRCCE, fonds ACFEO, C2/427/15.
46. Lettre du ministre Lapalme à l'ACFEO, 21 avril 1964, CRCCE, fonds ACFEO, C2/297/1. Les difficultés financières s'expliquent par la hausse des coûts de construction, l'hypothèque de 27 000 \$ contractée sur l'achat du premier siège social et le déficit accumulé de 22 000 \$. Procès-verbal de l'exécutif de l'ACFEO, 21 avril 1964, CRCCE, fonds ACFEO, C2/282/3. Procès-verbal du conseil d'administration de l'ACFEO, 22 mai 1963, CRCCE, fonds ACFEO, C2/385/4.
47. Lettre de Roger Charbonneau aux officiers des conseils régionaux et locaux, 28 avril 1964, CRCCE, fonds ACFEO, C2/430/3.
48. Mémoire de l'ACFEO au MAC à propos de l'engagement d'un agent de relations culturelles pour tout le sud de l'Ontario, 29 octobre 1964, CRCCE, fonds ACFEO, C2/471/18.
49. Procès-verbaux des 264^e, 265^e, 266^e et 267^e réunions du bureau du Conseil, 15 janvier, 18 mars, 27 mai et 13 septembre 1966, CRCCE, fonds CVF, microfilm 60, bobine 6.
50. Procès-verbaux des 263^e et 264^e réunions du bureau du Conseil, 6 novembre 1965 et 15 janvier 1966, CRCCE, fonds CVF, microfilm 60, bobine 6. Procès-verbal de la 32^e session du Conseil, 24 août 1968, AVQ, fonds CVF, P 52 Conseil et Comité, procès-verbaux, tome 21, 1968 — mai 1969, VM-29-2-5-2.
51. Procès-verbal du 6^e congrès du CCAELF tenu à Québec, les 18 et 19 septembre 1964, CRCCE, fonds CCAELF, C62/1/9.
52. Procès-verbal du congrès du CCAELF à Québec, les 28 et 29 mai 1965, CRCCE, fonds CCAELF, C62/2/1.
53. Mémoire en vue d'aider à l'orientation générale du SCFOF, 30 mars 1964, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 21, dossier rapport SCFOF.
54. Budget des subventions

1962-1963: 192 125 \$	1965-1966: 174 984 \$	1968-1969: 149 974 \$
1963-1964: 132 100 \$	1966-1967: 149 980 \$	1969-1970: 159 792 \$
1964-1965: 190 737 \$	1967-1968: 144 483 \$	

 Rapports annuels du ministère des Affaires culturelles.
55. En 1961, le MAC a reçu un mémoire concernant l'établissement d'écoles de pédagogie dans l'Ouest. Mémoire de l'AECFM au MAC, 8 décembre 1961, reproduit dans *La Liberté et le Patriote*, le 15 décembre 1961, CRCCE, fonds ACFEO, C2/471/21.
56. Rapport de G.-H. Dagneau à propos de sa visite des milieux minoritaires en octobre 1963, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 20, dossier 401 Voyages dans l'Ouest. CCAELF, rapport du directeur du SCFOF, 15 octobre 1964, 6 pages, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 79, dossier 1217.
57. Allocution du sous-ministre des Affaires culturelles au dîner d'ouverture du congrès du CCAELF, 18 septembre 1964, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 79, dossier 1217.
58. Allocution de Frégault devant le cercle des femmes canadiennes au Château Frontenac, 19 janvier 1966, CRCCE, fonds Guy-Frégault, P168/47/14. Dans

ses mémoires, Frégault reconnaît qu'il a douté de la représentativité des associations dont le leadership semble passiste face à la jeunesse montante. Avec le recul des années, il écrit au sujet du leadership des Acadiens et des Franco-américains : « Mais qui sommes-nous pour en juger ? Une seule attitude me paraît admissible : être présents, certes, lorsque nous sommes invités ; avoir les yeux ouverts et l'esprit libre d'idées reçues ; avant tout, rester disponibles » (Frégault, 1976 : 201).

59. Document sur les Semaines du Québec, sans date, sans auteur, deux pages, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 22, dossier correspondance oct.-déc. 1969. Document de deux pages sur le SCFOF, ses réorientations, sans auteur, 19 août 1969, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 21, dossier voyage de Dagneau à Montréal, 7 au 9 octobre 1969.
60. Lettre du ministre Laporte au président de l'ACFEO, 19 mars 1965, CRCCF, fonds ACFEO, C2/471/18.
61. Le SCFOF juge que l'installation des secrétariats dans les capitales provinciales était « nécessaire dans plusieurs cas, en particulier en Ontario ». *Le rayonnement culturel du Québec*, 15 juin 1970, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 36, dossier 236.
62. Procès-verbal du conseil d'administration de l'ACFEO, 19 mars 1969, CRCCF, fonds ACFEO, C2/286/2.
63. Envisagé en 1968, le projet est accepté par le 21^e congrès général de l'ACFEO en mars 1969. Procès-verbal du conseil d'administration de l'ACFEO, 19 octobre 1968, CRCCF, fonds ACFEO, C2/355/4. Procès-verbal du 21^e congrès général, CRCCF, fonds ACFEO, C2/384/13.
64. Procès-verbal de la réunion du comité des finances, 22 novembre 1969, CRCCF, fonds ACFEO, C2/289/5. Lettre de Conrad Lavigne à Roger Charbonneau, 24 mars 1969, CRCCF, fonds ACFEO, C2/289/6.
65. Texte de deux pages de Solange Chaput-Rolland sur les minorités canadiennes-françaises, sans date, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 8, dossier Solange Chaput-Rolland. Dans les trois boîtes du fonds du MAC contenant les rapports soumis pour l'élaboration du livre blanc et déposées aux ANQQ, seulement trois dossiers traitent des rapports entre le Québec et les minorités canadiennes-françaises.
66. Projet de livre blanc sur une politique culturelle, version de novembre 1965, p. 41-42, 194-199, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 7, dossier livre blanc.
67. Déclaration du Premier ministre du Québec au sujet des minorités canadiennes-françaises, 3 mai 1965, devant un groupe de hauts fonctionnaires fédéraux en voyage à travers le Canada. Texte établi d'après les comptes rendus du *Soleil* et de *L'Action* et envoyé aux groupements français hors du Québec. ANQQ, fonds MAC E6, boîte 35, dossier 218.
68. Remarques du premier ministre John Robarts à la conférence des journaux de Toronto, à Toronto, 8 octobre 1965, CRCCF, fonds ACFEO, C2/232/3.
69. Allocution du ministre Laporte au congrès du CCAELF, les 28 et 29 mai 1965, CRCCF, fonds CCAELF, C62/2/1.
70. « Le rayonnement culturel du Québec », par G.-H. Dagneau, 15 juin 1970, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 36, dossier 236.
71. *Verbatim Report of Proceedings*, OACC, March 20, 1970. ANC, fonds Donald Creighton, MG 31 D 77, vol. 48.

72. Dans sa lettre au sous-ministre du MAC du 4 mars 1969, le directeur du SCFOF propose des modalités de subventions décroissantes aux associations canadiennes-françaises jusqu'à la publication du recensement de 1971. À ce moment, le ministère révisera ses subventions. Si le gouvernement fédéral opte pour le financement des secrétariats de ces associations, le Québec ne s'y opposera pas. Dans le cas contraire, le Québec peut invoquer des prétextes pour refuser de les financer. ANQQ, fonds MAC E6, boîte 21, dossier correspondance 1969.
73. Note de Guy Frégault à Maurice Beaulieu, 7 septembre 1965, ANQQ, fonds de l'Office de la langue française E33, boîte 7, dossier Convention coopération culturelle Louisiane-Québec.
74. Le comité, présidé par Ian Macdonald, économiste en chef au *Department of Economics and Development*, comprend Alexander Brady, John Conway, Donald Creighton, Richard Dillon, Eugene Forsey, Paul Fox, George Gathercole, W.R. Lederman, Clifford R. Magone, John Meisel, R. Craig McIvor, Edward McWhinney, J. Harvey Perry et T.-H.-B. Symons. Bora Laskin le quitte à l'été 1965. Le père Lucien Matte et Roger Séguin y représentent les francophones de l'Ontario. Don Stevenson et Charles Beer en sont les secrétaires. Le comité cesse ses activités en avril 1971. OPA, fonds George Gathercole, F1017 boîte MU 5311, dossier notices 1965-66.
75. *Verbatim Report Proceedings, OACC*, September 17, 1965, p. 58, OPA, fonds George Gathercole, F1017 boîte MU 5325.
76. *Proposals for an Ontario Cultural and Educational Exchange Programme and an Ontario-Quebec Cultural and Educational Exchange Agreement*, by T.H.B. Symons, Spring 1965. *Verbatim Report Proceedings, OACC*, September 17, 1965, p. 59-73, OPA, fonds George Gathercole, F1017 boîte MU 5325.
77. Remarks by [Robarts], Trent University, Peterborough, October 20, 1965, OPA, fonds George Gathercole, F1017 boîte MU 5319, dossier Premier John Robarts, 1964-1970.
78. *Verbatim Report of Proceedings, OACC*, September 16, 1966, January 20, 1967, ANC, fonds Creighton, MG 31 D77, vol. 45. Entrevues avec messieurs Charles Beer, 6 mai 1992, et Ian MacDonald, 6 mai 1993. Charles-Edward Rathé devient directeur des échanges culturels à la fin de 1966.
79. Mémoire au premier ministre sur la coopération et la politique linguistique québécoise par Guy Frégault, commissaire général à la Coopération, 5 septembre 1968, CRCCF, fonds Guy-Frégault, P168/56/14. Entrevue avec M. Charles Beer, 9 septembre 1991.
80. Entrevues avec Messieurs Don Stevenson, 4 mai 1992, et Charles-Edward Rathé, 5 mai 1992; lettre de Guy Frégault à Claude Morin, sous-ministre des Affaires intergouvernementales, 3 août 1967, CRCCF, fonds Guy-Frégault, P168/7/4.
81. Notre traduction. *Verbatim Report of Proceedings, OACC*, March 17, 1967, p. 10-12. ANC, fonds Donald Creighton, MG 31 D 77, vol. 45.
82. *Verbatim Report of Proceedings, OACC*, November 29, 1968, ANC, fonds Donald Creighton, MG 31 D 77, vol. 47.
83. Projet 14: Maisons du Québec, rapport du directeur sur ses voyages en Ontario et dans l'Ouest en octobre 1963, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 20, dossier 401 Voyages dans l'Ouest.

84. Dans sa lettre à Frégault du 30 mai 1968, Dagneau précise que c'est « à cause de ce besoin » qu'il a déposé son projet de Maisons du Québec à l'automne 1967. ANQQ, fonds MAC E6, boîte 3, dossier Maisons du Québec.
85. Lettre de Dagneau à Frégault, 1^{er} juin 1967, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 3, dossier Maisons du Québec. Le projet Maisons du Québec est soumis à Frégault en septembre 1967. ANQQ, fonds MAC E6, boîte 21, dossier Maisons du Québec. En 1966, la coordination des rapports entre le Québec et les autres gouvernements et organismes relève du ministère des Affaires intergouvernementales. Coordination en matière de relations intergouvernementales, Séance du conseil des ministres, 16 novembre 1966, lettre de Morin aux sous-ministres, 25 novembre 1966, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 236, dossier administration courante, 1966-67.
86. Lettre de Morin à Frégault, 5 septembre 1967, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 21, dossier Maisons du Québec. Lettre de Frégault à Morin, 14 août 1967, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 3, dossier Maisons du Québec.
87. Dans le document *La Francophonie en Amérique*, déposé en décembre 1967, le directeur prévoit l'établissement, dès 1968-1969, « d'Agences du Québec » à Toronto et à Moncton. ANQQ, fonds MAC E6, boîte 23, dossier SCFOF.
88. Lettre de Frégault à Morin, 15 janvier 1968, CRCCE, fonds Guy-Frégault, P168/8/1. Lettre de Robert Giroux à Frégault, 16 janvier 1968, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 21, dossier Maisons du Québec. Lettre de Morin à Frégault, 19 février 1968, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 3, dossier Maisons du Québec.
89. *Le rayonnement culturel du Québec*, juin 1970, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 36, dossier 236.
90. Rapport [non officiel du SCFOF] de la rencontre des groupes francophones d'Amérique tenue à Montréal, 8 octobre 1969, ANQQ, fonds MAC E6, boîte 22, chemise correspondance oct.-déc. 1969.
91. Rencontre avec Jean-Noël Tremblay, G.-H. Dagneau et les directeurs du Conseil, 24 mars 1969. Ce compte rendu figure dans le procès-verbal de la 2^e assemblée des dirigeants québécois du Conseil, 24 mars 1969. AVQ, fonds CVF, P 52 Conseil et Comité, procès-verbaux, tome 21, 1968-mai 1969, VM-29-2-5-2.

CHAPITRE CINQ

Les années 1960 : contestations et transformations du projet du Canada français

Le Québec connaît de profondes transformations socio-économiques au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Le déclin du secteur agricole, l'expansion industrielle et la croissance urbaine incitent des groupes d'intellectuels à remettre en question l'idéologie nationaliste. Ceux-ci critiquent les fondements du nationalisme véhiculé par l'élite définitrice qui préside aux destinées des composantes du réseau institutionnel canadien-français : le mythe de la vie rurale, la survivance nationale et la nécessaire solidarité avec les avant-postes nationaux. Ils estiment que cette vision du monde ne correspond plus à la réalité d'un Québec urbain qui présente de nombreuses disparités sociales.

Deux principaux courants de pensée, le libéralisme réformiste défendu par la revue *Cité libre* et le néo-nationalisme, auquel adhèrent *Le Devoir* et *L'Action nationale*, s'affrontent dans cette critique du projet du Canada français. C'est cependant l'idéologie néo-nationaliste qui recueille la sympathie de certaines composantes du milieu institutionnel québécois. Son projet de modernisation sociale, jugé indispensable pour permettre à la nation canadienne-française de « rattraper » les autres sociétés occidentales, provoquera en fait l'éclatement du Canada français.

Les transformations proposées à la pensée nationaliste

Au cours des années 1950, des intellectuels questionnent les principes de la pensée nationaliste canadienne-française. La remise en question de ces principes s'amorce dans le milieu académique et provient d'un groupe d'historiens qui font partie de ce qu'on appellera plus tard l'école de Montréal, soit Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet.

Ces nouveaux nationalistes critiquent les éléments de la pensée nationaliste : la notion de survivance, les fondements de la dualité nationale et les instruments de l'action collective qui ont été utilisés jusqu'alors.

En ce qui concerne la notion de survivance, celle-ci est dorénavant assurée pour les collectivités démographiquement trop fortes pour pouvoir être assimilées. Par contre, une collectivité est vouée à l'assimilation si elle perd la maîtrise de son destin. Puisque la nation canadienne-française a perdu le contrôle de sa destinée à la suite de la Conquête de 1759, les Canadiens français, comme collectivité nationale, sont voués à une médiocre survivance, affirme Maurice Séguin (Lamarre, 1993 : 156-157, 164-165, 178-179). Ce constat pessimiste quant au devenir national ne l'est toutefois pas pour l'ensemble de la collectivité, du moins pas dans les travaux de Brunet. Pour ce dernier, il est possible de favoriser le développement de la nation, du moins chez les Canadiens français qui vivent sur le territoire québécois, car cette portion majoritaire de la nation canadienne-française contrôle déjà les instruments d'un État (Lamarre, 1993 : 375).

Une telle formulation de la problématique nationale voue à un sort peu enviable les francophones établis à l'extérieur du territoire dans lequel les Canadiens français forment la majorité, c'est-à-dire celui du Québec. La solidarité avec les francophones des autres provinces n'est pas indispensable puisque ces groupes sont voués à l'assimilation. D'ailleurs, Brunet est catégorique à ce sujet. L'assimilation est donc « le cas tragique mais tout à fait normal des Canadiens français exilés dans les provinces anglo-canadiennes ou aux États-Unis » (Brunet, 1958 : 204). Nous assistons donc à un processus de largage et de liquidation intellectuelle des communautés francophones canadiennes qui culmine dans l'édification du Québec comme État-nation des Canadiens français. La construction d'un État-nation s'inscrit même dans la marche normale de tout peuple, mais aussi en réaction à un processus similaire, au Canada anglais, mené par le gouvernement fédéral. Devant cette évolution, les Canadiens français doivent s'arc-bouter sur le seul État qu'ils contrôlent vraiment : celui du Québec. Il faut recourir à l'État, car l'évolution historique du Canada le dicte. Brunet affirme même que « si la majorité des Canadiens français n'accepte pas cette vérité de science politique c'est parce qu'elle renonce à se donner les cadres minimums nécessaires à toute nationalité qui ne veut pas mourir » (Brunet, 1954 : 30-31). Les néo-nationalistes modifient donc les paramètres de la dualité nationale. Celle-ci cesse d'être culturelle et devient territoriale en faisant intervenir deux États-nations.

En dernier lieu, les néo-nationalistes font de l'État l'instrument de l'action collective. L'État québécois est la conséquence logique de la

remise en question de la pensée nationaliste, car en devenant l'État-nation des Canadiens français, il devient aussi l'instrument de leur action collective. Le réseau institutionnel national cède la place à l'État.

Chez les trois historiens néo-nationalistes, Brunet est celui qui diffuse cette nouvelle problématique nationale. Il participe à de nombreuses tribunes nationalistes et donne, de temps à autre, des articles à la revue *L'Action nationale*. Il influence même la rédaction du mémoire de la SSJBM, présenté à la Commission Tremblay en 1954. D'ailleurs, il œuvre au sein de la SSJBM de 1957 à 1964, y occupant même un poste de vice-président (Lamarre, 1993 : 380).

À n'en pas douter, le discours néo-nationaliste pose des défis au réseau institutionnel canadien-français. Déjà la cible des néo-nationalistes, les dirigeants de ce réseau, surtout ceux qui se considèrent comme l'avant-garde de la pensée nationaliste, craignent de perdre leur pouvoir social et idéologique. La discussion du projet néo-nationaliste provoque de vives tensions chez les leaders du réseau institutionnel, notamment à l'occasion des pourparlers constitutionnels, au début des années 1960.

À la suite des rencontres entre les premiers ministres fédéral et provinciaux et les ministres de la Justice, le gouvernement fédéral présente, en décembre 1961, son projet de réformes constitutionnelles qui contient une formule d'amendement. Ce projet, connu sous le nom de formule Fulton, du nom du ministre fédéral de la Justice d'alors, Edmund Davie Fulton, accordait aux provinces un droit de veto sur toute modification à leurs pouvoirs législatifs. Pour tout autre changement à la Constitution proposé par le Parlement fédéral, la formule d'amendement recommandée exigeait « le concours des législatures d'au moins les deux tiers des provinces représentant au moins cinquante pour cent de la population ». Pour briser la « rigidité de la règle de l'unanimité », le projet incluait un mécanisme de transfert des compétences législatives aux provinces ou au pouvoir central. « La délégation exigerait expressément, dans chaque cas, que le Parlement et au moins quatre législatures provinciales édictent une loi et donnent leur consentement » (Canada, Ministère de la Justice, 1965 : 28-29).

Face à l'opposition grandissante que suscite ce projet constitutionnel, le cabinet Lesage décide de ne pas soumettre celui-ci à l'Assemblée législative. L'Ordre de Jacques-Cartier avait participé à la campagne d'opposition en encourageant les associations canadiennes-françaises à intervenir auprès du gouvernement Lesage. Ce dernier était présenté comme la « seule arme efficace » dans cette bataille entre les gouvernements, pour refuser ce projet qui n'améliore pas la situation constitutionnelle du Québec, encore moins celle des minorités canadiennes-françaises. « Si nous voulons que le gouvernement du Québec résiste

jusqu'à la victoire finale », affirme l'Ordre, « nous devons prendre les mesures nécessaires pour que les chefs du gouvernement Lesage sentent qu'ils ont l'appui de tout le Canada français¹. »

L'épisode de la formule Fulton incite l'Ordre à réunir les dirigeants d'une trentaine d'organismes du Canada français qui délèguent des représentants, à l'exception de ceux de la Nouvelle-Écosse. Rassemblés à l'initiative de l'Association culturelle canadienne, couverture institutionnelle de l'Ordre, ces dirigeants discutent des demandes constitutionnelles du Canada français qui font consensus depuis quelques décennies. En fait, ce rassemblement illustre le travail de sape de l'idéologie néo-nationaliste et annonce la disparition imminente du consensus autour du projet du Canada français.

Les organisateurs ne lésinent pas sur les moyens d'obtenir le consensus. Malgré la tenue de deux réunions, le 15 septembre 1962 et le 9 mars 1963, les discussions donnent lieu à un affrontement entre les tenants de la théorie de la dualité nationale culturelle non territoriale et ceux de la théorie des deux États-nations en construction. Selon les tenants de la théorie des États-nations, les réticences des anglophones à accepter le principe de l'égalité entre les deux nations fondatrices du pays, justifient la prise en main de l'État du Québec pour en faire l'État-nation du Canada français. Par conséquent, ils exigent l'accroissement des compétences constitutionnelles de l'État québécois. Les représentants des groupes minoritaires sont moins catégoriques que leurs homologues québécois. Il faut promouvoir la dualité culturelle surtout en raison de la peur causée par la montée du mouvement indépendantiste au Québec. Ces dirigeants des milieux minoritaires rejettent donc toute proposition d'accroissement des compétences des provinces pour satisfaire en fait les demandes du Québec. Le fait de reconnaître aux provinces une compétence constitutionnelle dans les télécommunications, comme on le demande alors aux participants, met en péril les droits arrachés péniblement au gouvernement fédéral. Alors, seuls les groupes minoritaires ayant un poids politique significatif dans leur province pourront influencer leur gouvernement. À cet égard, l'expérience enseigne la prudence, car les provinces anglaises, trop sujettes à céder aux pressions populaires, traînent le pas dans le dossier scolaire².

Pour prévenir une décentralisation nuisible aux groupes minoritaires, le concept de fédéralisme asymétrique, pour reprendre une expression actuelle bien connue des spécialistes de la Constitution, pourrait être une solution. Le Québec serait l'unique province à exercer certaines compétences législatives. L'adoption de cette solution prépare la voie à la proposition d'un statut particulier pour le Québec. Elle menace en fait la situation des groupes minoritaires, car il deviendra difficile de

justifier à la fois l'accroissement des compétences constitutionnelles du Québec, comme centre politique de la nation canadienne-française, et le maintien des garanties accordées aux Canadiens français. Les participants aux réunions font valoir cet argument lorsqu'ils examinent la proposition concernant la création d'une Cour suprême québécoise contenue dans le texte de la Ligue d'action nationale mis à l'étude à la réunion de septembre 1962. Il sera impossible de demander à la fois l'institution de cette cour québécoise, qui aurait autorité en droit civil et administratif au Québec, et le maintien de la présence de juges québécois à la Cour suprême du Canada³.

Les organismes présents à la réunion du 9 mars 1963 approuvent deux déclarations. Celles-ci sont ensuite soumises aux associations du réseau institutionnel canadien-français pour connaître leurs réactions.

La première déclaration, celle de la Ligue d'action nationale, présente les demandes constitutionnelles du Canada français, une synthèse des revendications du Canada français et de celles en faveur d'un accroissement des compétences de l'État québécois. En tête de liste figure la proposition de la convocation d'une Constituante formée de « représentants autorisés » des deux nations pour « conclure un nouvel accord entre les parties intéressées ». Le document cherche à élargir les cadres de la discussion constitutionnelle réservée jusqu'alors aux politiciens. D'ici la convocation de la Constituante, la déclaration reconnaît au gouvernement du Québec le droit, au nom du Canada français, de refuser tout projet de réformes constitutionnelles⁴.

Le document de la Ligue d'action nationale énumère les demandes constitutionnelles qui impliquent d'abord la décentralisation de l'appareil fédéral. Celle-ci suppose un meilleur partage des ressources fiscales entre les gouvernements, la présence des provinces au centre de décision de la Banque du Canada et l'abrogation de l'amendement constitutionnel de 1949 qui reconnaît au gouvernement fédéral le pouvoir de modifier ses champs de compétence. Ensuite, la Constitution doit fournir les outils pour la construction d'un statut particulier pour le Québec. Ce statut particulier entraîne la reconnaissance de la compétence législative du Québec sur les télécommunications. Il autorise la création d'une Cour suprême du Québec en matière de droit civil et administratif et comporte le maintien de la représentation canadienne-française à la Cour suprême du Canada. Il reconnaît au Québec un droit de veto sur toute modification aux droits des provinces et aux articles 91, 92, 93, 94 et 133 de la Constitution⁵.

En ce qui concerne les groupes minoritaires, la déclaration de la Ligue d'action nationale conseille de modifier l'article 133 pour renforcer le bilinguisme de l'appareil gouvernemental fédéral. Afin de corriger

les imprécisions de l'article 93 sur l'enseignement, un nouveau libellé reconnaîtra explicitement les droits linguistiques et confessionnels des minorités dans toutes les provinces. Enfin, il faudra garantir l'accès des minorités canadiennes-françaises aux moyens de communication⁶.

Envisageant les conséquences possibles de cette restructuration du fédéralisme canadien, les auteurs de cette première déclaration terminent leur texte en dressant la liste des exigences minimales du Canada français dans d'éventuelles discussions en vue du rapatriement de la Constitution. Ces exigences incluent l'abrogation de l'amendement de 1949 et la reconnaissance d'un droit de veto à toutes les législatures provinciales et fédérale sur les changements constitutionnels⁷.

La seconde déclaration, émanant de l'Association culturelle canadienne, contraste avec la précédente. Elle exprime, sous la forme de principes généraux, les récriminations traditionnelles du Canada français en insistant sur la dualité nationale par la reconnaissance constitutionnelle de l'égalité des deux langues à tous les paliers gouvernementaux et dans tous les tribunaux. En ce qui concerne le domaine de l'éducation, tout citoyen a le droit de recevoir une instruction complète dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. Enfin, il faut assurer à chacune des nations fondatrices du pays l'accessibilité aux médias de communication dans l'une ou l'autre langue. Pour plaire aux tenants de l'autonomie provinciale, la déclaration revendique une distribution équitable des revenus aux provinces⁸.

En octobre 1963, l'Ordre cesse d'agir dans le dossier constitutionnel. Il attend de connaître la position du nouveau gouvernement libéral, dirigé par Lester B. Pearson. Cette pause sur le front constitutionnel s'explique aussi par l'échec de la démarche de l'Ordre auprès des organismes du Canada français consultés puisque ceux-ci sont peu nombreux à approuver les deux déclarations⁹. Parmi les voix dissidentes, plusieurs soumettent des modifications. La FCFCB craint que la déclaration de la Ligue d'action nationale consacre pour toujours la notion de « réserve québécoise », car le Québec deviendrait alors le seul lieu au Canada où le fait français pourrait s'épanouir. Comme le Conseil et l'AECFM, elle favorise la théorie de la dualité nationale culturelle non territoriale plutôt que celle qui se dessine tranquillement en faveur d'une dualité entre une province aspirant à devenir un État-nation et l'État fédéral¹⁰.

Ces deux réunions font prendre conscience aux dirigeants du réseau institutionnel des changements survenus dans la pensée nationaliste et de l'évolution des idées. Ces leaders cachent mal leur agacement devant le comportement des dirigeants des associations québécoises. Par conviction ou par souci de sauver leurs organisations, les leaders

québécois élaborent un discours qui récupère les griefs du Canada français pour, en fait, assurer l'accroissement des compétences constitutionnelles de l'État du Québec. De façon plus audacieuse encore, ils opèrent une fusion entre l'État québécois et les frontières de la nation, processus qui contient les germes de l'exclusion des Canadiens français hors Québec de l'État-nation québécois. L'unité de pensée, fer de lance de l'Ordre, s'effrite. Face à cette diversité de la pensée nationaliste, il importe de faire un examen de conscience.

La dissolution de l'Ordre de Jacques-Cartier, prélude de la rupture

À la fin de l'année 1963, l'Ordre de Jacques-Cartier envisage l'avenir avec pessimisme. Il semble rester à l'écart des changements qui ont lieu au Québec. Le nombre de membres est en baisse depuis 1961. Il fond de 73 % au Québec entre 1963 et 1964, soit de 5 519 membres à 1 479. En Ontario tout comme dans l'Ouest, cette chute dépasse les 60 %, et le pourcentage est de 80 % dans les Maritimes (Laliberté, 1983 : 121). Cette baisse du nombre de membres inquiète le trésorier, car l'Ordre perd des cotisants. D'ailleurs, l'année financière 1961-1962 se clôt sur un déficit de 15 000 \$ et celui-ci double l'année suivante¹¹. Cette crise exacerbe le conflit entre l'élite d'Ottawa, surreprésentée au niveau des dirigeants de l'Ordre, et les groupes montréalais qui souffrent de la mainmise de cette élite sur la direction de l'organisation.

Confronté à l'hémorragie de ses effectifs, l'Ordre essaie de la juguler. Certains chanceliers critiquent le caractère secret de l'Ordre. Maintenir dans l'ombre l'organisme coordonnateur de la pensée nationaliste est-il compatible avec le désir grandissant de démocratisation observé chez la population¹²? Rosaire Morin fait écho à ces préoccupations de démocratisation en proposant d'adapter l'Ordre aux réalités d'un Québec en pleine transformation. Il faut rajeunir et ouvrir les structures de la Patente, car les individus ont maintenant des associations multiples et changeantes. Ces gens choisissent leurs organisations et non l'inverse¹³. Dans son étude de l'Ordre, Laliberté doute de la sincérité de cette volonté de démocratisation. Ce n'est qu'une apparence. Ce langage qui correspond à l'air du temps masque la ferme détermination des dirigeants montréalais d'accaparer le leadership de l'Ordre pour ainsi mieux façonner ses orientations politiques (Laliberté, 1983 : 103-106). Nous ne pouvons toutefois pas nier le fait que l'agitation dans les milieux nationalistes préoccupe les dirigeants montréalais. Comme l'Ordre se considère comme l'avant-garde de la pensée nationaliste du Canada français, il doit faire preuve d'audace. Ceci implique qu'il discute les tenants et les aboutissants de l'option indépendantiste, sujet

alors à la mode¹⁴. L'Ordre doit faire ce virage, selon les chanceliers montréalais, pour éviter la disparition et aussi pour engager un dialogue avec les jeunes générations. Qui sait, peut-être celles-ci perdront-elles de leur ardeur? Ou encore, l'Ordre parviendra à leur ravir la direction des forces souverainistes.

Cette volonté d'ouverture de l'Ordre à l'égard des forces indépendantistes contraste avec son comportement dans le passé. Marcel Chaput avait été expulsé de la « Patente » en raison de sa sympathie envers l'indépendantisme. Les temps ont changé. Le Comité métropolitain de Montréal élabore un manifeste de doctrine nationale dont la responsabilité est confiée à Jean-Marc Léger (Laliberté, 1983 : 109). Intitulé « Éléments d'une doctrine nationale pour les temps nouveaux », le manifeste circule parmi les chanceliers en mars 1964. Certains d'entre eux veulent en hâter l'adoption afin qu'il oriente les participants à la réunion de l'Assemblée constituante des États généraux du Canada français du 4 avril 1964¹⁵. Le manifeste invite l'Ordre à avaliser le projet de société néo-nationaliste, car il est susceptible de lui rallier les forces vives de la nation. Il innove par son appui à la sécularisation, rejetant ainsi un pan important de l'identité canadienne-française. Il se préoccupe aussi de la question ouvrière en faisant valoir notamment que les syndicats sont des acteurs sociaux¹⁶.

La partie consacrée à la finalité du projet néo-nationaliste donne lieu à de vives discussions entre les chanceliers ontariens et québécois. Le manifeste affirme que les Canadiens français forment une nation en raison de leurs origines française et catholique, de leur langue et de leur culture communes, ainsi que de leur histoire. Il enchaîne ensuite sur le thème de l'évolution de toute nation qui la conduit à aspirer à se constituer en État souverain. Ces raisons suffisent pour reconnaître à la nation canadienne-française son droit à l'autodétermination. En revanche, la nation canadienne-française présente certaines carences dont la plus grave est sans contredit l'absence de contrôle sur un État, cet instrument de l'action collective. Dans son examen de la réalité canadienne, le manifeste conclut que le Québec est l'unique gouvernement sur lequel la nation canadienne-française peut exercer son pouvoir. Cette province « a pour la nation canadienne-française valeur de patrie ». Ainsi, le manifeste considère que les frontières nationales correspondent à celles de la province de Québec. L'État québécois, incarnation politique de la nation canadienne-française, est l'instrument capable de briser les chaînes qui maintiennent la nation dans un état d'infériorité économique et politique. Pour doter cet État de l'oxygène constitutionnel indispensable au relèvement de la situation de ses nationaux, le manifeste appuie la théorie des États associés. « Nous procla-

mons la nécessité souveraine : pour le Québec, État national de la communauté franco-canadienne, de disposer de la pleine autonomie interne, dans le cadre d'une véritable Confédération canadienne conçue comme la libre association de deux nations égales¹⁷. »

La partie du manifeste consacrée aux relations extérieures traite de la question des francophones du reste du pays. Elle inverse les termes du discours de la survivance : l'avenir des minorités francophones dépend dorénavant de l'édification d'un État national au Québec. Ce processus de *nation-building* entraîne nécessairement des conséquences bénéfiques aux groupes minoritaires puisque cet État plaidera auprès des autres gouvernements en faveur d'un traitement des minorités francophones identique à celui accordé par le Québec à la minorité anglaise. L'État québécois élaborera, de plus, une politique sur les minorités, dont la liste d'actions inclut, entre autres, un accroissement des ressources consacrées au SCFOF, la mise sur pied d'un programme pour faciliter le retour des francophones dans leur patrie et un autre de bourses d'études¹⁸.

Cette préoccupation à l'égard des francophones hors Québec s'inscrit dans le cadre d'une politique globale d'ouverture du Québec à la communauté internationale et spécialement aux pays qui ont le français comme langue d'usage. Pour exprimer concrètement cet engagement, le manifeste recommande la création de délégations du Québec dans les capitales des pays francophones¹⁹.

Pour les chanceliers de la capitale nationale, ce projet de manifeste constitue un traitement de choc qui risque de tuer leur organisation. L'affirmation suivant laquelle le Québec constitue la patrie nationale les horripile. La nation s'est établie partout au Canada et elle entend y demeurer, ce qu'oublie les auteurs du manifeste. Outre le rejet de cette affirmation, les chanceliers questionnent la finesse de la stratégie proposée pour obtenir cet oxygène constitutionnel indispensable à la province de Québec. Dans l'éventualité d'un refus de la part du Canada anglais, le projet des États associés conduira à l'indépendance du territoire québécois et entraînera, par le fait même, la disparition du Canada français. Cette logique politique va à l'encontre de la lecture que font les chanceliers de l'opinion de l'élite canadienne-anglaise. Une vague de sympathie agite le Canada anglais en faveur des griefs des Canadiens français. C'est le temps plus que jamais d'en tirer profit²⁰.

Une version remaniée du manifeste circule à l'automne 1964. Elle témoigne des compromis que doivent faire les chanceliers pour sauver leur organisation. À défaut de la sauver partout au Canada, il importe de le faire au Québec. Cette stratégie fonctionne apparemment, car le Congrès provincial du Québec de l'Ordre aurait entériné un manifeste

remanié sur les passages consacrés aux paramètres de la nation. Les saillants religieux et rural réapparaissent comme des fondements de l'identité canadienne-française, mais le manifeste demeure vague sur le caractère rural. Il réaffirme que le milieu agricole constitue encore « le plus fécond et le plus sain réservoir de la nation ». La confessionnalité reprend ses lettres de noblesse tandis que disparaissent les allusions à la classe ouvrière. Par contre, la proposition des États associés reste inchangée. Par souci de fournir des assurances aux chanceliers ontariens, les propositions relatives aux relations entre le Québec et les francophones hors Québec sont améliorées pour y inclure l'engagement d'un soutien financier au réseau scolaire des groupes minoritaires²¹.

Ce nouveau manifeste ne fait qu'accentuer les tensions entre les chanceliers. Les discussions ne mènent nulle part, ce qu'avait prévu Rosaire Morin, dès juillet 1964²². Les chanceliers ne peuvent concilier les intérêts du Québec et ceux des Canadiens français des autres provinces.

Devant le déroulement des événements, les dirigeants de l'Ordre préférèrent se faire hara-kiri plutôt que de voir défigurer leur œuvre. Lors de la réunion des 27 et 28 février 1965, les chanceliers votent la dissolution de l'Ordre de Jacques-Cartier. La fin de la Patente ne marque cependant pas un terme à la lutte entre deux visions du Canada français. Tout au contraire, cet affrontement se poursuit dans les coulisses et durant les assises des États généraux du Canada français puisque plusieurs anciens chanceliers québécois de l'Ordre de Jacques-Cartier participent activement à la préparation de ce rendez-vous national (Laliberté, 1983 : 108-113, 243-244).

Le lieu de la rupture : les États généraux du Canada français

L'idée d'organiser des États généraux de la nation circule dans le réseau institutionnel canadien-français au début des années 1960. La FSSJBQ en fait son projet mobilisateur lors de ses assises conjointes avec sa consœur ontarienne, en juin 1961 (FSSJBQ, 1961). Ce rassemblement, prévu pour 1962, prend de l'ampleur. La FSSJBQ le décrit comme une réunion des corps intermédiaires de la nation, dont seraient toutefois exclus les représentants des communautés francophones à l'extérieur du Québec, afin d'y débattre du dossier constitutionnel. À la réunion du 4 avril 1964 des associations et institutions qui adhèrent aux États généraux, les délégués solutionnent ce problème en invitant des organismes représentatifs des groupes francophones des autres provinces, qui ont cependant des membres au Québec, à y adhérer. Le Conseil et l'ACELF obtiennent un siège à la Commission générale provisoire, qui est responsable de l'organisation de l'événement²³.

En 1966, l'arrivée de Rosaire Morin à la direction des États généraux survient dans un climat de méfiance entre francophones. Sa venue éveille des soupçons chez les anciens dirigeants de l'Ordre. Certains doutent de sa foi dans le nationalisme canadien-français en raison de son attitude tolérante à l'égard de l'indépendantisme. Plusieurs le tiennent responsable de la dissolution de l'Ordre de Jacques-Cartier. Au lendemain de la dissolution, Morin s'associe avec d'autres pour mettre sur pied l'Ordre de Jean-Talon, un organisme qui connaît une courte vie, mais qui parvient néanmoins à infiltrer l'organisation des États généraux en 1965. À titre de président de la Commission technique des États généraux, Morin veille sur l'organisation de l'événement (Laliberté, 1983: 243-244).

Pour présider les États généraux, Morin invite Jacques-Yvan Morin, professeur de droit à l'Université de Montréal qui est devenu célèbre grâce à son action contre la formule d'amendement de la Constitution canadienne, connue sous le nom de formule Fulton-Favreau. Sa renommée croît à la suite du débat sur cette proposition organisé par l'Union générale des étudiants du Québec à l'Université de Montréal en mars 1965, et qui l'oppose à deux ministres en vue du cabinet Lesage, René Lévesque et Pierre Laporte (Roy, 1978: 51-52). À partir de mars 1966, Jacques-Yvan Morin assume la présidence de la Commission générale provisoire et celle de la Commission politique et constitutionnelle, responsable de l'élaboration des documents de travail sur les problèmes constitutionnels. Au cours de la préparation des États généraux, Jacques-Yvan Morin insiste sur la présence des groupes francophones hors Québec et sur l'obligation pour les États généraux de ne promouvoir aucune option politique (voir *États généraux...*, 1967a: 17-32).

Grâce à la venue de ces hommes, l'organisation des États généraux connaît un nouveau départ. Tout d'abord, ce rassemblement veut être un lieu de rencontre auquel le plus grand nombre de Canadiens français est convié à discuter de l'avenir constitutionnel du Canada français, qui est alors un sujet d'actualité à cause des travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et de ceux du Comité parlementaire québécois sur la constitution. Les États généraux deviennent un lieu de consultation et de dialogue où la population discute du devenir des Canadiens français dans la Confédération.

Pour permettre une telle participation, l'Assemblée générale des associations membres des États généraux accepte d'introduire un soupçon de pratique démocratique dans la structure des États généraux. Aux délégués nommés par les corps intermédiaires de la société, c'est-à-dire les syndicats, les associations professionnelles et nationalistes qui exercent leurs activités au Québec, se joignent des délégués territoriaux élus dans

chacune des circonscriptions électorales de la province par un corps électoral formé des associations, institutions et mouvements canadiens-français du Québec. Enfin, des assises préliminaires ont lieu à l'automne 1966, elles font suite à des tournées régionales destinées à informer la population sur les États généraux (*Les États généraux...*, 1968 : 23)²⁴.

Cette volonté d'inclusion du plus grand nombre signifie que les Canadiens français des autres provinces sont invités à prendre part aux États généraux. L'Assemblée générale des associations membres des États généraux tolère néanmoins leur présence à la condition que les délégations de francophones hors Québec soient proportionnelles à leur poids démographique dans le Canada français. L'ensemble de la délégation hors Québec ne représentera que 17 % de l'ensemble des délégués, soit la proportion de Canadiens français hors Québec qui parle français d'après le recensement de 1961. L'Assemblée générale évite ainsi que les groupes francophones minoritaires ne prennent le contrôle des États généraux²⁵.

Ce vent de renouveau se heurte toutefois à une bourrasque soulevée par le statut des délégués hors Québec aux États généraux. Leur droit de vote est-il identique à celui des francophones du Québec? À cette question, l'Assemblée générale des États généraux, tenue en juin 1966, répond par la négative malgré l'avis du président des États généraux, Jacques-Yvan Morin. Les Canadiens français des autres provinces votent uniquement « sur les questions relevant des rapports entre le Québec et les minorités canadiennes-françaises, ainsi qu'entre le Québec et les autres gouvernements du pays²⁶ ».

Malgré leur protestation au sujet des limitations au droit de vote des francophones à l'extérieur du Québec, les dirigeants des communautés francophones minoritaires forment leurs délégations qui, sur les conseils du président de la Commission technique, doivent être représentatives de leurs milieux²⁷. La somme de 30 000 \$ du ministère des Affaires culturelles aide à bien disposer les dirigeants des réseaux institutionnels en milieu minoritaire à l'égard des assises de l'automne 1966²⁸.

En dépit de ses menaces de boycott, l'ACFEO imite les autres associations et forme une délégation de 150 personnes qui constitue 50 % des représentants de l'extérieur du Québec²⁹. Elle entend profiter du poids du nombre que lui confère sa représentation pour faire entendre sa voix au cours des assises et obtenir l'appui des délégations des milieux francophones minoritaires à son mémoire sur les revendications du Canada français.

Dans son mémoire, l'ACFEO invoque la question du droit de vote limité aux États généraux pour exposer en fait son malaise face à l'évolution de la pensée nationaliste. Il faut remettre les pendules à l'heure.

À cette fin, le mémoire réitère le credo constitutionnel canadien-français en rejetant sans appel l'option indépendantiste puisqu'elle entraîne l'abandon pur et simple des communautés francophones minoritaires. Ce qui est plus grave, c'est que l'indépendance place les francophones des autres provinces dans une situation intenable : « L'allégeance des minorités envers la nation québécoise serait jugée automatiquement comme un acte d'infidélité ou d'hostilité envers les provinces où elles résident et l'on peut deviner les vexations dont elles seraient les victimes » (s.a., États généraux du Canada français, 1967 : 5).

Le mémoire dénonce les excès de la pensée nationaliste, entre autres, la tendance à récupérer les griefs du Canada français pour défendre uniquement les intérêts des francophones du Québec. Le Québec constitue un phare pour les groupes francophones minoritaires puisque leur sort dépend nécessairement de la force économique, politique et culturelle québécoise. La nation canadienne-française dépasse cependant les frontières québécoises; elle se fond avec celles du Canada. La province de Québec ne possède donc pas le monopole de l'aide aux groupes minoritaires. Le gouvernement fédéral, grâce à des organismes tels que la Société Radio-Canada et l'Office national du film, contribue au maintien de la vitalité du fait français. Voilà une réalité incontournable du quotidien canadien-français (s.a., États généraux du Canada français, 1967).

Le mémoire cherche à responsabiliser les groupes nationalistes québécois à l'égard de leurs options constitutionnelles dont les implications débordent le territoire québécois. Aux partisans du statut particulier ou de tout autre cadre constitutionnel similaire, le mémoire fait observer que l'accroissement des compétences du Québec ne doit pas nuire aux groupes minoritaires. En fait, toute réforme constitutionnelle doit reconnaître les droits fondamentaux des minorités canadiennes-françaises, tels que les droits à « l'éducation catholique et française » et aux services d'information en français. La conclusion du mémoire reprend des opinions émises dans les cercles des élites canadiennes-françaises : « Nous rappelons que si les minorités ont besoin du Québec, le Québec doit regarder les minorités comme le prolongement naturel de la nation canadienne-française à l'extérieur du Québec et de zones-tampons pour la survie et l'épanouissement du Canada français » (s.a., États généraux du Canada français, 1967 : 5).

Lors des assises préliminaires des États généraux, qui entament leurs travaux le 25 novembre 1966, le Conseil réunit les délégués hors Québec pour discuter du mémoire de l'Ontario. À la grande déception des dirigeants de l'ACFEO, le mémoire n'est pas accepté, certains trouvant son ton agressif. Les participants choisissent plutôt de former un comité

chargé de modifier le mémoire et de le soumettre de nouveau aux délégués francophones hors Québec³⁰.

Rosaire Morin profite de la réunion organisée par le Conseil pour y présenter les modalités de l'exercice du droit de vote lors des assises générales, solution proposée par Jacques-Yvan Morin dans son allocution d'ouverture aux assises préliminaires. Tous les délégués voteront sur les questions jugées d'intérêt général. Par ailleurs, les délégués québécois débattront des « problèmes proprement québécois » tandis que ceux de l'extérieur du Québec discuteront « des problèmes qui les concernent ». Cette proposition est cependant quelque peu vague. Qu'est-ce qu'une question d'intérêt général et qui déterminera la nature de ces questions? Morin assure que ce problème sera débattu par les membres de la Commission générale provisoire, responsable de l'organisation. Cette commission verra le nombre de ses membres porté à 37 et elle comprendra sept représentants de l'extérieur du Québec. Les participants à cette réunion refusent catégoriquement ce droit de vote limité. Ils proposent un droit de vote identique pour tous afin d'éviter que la plupart des problèmes étudiés ne deviennent des problèmes « québécois »³¹.

Les assises préliminaires de l'automne 1966 ont une fin tumultueuse. L'adoption de la résolution prévoyant de nouvelles élections territoriales amène les délégués indépendantistes à quitter la salle. La Commission générale provisoire est persuadée que la reprise des élections assurera une meilleure représentation des diverses couches de la population québécoise. Aux élections territoriales du 16 avril 1967, 897 délégués et suppléants qui n'appartiennent à aucun réseau associatif seront ainsi élus. L'élection de ces délégués résulte de la décision de la Commission générale provisoire d'autoriser tout Québécois à poser sa candidature à ces élections territoriales (*Les Cahiers des États généraux du Canada français*, janvier 1967; juin 1967). Les francophones des autres provinces n'échappent pas à ce vent de changement puisque la résolution les oblige à confirmer de nouveau leur mandat (*Les États généraux...*, 1967a: 74; *Le Devoir*, 28 novembre 1966: 1, 6; *Le Droit*, 28 novembre 1966: 1). De cette façon, la Commission générale provisoire compte que des individus bien disposés à l'égard de la pensée nationaliste québécoise deviendront membres des délégations des francophones hors Québec. Il faut cependant régler le problème de l'exercice du droit de vote pour les francophones de l'extérieur du Québec.

Le vote limité divise les leaders des associations provinciales. Les dirigeants ontariens proposent de boycotter les prochaines assises, car l'acceptation du vote limité constitue une concession inacceptable pour le Canada français³². La participation des francophones hors Québec dans ces conditions procure une fausse légitimité aux États généraux

puisque les délégués du reste du pays ne voteront que sur quelques propositions alors qu'il s'agit d'un rendez-vous national. Les leaders acadiens, ceux de l'Ouest canadien et de leur porte-parole à la Commission générale provisoire, le père Jean Patoine, optent résolument pour une participation de tous les Canadiens français à n'importe quel prix, même si les Canadiens français hors Québec possèdent un droit de vote limité³³. D'ailleurs, les groupes francophones des autres provinces ont tout à perdre en se retirant. Comme ils sont déjà minoritaires par leur appartenance à l'un des deux peuples fondateurs, leur retrait accentue leur minorisation, cette fois au sein de la nation canadienne-française.

Ces partisans de la participation à tout prix profitent de la révision du mémoire, soumis par l'ACFEO aux assises préliminaires, pour présenter à la Commission générale provisoire un compromis sur la litigieuse question du droit de vote. Le « Mémoire des groupes canadiens-français hors du Québec aux États généraux du Canada français », présenté par le Conseil, tend une perche aux partisans de la présence des francophones hors du Québec au sein de la Commission générale provisoire.

Ce mémoire diffère de celui de l'ACFEO sur trois points. Premièrement, le mémoire adopte un ton conciliant vis-à-vis la tenue des États généraux. Dès le début, il décrit la satisfaction des Canadiens français de l'extérieur du Québec d'y participer. Deuxièmement, il ne dit aucun mot de l'indépendance du Québec. Il plaide de nouveau en faveur de la solidarité entre le Québec et les groupes francophones puisque ces groupes constituent « le prolongement naturel de la nation canadienne-française à l'extérieur du Québec ». Toute réforme constitutionnelle doit donc répondre aux demandes des groupes francophones en milieu minoritaire : l'obtention de garanties pour les droits scolaires et l'accès aux télécommunications dans sa langue. Troisièmement, le mémoire accepte la solution du vote limité. Par contre, il propose d'inclure, dans la catégorie « intérêt général », un maximum de sujets sur lesquels délibèrent tous les délégués. Pour ce faire, une commission de six membres, dont trois proviennent des autres provinces, dispose de l'autorité nécessaire pour effectuer cette classification³⁴.

La Commission générale provisoire cède sur la question du vote limité. Elle reconnaît aux délégués des assises de novembre le droit de voter sur toutes les résolutions à condition qu'il soit possible de distinguer la provenance du vote qui sera exprimé « selon les dix régions économiques du Québec et selon les délégués des neuf autres provinces et ceux du Québec ». Ce mode de soutien est accepté par les représentants des francophones hors Québec au sein de la Commission générale provisoire³⁵.

Devant la tournure des événements, l'ACFEO organise la délégation de 210 membres de l'Ontario aux États généraux. Tout comme en 1966, elle lie son organisation au financement du déplacement des délégués³⁶. Cette embûche disparaît avec l'engagement des organisateurs des États généraux à défrayer les délégués des autres provinces³⁷. Ce revirement de l'ACFEO correspond à un calcul politique : ne fournir aucun signe de division au sein du Canada français. Les chefs de l'ACFEO craignent toutefois de se voir damer le pion, à l'intérieur de l'Ontario, par les éléments bien disposés à l'égard de la pensée nationaliste québécoise. Quatorze personnes, parmi lesquelles plusieurs sont professeurs à l'Université d'Ottawa, ont déjà signé un manifeste favorable à l'indépendance, en 1964 (*Le Droit*, 25 janvier 1964 : 3). L'option du statut particulier pour le Québec, considérée comme une planche de salut pour les groupes minoritaires, gagne des partisans. Au moment de la rédaction du mémoire de l'ACFEO soumis aux assises préliminaires de 1966, l'Association de la jeunesse franco-ontarienne (AJFO) a une préférence marquée pour le concept de statut particulier. Le court mémoire de l'AJFO laisse cependant transparaître les débats qui l'agitent. En dépit de ses sympathies pour le statut particulier, le document plaide pour l'amélioration de la condition juridique des minorités. Pour y parvenir, « les minorités et le Québec feront un front commun dans un Canada fort [afin d'obtenir la reconnaissance de] l'existence de notre nation et nos droits dans une nouvelle constitution³⁸ ». Ainsi, le mal combattu par les chefs ontariens se transporte maintenant dans leur coin de pays.

Le 23 novembre 1967, les travaux des assises nationales des États généraux du Canada français commencent en présence de 1 075 délégués territoriaux, de 167 représentants des corps intermédiaires québécois et de 364 Canadiens français de l'extérieur du Québec, dont 188 de l'Ontario. Ils débent dans un contexte politique mouvementé. Plusieurs événements tels que le passage du général Charles de Gaulle à Montréal, le départ de René Lévesque du Parti libéral en octobre et la conférence sur la « Confédération de demain », convoquée par le Premier ministre John Robarts pour le 27 novembre (Roy, 1978 : 120-121), rendent l'atmosphère fébrile au moment de la discussion de la résolution du droit à l'autodétermination envoyée aux délégués, le 9 novembre. Il faut signaler que les règles de procédure de l'assemblée générale interdisent d'apporter des amendements aux propositions débattues pendant les assises et limitent la durée des débats sur chaque résolution³⁹. Les représentants des minorités françaises, qui s'étaient réunis la veille de la journée du vote, conviennent de laisser chacun voter librement sur cette question, faute d'un consensus sur la stratégie à adopter (article de Jules Labelle, *Le Droit*, 25 novembre 1967 : 1-2).

C'est François-Albert Angers, professeur d'économie à l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal de 1947 à 1965, membre de la Commission générale provisoire des États généraux et de la Commission politique et constitutionnelle, qui présente la déclaration préliminaire sur le droit à l'autodétermination, le 24 novembre 1967.

Les États généraux du Canada français, réunis en Assemblée,

AYANT CONVENU

- que les Canadiens français constituent un peuple de près de six millions d'âmes, possédant en propre une langue, une culture, des institutions, une histoire et un vouloir-vivre collectif,
- que ce peuple, répandu par tout le Canada, est concentré avant tout dans le Québec,
- que ce peuple dispose dans le Québec d'un territoire et d'un État dont les institutions reflètent sa culture et sa mentalité,
- que la vie et l'épanouissement du peuple canadien français s'appuient sur l'autorité politique, l'influence économique et le rayonnement culturel du Québec,

ET NOTÉ

- que la Charte des Nations-Unies exige « le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes » [article 1^{er}, par. 2];

AFFIRMANT QUE :

- 1 - Les Canadiens français constituent une nation.
- 2 - Le Québec constitue le territoire national et le milieu politique fondamental de cette nation.
- 3 - La nation canadienne-française a le droit de disposer d'elle-même et de choisir librement le régime politique sous lequel elle entend vivre. (*Les États généraux...*, 1968: 42)⁴⁰.

Le débat sur cette résolution exprime la quasi-unanimité des délégués québécois sur ce sujet. Dans leurs interventions, certains délégués indiquent déjà la fin ultime du droit de la nation à disposer d'elle-même. L'exercice de ce droit entraîne la construction d'un État souverain sur le territoire québécois puisque les Canadiens français ne sont majoritaires qu'au Québec. D'autres participants font appel à la fierté des délégués présents et les convient à tirer un trait sur ces luttes menées sur plusieurs fronts pour sauver les parcelles de vie française en terre canadienne. Poursuivre la lutte à l'intérieur de l'actuel cadre confédératif, c'est faire bon marché des aspirations nationales des Canadiens français et confiner ces derniers à un statut d'éternels minoritaires dans l'État canadien. Les intervenants québécois invitent les minorités à appuyer la démarche d'émancipation de leurs compatriotes du Québec puisque leur avenir

dépend maintenant de la concentration des énergies nationales sur le territoire québécois. Un Québec doté de tous les pouvoirs d'un État national aidera efficacement les francophones des autres provinces, qui sont, selon un intervenant, des Québécois vivant à l'extérieur du territoire national (*Les États généraux...*, 1968:43-49).

Seulement cinq délégués de l'extérieur du Québec interviennent au cours du débat. Deux d'entre eux, dont Victor Lapalme, originaire de l'Ontario, prennent fait et cause pour cette résolution qui offre un projet collectif « dans lequel les minorités ne sauraient retrouver que leur meilleur avenir » (*Les États généraux...*, 1968:43-49). Deux autres délégués, Hervé Cyr de l'Ontario et Jean DeTillieux de la Saskatchewan, défendent une position contraire à celle qui est exprimée par la majorité. Ils critiquent l'équation réductrice entre territoire national et Québec. En fait, le Québec n'est qu'une portion du territoire national qui s'étend d'un océan à l'autre (*Les États généraux...*, 1968:44, 48). Quant au cinquième délégué, il ne demande qu'un éclaircissement. Cyr et DeTillieux, par leurs objections, laissent entrevoir les résultats du vote.

Mille cent vingt-deux délégués prennent part au vote. Les résultats créent un ressentiment, notamment chez les dirigeants ontariens, car ils étalent les divisions existant entre les Canadiens français⁴¹. Le Québec approuve à 98 % la résolution alors que 55 % des délégués de l'Ontario votent contre. Les gens de l'Ouest répartissent presque également leur vote entre l'acceptation, le rejet et l'abstention. Les Maritimes font bande à part puisque 52 % de ses délégués votent « oui » ou « oui avec nuances » (*Les États généraux...*, 1968:49)⁴². Le reste des travaux se déroule sous le signe de la dissidence.

Les 17 documents de travail, publiés dans les numéros d'automne des *Cahiers des États généraux du Canada français* et débattus pendant les assises, traitent essentiellement de deux questions : la recherche des pleins pouvoirs pour le Québec et les droits des Canadiens français des autres provinces⁴³. L'ensemble des documents présente une solution semblable aux maux de la société québécoise : l'accroissement des pouvoirs de l'État et l'affirmation de l'exclusivité de ses compétences. Ce procès du fédéralisme indispose plusieurs francophones des autres provinces. De plus, seulement six de ces documents font mention de la situation des Canadiens français hors Québec. Leurs propos permettent néanmoins aux participants de reconnaître les divergences entre le Québec et les communautés francophones du pays. Ces divergences apparaissent au moment des résultats des votes.

Des seize résolutions débattues par les délégués, deux obtiennent la faveur de l'ensemble des délégués. La résolution sur l'enseignement est acceptée. Elle reconnaît la compétence exclusive des provinces en

matière d'éducation et demande aux provinces anglaises d'accorder « à la minorité française au moins le même traitement et le même respect des droits qu'accorde le Québec à sa minorité anglaise » (*Les États généraux...*, 1968 : 112). L'autre résolution, adoptée dans la dernière journée des assises, plaide en faveur de l'intensification des échanges entre le Québec et les groupes francophones. En outre, elle réaffirme le lien d'appartenance des Canadiens français hors du Québec à la nation. Par contre, à peine 16% des Ontariens et 50% des Acadiens prennent part à ce vote (*Les États généraux...*, 1968 : 168-172).

Les délégués des autres provinces rejettent les propositions qui reconnaissent au Québec, en tant qu'État national du Canada français, le droit d'obtenir les pleins pouvoirs. Ils attaquent l'opinion suivant laquelle un Québec doté des pouvoirs d'un État quasi souverain leur offrirait de meilleures garanties quant à leur survivance. La réaction d'un résidant de l'Ontario témoigne du ressentiment provoqué par cette conception au moment du débat sur les propositions sur le peuplement et l'immigration. L'une de ces propositions demande à l'État québécois d'« encourager de toutes façons » le retour des Canadiens français au Québec. Laurent Isabelle, délégué de l'Ontario, indique à l'assemblée que sa province fait partie du territoire national canadien-français qui est le Canada et qu'il n'a nullement l'intention de la quitter (*Les États généraux...*, 1968 : 136).

De tous les groupes de l'extérieur du Québec, les délégués de l'Ontario sont les seuls à marquer publiquement leur dissidence par leur absence à l'assemblée générale. Alors que 88% des 188 délégués votent sur la résolution du droit à l'autodétermination, ce pourcentage chute à 40% au début de l'assemblée générale du 26 novembre et atteint à peine 12% à la fin de cette journée. Les gens de l'Ouest font preuve de discipline puisque plus de 70% d'entre eux assistent à l'assemblée générale. En revanche, ils optent pour l'abstention sur les propositions. Les Franco-Manitobains adoptent cette position presque unanimement (*Les États généraux...*, 1968 : 191-222).

En dépit de ces événements, notamment les commentaires désobligeants de certains délégués à l'égard des minorités francophones, les dirigeants de l'Ouest et de l'Acadie seront malgré tout présents à l'assemblée suivante des États généraux. Leur présence témoigne de leur détermination à défendre leur point de vue. Ces leaders aspirent à responsabiliser le Québec à l'égard de ses choix constitutionnels, qui, n'en déplaise aux Québécois, ont des répercussions sur les francophones du reste du pays. Ils envisagent même la tenue d'un congrès ou d'une réunion des groupes minoritaires⁴⁴. Jusqu'à la convocation des prochaines assises, le père Patoine de l'Alberta se fait l'ardent défenseur

de la participation des minorités. Il accède même à l'exécutif de la Commission générale permanente⁴⁵.

Contrairement aux autres associations provinciales, l'ACFEO adopte une position attentiste vis-à-vis la suite des États généraux⁴⁶. Elle n'attend plus rien de ce rassemblement pour lequel les organisateurs entretiennent savamment l'illusion du possible dialogue national auprès des dirigeants des groupes minoritaires. Les États généraux privilégient une option constitutionnelle malgré les démentis de leurs dirigeants québécois. Comme le remarque Claude Ryan, le vote quasi unanime des délégués québécois laisse songeur. L'ACFEO croit, tout comme le directeur du *Devoir*, que les assises de l'automne ne reflètent pas les véritables sentiments du Québec francophone (*Le Droit*, 28 novembre 1967 : 1-2; Claude Ryan, *Le Devoir*, 27 novembre 1967 : 4). Pourquoi alors attacher de l'importance à ces propositions? En juin 1968, l'exécutif de l'ACFEO opte pour le boycott des prochaines assises sauf si les assurances des organisateurs relativement aux buts et aux modalités de ce futur rassemblement ne l'incitent à revoir sa position⁴⁷.

Cette attitude des dirigeants de l'ACFEO s'explique par la certitude de ces derniers qu'un vent favorable au bilinguisme agite la scène politique canadienne. Il devient possible d'envisager un règlement du malaise canadien-français à l'intérieur du cadre confédératif actuel. L'ACFEO compte bien profiter de cette conjoncture favorable, car tout gain obtenu renforce son artillerie dans sa bataille contre l'indépendance québécoise⁴⁸. Les travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et surtout la participation du président de l'ACFEO, Roger Séguin, à l'*Ontario Advisory Committee on Confederation* font croire plus que jamais au triomphe de la cause canadienne-française.

En janvier 1966, l'*Ontario Advisory Committee on Confederation* recommande au Premier ministre Robarts de reconnaître le français et l'anglais comme langues officielles de l'Ontario, geste symbolique susceptible d'améliorer les rapports entre les deux peuples fondateurs. Ce geste de leadership, de la part de l'une des provinces pionnières du pays, aura d'abord des répercussions au Québec. Il aidera les nationalistes modérés québécois tout en combattant la croyance que « c'est seulement dans un État unilingue et séparé que la culture canadienne-française peut survivre ». Il aura également des effets au Canada puisque l'initiative ontarienne renforcera le bilinguisme au pays. D'ailleurs, « aucune autre province ne peut poser un geste aussi significatif », geste qui influencera la population francophone québécoise. Il faut toutefois agir avec circonspection pour éviter la réprobation populaire. Le Comité sait que le libéralisme du Premier ministre en cette matière ira aussi vite que le lui permettra l'opinion publique. Il recommande donc

l'instauration graduelle du bilinguisme en commençant par la reconnaissance du français et de l'anglais comme langues officielles à l'Assemblée législative, puis la mise en place de services en français dans le domaine judiciaire, dans la fonction publique provinciale et enfin dans les municipalités⁴⁹.

En août 1967, le Premier ministre Robarts signale le règlement prochain du dossier des écoles secondaires françaises. À la conférence sur la Constitution de février 1968, il fait part des intentions de son gouvernement en matière de bilinguisme : une reconnaissance du français à l'Assemblée législative et l'introduction du bilinguisme dans les centres habités majoritairement par les francophones (article de Marcel Desjardins, *Le Droit*, 6 février 1968 : 3). Ces annonces successives, qui s'inspirent de la stratégie étapiste proposée par le Comité ontarien donnent de l'espoir à l'ACFEO qui rêve d'obtenir une gamme de services identique à celle attribuée aux anglophones du Québec.

Les dirigeants francophones de l'extérieur du Québec, intéressés par la poursuite des activités des États généraux, obtiennent la création de la Commission de la participation nationale aux États généraux⁵⁰. Présidée par le père Patoine, cette commission coordonne la participation des francophones de l'extérieur du Québec et la préparation des documents de travail pour l'atelier sur les francophones hors du Québec⁵¹. Son succès le plus significatif, en raison des conséquences à long terme, est sans contredit le financement des délégations des francophones hors du Québec aux prochaines assises nationales. L'exécutif de la Commission de la participation nationale aux États généraux, formé du père Patoine, de l'Ontarien Jacques DeCourville Nicol, de Léopold Béliveau des Maritimes et de Réhal Teffaine de l'Ouest, va demander l'aide financière du gouvernement fédéral sans soulever l'ire de l'exécutif des États généraux. Au contraire, ce dernier ne s'oppose aucunement à ce qu'Ottawa aide financièrement les délégations. Pour les porte-parole des minorités et les fonctionnaires de la Direction de la citoyenneté du Secrétariat d'État, cette subvention fédérale constitue un précédent fort utile. Celui-ci, selon le père Patoine, peut devenir profitable « puisque cela [permettra] durant les années suivantes de demander de nouveau au gouvernement fédéral des subventions semblables au profit [des] associations provinciales⁵² ».

La Commission de la participation nationale aux États généraux ne parvient pas à corriger les structures délibérantes, qu'elle considère comme la principale cause des tiraillements entre les francophones aux dernières assises. Dès février 1968, Rosaire Morin informe le père Patoine qu'il s'oppose à la tenue de deux assemblées générales, l'une pour les Québécois et l'autre pour les francophones hors du Québec,

parce que cette manière d'agir suscitera de l'animosité chez les délégués. Morin préfère que les délégués délibèrent dans une seule assemblée, ce qui n'empêche pas de modifier les règles de procédure en rendant, entre autres, obligatoire l'alternance des opinions durant les débats sur les propositions⁵³. Les assises nationales de mars 1969 maintiennent l'existence de l'assemblée nationale à laquelle participent tous les délégués. Par contre, les francophones hors Québec et ceux du Québec délibèrent dans des ateliers séparés. En fait, les assises de mars comprennent trois ateliers : un atelier sur les minorités canadiennes-françaises auquel sont invités à participer les délégués hors Québec, un deuxième sur le développement économique et un troisième sur le contenu d'une constitution québécoise.

La préparation des Assises de 1969 suscite de nombreux conflits qui ébranlent la détermination des dirigeants des milieux minoritaires qui militent en faveur de la participation des francophones hors Québec. D'abord, Rosaire Morin dresse un état de la francophonie nord-américaine qui décrit sommairement l'histoire, la vie socio-culturelle et la vitalité de chacun de ces groupes. Les pages consacrées au Canada francophone reprennent les thèses des néo-nationalistes. La décapitation sociale qui a fait suite à la Conquête explique l'infériorité des Canadiens français. La survie nationale commande l'utilisation de l'État québécois, comme outil d'émancipation nationale, dont le développement est entravé par la Constitution canadienne. La partie consacrée aux groupes francophones du reste du pays présente un portrait alarmiste. Ces communautés franchissent le seuil critique de leur existence. Les taux élevés d'assimilation de ces dernières années laissent présager leur disparition à long terme. Même l'Ontario et le Nouveau-Brunswick sont en danger, au dire de l'auteur. Avec un taux d'assimilation de près de 35 %, l'avenir des Franco-Ontariens apparaît incertain. En ce qui concerne l'usage du français, le document pointe un doigt accusateur vers les milieux acadiens du Nord-Est qui utilisent l'anglais comme principale langue de travail et de communication. Dans le domaine des garanties juridiques, le français, en Ontario et au Nouveau-Brunswick, attend toujours d'être officiellement reconnu. Quant à la volonté du gouvernement néo-brunswickois de légiférer en matière de bilinguisme, elle rencontrera une farouche résistance. Par conséquent, « c'est au Québec que se joue le destin de tous les Français d'Amérique⁵⁴ ».

L'aspect paradoxal du document réside dans le jugement de l'auteur sur les capacités des francophones de la Louisiane et de la Nouvelle-Angleterre à sauvegarder leur culture. En Nouvelle-Angleterre, l'assimilation, pourtant jugée néfaste au Canada, y est qualifiée de processus naturel. Le document précise même que les pertes dans les effectifs acadiens

en Louisiane résultent de l'assimilation et non de l'adoption de mesures législatives répressives. D'ailleurs, le français a toujours le statut de langue officielle dans cet État, statut qu'il n'a pas dans les provinces anglaises. Le document est dans l'ensemble très confiant dans la vitalité du français en terre américaine. L'auteur signale que les États américains reconnaissent au Québec un rôle primordial dans la défense et la promotion de la langue française en Amérique du Nord. D'autre part, le fait que la Nouvelle-Angleterre est proche du Québec « est un élément favorable au maintien d'une certaine présence française [...] dont il demeure cependant impossible de prévoir l'ampleur ni la durée⁵⁵ ».

Déjà refroidies par l'incident du document, les relations entre Rosaire Morin et le père Patoine vont de mal en pis. Une controverse éclate à propos des sujets soumis aux assises de mars 1969. Morin souhaitait que l'ensemble des délégués délibèrent sur les principes d'une constitution québécoise aux prochaines assises. La Commission de la participation nationale aux États généraux convainc la Commission générale permanente de laisser les Québécois discuter de la constitution québécoise tandis que les francophones des autres provinces examineront celle du Canada⁵⁶.

Cette dernière divergence de vues avec Rosaire Morin ébranle la détermination du père Patoine. Dans une lettre à Morin, le père Patoine émet des doutes quant à la pertinence de la participation des groupes minoritaires aux assises de l'hiver, car, selon lui, les États généraux ont déjà fait leur nid. Ceux-ci rejettent le fédéralisme, considéré comme le responsable des maux québécois et regardent l'indépendance comme le seul remède à ces maux⁵⁷. Le père Patoine conserve pourtant ses responsabilités dans les structures décisionnelles des États généraux. La leçon de géopolitique de Rosaire Morin tempère peut-être sa réaction. Morin lui indique que le retrait des minorités ne freine nullement le processus des États généraux. En fait, un boycott leur nuirait davantage⁵⁸.

Ces querelles renforcent l'ACFEO dans sa position. Le 27 novembre 1968, son exécutif fait part de son refus d'organiser la délégation ontarienne aux prochaines assises des États généraux. Cette décision soulève toutefois un débat au moment de sa discussion. Des directeurs craignent pour le leadership de l'ACFEO. Certains d'entre eux disent craindre de voir des associations organiser la délégation alors que d'autres approuvent plutôt l'idée de la participation à tout prix⁵⁹.

Les organisateurs des États généraux prévoyaient cette prise de position. Au début de novembre, la Commission générale permanente les mandate pour former la délégation ontarienne le cas échéant⁶⁰. Cette dernière décision pose un nouveau jalon dans la bataille entre les organisateurs québécois et l'ACFEO. Déjà en février 1968, Rosaire

Morin informe le père Patoine de sa volonté de briser le contrôle des leaders de l'ACFEO sur les réunions des délégués de l'extérieur du Québec. Le poids du nombre qui avantage l'ACFEO indispose l'ancien chancelier de l'Ordre. Pour contrer cette force, Morin envisage de tenir des États généraux régionaux dans les Maritimes, en Ontario, dans l'Ouest et au Québec, lesquels réuniraient les délégués de chacune de ces régions, ce qui permettrait de libérer les groupes francophones en milieu minoritaire de l'emprise ontarienne. Morin cherche cependant à porter son offensive en Ontario même, car, écrit-il, « je crains même que la délégation qui émanerait de l'Ontario ne serait représentative que d'une élite franco-ontarienne, qui dirige au sommet, sans être intégrée dans le peuple canadien-français de l'Ontario⁶¹ ». Le retrait de l'ACFEO permet de choisir des représentants ontariens prêts à discuter des thèses québécoises⁶². Des leaders de l'Ontario, dont plusieurs font partie de la Commission de la participation nationale aux États généraux, tentent de former leur délégation. Ils y parviennent difficilement, car seulement 38 des 210 délégués, auxquels a droit l'Ontario, participent aux États généraux de mars 1969.

Les assises nationales de mars 1969 ne sont pas aussi fébriles que les précédentes. La faible participation des francophones hors Québec — ils ne représentent que 11 % des délégués présents aux Assises — explique le fait en partie. De plus, les opposants parmi les délégués hors Québec semblent être demeurés chez eux comme en témoigne le résultat des votes. Les propositions en faveur de l'intervention de l'État dans le domaine économique et celles qui jettent les bases de la constitution québécoise obtiennent la majorité des voix québécoises et acadiennes. Les Ontariens et, dans une moindre mesure, les gens de l'Ouest, préfèrent s'abstenir au moment du vote (*Les États généraux...*, 1969: 418-423).

L'atelier des minorités soumet 11 propositions à l'ensemble des délégués. Ces résolutions reprennent des demandes bien connues dans le réseau institutionnel canadien-français: la construction de Maisons du Québec, la tenue d'un recensement quinquennal des effectifs canadiens-français, l'attribution par le Québec de bourses d'études ou encore le développement des échanges entre étudiants et enseignants francophones. Pourtant, le débat ne permet pas de prévoir le comportement des Québécois au moment du vote. Les participants du Québec accueillent avec réticence l'idée d'inviter le Québec à étudier « la possibilité d'orienter des immigrants francophones vers les centres de langue française qui sont viables dans les autres provinces ». Certains doutent de sa pertinence, car, au lieu d'envoyer des forces françaises à l'extérieur du Québec, l'État devrait légiférer pour faciliter le retour des francophones au Québec (*Les États généraux...*, 1969: 214-237, 367). Les

délégués du Québec ne rejettent qu'une proposition, celle relative à la compétence législative en matière d'éducation. Suivant les deux seuls délégués qui se soient prononcés sur la question, le Québec ne peut accepter que « les constitutions du Canada et des Provinces doivent contenir une déclaration des droits de l'homme qui reconnaît les droits des minorités de langue officielle ». Une telle charte empêcherait l'État québécois de légiférer dans le domaine de l'accès à l'école anglaise (*Les États généraux...*, 1969: 230, 231, 369).

Les causes et les conséquences de la rupture

De prime abord, les lendemains des assises de mars laissent présager des jours meilleurs pour les communautés francophones minoritaires. En décembre 1968 à Saint-Boniface, le secrétaire d'État, Gérard Pelletier, annonce l'intention du gouvernement fédéral de soutenir les groupes minoritaires. La loi sur les langues officielles, adoptée en 1969, concrétise cet interventionnisme gouvernemental. Elle confie au Secrétariat d'État le mandat d'encourager le développement culturel et linguistique des groupes minoritaires de langue anglaise et française ainsi que la promotion du bilinguisme au sein de l'appareil gouvernemental fédéral et dans la société canadienne (Canada, Secrétariat d'État, 1970: 3). Une des quatre directions créées par le Secrétariat d'État, celle de l'action socio-culturelle, « vise à l'avancement socio-culturel des minorités officielles dans les provinces et à la promotion de toute activité aidant les deux majorités à mieux [se] comprendre⁶³ ». Les associations provinciales ont la ferme intention d'examiner la signification de « cet avancement socio-culturel des minorités ».

La résolution 6, adoptée par les assises nationales de mars 1969 et invitant une association « représentative » à réunir « périodiquement les dirigeants de toutes les régions francophones et [à] réaliser l'unité autour d'objectifs communs », est mise en application sur les instances du Conseil (*Les États généraux...*, 1969: 371)⁶⁴. Cette réunion, tenue en janvier 1970, donne de nouveau l'occasion aux dirigeants canadiens-français de faire part aux fonctionnaires fédéraux des problèmes financiers de leurs associations provinciales. Le règlement de ce problème est capital pour la survie des groupes minoritaires⁶⁵.

À quelques reprises, le directeur de l'Action socio-culturelle, René Préfontaine, présente les programmes d'aide du Secrétariat d'État aux dirigeants du réseau institutionnel. Le Secrétariat d'État reconnaît les associations provinciales comme ses interlocutrices auprès des groupes minoritaires. Dès lors, les subventions du fédéral aboutissent en bonne partie dans leurs coffres grâce au programme de soutien qui paie

jusqu'à la moitié des dépenses de leurs secrétariats. L'appareil gouvernemental vient aussi soutenir le travail d'animation sociale qui vise à entretenir le dynamisme des milieux minoritaires et empêcher leur assimilation. La gestion de ce programme, financé entièrement par le Secrétariat d'État, relève des associations provinciales⁶⁶. Cette générosité gouvernementale soulève des inquiétudes sur la capacité de conserver l'indépendance du réseau institutionnel à l'égard de leur bailleur de fonds. Conscients de ce danger, la plupart des participants partagent le point de vue de Préfontaine: « Il faut choisir entre fonctionner seul comme par le passé ou accepter des concours de l'extérieur, non imposés d'ailleurs, avec les risques inhérents⁶⁷. »

Malgré le fait qu'ils facilitent le rapprochement entre le gouvernement fédéral et les communautés francophones en milieu minoritaire, les États généraux sont déterminants dans l'évolution des rapports entre Canadiens français, car ils marquent une rupture à l'intérieur de la nation. D'abord contestée par les leaders des Canadiens français hors Québec au lendemain des assises de 1967, la rupture est consommée au terme des assises de mars 1969 par l'adoption de la proposition sur la convocation de l'assemblée constituante (*Les États généraux...*, 1969: 398-400). Pour les partisans des pleins pouvoirs au Québec, les États généraux ont amplement démontré que les revendications du Québec sont incompatibles avec celles des groupes francophones hors Québec. Quant aux partisans québécois de la participation des francophones hors Québec, ils croient le dialogue possible à la condition de trouver des représentants sensibles aux aspirations du Québec. Le vote sur la déclaration préliminaire en novembre 1967 montre que ces groupes existent, bien qu'ils soient minoritaires chez les francophones résidant à l'ouest du Québec. Moyennant un réaménagement des structures, ces partisans québécois de la présence des francophones hors Québec croient qu'un dialogue fructueux peut s'établir. Cependant les acteurs en présence sont obligés de constater, comme l'ACFEO et les indépendantistes l'affirment depuis le début, que les opinions sont irréconciliables lorsqu'elles concernent spécifiquement le projet national du Canada français.

*

* *

Dans les événements que nous avons décrits, nous observons une lente et irréversible détérioration des relations entre les dirigeants des communautés francophones minoritaires et ceux du Québec, dont plusieurs deviennent organisateurs des États généraux. Comment pouvons-nous l'expliquer?

Les États généraux portent à la connaissance du public un débat sur la reformulation des aspects du projet du Canada français qui divise le milieu institutionnel depuis le début des années 1960. Le questionnement néo-nationaliste atteint le cœur du réseau institutionnel, l'Ordre de Jacques-Cartier, pendant cette période. L'enjeu, qui est d'édifier un État-nation en ramenant les frontières de la nation canadienne-française à celles du Québec, est défini dans les travaux des historiens néo-nationalistes. Ces derniers font de la construction d'un État-nation une condition essentielle de la survivance du noyau de la collectivité canadienne-française. Ils influencent le réseau institutionnel, comme l'ont constaté les participants aux discussions de la formule Fulton. Le processus de réduction des frontières nationales conduit un courant minoritaire de Québécois à prôner la rupture du lien fédéral alors que d'autres envisagent une voie ambiguë autour des concepts de statut particulier ou d'États associés. Les leaders de l'ACFEO, dont plusieurs sont des chanceliers de l'Ordre de Jacques-Cartier, constatent qu'il est impossible de faire coïncider les frontières de la nation avec celles de l'État québécois. Une adhésion à l'indépendantisme ou à la théorie des États associés nuit à leurs efforts en vue d'améliorer leur situation juridique. Les leaders ontariens ne songent aucunement à abandonner les revendications historiques du Canada français, pour lesquelles ils se battent depuis de nombreuses décennies, au moment où les chefs politiques, pressés par certains membres de l'élite canadienne-anglaise, annoncent des mesures susceptibles de protéger les droits des groupes canadiens-français.

En dernière analyse, les associations québécoises qui participent aux discussions de la formule Fulton, les chanceliers québécois de l'Ordre et les organisateurs québécois des États généraux rencontrent l'ACFEO dans leur cheminement constitutionnel, car les dirigeants ontariens rejettent ce nouveau projet de survivance nationale diamétralement opposé à leur identité porteuse, elle aussi, d'un projet national. L'identité mise de l'avant par les chefs ontariens se rattache à la nation canadienne-française qui cohabite avec la nation canadienne-anglaise à l'intérieur d'un État binational. Selon les dirigeants de l'Ontario, ce sont les griefs du Canada français et non ceux du Québec, bien qu'ils soient présentés comme l'expression de l'une des deux nations fondatrices, qui doivent être pris en compte par l'autre nation. L'impossibilité de concilier ces opinions mène à la rupture.

Notes

1. Document de deux pages, provenant du secrétariat de la CX aux officiers régionaux et locaux de l'Ordre, 3 janvier 1962, CRCCF, fonds Edgar Tissot, P237/3/7.
2. Rapport de la seconde réunion spéciale des représentants des grands organismes du Canada français en vue d'étudier le problème du rapatriement de la Constitution canadienne, 9 mars 1963, ANC, fonds OJC, MG 28 I 98, vol. 86, chemise réunion du 9 mars 1963. Rapport de la réunion spéciale des représentants des grands organismes du Canada français en vue d'étudier le problème du rapatriement de la Constitution canadienne, 15 septembre 1962, CRCCF, fonds ACFEO, C2/234/3. Procès-verbal de la 26^e session du Conseil, du 20 au 24 septembre 1962, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
3. Rapport de la réunion [du 15 septembre 1962], CRCCF, fonds ACFEO, C2/234/3. Procès-verbal de la 26^e session du Conseil, du 20 au 24 septembre 1962, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
4. Texte d'une déclaration au sujet du projet Fulton, 3 pages, 11 mars 1963, CRCCF, fonds ACFEO, C2/234/3. Le 29 juin 1962, ce document obtient l'aval de l'Ordre. ANC, fonds OJC, MG 28 I 98, vol. 86, chemise constitution canadienne.
5. Texte d'une..., CRCCF, fonds ACFEO, C2/234/3.
6. Voir note 5.
7. Voir note 5.
8. Seconde déclaration, 11 mars 1963, CRCCF, fonds ACFEO, C2/234/3. À la réunion du 9 mars, certains représentants québécois insistent pour que les ressources fiscales soient réparties de façon équitable. Rapport de la réunion [du 9 mars 1963], ANC, fonds OJC, MG 28 I 98, vol. 86, chemise réunion du 9 mars 1963.
9. Rapport du directeur de l'Orientation, 19-20 octobre 1963, au congrès de la CX à Ottawa, octobre 1963, CRCCF, fonds Jean-Louis Allard, P229/1/13.
10. Lettre de la FCFCB à l'ACC, 8 avril 1963; lettre du Conseil à l'ACC, 4 mai 1963; lettre de l'AECFM à l'ACC, 14 mai 1963, ANC, fonds OJC, MG 28 I 98, vol. 86, dossier constitution canadienne 1963.
11. Procès-verbal de la CX des COJC, 19 et 20 octobre 1963, CRCCF, fonds Jean-Louis Allard, P229/1/13.
12. Rapport d'une réunion du Comité de l'enquête sur l'Ordre, 17 février 1964, CRCCF, fonds Edgar Tissot, P237/2/26.
13. Étude de la structure de Montréal par Rosaire Morin et Gérard Turcotte, 3 janvier 1964, CRCCF, fonds Jean-Louis Allard, P229/2/1.
14. Étude de la structure de Montréal..., CRCCF, fonds Jean-Louis Allard, P229/2/1; procès-verbal de la 979^e réunion du Conseil de la CX, 17 avril 1964, CRCCF, fonds Edgar Tissot, P237/2/31.
15. Lettre du 6 mars 1964 aux chanceliers actifs et aux chanceliers émérites de l'Ordre, CRCCF, fonds Edgar Tissot, P237/3/8.
16. «Éléments d'une doctrine nationale pour les temps nouveaux», CRCCF, fonds Edgar Tissot, P237/3/8.

17. Voir note 16.
18. Voir note 16.
19. Voir note 16.
20. Rapport d'une réunion de tous les chanceliers de la région d'Ottawa, 17 mars 1964, CRCCF, fonds OJC, C3/1/8; procès-verbal de la 979^e réunion du Conseil de la CX, 17 avril 1964, CRCCF, fonds Edgar Tissot, P237/2/31. Réunion interprovinciale relative au manifeste, 17 octobre 1964, CRCCF, fonds Jean-Louis Allard, P229/1/2.
21. Projet de manifeste « Éléments d'une doctrine nationale pour les temps nouveaux », texte révisé, 28 septembre 1964, CRCCF, fonds Jean-Louis Allard, P229/1/2. Ce texte aurait été adopté au congrès de novembre 1964 (Laliberté, 1983 : 110).
22. Rencontre des représentants de la CX et du Comité métropolitain, 26 septembre 1964; réunion interprovinciale relative au manifeste, 17 octobre 1964, CRCCF, fonds Jean-Louis Allard, P229/1/14 et P229/1/2. Rapport d'une entrevue d'un chancelier montréalais avec le président provisoire d'un Conseil provincial provisoire, 27 juillet 1964, CRCCF, fonds Edgar Tissot, P237/5/20.
23. Procès-verbal de la 248^e réunion du bureau du Conseil, 15 avril 1964, CRCCF, fonds CVF, microfilm 60, bobine 5.
24. Procès-verbal de l'Assemblée générale des États généraux, 8 juin 1966, CLG, fonds Rosaire Morin, P16 dossier 7.
25. Procès-verbal de l'Assemblée générale des membres corporatifs des États généraux le 12 mars 1966, AVQ, fonds CVF, P52 D 18 12. Rosaire Morin affirme que les organisateurs écartent le projet des États généraux du Québec puisqu'il faudrait inviter les anglophones du Québec. La convocation des États généraux du Canada français, incluant des représentants de l'extérieur du Québec, est un bien moindre mal. Lettre de Rosaire Morin à Roger Charbonneau, 30 août 1966, CRCCF, fonds ACFEO, C2/355/3.
26. Procès-verbal de l'Assemblée générale des États généraux, 8 juin 1966, CLG, fonds Rosaire Morin, P16 dossier 7.
27. Lettre de Rosaire Morin à Roger-N. Séguin, président de l'ACFEO, 9 août 1966, CRCCF, fonds ACFEO, C2/356/1.
28. Télégramme de Rosaire Morin à Roger Charbonneau, 9 novembre 1966, CRCCF, fonds ACFEO, C2/356/1.
29. Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'ACFEO, 22 octobre 1966, CRCCF, fonds ACFEO, C2/355/3.
30. Procès-verbal de la réunion des groupes hors du Québec aux États généraux, 26 novembre 1966, CRCCF, fonds ACFEO, C2/355/3.
31. Voir note 30. Les assises préliminaires approuvent la composition de la Commission générale provisoire formée de 20 personnes provenant des corps intermédiaires, de 10 personnes venant des régions économiques du Québec et de sept représentants des groupes minoritaires.
32. Procès-verbal de l'exécutif de l'ACFEO, 17 mai 1967, CRCCF, fonds ACFEO, C2/355/3.
33. Lettre du père Patoine au secrétaire du Conseil, 10 janvier 1967; lettre de Léon Richard, président de la SNA, à M^{re} Gosselin, 16 février 1967, AVQ, fonds CVF, P52 D-19-4 et P52 dossier États généraux.

34. «Mémoire des groupes canadiens français hors du Québec aux États généraux du Canada français», juin 1967, approuvé par les huit associations provinciales, CRCCE, fonds ACFEO, C2/355/5.
35. Procès-verbal de la 9^e réunion de la Commission générale des États généraux, 10 juin 1967, CLG, fonds Rosaire Morin, P16/3/D15.
36. Procès-verbal de l'exécutif de l'ACFEO, 17 mai 1967, CRCCE, fonds ACFEO, C2/355/3.
37. Ce soutien financier des États généraux pourrait s'expliquer par un don du gouvernement fédéral. Procès-verbal du comité exécutif des États généraux, 24 avril 1967, CRCCE, fonds Rémy Beauregard, P45/19/4. Par contre, les états financiers de 1967 n'indiquent rien à ce sujet.
38. Schéma du mémoire à être présenté par la délégation ontarienne aux États généraux du Canada français, par l'AJFO, 5 octobre 1966, CRCCE, fonds ACFEO, C2/355/5.
39. Du 17 septembre au 1^{er} octobre, 39 sessions régionales, qui réunissent 53 % des délégués aux États généraux, se déroulent au Québec et dans les autres provinces. Elles approuvent les règles de procédure, le mécanisme du vote et l'ordre du jour des assises générales. «Résultats des 39 sessions régionales», document présenté à la 11^e réunion de la Commission générale des États généraux, 13 et 14 octobre 1967, CRCCE, fonds Rémy Beauregard, P45/19/6.
40. Les délégués sont avisés de la présentation de cette résolution lors des sessions régionales. Sommaire des rapports des réunions régionales aux États généraux, sans date; rapport de la rencontre régionale de Toronto à Roger Charbonneau de Solange Plourde-Gagnon, 2 octobre 1967, CRCCE, fonds ACFEO, C2/355/3.
41. Procès-verbal de la 277^e réunion du bureau du Conseil, 21 mars 1968, AVQ, fonds CVF, P 52 Conseil et Comité, procès-verbaux, tome 20, mai 1967 — mai 1968, VM-29-2-5-1.
42. 90 % des délégués de l'Ouest, 88 % des Ontariens, 81 % des Acadiens et 65 % des Québécois prennent part au vote. Le bulletin de vote sur chacune des propositions prévoit quatre possibilités de réponse : approbation, approbation avec nuances, opposition et abstention. Signalons que la comptabilisation du vote affirmatif inclut les oui et les oui avec nuances. Les sessions régionales tenues au Québec obligent la Commission générale provisoire à réviser à la baisse, de 75 % à 66 2/3 %, le pourcentage requis dans chacune des quatre régions pour l'acceptation des résolutions dites de fond, c'est-à-dire celles qui portent sur les principes de la pensée nationale et les options constitutionnelles. Procès-verbal de la 11^e réunion de la Commission générale des États généraux, 13 et 14 octobre 1967, CRCCE, fonds ACFEO, C2/355/3.
43. Les associations provinciales font parvenir au Conseil leurs commentaires sur ces documents. Le Conseil a rédigé un seul document, celui sur les relations entre Canadiens français. Lettre de M^{gr} Gosselin aux secrétaires des associations provinciales, 17 février 1967, CRCCE, fonds ACFEO, C2/355/5.
44. Lettre de Raymond Marcotte, poste Radio-Prairies-Nord, 5 février 1968; lettre de Roméo Paquette, secrétaire général de la FCFCB, 6 février 1968; lettres du père Patoine des 12, 16 et 26 février 1968; lettre de Rémi Chiasson, Société St-Pierre, société des Acadiens du diocèse d'Antigonish, 14 février 1968. Ces lettres sont envoyées au Conseil. AVQ, fonds CVF, P52 dossier États généraux.

45. Procès-verbal de la 1^{re} réunion de la Commission générale permanente, 3 décembre 1967, CLG, fonds Rosaire Morin, P16/3/D17.
46. Lettre du père Patoine, 4 juin 1968; lettre d'Euclide Daigle, chef de secrétariat de l'AAE, 6 juin 1968; lettre de René Rottiers, secrétaire général de l'ACFCS, 6 juin 1968; lettre de Roméo Paquette, secrétaire général de la FCFCB, 11 juin 1968; lettre de Jacques Molicard, directeur général de l'AECFM, 14 juin 1968. Ces lettres, envoyées à l'ACFEO, favorisent la participation des minorités, car un boycott leur nuirait davantage. CRCCF, fonds ACFEO, C2/356/2.
47. Procès-verbal de la réunion de l'exécutif de l'ACFEO, 19 juin 1968, CRCCF, fonds ACFEO, C2/478/12.
48. Lettre de Jean-Jacques Tremblay au secrétaire Gosselin, 11 décembre 1967; lettre de Conrad Lavigne au secrétaire Gosselin, 2 février 1968. Le père Patoine partage aussi cet espoir dans sa lettre au secrétaire Gosselin, 26 février 1968. AVQ, fonds CVF, P52 dossier États généraux.
49. Notre traduction. *Report from the Sub-Committee on Cultural Matters Read at the Dinner Attended by Mr. Robarts on January 21, 1966*, OPA, fonds George Gathercole, F1017 boîte 5311, dossier Notices & Agendas 1965-66. *Verbatim Report of Proceedings*, OACC, January 18, 1966. Robarts crée un comité du cabinet pour étudier cette proposition. *Verbatim Report of Proceedings*, OACC, February 18, 1966, ANC, fonds Donald Creighton, MG 31 D 77, vol. 44.
50. Cette commission adopte cette appellation à sa réunion du 1^{er} juin 1968.
51. Compte rendu d'une rencontre entre M^{gr} Gosselin, C.-E. Couture, Rosaire Morin et les pères Jean Patoine et Richard Arès, 9 mars 1968, CRCCF, fonds ACFEO, C2/355/4.
52. À la suite des démarches du père Patoine auprès de Charles Lussier, sous-ministre adjoint au Secrétariat d'État, ce dernier lui indique que le Secrétariat d'État financera les délégations des minorités aux États généraux à la condition que la demande officielle ne fasse aucune mention de la destination réelle des fonds sollicités. Procès-verbal de l'assemblée de la Commission de la participation nationale aux États généraux, 1^{er} juin 1968, CRCCF, fonds ACFEO, C2/355/4. Le père Patoine parle du financement possible par le gouvernement fédéral dans sa lettre à Rosaire Morin du 29 février 1968. AVQ, fonds CVF, P 52 dossier États généraux. En septembre 1968, le Conseil présente, au nom des associations provinciales, une demande d'aide financière de 55 000 \$.
53. Lettre de Rosaire Morin au père Patoine de l'ACFA, 26 février 1968, CRCCF, fonds ACFEO, C2/356/2.
54. Document sans titre envoyé aux groupes minoritaires le 28 octobre 1968 par Rosaire Morin, CRCCF, fonds ACFEO, C2/355/4. Ce document s'inspire du dossier « La nation canadienne-française. Exposé de base » paru dans les *Cahiers des États généraux du Canada français*, cahier n° 15, janvier 1968.
55. Voir note 54.
56. Procès-verbal de la 6^e réunion de la Commission générale permanente, 17 novembre 1968, CLG, fonds Rosaire Morin, P16/3/D17.
57. Lettre du père Patoine à Rosaire Morin, 22 novembre 1968, AVQ, fonds CVF, P52 dossier États généraux.

58. Lettre de Rosaire Morin au père Patoine, 30 décembre 1968, AVQ, fonds CVF, P52 dossier États généraux.
59. Procès-verbal de l'exécutif de l'ACFEO, 20 novembre 1968, CRCCE, fonds ACFEO, C2/355/4; communiqué de presse, 27 novembre 1968, CRCCE, fonds ACFEO, C2/356/2.
60. Procès-verbal de la 6^e réunion de la Commission générale permanente, 17 novembre 1968, CLG, fonds Rosaire Morin, P16 boîte 3 dossier 17.
61. Lettre de Rosaire Morin au père Patoine de l'ACFA, 26 février 1968, CRCCE, fonds ACFEO, C2/356/2. Des copies de cette lettre sont envoyées à M^{sr} Gosselin et Jacques-Yvan Morin. Dans son rapport, probablement présenté à la 4^e réunion du Conseil exécutif du 20 février 1968, Rosaire Morin insiste pour que les états régionaux délibèrent sur les résolutions adoptées en novembre 1967. CLG, fonds Jacques-Yvan Morin, P35 dossier II-5-B Assises 1967. Le père Patoine n'émet aucun commentaire négatif au sujet de la stratégie de Morin. Lettre du père Patoine à Rosaire Morin, 29 février 1968. M^{sr} Gosselin ne formule aucune objection dans sa courte lettre à Rosaire Morin du 1^{er} mars 1968. AVQ, fonds CVF, P52 dossier États généraux.
62. Rosaire Morin constate l'existence d'un courant, en dehors de l'ACFEO, favorable à la participation des Ontariens aux États généraux. Procès-verbal de la Commission de la vie française des États généraux, 21 avril 1968, AVQ, fonds CVF, P52 dossier États généraux.
63. Procès-verbal de la 285^e réunion du CVF, septembre 1969, AVQ, fonds CVF, P52 Conseil et comité, procès-verbaux, tome 22, juin 1969-mai 1970.
64. Procès-verbal de la 283^e réunion du CVF, 10 avril 1969, AVQ, fonds CVF, P52 Conseil et Comité, procès-verbaux, tome 21, 1968-mai 1969, VM-29-2-5-2.
65. Procès-verbal de la réunion des Associations canadiennes-françaises et franco-américaines à Ottawa, les 30 et 31 janvier 1970, CRCCE, fonds ACFEO, C2/247/4.
66. Procès-verbal de la 285^e réunion du CVF, septembre 1969, AVQ, fonds CVF, P52 Conseil et Comité, procès-verbaux, tome 22, juin 1969-mai 1970.
67. Procès-verbal de la réunion des Associations canadiennes-françaises et franco-américaines à Ottawa, les 30 et 31 janvier 1970, CRCCE, fonds ACFEO, C2/247/4.

Conclusion

L'étude des rapports entre le Québec et la francophonie canadienne pose la problématique du discours. Jusqu'au début des années 1960, le concept des deux peuples fondateurs constitue la bouée de sauvetage à laquelle se cramponnent les élites canadiennes-françaises, qui espèrent ainsi briser la dynamique des rapports majorité/minorité dans laquelle les Canadiens français sont perdants, comme l'ont démontré les conflits scolaires du Manitoba, à la fin du XIX^e siècle, et en Ontario, au début du XX^e siècle. Selon ce concept qui se rattache à la pensée nationaliste, le Québec doit aider les Canadiens français des autres provinces, car il a tout à perdre si les avant-postes nationaux constitués par les groupes canadiens-français répartis sur l'ensemble du territoire canadien viennent à disparaître. Les Canadiens français, en tant que minorité ethnique et religieuse au Canada, ne peuvent permettre l'assimilation de leurs compatriotes, car chacun d'entre eux est d'une aide précieuse dans la lutte pour la survivance. Les dirigeants du réseau institutionnel canadien-français comptent sur tous les francophones pour assurer la survivance du fait français.

Le deuxième Congrès de la langue française de 1937 n'apporte rien de neuf à l'idéologie de la survivance ou au nationalisme canadien-français de conservation. Il renouvelle son appui à ses composantes : la foi catholique, la langue française et les institutions. Au moment du bilan de l'état de la nation, les congressistes écoutent les récits de ceux qui combattent au front. La lutte pour la survivance prend des colorations particulières dans chaque communauté canadienne-française puisque des disparités prévalent entre elles quant au dynamisme de leur

réseau institutionnel, leur démographie et les attitudes de la communauté majoritaire anglophone. Malgré cela, les participants au Congrès insistent sur le fait que tous les Canadiens français doivent partager la même inquiétude fondamentale vis-à-vis leur avenir : celle d'appartenir à une minorité. La survie de l'ensemble requiert la solidarité entre les groupes canadiens-français. Aucun d'entre eux ne peut espérer se sauver seul puisque la survivance de l'ensemble dépend de la solidarité des parties. Cette dernière remarque concerne plus particulièrement les Canadiens français de la province de Québec qui forment la majorité sur leur territoire. Selon les congressistes, cette force démographique concentrée dans un territoire crée un faux sentiment de sécurité et une insouciance à l'égard des enjeux nationaux.

Soucieux de raffermir la solidarité nationale, les participants au deuxième Congrès de la langue française créent le Comité permanent du deuxième Congrès de la langue française au Canada, devenu le Conseil de la vie française en Amérique en 1952. Cet organisme entreprend de défendre et de promouvoir les droits de la nation canadienne-française et particulièrement son droit à survivre partout au Canada. La présence de dirigeants des microcosmes des communautés francophones en milieu minoritaire lui assure une capacité d'intervention pour appuyer les initiatives canadiennes-françaises. La santé financière du Conseil lui épargne les soucis, du moins jusqu'aux années 1960. À ce moment, sa principale ressource, le sou de la Survivance, ne survit pas à la réforme des structures du monde québécois de l'éducation. Le Conseil n'est toutefois pas seul à accomplir la tâche confiée par le Congrès de 1937. L'Ordre de Jacques-Cartier, fondé quelques années auparavant, le conseille et l'appuie jusqu'à sa dissolution en 1965.

Le Conseil tente tant bien que mal de répondre aux besoins des groupes minoritaires tels qu'ils ont été exprimés par leurs dirigeants. À l'exception des souscriptions de la presse acadienne, en 1943, et des postes de radio française dans l'ouest du pays, en 1945, organisées pendant la Deuxième Guerre mondiale, période au cours de laquelle le Conseil cherche à raffermir la solidarité nationale, ses efforts sont plus ou moins fructueux. Le Conseil milite pour l'avènement du bilinguisme institutionnel au niveau fédéral par l'orchestration de campagnes en faveur de l'émission des chèques gouvernementaux bilingues, de la nomination de sénateurs et de fonctionnaires canadiens-français. Il gagne la bataille pour le maintien de la question sur l'origine ethnique des Canadiens dans le recensement de 1961. Il porte à la connaissance des leaders d'opinion du Canada anglais les revendications des Canadiens français en faveur du respect de leurs droits, quel que soit leur lieu d'établissement au pays, par le dépôt de mémoires aux commissions

royales d'enquêtes et aux autorités politiques fédérales. C'est toutefois dans le domaine financier que les attentes des milieux francophones minoritaires sont les plus importantes. À la suite du succès des campagnes de 1943 et de 1945, le Conseil systématise son recours aux souscriptions occasionnelles par la mise sur pied, conjointement avec la FSSJBQ, de la Fraternité française d'Amérique. L'expérience de la Fraternité française d'Amérique se termine toutefois sur un constat d'échec. Les appels aux Canadiens français du Québec à manifester concrètement leur solidarité avec leurs compatriotes des avant-postes nationaux les émeuvent de moins en moins. Ces messages, influencés par l'idéologie de la survivance, ne touchent guère la population urbaine québécoise dont l'univers est appelé à se transformer.

Au début des années 1960, le Conseil doit relever certains défis. Sous peine de disparaître, il lui faut proposer de nouveaux référents idéologiques pour justifier les gestes de solidarité avec les communautés francophones. La tâche est difficile à accomplir dans un contexte de profonds changements socio-économiques dans la société québécoise. Le contexte n'explique cependant pas tout. Le nationalisme de la survivance exaspère à la longue certains intellectuels du Québec. *Cité libre* ou *Le Devoir* ouvrent leurs pages aux critiques adressées au message, le discours de la survivance, et au messager, le réseau institutionnel, cet instrument de l'action collective. Parmi ces contestations, les plus menaçantes pour le réseau institutionnel canadien-français proviennent des cercles néo-nationalistes. Ces derniers critiquent la validité du projet du Canada des deux nations égalitaires, garant du respect des droits des Canadiens français et l'efficacité du réseau institutionnel comme instrument de l'action collective. Ce projet ne compte que très peu de gains au début des années 1960, et ceux qui sont obtenus le sont au prix d'une longue lutte. L'impression des chèques gouvernementaux bilingues devient une réalité au terme de 17 ans d'efforts. Il faut presque le même nombre d'années pour la mise en opération des quatre postes de radio française dans l'Ouest canadien. Des militants doutent que les attitudes du Canada anglais, du moins de ses élites, à l'égard des revendications du Canada français puissent bientôt changer.

La lassitude devant la lenteur d'un changement d'esprit chez les Canadiens anglais, mais surtout la crainte de se faire damer le pion dans la cause nationaliste incitent les cellules montréalaises de l'Ordre de Jacques-Cartier à accepter le virage néo-nationaliste. Ces cellules souscrivent à l'idée d'utiliser les leviers de l'État provincial comme nouvel instrument de l'action collective. Pour légitimer leur changement de cap, elles adoptent le discours du Québec, qui se considère comme la mère patrie et l'expression politique du Canada français. De tels

énoncés viennent à justifier les demandes d'accroissement des compétences constitutionnelles du Québec puisque le gouvernement québécois constitue le seul État, en Amérique du Nord, habilité à protéger les intérêts de tous les Canadiens français. Ce discours a des défenseurs dans les cercles du pouvoir. Georges-Émile Lapalme élabore d'ambitieux projets pour son futur ministère des Affaires culturelles. Il considère que le rôle du Québec est d'être la mère patrie des francophones en Amérique, à l'exemple de la France vis-à-vis ses départements d'outre-mer et ses anciennes colonies. En 1965, le Premier ministre Lesage affirme que son gouvernement défend les droits des groupes minoritaires partout au Canada.

Le discours néo-nationaliste comporte une redéfinition du nationalisme canadien-français. Il remplace la théorie affirmant que le Canada est un pacte entre deux nations égalitaires à l'intérieur d'un même État par le projet de construction de deux États-nations. Un tel changement ne laisse pas indifférent. Chez les Premiers ministres provinciaux, celui de l'Ontario nie que le Québec ait un droit de regard sur « ses » francophones. L'État des Canadiens français a pleins pouvoirs sur son territoire, mais n'a nulle compétence à l'extérieur de celui-ci.

Les plus hostiles au projet néo-nationaliste sont sans conteste les dirigeants de l'Ontario français qui refusent de l'approuver, car il implique la construction d'un État-nation. La discussion de la formule Fulton leur permet de mesurer l'évolution de la pensée nationaliste dans les milieux québécois. Les chefs ontariens se montrent résolus à combattre le projet d'État-nation canadien-français d'abord à l'intérieur de l'Ordre de Jacques-Cartier, puis, après la dissolution de ce dernier, dans les séances des États généraux du Canada français. Pour ces gens, le projet néo-nationaliste québécois exclut tous les Canadiens français établis hors du territoire de l'État-nation en construction. Tant que les Canadiens français de l'Ontario, comme toutes les autres communautés francophones minoritaires, constituaient un des avant-postes nationaux, ils disposaient d'un argument valable pour répondre du tac au tac à ceux qui les considéraient comme un groupe ethnique parmi d'autres. Maintenant, un appui à l'indépendance du Québec ou à la théorie des États associés en fait, au mieux, des expatriés, au pire, des apatrides.

L'appui des États généraux du Canada français à la construction d'un État-nation n'a rien pour rassurer les dirigeants de l'Ontario français qui, comme les autres communautés francophones minoritaires, font connaissance avec l'interventionnisme étatique québécois par l'intermédiaire du SCFOF. Le réseau institutionnel canadien-français, à l'exception du Conseil, a tout d'abord salué l'initiative gouvernementale. L'Ordre de Jacques-Cartier cherche en vain à en influencer la formation au moment

de la nomination des individus responsables. Cet échec ne modifie aucunement les attentes des associations francophones en milieu minoritaire, dont quelques-unes espèrent trouver auprès du SCFOF une solution à leurs problèmes financiers, étant donné l'incapacité du réseau institutionnel canadien-français à les aider à la suite du démantèlement de la Fraternité française d'Amérique et des difficultés du Conseil.

L'enthousiasme suscité par la création du SCFOF cède la place au désenchantement. Celui-ci s'explique, en partie, par les moyens d'intervention limités mis à la disposition de l'organisme gouvernemental par le ministère des Affaires culturelles. Malgré cela, lors du partage de l'assiette des subventions, les associations provinciales constatent un désaccord choquant entre la politique de rayonnement culturel du Québec et le refus de celui-ci de soutenir leur secrétariat. Quand le gouvernement tente de diriger les actions des réseaux institutionnels, les dirigeants des réseaux institutionnels des milieux minoritaires manifestent leur agacement. Il ne faut pas s'étonner de l'accueil réservé aux propositions des États généraux du Canada français en faveur d'une plus grande intervention de l'État. Alors que le gouvernement du Québec distribue parcimonieusement son aide financière et préfère moderniser le réseau institutionnel, comment croire qu'un gouvernement québécois indépendant ou doté d'un statut spécial changera sa manière d'agir?

Le rôle particulier des dirigeants ontariens au sein de la nation canadienne-française aide à comprendre les conflits de ces derniers avec l'État et les milieux nationalistes québécois. Ces chefs fondent leur stratégie du maintien du fait français sur la présence de réseaux institutionnels actifs. Rappelons que l'ACFEO joue un rôle important dans la construction du réseau institutionnel national, cet instrument de l'action collective. L'Ordre de Jacques-Cartier est un peu une de ses créatures. Le Conseil compte sur les services des dirigeants de la capitale nationale pour exercer un lobby discret auprès des autorités concernées en faveur des diverses sollicitations des milieux canadiens-français. L'ACFEO contribue à la création de l'ACELF et représente les groupes minoritaires au sein de la Fraternité française d'Amérique.

Face aux critiques à l'égard du réseau institutionnel dans les années 1960, l'ACFEO déclare qu'il ne faut pas le liquider à cause de son inefficacité ou à cause de l'idéologie qu'il véhicule laquelle s'accorde mal avec la situation socio-économique des Canadiens français. Confrontée à une crise financière due à ses choix budgétaires devenus, avec le temps, un goulot d'étranglement, l'ACFEO, comme plusieurs autres associations provinciales d'éducation, accepte l'aide financière du Secrétariat d'État à partir de 1969. En ce qui concerne la question nationale, elle refuse de cesser de faire la promotion de la conception

dualiste du Canada, une tâche qu'elle partage avec d'autres organismes depuis de nombreuses années. Les membres du réseau institutionnel canadien-français, en particulier les dirigeants ontariens, comme l'atteste la dissolution de l'Ordre de Jacques-Cartier, acceptent mal que les groupes nationalistes québécois abandonnent les revendications historiques du Canada français au moment où leur victoire semble assurée. C'est du moins ainsi qu'ils interprètent une suite d'événements témoignant d'un changement d'opinions chez les élites intellectuelles et politiques du Canada anglais, changement qu'ils croient avoir contribué à amener. Le tout débute par l'obtention des chèques gouvernementaux bilingues, en 1962, et par la mise sur pied de la Commission d'enquête Laurendeau-Dunton et celle de l'*Ontario Advisory Committee on Confederation*. La signature d'ententes culturelles entre l'Ontario et le Québec et le Nouveau-Brunswick et le Québec démontre une volonté d'ouverture à l'égard des francophones. Devant ces faits, l'agitation de la menace indépendantiste doit cesser, car elle risque de tuer le *momentum* favorable au Canada français.

Les leaders du réseau institutionnel qui vantent, jusqu'aux années 1950, les avantages de la survivance changent d'idée sous l'impact de la remise en question néo-nationaliste et l'interventionnisme de l'État québécois. Ce dernier, acquis à l'idéologie de la modernisation et de la rationalité bureaucratique, s'accommode mal d'organismes tels que l'ACFEO et le Conseil qui confinent l'État à un rôle supplétif: celui de remédier aux insuffisances de leurs institutions. D'autre part, les défenseurs de la pensée néo-nationaliste abandonnent les francophones des autres provinces à eux-mêmes sous prétexte que les jeux sont faits au chapitre de la survie du fait français au Canada. Le Canada français se brise au sortir de cette décennie turbulente.

*

* *

Depuis ces ruptures, un malaise persiste. La nécessité d'élaborer un discours qui concilie les besoins des communautés francophones en milieu minoritaire et ceux du Québec, fait toujours problème. Le substitut au discours de la survivance, celui de la mère patrie véhiculé dans les années 1960, est un échec car il contient une forte dose d'impérialisme et remplace la dualité nationale fondée sur la théorie des peuples fondateurs par la dualité des États-nations. L'élaboration du nouveau discours ou l'aménagement d'un espace favorable aux communautés francophones en milieu minoritaire dans la pensée nationaliste québé-

coise se heurte à un obstacle de taille : celui de la fonction attribuée à l'État québécois, instrument de l'action collective.

Le rapport à l'État provoque un conflit fondé sur le fait que les francophones du Québec disposent des leviers étatiques pour réaliser leur projet de société. Nécessairement, la souveraineté de l'État québécois interfère à l'occasion avec celle des autres États provinciaux et avec l'État fédéral, mais il est difficile d'éviter les conflits dans une fédération. C'est ainsi que l'État québécois défend ses compétences constitutionnelles, notamment celles en matière d'éducation, ce qui explique son appui au gouvernement albertain lorsque les tribunaux du pays se sont penchés sur le droit des communautés minoritaires de langue officielle à gérer leurs écoles. Le Québec demeure ainsi fidèle à sa politique traditionnelle. Déjà lors des discussions qui ont précédé la signature de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, position réitérée notamment dans le rapport de la Commission Tremblay déposé en 1956, le Québec n'entendait nullement s'ingérer dans les compétences des gouvernements provinciaux et fédéral.

Outre la question des pouvoirs de l'État québécois dans le cadre du fédéralisme canadien, il faut signaler que les rapports entre le Québec et les communautés francophones en milieu minoritaire donnent lieu à des confrontations. Depuis les années 1980, les conflits entre les milieux québécois et ceux du reste du pays se sont multipliés, surtout au moment des accords du lac Meech, en 1987, et de Charlottetown, en 1992. Les revendications constitutionnelles du Québec et celles des dirigeants francophones en milieu minoritaire tendent à s'opposer. La pierre d'achoppement est la volonté québécoise de trouver un cadre constitutionnel qui permettrait d'accroître les compétences de son État afin d'assurer la sauvegarde de la culture francophone en Amérique du Nord.

Les conflits occasionnels qui opposent l'État et les milieux nationalistes québécois aux dirigeants des groupes francophones minoritaires empoisonnent de plus en plus les relations. Les prises de position des porte-parole de la francophonie canadienne sont souvent considérées comme faisant partie de la stratégie fédérale pour nuire aux aspirations du peuple québécois. C'est du moins l'explication fournie par Hubert Guindon. Les groupes francophones seraient tombés « dans la souricière que leur a tendue le régime de Trudeau, celle des subventions aux "minorités officielles" » (Guindon, 1993 : 270). Toutefois, il ne faut pas oublier que les leaders des communautés francophones en milieu minoritaire n'ont nullement l'intention d'abandonner leurs droits et qu'ils s'opposent, comme lors des États généraux du Canada français en 1967, à toute volonté d'institutionnaliser et même de constitutionnaliser une vision

nationale qui ferait du Québec le seul lieu où puisse s'épanouir le fait français au Canada, d'abord, et en Amérique du Nord, ensuite.

Les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne comportent encore des défis, dont plusieurs sont apparus dans les années 1950. Peut-être la reconnaissance des différences, notamment au chapitre des revendications constitutionnelles, et l'abandon du discours pessimiste sur la francophonie en milieu minoritaire, permettront de reprendre le dialogue.

Annexe

Liste des membres du Conseil de la vie française en Amérique, pour la période de 1937 à 1967, répartis selon la région géographique.

<i>Nom</i>	<i>Occupation professionnelle pendant leurs années au Conseil</i>	<i>Nombre d'années passées à titre de membre</i>
Alberta		
Beauchemin, Léon-Omer	médecin	20 (1937-1957)
Miville-Dechêne, André	juge	depuis 1962
Patoine, Jean	prêtre religieux	5 (1957-1962)
Centre-Ouest des États-Unis		
Primeau, Victor	évêque	19 (1938-1957)*
Colombie-Britannique		
Beaudoin, Léon	médecin	8 (1954-1962)
Moreau, Gérald	professeur	depuis 1962
Île-du-Prince-Édouard		
Blanchard, Joseph-Henri	professeur	27 (1937-1964)
Gallant, Charles	prêtre diocésain	depuis 1966
Louisiane		
Arceneaux, Thomas-Joseph	professeur	depuis 1948
Broussard, James	professeur	1 (1941-1942)*
Martin, Wade Omer	avocat	2 (1938-1940)

LE DEUIL D'UN PAYS IMAGINÉ

Liste des membres du Conseil de la vie française en Amérique, pour la période de 1937 à 1967, répartis selon la région géographique. *(suite)*

<i>Nom</i>	<i>Occupation professionnelle pendant leurs années au Conseil</i>	<i>Nombre d'années passées à titre de membre</i>
Manitoba		
Deniset, Louis	juge	depuis 1966
Fournier, Camille	enseignant	4 (1944-1948)
Lacerte, Henri	avocat, juge	7 (1937-1944)
Laflèche, Paul-Émile	dentiste	15 (1951-1966)
Marion, Joseph-Aldérie	industriel	1 (1950-1951)
Roy, Louis-Philippe	juge	2 (1948-1950)
Nouvelle-Angleterre		
Beaulieu, Wilfrid	journaliste	3 (1946-1949)
Clément, Antoine	journaliste	1 (1946-1947)
Despins, Fernand	avocat, juge	21 (1946-1967)*
Filteau, George		4 (1954-1958)
Goguen, Henri	mutualiste	depuis 1958
Jalbert, Eugène	avocat	17 (1937-1954)**
Landry, Thomas-Marie	prêtre religieux, professeur	depuis 1949
Lemelin, Émile	avocat, juge	9 (1957-1966)
Lussier, Lauré-B		7 (1957-1964)*
Robert, Adolphe	administrateur	20 (1937-1957)
Robert, Gérald	musicien	depuis 1964
Verrette, Adrien	prêtre diocésain	depuis 1938
Nouveau-Brunswick		
Dumont, Georges	médecin, député	21 (1945-1966)*
Lebel, Louis	juge	depuis 1966
Leblanc, Emery	journaliste	5 (1958-1963)
Michaud, Benoît	avocat	7 (1938-1945)**
Richard, Léon	médecin	depuis 1963
Savoie, Calixte	administrateur, sénateur	20 (1937-1957)
Nouvelle-Écosse		
Chiasson, Rémi	inspecteur scolaire	depuis 1958
Comeau, François G-J		8 (1937-1945)*
Comeau, Alphonse	inspecteur scolaire	depuis 1943
D'Entremont, Louis A.	inspecteur scolaire	15 (1945-1960)

ANNEXE

Liste des membres du Conseil de la vie française en Amérique, pour la période de 1937 à 1967, répartis selon la région géographique. (suite)

<i>Nom</i>	<i>Occupation professionnelle pendant leurs années au Conseil</i>	<i>Nombre d'années passées à titre de membre</i>
Ontario		
Carrière, Florian	coopérateur	depuis 1958
Desormeaux, Ernest	fonctionnaire	depuis 1945
Joyal, Arthur	prêtre religieux	24 (1938-1962)
Lavigne, Conrad	hommes d'affaires	depuis 1964
Ménard, Hector	médecin	6 (1940-1946)
Plouffe, J.A. Symaune	juge	25 (1938-1963)
Tremblay, Jean-Jacques	administrateur	21 (1946-1967)
Québec		
région de Chicoutimi		
Tremblay, Gérard	médecin	8 (1959-1967)*
région de Drummondville		
Ringuet, Gaston	avocat	5 (1946-1951)
région de Montréal		
Bergeron, Henri	annonceur à la radio	1 (1964-1965)
Bernard, Antoine	prêtre religieux, professeur	16 (1942-1958)
Boucher, J-Emile	enseignant, administrateur	12 (1954-1966)*
Boulanger, Trefflé	enseignant	depuis 1959
Cypihot, Hector	médecin	8 (1939-1947)
Denis, Raymond	administrateur	21 (1944-1965)*
Duhamel, Roger	journaliste	1 (1944-1945)
Fréchette, Athanase	notaire	6 (1950-1956)*
Godin, Armand	coopération	depuis 1951
Gouin, Paul	avocat	depuis 1951
Groulx, Lionel	prêtre diocésain, professeur	2 (1937-1939)
Héroux, Omer	journaliste	4 (1940-1944)**
Laplane, Rodolphe		depuis 1955
La Rochelle, Alphonse de	notaire	6 (1937-1943)*
Marchand, Sarto		depuis 1966
Martel, Alcide	médecin	depuis 1954
Meunier, Marc		depuis 1966
Minville, Esdras	professeur	3 (1940-1943)
Picard, Gérard	syndicaliste	6 (1947-1953)

LE DEUIL D'UN PAYS IMAGINÉ

Liste des membres du Conseil de la vie française en Amérique, pour la période de 1937 à 1967, répartis selon la région géographique. *(suite)*

<i>Nom</i>	<i>Occupation professionnelle pendant leurs années au Conseil</i>	<i>Nombre d'années passées à titre de membre</i>
Pinard, Irénée	évêque	2 (1956-1958)
Plante, Albert	prêtre religieux	depuis 1950
Vanier, Anatole	notaire	23 (1943-1966)
région de l'Outaouais		
Villemaire, Gaston		depuis 1966
région de Québec		
Benoît, Gérard	prêtre diocésain	depuis 1950
Bernier, Yves	avocat, juge	depuis 1951
Blanchet, Roméo	médecin	7 (1943-1950)
Boisvert, Henri	notaire	25 (1937-1962)*
Boulet, Lucien		depuis 1965
Delâge, Cyrille-F	surintendant	20 (1937-1957)*
Desaulniers, Omer-Jules	surintendant	depuis 1949
Doré, Victor	surintendant	6 (1940-1946)
Gagné, J-Lucien		2 (1959-1961)*
Gosselin, Paul-Emile	prêtre diocésain	depuis 1937
Guimont, Paul-Henri		7 (1959-1966)
Labrie, Aimé	évêque	1 (1943-1944)*
Laliberté, Maurice	prêtre diocésain	3 (1945-1948)
Langlais, Antonio	avocat	5 (1937-1942)
Lebel, Maurice	professeur	2 (1945-1947)
Leblond, Wilfrid	médecin	1 (1949-1950)
Leclerc, Arthur	médecin	6 (1940-1946)
Malouin, Reine	écrivaine	depuis 1953
Michaud, Jean-Thomas	médecin	6 (1953-1959)*
Pouliot, Adrien	professeur	depuis 1939
Rochette, Roch	prêtre diocésain	2 (1948-1950)
Rouleau, Alfred	coopération	depuis 1961
Roy, Camille	prélat domestique	6 (1937-1943)*
Vallée, Arthur	médecin	2 (1937-1939)*
région de Sherbrooke		
Fortin, Carrier	avocat	1 (1959-1960)
Leroux, Armand		depuis 1965
O'Bready, Maurice	prélat domestique	5 (1960-1965)

ANNEXE

Liste des membres du Conseil de la vie française en Amérique, pour la période de 1937 à 1967, répartis selon la région géographique. (suite)

<i>Nom</i>	<i>Occupation professionnelle pendant leurs années au Conseil</i>	<i>Nombre d'années passées à titre de membre</i>
région de Trois-Rivières		
Tessier, Albert	prêtre diocésain	15 (1938-1953)
Saskatchewan		
DeMay, Louis		2 (1949-1951)
Denis, Maurice		2 (1961-1963)
Lepage, Dumont	administrateur	5 (1956-1961)
Marcotte, Raymond		depuis 1963
Margerie, Antonio de	enseignant	5 (1951-1956)
Roy, Laurent	médecin	11 (1937-1948)
Représentation des recteurs		
Université Laval		
Gagnon, Cyrille	prélat domestique	8 (1937-1945)*
Parent, Alphonse-Marie	prélat domestique	3 (1954-1957)
Vachon, Alexandre	prélat domestique	(Juin à décembre 1939)
Vandry, Ferdinand	prélat domestique	9 (1945-1954)
Université de Montréal		
Lussier, Irénée	prélat domestique	3 (1955-1958)
Maurault, Olivier	prélat domestique	17 (1938-1955)
Université d'Ottawa		
Cornellier, Philippe	prêtre religieux	4 (1942-1946)
Hébert, Joseph	prêtre religieux	5 (1937-1942)
Laframboise, Jean-Charles	prêtre religieux	6 (1946-1952)
Normandin, Rodrigue	prêtre religieux	3 (1953-1956)
Lieu d'origine indéterminé		
Roy, André		3 (1953-1956)

* Mort en fonction.

** A démissionné.

Nous avons utilisé les procès-verbaux du Conseil et le volume *Le Conseil de la vie française, 1937-1967* pour confectionner cette liste. Pour déterminer l'occupation professionnelle de certains membres, nous nous sommes référés au *Dictionnaire de l'Amérique française*.

This page intentionally left blank

Bibliographie

1) Sources archivistiques

Archives nationales du Canada

Fonds Léon-Balcer

Fonds Lionel-Chevrier

Fonds Gordon-Churchill

Fonds Donald-Creighton

Fonds Donald-Methuen-Fleming

Fonds Mackenzie-King

Fonds de l'Ordre de Jacques-Cartier

Fonds du Bureau du Conseil privé

Fonds de la Société Radio-Canada

Fonds des commissions royales d'enquêtes

Relations entre le Dominion et les provinces (Commission Rowell-Sirois)

Avancement des arts, lettres et sciences au Canada (Commission Massey)

Archives nationales du Québec à Hull

Fonds Joseph-Matte

Archives nationales du Québec à Montréal

Fonds Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Archives nationales du Québec à Québec

Fonds Jean-Jacques-Bertrand

Fonds Jean-Lesage

Fonds du ministère des Affaires culturelles

Fonds du ministère des Affaires intergouvernementales

Fonds de l'Ordre de Jacques-Cartier

Fonds de l'Office de la langue française

Archives de l'Université Laval

Fonds Adrien-Pouliot

Archives de l'Université du Québec à Montréal

Fonds Georges-Émile-Lapalme

Archives de la Ville de Québec

Fonds du Conseil de la vie française en Amérique

Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec

Séances publiques de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels

Centre de recherche Lionel-Groulx

Fonds Rosaire-Morin

Centre de recherche en civilisation canadienne-française

Fonds de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario

Fonds du Conseil canadien des associations d'éducation de langue française

Fonds du Conseil de la vie française en Amérique

Fonds de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste de l'Ontario

Fonds de l'Ordre de Jacques-Cartier

Fonds Jean-Louis Allard

Fonds Rémy-Beauregard

Fonds Guy-Frégault

Fonds Edgar-Tissot

Ontario Provincial Archives

Fonds George-Gathercole

2) *Documentation imprimée*

ALLAIRE, Gratién (1987), « Les débuts du mouvement coopératif franco-albertain, 1939-1946 », dans Raymond Thériage et Jean Lafontant (dir.), *Demain, la francophonie en milieu minoritaire?*, Saint-Boniface, Centre de recherche, Collège universitaire de Saint-Boniface, p. 229-255.

ALLAIRE, Gratién (1988), « Pour la survivance. L'Association canadienne-française de l'Alberta », Monique Bournot-Trites, William Bruneau et Robert Roy (dir.), *Les outils de la francophonie. Les actes du sixième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'ouest tenu à Richmond, Colombie-Britannique*, Vancouver, CEFCO, Université de Colombie-Britannique, p. 67-100.

ALLAIRE, Gratién (1993a), « De l'Église à l'État: le financement des organismes francophones de l'Ouest, 1956-1970 », dans Jean Lafontant (dir.), *L'État et les minorités*, Saint-Boniface, Éditions du Blé et Presses universitaires de Saint-Boniface, p. 229-245.

ALLAIRE, Gratién (1993b), « La construction d'une culture française dans l'Ouest canadien: la diversité originelle », dans Gérard Bouchard (dir.), *La construction d'une culture. Le Québec et l'Amérique française*, Sainte-Foy, Québec, Les Presses de l'Université Laval, Collection: Culture française d'Amérique, p. 343-359.

ANDERSON, A.-B. (1986), « Profil démographique des Canadiens français de la Saskatchewan: 1885-1985 », dans *Héritage et avenir des francophones de l'Ouest. Les actes du cinquième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'ouest*

BIBLIOGRAPHIE

- tenu au Collège St-Thomas More, Saskatoon, CEFCO, Université de la Saskatchewan, p. 175-195.
- ARÈS, Richard (1963), « La grande pitié de nos minorités françaises », *Relations*, n° 267 (mars), p. 65-68.
- BALTHAZAR, Louis et al. (1993), *Trente ans de politique extérieure du Québec. 1960-1990*, Québec, Centre québécois de relations internationales/Éditions du Septentrion, 412 p.
- BEHIELS, Michael D. (1985), *Prelude to Quebec's Quiet Revolution. Liberalism versus Neo-Nationalism, 1945-1960*, Kingston and Montreal, McGill-Queen's University Press, 366 p.
- BÉLANGER, Réal (1986), *Wilfrid Laurier. Quand la politique devient passion*, Québec et Montréal, Les Presses de l'Université Laval, Les Entreprises Radio-Canada, 484 p.
- BERGER, Carl (1970), *The Sense of Power. Studies in the Ideas of Canadian Imperialism. 1867-1914*, Toronto, University of Toronto Press, 277 p.
- BERNARD, Roger (1988), *De Québécois à Ontariens. La communauté franco-ontarienne*, Hearst, Le Nordir, 185 p.
- BERNARD, Roger (1991), *Le travail et l'espoir. Migrations, développement économique et mobilité sociale, Québec/Ontario. 1900-1985*, Hearst, Le Nordir, 396 p.
- BOUCHARD, Gérard (1995), « L'ethnographie au secours de la nation. Mobilisation de la culture populaire par les lettrés canadiens-français (1850-1900) », Simon Langlois (dir.), *Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation*, Sainte-Foy, Québec, Les Presses de l'Université Laval, Collection « Culture française d'Amérique », p. 17-47.
- BOULAY, Gérard (1987), *Du privé au public : les écoles secondaires franco-ontariennes à la fin des années soixante*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, Document historique n° 85, 85 p.
- BOURASSA, Henri (1902), *Le patriotisme canadien-français. Ce qu'il est, ce qu'il doit être. Discours prononcé au Monument national, le 27 avril 1902*, Montréal, la Compagnie de publication de la revue canadienne, 27 p.
- BOURASSA, Henri (1915), *La langue française au Canada. Ses droits, sa nécessité, ses avantages*, Montréal, Le Devoir.
- BOURDIEU, Pierre (1994), *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Éditions du Seuil.
- BRETON, Raymond (1964), « Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relation of Immigrants », *The American Journal of Sociology*, vol. 70, n° 2 (septembre), p. 193-205.
- BRETON, Raymond et Pierre SAVARD (dir.) (1982), *The Quebec and Acadian Diaspora in North America*, Toronto, The Multicultural History Society of Ontario, 199 p.
- BRUNET, Michel (1954), « Canadiens et Canadiens », *Canadiens et Canadiens. Études sur l'histoire et la pensée des deux Canadas*, Montréal, Fides, p. 17-32.

- BRUNET, Michel (1958), « Un problème historique mal posé : la survivance collective des Canadiens et leur résistance à l'assimilation », *La présence anglaise et les Canadiens. Études sur l'histoire et la pensée de deux Canadas*, Montréal, Beauchemin, p. 191-209.
- Canada, Parlement (1959, 1960-1961), *Débats de la Chambre des communes*.
- Canada, Ministère de la Justice (1965), *Modification de la Constitution du Canada*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 134 p.
- Canada, Secrétariat d'État (1970-1972), *Rapports annuels*.
- CARDINAL, Linda (1995), « Identité et dialogue : l'expérience des francophonies canadienne et québécoise », dans *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada. Réflexions théoriques et analyses historique, juridique et socio-politique*, Québec, Conseil de la langue française, (dossier n° 42), p. 59-80.
- CHOQUETTE, Robert (1980, 2^e éd.), *Langue et religion. Histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 268 p.
- CHOQUETTE, Robert (1984), *L'Église catholique dans l'Ontario français du dix-neuvième siècle*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, Collection « Cahiers d'Histoire », n° 13, 365 p.
- CHOQUETTE, Robert (1987), *La foi, gardienne de la langue en Ontario. 1900-1950*, Montréal, Bellarmin, 282 p.
- COLEMAN, William D. (1984), *The Independence Movement in Quebec. 1945-1980*, Toronto, University of Toronto Press, 274 p.
- COMEAU, Robert (dir.) (1987), *Maurice Séguin, historien du pays québécois vu par ses contemporains suivi de Les normes de Maurice Séguin*, Montréal, VLB Éditeur, Collection « Études québécoises », 307 p.
- Comité permanent des Congrès de la langue française (1938), *Mémoire du Comité permanent des Congrès de la langue française*, Québec, 2 p.
- Comité permanent de la survivance française en Amérique (1940), *Notes historiques, charte fédérale, mémorandum de convention, statuts et règlements, liste des membres, Comités régionaux*, Québec, 24 p.
- Comité permanent de la survivance française en Amérique (1944), *Le comité permanent de la Survivance française en Amérique. Notes historiques, chartes, règlements etc.*, Québec, 30 p.
- Comité de la survivance française (1950), *Mémoire à la Commission royale d'enquête sur les Arts, Sciences et Lettres au Canada*, Québec, 15 p.
- Conseil de la vie française en Amérique (1953a), *Mémoire du Conseil de la vie française en Amérique à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, Québec, Éditions Ferland, 18 p.
- Conseil de la vie française en Amérique (1953b), *Troisième Congrès de la langue française. Québec, 18-26 juin 1952. Compte rendu*, Québec, Éditions Ferland, 475 p.
- Conseil de la vie française en Amérique (1953c), *Troisième Congrès de la langue française. Québec, 18-26 juin 1952. Mémoires*, Québec, Éditions Ferland, 390 p.

BIBLIOGRAPHIE

- Conseil de la vie française en Amérique (1957), « Statuts du Conseil de la Vie française en Amérique », *Vie française*, vol. 11, n° 9-10 (mai-juin), p. 296-302.
- Conseil de la vie française en Amérique (1959), *Le Congrès de la Refrancisation. Québec, 21-24 juin 1957*, Québec, Éditions Ferland, 6 tomes en 3 volumes.
- Conseil de la vie française en Amérique (1960a), « Mémoire sur le Ministère des Affaires extérieures du Canada », *Vie française*, vol. 14, n° 5-6 (janv.-fév.), p. 134-146.
- Conseil de la vie française en Amérique (1960b), « Mémoire du Conseil de la vie française », *Vie française*, vol. 15, n° 3-4 (nov.-déc.), p. 80-104.
- Conseil de la vie française en Amérique (1964), *Bilinguisme et biculturalisme au Canada*, Québec, Éditions Ferland, 240 p.
- COOK, Ramsay (1969), *Provincial Autonomy, Minority Rights and the Compact Theory, 1867-1921*, Ottawa, Queen's Printer, 81 p.
- COOK, Ramsay (1986), *Canada, Quebec, and the Uses of Nationalism*, Toronto, McClelland and Stewart, 224 p.
- CORMIER, Ronald, (1996), *Les Acadiens et la Seconde Guerre mondiale*, Moncton, Éditions d'Acadie, 143 p.
- CRUNICAN, Paul (1974), *Priests and Politicians: Manitoba Schools and the Election of 1896*, Toronto, University of Toronto Press, 369 p.
- CYR, Roger (1964), *La Patente. Tous les secrets de la « maçonnerie » canadienne-française. L'Ordre de Jacques-Cartier*, Montréal, Éditions du Jour, 127 p.
- DENIS, Raymond (1972a), « Mes mémoires », *Vie française*, vol. 26, n° 5-6 (janv.-fév.), p. 143-162.
- DENIS, Raymond (1972b), « Mes Mémoires », *Vie française*, vol. 26, n° 7-8 (mars-avril), p. 177-209.
- DÉSILETS, Andrée (1969), *Hector-Louis Langevin. Un père de la Confédération canadienne (1826-1906)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, Collection « les Cahiers de l'Institut d'histoire », n° 14, 461 p.
- DOUCET, Philippe et Roger OUELLETTE (1992), *L'évolution de la structure de gestion des affaires intergouvernementales au Nouveau-Brunswick: 1960-1990*, Charlottetown, Congrès annuel de l'Association canadienne de science politique, 28 p.
- DUFRESNE, Charles et al. (1988), *Dictionnaire de l'Amérique française. Francophonie nord-américaine hors Québec*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 386 p.
- DUMONT, Fernand (1993), *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 393 p.
- DUROCHER, René et Michèle JEAN (1971), « Duplessis et la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 1953-1956 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25, n° 3 (déc.), p. 337-363.
- DUROCHER, René (1989), « L'ouverture du Québec sur le monde extérieur, 1960-1966 », dans Robert Comeau (dir.), *Jean Lesage et l'éveil d'une nation, les débuts*

- de la Révolution tranquille, Sillery, Québec, Presses de l'Université du Québec, Collection « Les leaders politiques du Québec contemporain », p. 108-115.
- Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec (1961), *Compte rendu du Quinzième Congrès de 1961. Les relations françaises interprovinciales*, Ottawa, FSSJBQ.
- FLEMING, Donald Methuen (1985), *So Very Near. The Political Memoirs of the Honourable Donald M. Fleming*, Volume two, *The Summit Years*, Toronto, McClelland and Stewart, 755 p.
- FORTIN, Benjamin (1976), « Le Québec, les minorités françaises et le fédéralisme canadien. 1960-1973 », Université d'Ottawa, mémoire de maîtrise, 147 p.
- FRÉGAULT, Guy (1976), *Chronique des années perdues*, Montréal, Leméac, Collection « Vies et mémoires », 251 p.
- GAFFIELD, Chad (1993), *Aux origines de l'identité franco-ontarienne. Éducation, culture et économie*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, Collection « Amérique française », 284 p. Traduction de *Language, Schooling, and Cultural Conflict. The Origins of the French-Language Controversy in Ontario*. Kingston, McGill-Queen's University Press, 1987.
- GERVAIS, Gaétan (1983), « La stratégie de développement institutionnel de l'élite canadienne-française de Sudbury ou le triomphe de la continuité », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 5, p. 67-92.
- GOSSELIN, Paul-Émile (1945), « Radio-Ouest française », *Pour survivre*, vol. VII, n° 1, 48 p.
- GOSSELIN, Paul-Émile (1946), « Présentation », *Vie française*, vol. 1, n° 1 (octobre), p. 1-3.
- GOSSELIN, Paul-Émile (1967), *Le Conseil de la vie française, 1937-1967*, Québec, Éditions Ferland, 171 p.
- GRATTON, Denis (1977), « La culture politique de l'Association canadienne-française de l'Ontario », Université Laval, mémoire de maîtrise en sciences sociales, 165 p.
- GROULX, Lionel (1933), *L'enseignement français au Canada*. Tome II. *Les écoles des minorités*, Montréal, Librairie Granger Frères, 271 p.
- GROULX, Lionel (1972), *Mes Mémoires*. Tome III. *1926-1939*, Montréal, Fides, 412 p.
- GUINDON, Hubert (1993), « L'État canadien : sa minorité nationale, ses minorités officielles et ses minorités ethniques, une analyse critique », dans Jean Lafontant (dir.), *L'État et les minorités*, Saint-Boniface, Éditions du Blé/Presses universitaires de Saint-Boniface, p. 261-272.
- HAMELIN, Jean et Nicole GAGNON (1984), *Histoire du catholicisme québécois. Le XX^e siècle*. Tome 2. *De 1940 à nos jours*, Montréal, Boréal Express, 425 p.
- HANDLER, Richard (1988), *Nationalism and the Politics of Culture in Quebec*, Madison, Wisconsin, The University of Wisconsin Press, 217 p.
- HARVEY, Fernand (1995), « Le Québec et le Canada français : histoire d'une déchirure », dans Simon Langlois (dir.), *Identité et cultures nationales. L'Améri-*

BIBLIOGRAPHIE

- que française en mutation*, Sainte-Foy, Québec, Les Presses de l'Université Laval, Collection « Culture française d'Amérique », p. 49-64.
- HYMAN, Harold (1988), « L'idée d'un ministère des Affaires culturelles du Québec des origines à 1966 », Université de Montréal, mémoire de maîtrise en histoire, 154 p.
- JAENEN, Cornelius J. (1976), *Regards sur les Franco-Manitobains*, Winnipeg, The University of Winnipeg Press, 47 p.
- JUTEAU LEE, Danielle et Jean LAPOINTE (1980), « Identité culturelle et identité structurelle dans l'Ontario francophone : analyse d'une transition », dans Alain Baudot et al., *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques III*, colloque tenu au Collège Glendon en juin 1976, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, International Center for Research on Bilingualism, p. 60-71.
- LALIBERTÉ, G.-Raymond (1983), *Une société secrète : l'Ordre de Jacques Cartier*, Montréal, Hurtubise HMH, 395 p.
- LALONDE, André (1983), « Les Canadiens français de l'Ouest : espoirs, tragédies, incertitude », dans Dean R. Louder et Eric Waddell (dir.), *Du continent perdu à l'archipel retrouvé. Le Québec et l'Amérique française*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 81-95.
- LAMARRE, Jean (1993), *Le devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet. 1944-1969*, Sillery, Québec, Septentrion, 561 p.
- LAMBERT, James H. (1981), « Vie française, 1955-1960. La solidarité, moyen de survivance dans une société menaçante », dans Fernand Dumont, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy, *Idéologie au Canada français, 1940-1976*. Tome 1. *La Presse — La littérature*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 263-285.
- LAPALME, Georges-Émile (1973), *Mémoires*. Tome III. *Le paradis du pouvoir*, Montréal, Leméac, Collection « Vies et mémoires », 263 p.
- LAPALME, Georges-Émile (1988), *Pour une politique. Le programme de la Révolution tranquille*, Montréal, VLB Éditeur, Collection « Études québécoises », 348 p.
- LAPOINTE, Richard et Lucille TESSIER (1986), *Histoire des Franco-Canadiens de la Saskatchewan*, Regina, Société historique de la Saskatchewan, 339 p.
- LAROCQUE, Alain (1987), *Losing « Our » Chinese: The St. Enfant Movement*, Toronto, Joint Centre for Asia Pacific Studies, Working Paper Series n° 49, 34 p.
- MCNEIL, Derick (1994), « Et la lutte reprendra le 17 avril 1982. Québec, Ottawa et la Fédération des francophones hors Québec : leurs luttes pour l'éducation en langue minoritaire, 1976-1982 », Université d'Ottawa, mémoire de maîtrise en histoire, 69 p.
- MCRBERTS, Kenneth (1988), *Quebec Social Change and Political Crisis*, 3rd Edition, Toronto, McClelland and Stewart, 530 p.
- MAHÉ, Yvette T. M. (1994), « La transmission culturelle par le curriculum : le cas des Albertains francophones, 1892-1940 », dans André Fauchon (dir.), *La*

production culturelle en milieu minoritaire. Actes du 13^e colloque du CEFCO, octobre 1993, Winnipeg, Presses universitaires de Saint-Boniface, p. 147-159.

MALOUIN, Reine (1957), « Le Conseil de la vie française en Amérique », *Vie française*, vol. 11, n^o 9-10 (mai-juin), p. 257-295.

MARTEL, Angéline (1995), « L'étatisation des relations entre le Québec et les communautés acadiennes et francophones: chroniques d'une époque », dans *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada. Réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique*, Québec, Conseil de la langue française, (dossier n^o 42), p. 5-58.

MARTEL, Marcel (1993), « De la certitude au doute: l'identité canadienne-française de l'Ontario de 1937 à 1967 », dans Linda Cardinal (dir.), *Une langue qui pense. La recherche en milieu minoritaire francophone au Canada*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, Collection « Actexpress », p. 65-76.

MARTEL, Marcel (1994), « Les relations entre le Québec et les francophones de l'Ontario. De la survivance aux *dead ducks*, 1937-1969 », York University, thèse de doctorat, 320 p.

MARTEL, Marcel (1995a), « Le Québec et les groupes minoritaires francophones. Analyse des actions du réseau institutionnel et de l'État québécois, de la fin du XIX^e siècle à 1969 », dans *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada. Réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique*, Québec, Conseil de la langue française (dossier n^o 42), p. 119-151.

MARTEL, Marcel (1995b), « Parcours de recherche: réflexion autour d'un doctorat », dans Yolande Grisé (dir.), *États généraux de la recherche sur la francophonie à l'extérieur du Québec*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, Collection « Actexpress », p. 25-30.

MARTEL, Marcel (1996), « Multiples regards sur la Radio-Ouest-Française, 1930-1960 », dans Gilles Cadrin, Paul Dubé et Laurent Godbout (dir.), *Pratiques culturelles au Canada français*, Edmonton, Institut de recherche de la Faculté Saint-Jean, p. 317-335.

MARTEL, Marcel et Martin PÂQUET (1997), « Références de la construction européenne à travers les prismes des discours des acteurs politiques canadiens et québécois, 1989-1995 », Michel Dumoulin et Nathalie Tousignant éd., *Les identités de l'Europe: repères et prospectives*, Bruxelles, Émile Bruylant, Collection: Institut d'études européennes.

MORIN, Claude (1987), *L'art de l'impossible. La diplomatie québécoise depuis 1960*, Montréal, Boréal, 470 p.

MORIN, Claude (1991), « Les relations Québec-Ontario: origines et limites », dans *Vingt ans de relations entre le Québec et l'Ontario. 1969-1989. Twenty Years of Ontario-Quebec Relations (1969-1989)*, Toronto, Éditions du GREF, p. 41-47.

MORIN, Rosaire (1991), « Les États généraux du Canada français, vingt-cinq (ans) plus tard », dans Robert Comeau, Michel Lévesque et Yves Bélanger (dir.), *Daniel Johnson. Rêve d'égalité et projet d'indépendance*, Sillery, Québec, Presses de l'Université du Québec, Collection « Les leaders politiques du Québec contemporain », p. 315-328.

BIBLIOGRAPHIE

- OUELLET, Danielle (1986), *Adrien Pouliot. Un homme en avance sur son temps*, Montréal, Boréal, 211 p.
- OUELLET, Fernand (1986), « Économie et sociétés minoritaires. Propos incertains sur l'économie et la minorité francophone de l'Ontario : vers un nouveau regard sur le passé et le présent franco-ontarien », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 8, p. 103-119.
- PAINCHAUD, Robert (1986), *Un rêve français dans le peuplement de la Prairie*, Saint-Boniface, Éditions des Plaines, 303 p.
- PÂQUET, Martin (1994), « Le fleuve et la cité. Représentations de l'immigration et esquisses d'une action de l'État québécois, 1945-1968 », Université Laval, thèse de doctorat en histoire, 429 p.
- Province de Québec (1956), *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, Québec, 5 volumes.
- POULIN, Pierre (1990), *Histoire du Mouvement Desjardins*. Tome 1. *Desjardins et la naissance des caisses populaires*, Montréal, Québec/Amérique, La Société historique Alphonse-Desjardins, 373 p.
- Québec, Ministère des Affaires culturelles (1976), *Pour l'évolution de la politique culturelle. Document de travail*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 258 p.
- Québec, Ministère des Affaires culturelles (1962-1970), *Rapports annuels*.
- ROBICHAUD, M^{gr} Norbert (1943), « L'Acadie contemporaine. Appel en faveur d'une campagne de souscription pour la presse acadienne », *Pour survivre*, vol. V, n° 2 (avril), 24 p.
- ROBY, Yves (1990), *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, 1776-1930*, Sillery, Québec, Septentrion, 434 p.
- ROY, Camille (1938), *L'avenir des minorités françaises au Canada. Discours prononcé au 9ème congrès général de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario à Ottawa*, Québec, Action catholique, 14 p.
- ROY, Jean-Louis (1978), *Le choix d'un pays. Le débat constitutionnel Québec-Canada. 1960-1976*, Montréal, Leméac, 366 p.
- RUMILLY, Robert (1975a), *Histoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Des Patriotes au Fleurdelisé, 1834-1948*, Montréal, Éditions de l'Aurore, 564 p.
- RUMILLY, Robert (1975b), *Honoré Mercier et son temps*. Tome 1. *1840-1888*, Montréal, Fides, Collection « Vies canadiennes », 418 p.
- SAVARD, Pierre (1993), « Relations avec le Québec », dans Cornelius J. Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, Collection : Ontario Historical Studies Series, p. 231-263.
- SAVAS, Daniel Johnathan (1987), « Interest Group Leadership and Government Funding : The Fédération des Franco-Colombiens : Community Organization or Government Policy Agent? », University of British Columbia, Ph. D. thesis, 442 p.
- SAVAS, Daniel (1988), « L'impact des politiques d'aide du Secrétariat d'État sur l'évolution financière de la Fédération des Franco-Colombiens », Monique Bournot-Trites, William Bruneau et Robert Roy (dir.), *Les outils de la franco-*

phonie. *Les actes du sixième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'ouest tenu à Richmond, Colombie-Britannique, Vancouver, CEFCO, Université de Colombie-Britannique*, p. 11-54.

SAVAÈTE, Arthur (1914), *Œuvres oratoires de M^{gr} Louis-François Laflèche, évêque des Trois Rivières*, Paris, Savaète éditeur, 440 p.

SILVER, Arthur Isaac (1982), *The French-Canadian Idea of Confederation. 1864-1900*, Toronto, University of Toronto Press, 257 p.

SIMARD, Carole (1989), « L'administration de la culture au gouvernement du Québec », dans Yves Bélanger et Laurent Lepage (dir.), *L'administration publique québécoise : évolutions sectorielles, 1960-1985*, Sillery, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 173-199.

Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (1954), *Canada français et union canadienne. Mémoire présenté le 13 mai 1954 à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, Montréal, Éditions de l'Action nationale, 127 p.

STURSBURG, Peter (1975), *Diefenbaker : Leadership Gained. 1956-62*, Toronto, University of Toronto Press, 278 p.

SYMONS, Thomas H. B. (1971), « Ontario's Quiet Revolution. A Study of Change in the Position of the Franco-Ontarian Community », dans R.-M. Burns (dir.), *One Country or Two?* Montréal, McGill-Queen's University Press, p. 169-204.

TESSIER, Albert (1958), « Correspondance Taché-Laflèche », *Les Cahiers des Dix*, n° 23, p. 241-260.

THOMSON, Dale C. (1984), *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, Saint-Laurent (Québec), Éditions du Trécaré, 615 p.

VIEN, Rossel (1977), *Radio française dans l'Ouest*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, Collection « Cahiers du Québec, Communications », 194 p.

s.a. (1948), *Vie française*, vol. 3, n° 1 (août-sept), p. 1-2.

s.a. « Les États généraux du Canada français », *La vie franco-ontarienne*, vol. 2, n° 3 (janvier 1967), p. 5.

Deuxième Congrès de la langue française au Canada. Québec, 27 juin-1^{er} juillet 1937. Compte rendu (1938a), Québec, Imprimerie L'Action catholique, 529 p.

Deuxième Congrès de la langue française au Canada. Québec, 27 juin-1^{er} juillet 1937. Mémoires (1938b), Québec, Imprimerie du Soleil, 3 volumes.

Les Cahiers des États généraux du Canada français (janvier 1967), n° 1; (juin 1967), n° 3.

Les États généraux du Canada français. Assises préliminaires tenues à l'Université de Montréal du 25 au 27 novembre 1966 (1967a), Montréal, Éditions de l'Action nationale, 128 p.

Les États généraux du Canada français. Exposés de base et documents de travail (1967b), Montréal, Éditions de l'Action nationale, 277 p.

BIBLIOGRAPHIE

Les États généraux du Canada français. Assises nationales tenues à la Place des Arts de Montréal du 23 au 26 novembre 1967 (1968), Montréal, Éditions de l'Action nationale, 380 p.

Les États généraux du Canada français. Assises nationales du 5 au 9 mars 1969 (1969), Montréal, Éditions de l'Action nationale, 646 p.

Le Devoir (dépouillement fragmentaire entre 1902 et 1969).

Le Droit (dépouillement fragmentaire entre 1937 et 1969).

Le Soleil (dépouillement fragmentaire entre 1937 et 1969).

Les Cahiers des États généraux du Canada français, 1967 à 1969.

Vie française (dépouillement de la revue de 1946 à 1970).

3) Entrevues

M. Rémy Beaugregard, 4 mai 1992, à Toronto.

M. Charles Beer, 9 septembre 1991 et 6 mai 1992, à Toronto.

M. Georges-Henri Dagneau, 17 juillet 1991, à Québec.

M. Gérard Lévesque, 10 avril 1992, à l'Université d'Ottawa.

M. Ian MacDonald, 6 mai 1992, à l'Université York.

M. Edward Rathé, 5 mai 1992, à Toronto.

M. Don Stevenson, 4 mai 1992, à Toronto.

This page intentionally left blank

Index

- Abbott, Douglas Charles, 79-80
 Accord de Charlottetown, 177
 Accord du lac Meech, 177
 Agences du Québec, 129
 Angers, François-Albert, 155
 Angus, Henry Forbes, 76
 Arceneaux, Thomas-Joseph, 61, 179
 Arès, Richard, 83
 Article 93, 26, 32, 77, 108-109, 143-144
 Article 133, 26, 41, 143
 Assemblée constituante des États généraux du Canada français, 146
 Assises nationales des États généraux du Canada français, *voir* États généraux
 Assises préliminaires des États généraux du Canada français, *voir* États généraux
 Association canadienne des éducateurs de langue française (ACELF), 60, 66, 88, 118, 148, 175
 Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), 30-31, 52, 60
 Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), 124
 Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO), 21-22, 30, 44-45, 60, 66, 100, 130-131, 154, 158-159, 161-162, 164-165, 175
 crise financière, 119-120, 123-125
 mémoire aux États généraux du Canada français, 150-154
 Association catholique de la jeunesse canadienne-française (ACJCF), 88-89
 Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan (ACFCS), 30-31, 48, 51-52, 119
 Association culturelle canadienne (ACC), 142, 144
 Association des commissaires d'écoles de langue française du Canada, 129
 Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba (AECFM), 30, 52, 144
 Association de la jeunesse canadienne-française (AJCF), 88-89
 Association de la jeunesse franco-ontarienne (AJFO), 119-120, 154
 Autonomie provinciale, 76, 78, 85, 108-109, 144
 Barbeau, Victor, 39
 Baudoux, Maurice, 51-52, 54
 Beauchemin, Léon-Omer, 60, 179
 Beauchemin, Yves, 18

- Beaudoin, Léon, 179
 Beaulieu, Wilfrid, 180
 Béliveau, Léopold, 159
 Benoît, Gérard, 182
 Bergeron, Henri, 181
 Bernard, Antoine, 61, 181
 Bernier, Yves, 59, 182
 Bertrand, Louis, 37
 Bilinguisme institutionnel, 78-79, 81
 Blanchard, Henri, 61, 179
 Blanchet, Roméo, 182
 Boisvert, Henri, 59, 182
 Bouchard, Gérard, 21
 Boucher, J.-Émile, 181
 Boulanger, Trefflé, 181
 Boulet, Lucien, 182
 Bourassa, Henri, 32
 Bourses d'études pour les francophones du Canada, 78, 88, 114, 117, 147, 162
 Broussard, James, 179
 Brunault, Hermann, 37
 Brunet, Michel, 139-141
 Bureau fédéral de la Statistique, 82-83
 Caisse populaire, 31
 Calendrier patriotique du Conseil, 66-68, 121
 Campagne d'aide financière à l'Acadie (souscription pour *L'Évangéline*), 63, 84, 172
 discours, 48-49
 organisation, 46-48
 souscription, 49-51
 Canadien français de l'Ontario, 29
 Carrière, Florian, 45, 181
 Chaput, Marcel, 17, 146
 Chaput-Rolland, Solange, 125
 Charbonneau, Louis, 47
 Chèques bilingues, 79-81, 100, 172-173, 176
 Chiasson, Rémi, 180
 Choquette, Robert, 20, 34
 Churchill, Gordon, 82
 Clément, Antoine, 180
 Collège de pédagogie d'Edmonton, 122
 Comeau, Alphonse, 61, 180
 Comeau, François G.-J., 180
 Comité métropolitain de Montréal (Ordre de Jacques-Cartier), 146
 Comité permanent du Congrès de la langue française au Canada, 43
 Comité permanent du deuxième Congrès de la langue française au Canada, 172
voir aussi le Conseil
 Comité permanent de la survivance française en Amérique, 25, 85
voir aussi le Conseil
 Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces (Commission Rowell-Sirois), 76-77
 Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada (Commission Massey), 77-78, 109
 Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton), 149, 158, 176
 Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay), 107-109, 141, 177
 Communisme, 40-41, 54
 Conflit scolaire :
 en Alberta, 32
 au Manitoba, 28, 31-32, 171
 en Ontario, *voir* Règlement XVII
 en Saskatchewan, 32
 Congrès de la refrancisation, 60, 85-86
 Conscription (crise de 1942), 44-46
 Conseil canadien des associations d'éducation de langue française (CCAELF), 118, 121
 Conseil de la vie française en Amérique (Conseil), 22, 35, 44, 76, 130-131, 144, 148, 152-153, 163, 172-176
 composition, 55, 57-62
 finance, 63-68, 120-121
 fondation, 42
 mandat, 43-44
 mémoire à la Commission Tremblay, 108-109
 présence des femmes, 62
 relations avec le SCFOF, 118-119

- souscriptions pour les minorités francophones, 89-93
 Cornellier, Philippe, 183
 Corporatisme, 39-40
 Cour suprême du Canada, 143
 Cour suprême québécoise, 143
 Culture (responsabilité constitutionnelle), 77, 109, 111
 Cypihot, Hector, 181
 Cyr, Hervé, 156
 Cyr, Roger, 35, 91, 93, 114
- Dagneau, Georges-Henri, 41, 114-117, 128-129
 D'Entremont, Louis A., 180
 DeCourville Nicol, Jacques, 159
 Delâge, Cyrille, 65, 182
 DeMay, Louis, 183
 Denis, Maurice, 183
 Denis, Raymond, 48-49, 61, 90, 181
 Deniset, Louis, 180
 Département du Canada français d'outre-frontières, *voir* Service du Canada français d'outre-frontières (SCFOF)
 Département de l'Instruction publique, 41, 65-67
 Desaulniers, Omer-Jules, 66, 182
 Desjardins, Alphonse, 31
 Desormeaux, Ernest, 60, 78, 95, 181
 Despins, Fernand, 61, 180
 Desrochers, Félix, 41
 DeTillieux, Jean, 156
 Deuxième Congrès de la langue française, 75, 171-172
 discours et délibérations, 37-43
 organisation, 35-36
 souscription, 36
 Diefenbaker, John, 80-81
 Disparition du Canada français, 147
 Doré, Victor, 66, 182
 Dorion, Noël, 82
 Drapeau, Jean, 45
 Drapeau canadien, 79
 Droit de veto au Québec, 143-144
 Duhamel, Roger, 59, 181
 Dumont, Fernand, 20, 180
 Dumont, Georges, 61
 Duplessis, Maurice, 35, 107
- Écoles secondaires en Ontario, 124
 Éditions Ferland, 87
 Éducation (responsabilité constitutionnelle), 78, 108-109, 116-117, 123, 156-157, 163
 Église catholique, 21, 88-89
 «Éléments d'une doctrine nationale pour les temps nouveaux», 146-148
voir aussi Ordre de Jacques-Cartier, crise
 Élités définitrices, 20, 25, 28-29, 32-33, 43, 85, 139
 Émerillon, 35
 Émigration des Canadiens français aux États-Unis, 26-27
 Émigration des Canadiens français en Ontario et dans les Prairies, 27-28
 Émigration européenne dans les Prairies, 29
 Entente culturelle, 125-126
 Nouveau-Brunswick-Québec, 126-128, 176
 Ontario-Québec, 127-128, 176
 Entraide culturelle, 120
 Équipiers de Saint-Michel, 88
 États généraux du Canada français, 148, 165, 174-175
 assises nationales (novembre 1967), 154-157
 assises nationales (mars 1969), 159-163
 assises préliminaires (novembre 1966), 151-152
 Commission de la participation nationale aux États généraux, 159, 161-162
 Commission générale permanente, 158, 161
 Commission générale provisoire, 149, 152-153
 Commission technique des États généraux, 149
 déclaration préliminaire sur le droit à l'auto-détermination, 154-156, 164
 financement des délégations francophones hors Québec, 150, 154, 159

- « Mémoire des groupes canadiens-français hors du Québec aux États généraux du Canada français », 153
 organisation, 148-149
 participation des francophones hors Québec, 149-150, 152-153, 160-162
- Fédération canadienne-française de la Colombie-Britannique (FCFCB), 96, 144
 Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, 17
 Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, 35, 89-93, 113-114, 128, 148, 173
 Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, 40, 62
 Filteau, George, 180
 Fleming, Donald M., 80
 Fonds Jean-Talon, 68, 85, 121
 Formule d'amendement à la Constitution (formule Fulton), 141-142, 165, 174
 Fortin, Carrier, 182
 Fournier, Camille, 180
 Français :
 langue officielle du Nouveau-Brunswick, 160
 langue officielle de l'Ontario, 158-160
 Franco-Albertains, 18
 Franco-Manitobains, 18
 Franco-Ontariens, 18, 29, 160
 Fraternité française d'Amérique, 90-100, 113, 120, 173, 175
 Fréchette, Athanase, 45, 47-48, 59-60, 181
 Frégault, Guy, 111-112, 114, 123, 129, 139
- Gaffield, Chad, 27
 Gagné, J.-Lucien, 182
 Gagnon, Cyrille, 183
 Gagnon, Onésime, 49
 Gallant, Charles, 179
 Gaulle, Charles de, 129, 154
 Gérin-Lajoie, Paul, 125
 Godbout, Adélard, 47, 63
- Godin, Armand, 181
 Goguen, Henri, 180
 Gosselin, Paul-Émile, 46-47, 54, 59, 62, 89, 182
 Gouin, Paul, 60, 82, 181
 Gouvernement du Québec, 63, 84-85, 107
 voir aussi le Service du Canada français d'outre-frontières
- Gravel, Pierre, 27
 Groulx, Lionel, 38, 58, 84-85, 181
 Guimont, Paul-Henri, 182
- Hébert, Joseph, 183
 Hees, George, 82-83
 Héroux, Omer, 58, 181
- Identité canadienne-française, 25, 28-29, 54, 75, 84, 86, 112, 130, 146, 148
 Identité canadienne-française en Ontario, 165
 Identité franco-ontarienne, 124
 Indépendance du Québec, 145-147, 149, 151, 153-154, 161, 165, 174
 Instrument de l'action collective, 20, 25, 33, 68, 75, 78, 88, 100, 131, 173, 175
 l'État, 111-112, 125-126, 128, 130-131, 140-141, 146, 173, 177
 Isabelle, Laurent, 157
- Jalbert, Eugène, 180
 Joyal, Arthur, 40, 60, 181
- King, Machenzie, 44, 46
- Labrie, Aimé, 182
 Lacerte, Henri, 180
 Lacombe, Albert, 27
 Laflèche, Louis-François, 26-28, 32
 Laflèche, Paul-Émile, 180
 Laframboise, Jean-Charles, 183
 Laliberté, Maurice, 182
 Laliberté, Raymond, 20, 45, 145
 Landry, Thomas-Marie, 61, 180
 Langevin, Hector, 26
 Langevin, Louis-Philippe-Adélard, 26
 Langlais, Antonio, 59, 182

- Lapalme, Georges-Émile, 109-111, 114-117, 174
 Lapalme, Victor, 156
 Laplante, Rodolphe, 181
 Laporte, Pierre, 114, 118, 125, 149
 La Rochelle, Alphonse de, 181
 Laurendeau, André, 45, 80-81
 Lavigne, Conrad, 181
 Lebel, Louis, 180
 Lebel, Maurice, 182
 Leblanc, Emery, 180
 Leblond, Wilfrid, 182
 Leclerc, Arthur, 182
 Ledoux, Henri, 37
 Legault, Josée, 17
 Léger, Jean-Marc, 146
 Lepage, Dumont, 183
 Leroux, Armand, 182
 Leman, Beaudry, 39
 Lemelin, Émile, 180
 Lesage, Jean, 67, 100, 110-113, 126, 141-142, 174
 Lévesque, René, 17, 149, 154
 Liaison française, 88
 Libéralisme réformiste, 139
 Ligue d'action nationale, 143-144
 Ligue pour la défense du Canada, 44-45
 Loi sur les langues officielles, 163
 Lussier, Irénée, 183
 Lussier, Lauré-B., 180
- Maison du Québec, 113-114, 125, 128-129, 162
 Maison franco-ontarienne, 119, 124, 128
 Malouin, Reine, 62, 87, 91, 182
 Marchand, Sarto, 181
 Marcotte, Raymond, 183
 Margerie, Antonio de, 183
 Marion, Joseph-Aldérie, 180
 Martel, Alcide, 181
 Martin, Wade Omer, 179
 Maurault, Olivier, 37, 183
 Ménard, Hector, 181
 Mercier, Honoré, 31
 Meunier, Marc, 181
 Michaud, Benoît, 41, 180
 Michaud, Jean-Thomas, 59, 182
 Microcosme, 21-22, 55, 68, 172
- Ministère des Affaires culturelles, 92-93, 100, 107, 110, 114-115, 119-121, 125-127, 130, 150, 175
 Ministère des Affaires intergouvernementales, 127, 129-130
 Ministère de la Colonisation, 67
 Ministère de l'Éducation, 67
 Minville, Esdras, 39, 181
 Mission providentielle des Canadiens français, 28, 86-87
 Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée, 31
 Miville-Dechéne, André, 179
 Moreau, Gérard, 179
 Morin, Claude, 129
 Morin, Jacques-Yvan, 149-150, 152
 Morin, Rosaire, 145, 148-149, 152, 159-162
- Nationalisme :
 les avant-postes, 30, 37, 49, 54, 83-85, 100, 108, 139, 151, 153, 171, 174
 la dualité entre les États-nations, 140, 142, 144, 174, 176
 la théorie des États associés, 146-148, 165, 174
 la théorie de la réserve québécoise, 49, 51, 79, 144
 la thèse des deux nations fondatrices (thèse des deux peuples fondateurs, dualité nationale culturelle non territoriale), 19, 32-33, 41-42, 46, 68, 75-77, 84, 108, 125, 131, 142, 144, 171, 174
 vision organique, 19, 108
- Néo-nationalisme, 19, 83, 93-94, 139-142, 146, 160, 173-174
 Normandin, Rodrigue, 183
- O'Bready, Maurice, 182
 Office culturel du Canada français, 86
 Office de la langue française, 110
 Office de la langue française au Canada, 39
 Office national du film, 77, 151
Ontario Advisory Committee on Confederation (OACC), 127-128, 158-159, 176

- Ordre de la Fidélité française, 87-88
 Ordre de Jacques-Cartier (aussi la Patente), 22, 33-35, 45, 58, 60, 75-76, 79, 81, 89-90, 113-115, 141-142, 144, 149, 165, 172-176
 crise, 145-148
 recensement décennal de 1961, 82-83
 Ordre de Jean-Talon, 149
- Parent, Alphonse, Marie, 183
 Patoine, Jean, 153, 157-159, 161-162, 179
Le Patriote de l'Ouest, 31
 Pearson, Lester B., 144
 Pelletier, Gérard, 163
 Picard, Gérard, 181
 Pinard, Irénée, 182
 Plante, Albert, 60, 182
 Plouffe, J.A. Symaune, 181
 Poirier, Paul-E., 41
 Pouliot, Adrien, 35, 44, 47, 52-54, 59, 182
Pour Survivre, 86
 Préfontaine, René, 163-164
 Primeau, Victor, 55, 179
 Prix Champlain, 87
 Programme pour faciliter le retour des francophones au Québec, 147, 157, 162
- Quart d'heure du Conseil*, 44
Québec-Amérique, 117-118
 Québec, État-nation des Canadiens français, 140-142, 145-147, 156-157, 165
 Québec, mère patrie des Canadiens français, 19, 111-112, 126, 173-174, 176
 Québec, responsabilité à l'égard des minorités francophones, 109-111, 115, 117, 122, 130, 147, 151
 Québec, statut particulier, 126, 142-143, 151, 154
 Québécois, 23, 112
 Quête de la Sainte-Enfance, 66
- Radio française dans l'Ouest (campagne de souscription), 51-55, 77, 84, 172-173
 Radio Saint-Boniface, 53, 91
- Recensement fédéral de 1961, 81-83, 100, 172
 Règlement XVII, 21, 28, 30, 32-33, 171
 Réseau institutionnel canadien-français, 20-22, 30-31, 33, 41, 49, 54, 75, 78-80, 82-83, 100, 115-116, 119-121, 125, 130-131, 139, 141, 148
 Révolution tranquille, 23, 107, 111, 130
 Ricard, Albert, 91
 Richard, Léon, 180
 Riel, Louis, 31
 Ringuet, Gaston, 181
 Rioux, Albert, 39
 Robarts, John, 126-127, 154, 158-159
 Robert, Adolphe, 61, 180
 Robert, Gérald, 180
 Robichaud, Louis, 126-127
 Robichaud, Norbert, 47-49
 Rochette, Roch, 182
 Rouleau, Alfred, 182
 Roy, André, 183
 Roy, Camille, 30, 36, 59, 76, 182
 Roy, Laurent, 183
 Roy, Louis-Philippe, 58, 180
 Rupture du Canada français, 18, 21-23, 131, 164-165, 176
 Ryan, Claude, 158
- Sauvé, Gustave, 41
 Savard, Pierre, 20
 Savoie, Calixte, 46, 61, 180
 Secrétariat d'État, 159, 163-164, 175
 Séguin, Maurice, 139-140
 Séguin, Roger, 158
 Service d'aide aux étudiants du ministère de la Jeunesse, 117
 Service du Canada français d'outre-frontières (SCFOF), 19, 93, 101, 107, 147, 174-175
 budget, 116
 création, 110-112
 politique à l'égard de la francophonie minoritaire, 115-117
 relations avec le Conseil de la vie française en Amérique, 112-113
 subventions, 118, 121-124
 Service fédéral de la trésorerie, 80

INDEX

- Société canadienne d'établissement rural, 59, 89
- Société des amis du Comité permanent, 64
- Société du Parler français au Canada, 55, 57, 59
- Société du Parler français de Québec, 47, 54
- Société mutuelle, 63-64
- Société nationale l'Assomption, 90
- Société Radio-Canada, 52-53, 77, 151
- Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB), 29-30, 62, 120
- Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJBM), 22, 45, 47-48, 51, 59-60, 90, 109, 141
- Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa, 28
- Société Saint-Jean-Baptiste de Québec (SSJBQ), 22, 47, 59, 120
- Sou scolaire (sou de la Survivance), 64-66, 121, 172
- La Survivance*, 31
- Sutherland, Mary, 53
- Symons, T.H.B., 127
- Taché, Alexandre-Antonin, 26-27
- Teffaine, Réhal, 159
- Tessier, Albert, 183
- Tremblay, Gérard, 181
- Tremblay, Jean-Jacques, 60, 181
- Tremblay, Jean-Noël, 130
- Troisième Congrès de la langue française, 61-62, 68, 83-85, 89
- Vachon, Alexandre, 183
- Vallée, Arthur, 182
- Vandry, Ferdinand, 183
- Vanier, Anatole, 182
- Verrette, Adrien, 61, 180
- Vie française*, 81, 86-87
- Vie franco-ontarienne*, 120
- Villemaire, Gaston, 182
- Villeneuve, Jean-Marie Rodrigue, 35, 37, 47
- Union des mutuelles-vie française d'Amérique, 60
- Yelle, Émile, 37-38



- Cap-Saint-Ignace
- Sainte-Marie (Beauce)

Québec, Canada
1997

« L'IMPRIMEUR »



Le papier utilisé pour cette publication satisfait aux exigences minimales contenues dans la norme American National Standard for Information Sciences – Permanence of Paper for Printed Library Materials, ANSI Z39.48-1992.

